

(1)

(N^o 104.)

Chambre des Représentants.

(SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1886.)

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

EXPOSÉ GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

En exécution de l'article 1^{er} de la loi sur la comptabilité de l'État et d'après les ordres du Roi, j'ai l'honneur de soumettre à la Chambre douze projets de loi formant le Budget général pour l'exercice 1887. Un treizième projet de loi contient le Budget des Recettes et des Dépenses pour l'Ordre s'élevant à sept cent quarante-six millions trois cent quatre-vingt-dix mille cent cinquante francs.

La balance du Budget général de l'État s'établit ainsi qu'il suit :

Voies et Moyens.	fr. 319,625,109 »
Dépenses.	316,663,411 24
	<hr/>
Excédent de recette fr.	2,961,697 76

Le tableau, d'autre part, permet de comparer les évaluations des Voies et Moyens et les Budgets de dépense proposés pour 1887 avec les ressources et les crédits votés pour les exercices 1885 et 1886.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS			DIFFÉRENCE entre les crédits des exer- cices 1886 et 1887.	
	votés pour 1885.	votés ou demandés pour 1886.	proposés pour 1887.	En plus.	En moins.
Dette publique	102,965,309 »	103,662,553 77	102,532,547 24	»	1,130,006 53
Dotations	4,678,675 »	4,587,940 »	4,694,875 »	106,935 »	»
Ministère de la Justice	15,399,311 »	15,364,741 »	15,364,741 »	»	»
— des Affaires Étrangères	2,362,985 »	2,372,985 »	2,380,270 »	7,285 »	»
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	22,400,178 »	22,102,421 »	22,005,421 »	»	97,000 »
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	16,143,848 »	16,564,631 »	16,333,031 »	»	231,600 »
— des Chemins de fer, Postes et Télé- graphes	88,854,474 »	86,875,269 »	87,245,471 »	370,202 »	»
— de la Guerre	45,617,000 »	45,624,100 »	45,624,100 »	»	»
Gendarmerie	3,448,000 »	3,493,800 »	3,493,800 »	»	»
Ministère des Finances	15,847,015 »	15,302,155 »	15,302,155 »	»	»
Non-Valeurs et Remboursements	1,686,500 »	1,687,000 »	1,687,000 »	»	»
	319,403,295 »	317,637,595 77	316,663,411 24	484,422 »	1,458,606 53
				— 974,184 53	
Voies et Moyens	319,861,190 »	320,169,728 »	319,625,109 »		
	+ 457,895 »	+ 2,532,132 23	+ 2,961,697 76		

On remarquera que l'évaluation du chiffre des Voies et Moyens, pour l'exercice 1887, est inférieure à celle des deux exercices précédents. C'est là un fait anormal. Jusque dans ces derniers temps, les recettes progressaient notablement d'année en année; mais elles ont subi au contraire une grande dépression en 1884 et 1885. Il a été dit déjà (Situation du Trésor au 1^{er} janvier 1886 — *Documents parlementaires*, n° 105) que, nonobstant une réduction de 6 millions et demi environ opérée sur les évaluations primitives de l'exercice 1885, il faut s'attendre à un déficit de 6 à 7 millions sur ces prévisions réduites.

Sans doute il est permis d'espérer que la prospérité publique, si longtemps enrayée, reprendra son essor; mais le Gouverne-

ment a cru devoir tenir compte surtout, dans ses évaluations pour 1887, des difficultés persistantes de la situation actuelle.

D'un autre côté, les réductions consenties, notamment sur les tarifs du chemin de fer, se traduisent forcément par une réduction de recettes.

Quant aux dépenses afférentes à l'exercice 1885, dont les prévisions primitives ont été réduites de 10 millions et demi et qui ont subi une nouvelle réduction en 1886, elles sont proposées, pour 1887, à un chiffre inférieur d'un million environ à celui de l'exercice précédent.

Il importe toutefois de remarquer que le projet de Budget de la Dette publique devra être ultérieurement augmenté des intérêts des sommes à affecter, en 1886 et en 1887, à l'exécution de travaux publics sur crédits extraordinaires.

Mais, d'autre part, le Gouvernement compte pouvoir réaliser des économies sur quelques-uns des crédits qu'il sollicite et saisir la Législature de propositions en ce sens, lors de la revision des propositions budgétaires dont il est ici question. Pour l'exercice 1885, on sait que les dépenses, y compris quelques crédits supplémentaires, seront inférieures de 5 millions de francs environ aux crédits votés par les Chambres.

A moins d'une situation plus fâcheuse encore que celle que nous traversons en ce moment et de mécomptes plus considérables sur les recettes, le Budget de 1887, comme celui de 1886, se clôturera en excédent.

Des notes préliminaires, placées en tête de chaque projet de Budget, expliquent les augmentations et les diminutions proposées.

Le Gouvernement soumettra ultérieurement à la Législature les propositions de dépense extraordinaire pour l'exercice 1887.

Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

(4)

1.

BUDGET

DES

VOIES ET MOYENS

DE L'EXERCICE 1887.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les recettes ordinaires de l'État pour l'exercice 1886 ont été votées au chiffre de fr. 520,169,728 »

Les recettes de même nature pour l'exercice 1887 sont évaluées, dans leur ensemble, à fr. 519,625,109 »

Soit, pour l'exercice 1887, une différence en moins de fr. 544,619 »

résultant d'augmentations et de diminutions qui sont proposées pour certains produits et qui se justifient de la manière suivante :

CHAPITRE 1^{er}.

IMPOTS.

ART. 1^{er}. — Contribution foncière.

Le tableau ci-après présente, pour chacune des cinq dernières années, le montant du revenu cadastral, le produit de l'impôt foncier, ainsi que l'augmentation de ce revenu et de cet impôt.

ANNÉES.	REVENU CADASTRAL.	TAUX % de l'impôt	PRODUIT DE L'IMPÔT.	AUGMENTATION	
				DU REVENU cadastral.	DE L'IMPÔT.
1882	527,557,698	7	22,914,972	2,421,550	169,502
1883	520,975,651	7	23,098,085	2,615,033	185,111
1884	532,512,954	7	23,261,855	2,559,503	165,750
1885	534,506,596	7	25,415,391	2,193,662	155,558
1886	536,536,845	7	25,557,579 (approximatif)	2,050,249	142,188

Pour les années 1882 à 1886, l'augmentation moyenne du revenu cadastral est de 2,520,000 francs. Si l'on prenait cette moyenne pour base d'évaluation, le revenu cadastral de l'année 1887 s'élèverait à 538,857,000 francs. Mais en présence des résultats obtenus pour les années 1885 et 1886, qui accusent, comparativement à la moyenne quinquennale, une diminution de revenu de

NOTE PRÉLIMINAIRE.

208,000 francs environ résultant du ralentissement dans les nouvelles constructions, on peut supposer que l'augmentation du revenu cadastral de 1887 ne dépassera pas celle de 1886, soit 2,030,000 francs.

Le total du revenu cadastral de 1887 peut donc être fixé à 338,567,000 francs, ce qui produira un impôt de 23,699,700 francs supérieur de 142,100 francs à celui de 1886.

ART. 2. — Contribution personnelle.

Le produit de la contribution personnelle des années 1881 à 1885 et l'évaluation de cet impôt au Budget de 1886 sont renseignés dans le tableau suivant qui indique aussi l'augmentation réalisée pour chacun de ces exercices.

ANNÉES.	PRODUIT de la contribution personnelle.	AUGMENTATION.	OBSERVATIONS.
1881	15,024,431	311,967	
1882	16,255,486	320,055	
1885	16,565,093	310,507	
1884	18,480,652	1,916,050	
1885	18,874,672 (approximatif).	194,020	Y compris une somme de 1,600,000 francs environ résultant des modifications de taxes décrétées par la loi du 25 août 1883.
1886	19,066,000 (évaluation budgét.)	591,328	

Les produits de l'exercice 1885 ne donnent qu'un accroissement d'impôt de 194,000 francs, tandis que la moyenne de l'augmentation des années 1881 à 1884 est de 317,000 francs chiffre rond.

Cette différence a pour cause la diminution constatée dans le chiffre des nouvelles constructions imposables à la contribution personnelle et le grand nombre de maisons qui ont été et sont encore inhabitées, surtout dans les grandes villes. Dans ces conditions, il est à prévoir que l'augmentation de 1886 ne sera pas supérieure à 200,000 francs, soit un impôt de 18,875,000 francs (18,675,000 + 200,000), alors que les prévisions budgétaires de cet exercice ont été fixées à 19,066,000 francs.

Pour éviter tout mécompte, il y a lieu d'évaluer la recette probable de 1887 à la somme de 19,100,000 francs.

ART. 3. — Droit de patente.

Le tableau d'autre part renseigne le produit du droit de patente pour chacune des années 1880 à 1884, ainsi que le montant approximatif de cet impôt

NOTE PRÉLIMINAIRE.

en 1885 et le chiffre de l'évaluation budgétaire de 1886. Les fluctuations que subit la contribution des patentes pour la même période y sont également indiquées.

ANNÉES.	MONTANT du droit de patente.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1880	6,080,718	240,866	•
1881	6,319,014	238,296	•
1882	6,348,155	229,159	•
1883	6,585,064	56,911	•
1884	6,414,876	•	170,188
1885	6,510,720 (approximatif).	•	104,147
1886	6,414,000 (Prévisions budgétaires).	103,271	•

La situation dans laquelle se trouvent le commerce et l'industrie ne paraissant pas devoir s'améliorer sensiblement, il semble prudent d'admettre ce dernier chiffre de 6,414,000 francs pour l'évaluation de 1887.

DOUANES, ACCISES ET RECETTES DIVERSES.

ART. 3. — *Douanes.*

Les produits réalisés en 1885 sur les droits d'entrée permettent d'espérer que les évaluations de recette des mêmes droits pour l'exercice 1886 seront atteintes.

Pour éviter tout mécompte, on propose de fixer le produit total probable de 1887 à 29,060,000 francs, soit le même chiffre que l'évaluation inscrite au Budget de l'exercice 1886.

La part de l'État, dans ce produit total présumé, serait
de fr. 23,507,100 »
et celle du fonds communal (d'après le détail ci-dessous)
de 3,552,900 »

La part du fonds communal s'établit de la manière suivante :

75 p. c. de la recette sur le café (fr. 3,100,000).	fr. 2,325,000 »
32, 1,267 p. c. sur les eaux-de-vie étrangères (fr. 1,360,000).	436,900 »
33 p. c. sur les bières et vinaigres (fr. 760,000).	266,000 »
33 p. c. sur les sucres raffinés (fr. 1,500,000).	523,000 »
TOTAL ÉGAL.	fr. 3,552,900 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 6. — *Accises.*

Le tableau qui suit indique, pour les divers produits soumis aux droits d'accise, le montant de ces droits renseigné dans la comptabilité de l'État au 31 décembre 1885, les prévisions inscrites au Budget de 1886 et celles qui sont proposées pour le Budget de 1887.

NATURE DES PRODUITS.	MONTANT DES RECETTES au 31 décembre 1885.	ÉVALUATIONS		QUOTE-PART	
		admisées pour 1886.	proposées pour 1887.	de l'État	du fonds communal.
Vins étrangers. . .	4,720,471	4,555,000	4,550,000	2,944,500	1,585,500
Eaux-de-vie-indigènes	54,645,622	54,000,000	54,000,000	25,070,900	10,025,100
Bières.	15,607,448	14,098,000	14,010,000	9,106,500	4,005,500
Vinaigres	17,724	15,000	14,000	9,100	4,900
Sucres	3,921,509	4,500,000	4,500,000	2,025,000	1,575,000
Glucoses.	553,748	252,000	260,000	260,000	"
Tabacs	719,721	1,000,000	800,000	800,000	"
TOTAUX.	57,986,243	58,570,000	58,120,000	59,128,000	18,002,000

Les évaluations de 1887 sont établies d'après la recette moyenne des cinq dernières années pour les vins étrangers, les bières, les vinaigres et les glucoses.

Eaux-de-vie. — En ce qui concerne les eaux-de-vie indigènes, le taux de l'impôt ayant été modifié dans le cours des dernières années, la période quinquennale ne peut être prise pour base des évaluations.

Les recettes se sont accrues en 1885 dans une notable proportion. Elles se sont élevées à 54,645,622 francs. Toutefois, à raison de la situation de l'industrie, on croit prudent de n'évaluer ce produit pour 1887 qu'à 54,000,000 de francs soit :

Eaux-de-vie indigènes (accise)	fr.	54,000,000	»
— étrangères (douane)	fr.	1,360,000	»
TOTAL	fr.	55,360,000	»

D'après l'article 7 de la loi du 30 juillet 1885, la quote-part de l'État dans ce produit est fixée à 24,000,000 de francs. Le restant, soit 11,360,000 francs, constitue la part du fonds communal.

Ces parts représentent respectivement, pour l'État et pour le fonds communal, 67,8753 et 32,1267 p. ‰.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Appliquant ces proportions au produit présumé des droits d'accise et de douane sur les eaux-de-vie indigènes et sur les eaux-de-vie étrangères, on trouve que ce produit doit être réparti comme il suit :

	ACCISE. (Eaux-de-vie indigènes.)	DOUANE. (Eaux-de-vie étrang.)	TOTAL.
Pour l'État. . . . fr.	23,076,900 »	923,100 »	24,000,000 »
Pour le fonds communal	10,923,100 »	436,900 »	11,360,000 »
TOTAL. . . . fr.	34,000,000 »	1,360,000 »	35,360,000 »

Sucres. — On propose de fixer les prévisions de recette au chiffre de 6,000,000 de francs, représentant le minimum légal pour droits d'accise et droits d'entrée.

Cette somme se subdivise comme il suit :

Droit d'accise.	fr. 4,500,000 »
— de douane.	1,500,000 »
TOTAL.	fr. 6,000,000 »

Tabac. — Par suite de la réduction du taux de l'impôt sur le tabac qui sera opérée dans un certain nombre de cantons, en vertu de la loi du 23 août 1885, il y a lieu de fixer les évaluations de cette branche de revenu pour 1887 à 800,000 »
Celles qui ont été admises pour 1886 étaient de 1,000,000 »

Il y aurait donc une réduction pour 1887 de fr. 200,000 »

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

ART. 8. — *Enregistrement.*

La moyenne quinquennale des droits d'enregistrement s'élève à 21,451,858 francs; mais en présence de l'aggravation de la crise immobilière, il est prudent de s'en tenir à la moyenne des recettes des années 1884 et 1885.

Recettes de 1884.	fr. 20,057,455 »
» de 1885.	20,071,364 »
	<hr/>
	fr. 40,128,819 »
	$\frac{1}{2}$ = 20,064,409 »
	<hr/>
soit, en arrondissant les chiffres.	fr. 20,100,000 »
Prévisions de 1886.	20,500,000 »
	<hr/>
DIMINUTION.	fr. 400,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 10. — *Hypothèques.*

Ces droits sont soumis aux mêmes fluctuations que les droits d'enregistrement auxquels ils sont intimement liés.

La moyenne quinquennale, qui est de 3,524,157 francs, est supérieure au produit probable de l'année 1887. On propose d'adopter, pour base des prévisions de cette année, la moyenne des recettes des années 1884 et 1885.

L'année 1884 a produit.	fr. 3,227,517 »
» 1885 a produit.	3,252,934 »
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 6,480,251 »
MOYENNE.	fr. 3,240,126 »
	<hr/>
en chiffres ronds.	3,300,000 »
inscrit au Budget de 1886.	3,400,000 »
	<hr/>
DIMINUTION.	fr. 100,000 »
	<hr/>

ART. 11, litt. A. — *Successions et mutations par décès.*

Les droits de succession et de mutation par décès se sont élevés en 1881 (déduction faite d'un droit de succession de 1,350,000 francs, présentant un caractère tout à fait exceptionnel) à fr. 16,428,192 »

En 1882 15,535,216 »

En 1883 15,590,837 »

En 1884 16,745,865 »

En 1885 16,822,558 »

ENSEMBLE. fr. 80,920,468 »

MOYENNE. fr. 16,184,094 »

Cette moyenne, en chiffres ronds, de fr. 16,200,000 »
paraît répondre aux probabilités pour l'année 1887.

Prévisions pour 1886. 16,000,000 »

AUGMENTATION. fr. 200,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 14, litt. B. — *Mutations en ligne directe.*

Les recettes de l'année 1883 se sont élevées à fr.	2,810,726	»
— — 1884 —	2,692,946	»
— — 1885 —	2,669,704	»
	<hr/>	
ENSEMBLE. fr.	8,173,376	»
Soit 1/2 =	2,724,459	»
	<hr/>	
Les recettes de l'exercice 1887 peuvent être évaluées à	2,800,000	»
Prévisions pour 1886	5,000,000	»
	<hr/>	
DIMINUTION. fr.	200,000	»
	<hr/>	

ART. 15. — *Timbre. — Assurances.*

Le produit de l'année 1885 s'est élevé à fr.	1,023,490	»
	<hr/>	
On propose d'inscrire au Budget de 1887	1,020,000	»
Prévisions pour 1886	920,000	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. fr.	100,000	»
	<hr/>	

CHAPITRE II.

PÉAGES.

ART. 19. — *Chemins de fer.*

Il est impossible d'établir une évaluation quelque peu exacte des produits des chemins de fer pour l'exercice 1887.

La prudence commande, semble-t-il, d'attendre que l'exercice 1886 soit plus avancé afin de pouvoir mieux apprécier ce que pourra donner 1887.

En conséquence, on propose de porter comme évaluation de ce dernier exercice le chiffre de recette probable inscrit au Budget des Voies et Moyens de 1886.

ART. 20. — *Télégraphes.*

D'après les résultats connus, le produit des télégraphes pour l'année 1885 ne sera pas supérieur à 2,785,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

En augmentant, pour les années 1886 et 1887, de 5 p. % le nombre des télégrammes à l'intérieur déposés pendant l'année 1885 et en tenant compte, pour le mouvement international et pour les relations en transit, qu'à dater du 1^{er} juillet 1886 les correspondances seront soumises aux nouvelles taxes arrêtées aux conférences de Berlin, on peut évaluer la recette de 1887 à 3,017,000 francs.

ART. 21. — *Postes.*

D'après les résultats actuellement constatés, la recette totale du service des postes, en 1885, atteindra environ 14,550,000 francs.

La moyenne de la progression annuelle des cinq dernières années étant de 500,000 francs, il y a lieu de porter le produit à prévoir pour l'exercice 1887 à 15,550,000 francs.

Dans ce chiffre est comprise une somme de 525,000 francs formant le montant de la recette à provenir de l'encaissement et de la présentation à l'acceptation des effets de commerce. Comme cette somme ne participe pas à la formation du fonds communal, il y a lieu de la déduire du chiffre total précité pour obtenir le produit net à partager entre l'État et les communes, soit fr. 15,550,000 — 525,000 = fr. 14,825,000 »
dont 41 p. % sont attribués au fonds communal 6,078,250 »

La part de l'État est donc de 8,746,750 »
à laquelle il faut ajouter le produit présumé de l'encaissement des effets de commerce. fr. 525,000 »

La recette totale au profit de l'État peut donc être évaluée à 9,271,750 »

soit une somme supérieure de 500,000 francs au chiffre porté au projet de Budget amendé de 1886.

ART. 22. — *Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.*

On propose, pour cet article, une augmentation de 125,000 francs qui représente 50 p. % du produit moyen des recettes des voyageurs pendant les cinq dernières années. On peut espérer cette augmentation par suite de l'organisation du 3^e service qui viendra augmenter, à partir du 1^{er} septembre 1886, de 50 p. % le nombre des traversées.

CHPITRE III.

CAPITAUX ET REVENUS

ART. 25. — *Domaines. (Valeurs capitales.)*

La moyenne quinquennale s'élève à fr. 615,465 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Mais tenant compte des circonstances qui affectent en général la valeur des immeubles, il paraît prudent de ramener l'évaluation présentée pour 1886, soit fr. 600,000 »
à 500,000 »

Différence en moins . . . fr. 100,000 »

ART. 28. — *Établissements et services régis par l'État.*

Si l'on en excepte l'année 1881, ce produit est inférieur à fr. 150,000 »
montant de la dernière évaluation. Le maximum est de
128,850 francs et le minimum (1885) de 97,553 francs. Il
paraît prudent de s'arrêter à 120,000 »

En moins . . . fr. 10,000 »

ART. 30. — *Revenus des domaines.*

La moyenne quinquennale s'élève à fr. 707,918 »

Mais il y a lieu de tenir compte de la dépression qui a affecté
les revenus des deux dernières années, et de n'inscrire au
Budget que 620,000 »

Soit en moins . . . fr. 80,000 »

sur les prévisions de 1886, qui étaient de fr. 700,000 »

C'est le chiffre approximatif moyen de la recette des trois dernières années.

ART. 35. — *Produits des droits de chancellerie.*

Les taxes perçues à l'Administration centrale du Département des Affaires étrangères et dans nos Légations, en conformité des arrêtés royaux du 1^{er} février 1861, du 10 juillet 1876 et du 12 octobre de la même année, se sont élevées :

En 1880.	fr.	9,726 80
En 1881.		9,487 40
En 1882.		9,027 40
En 1883.		8,015 90
En 1884.		7,692 30

TOTAL. . . . fr. 43,949 80

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le taux moyen des recettes pendant ces cinq dernières années est donc de 9,000 francs environ, somme que l'on propose de porter comme évaluation de 1887 ; l'augmentation sur l'évaluation de 1886 est ainsi de deux mille francs.

ART. 40. — *Part réservée à l'État par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872 dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale.*

Ce produit est en décroissance. Pour 1885, il est de 286,165 francs au-dessous des évaluations qui étaient de 1,400,000 francs. Dans ces conditions et en présence des incertitudes de la situation économique, il est prudent de limiter à 1,200,000 francs l'évaluation de la part de l'État dans les bénéfices de cet établissement pour l'année 1887, soit une diminution de 200,000 francs sur l'évaluation de l'exercice 1886.

ART. 43. — *Fonds d'amortissement sans emploi.*

Les fonds d'amortissement qui demeureront sans emploi en 1887 sont évalués à 5,325,000 francs (chiffre rond), savoir :

1^o Dette à 4 %, 1^{re} série :

Semestre échéant le 1 ^{er} novembre 1886.	fr. 2,283,021 46
— — le 1 ^{er} mai 1887.	2,290,521 46
Intérêts des capitaux amortis.	78,652 »

2^o Dette à 4 %, 2^e série :

Semestre échéant le 1 ^{er} août 1886.	fr. 336,797 50
— — le 1 ^{er} février 1887.	336,797 50
	673,595 »

ENSEMBLE. fr. 5,325,789 92

La somme portée au Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1886, du chef des fonds d'amortissement demeurés sans emploi, s'élève à 5,314,000 fr.

CHAPITRE IV.

REMBOURSEMENTS.

ART. 44. — *Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.*

La moyenne des recettes sur les frais de perception des centimes provinciaux et communaux est de 454,550 francs. La recette pour l'année 1885 dépasse 460,000 francs. On propose d'adopter ce dernier chiffre pour les pré-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

visions de 1887, les frais dont il s'agit suivant la progression des impôts qui est normale et constante hormis pour le droit de patente. L'évaluation de 1887 dépasse ainsi de 10,000 francs celle de 1886.

ART. 45. — *Remboursement par les communes des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes*

Les remboursements sur les non-valeurs en matière de contributions directes suivent également la marche ascendante de ces produits.

Si l'on tient compte de la moyenne quinquennale qui est de 123,132 francs et de la recette de l'exercice 1885 s'élevant à près de 144,000 francs, on peut raisonnablement évaluer les prévisions de 1887 à 140,000 francs, soit 10,000 francs de plus que pour 1886.

ART. 57. — *Quote-part d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 37 de la Convention-loi des 1^{er} et 26 juin 1877.*

Il y a lieu de supprimer cet article du Budget pour l'exercice 1887, par la raison que l'annuité de 3,080,668 francs due pour la construction de 770⁴167 de chemins de fer est désormais intégralement à charge du Trésor.

ART. 57 (nouveau). — *Remboursement par la province de Brabant de sa quote-part dans les menues dépenses concernant le Palais de Justice de Bruxelles.*

Il y a sur cet article une diminution de 40,000 francs.

Cette diminution provient de ce que le chiffre porté au Budget de l'exercice 1886 comprenait les recettes de plusieurs années.

ART. 58. — *Part des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux (Loi du 16 mai 1876.)*

Les crédits ci-après sont demandés pour assurer le service des pensions des instituteurs communaux pendant l'année 1887 :

1 ^o Par l'article 21 du Budget de la Dette publique.	fr. 1,500,000	»
2 ^o Par l'article 8 du Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	fr. 20,000	»
3 ^o Par l'article 9 du même Budget	244,000	»
ENSEMBLE.	fr. 1,764,000	»

L'État recouvrera les $\frac{2}{3}$ de cette somme, soit 1,058,400 francs, formant la quote-part des provinces et des communes. C'est le chiffre qu'il y a lieu d'inscrire au Budget des Voies et Moyens.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut :*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1886, en principal et centimes additionnels au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières non supprimées, seront recouvrés pendant l'année 1887, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

Les recettes ordinaires de l'État, pour l'exercice 1887, sont évaluées à la somme de trois cent dix-neuf millions six cent vingt-cinq mille cent neuf francs (319,625,109 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1887.

Donné à Laeken, le 25 février 1886.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre des Finances,***A. BEERNAERT.**

BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'EXERCICE 1887.

ADMINISTRATIONS	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS	Montant des évaluations de recettes par article	TOTAL																								
		CHAPITRE 1^{er}.																										
		IMPÔTS																										
		CONTRIBUTIONS DIRECTES																										
	1	Contribution foncière	23,600,700 »																									
	2	Contribution personnelle	19,100,000 »																									
		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 5%; border-left: 1px solid black;">Principal (y compris 5,525,000 francs pour la valeur locative)</td> <td style="width: 15%; text-align: right;">15,626,000 »</td> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 5%;"></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-left: 1px solid black;">15 centimes additionnels ordinaires sur le principal</td> <td style="text-align: right;">2,544,000 »</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-left: 1px solid black;">20 centimes additionnels extraordinaires au principal de l'impôt sur la valeur locative</td> <td style="text-align: right;">1,090,000 »</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-left: 1px solid black;">Frais d'expertise</td> <td style="text-align: right;">40,000 »</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		Principal (y compris 5,525,000 francs pour la valeur locative)	15,626,000 »					15 centimes additionnels ordinaires sur le principal	2,544,000 »					20 centimes additionnels extraordinaires au principal de l'impôt sur la valeur locative	1,090,000 »					Frais d'expertise	40,000 »					40,857,200 »
	Principal (y compris 5,525,000 francs pour la valeur locative)	15,626,000 »																										
	15 centimes additionnels ordinaires sur le principal	2,544,000 »																										
	20 centimes additionnels extraordinaires au principal de l'impôt sur la valeur locative	1,090,000 »																										
	Frais d'expertise	40,000 »																										
	3	Droit de patente	6,414,000 »																									
		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 5%; border-left: 1px solid black;">Principal</td> <td style="width: 15%; text-align: right;">5,545,000 »</td> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 5%;"></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-left: 1px solid black;">20 centimes additionnels</td> <td style="text-align: right;">1,069,000 »</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		Principal	5,545,000 »					20 centimes additionnels	1,069,000 »																	
	Principal	5,545,000 »																										
	20 centimes additionnels	1,069,000 »																										
	4	Redevances sur les mines (fixe et proportionnelle)	543,500 »																									
		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 5%; border-left: 1px solid black;">Principal</td> <td style="width: 15%; text-align: right;">274,800 »</td> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 5%;"></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-left: 1px solid black;">25 centimes additionnels</td> <td style="text-align: right;">68,700 »</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		Principal	274,800 »					25 centimes additionnels	68,700 »																	
	Principal	274,800 »																										
	25 centimes additionnels	68,700 »																										
		DOUANES, ACCISES ET RECETTES DIVERSES.																										
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES	5	Douanes	(¹)25,507,100 »																									
		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 5%; border-left: 1px solid black;">Droits d'entrée</td> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 5%;"></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-left: 1px solid black;">a Vins étrangers</td> <td style="text-align: right;">(²) 2,044,500 »</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-left: 1px solid black;">b Eaux-de-vie indigènes</td> <td style="text-align: right;">(³)25,076,900 »</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-left: 1px solid black;">c Bieres</td> <td style="text-align: right;">(⁴) 9,106,500 »</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		Droits d'entrée						a Vins étrangers	(²) 2,044,500 »					b Eaux-de-vie indigènes	(³)25,076,900 »					c Bieres	(⁴) 9,106,500 »					
	Droits d'entrée																											
	a Vins étrangers	(²) 2,044,500 »																										
	b Eaux-de-vie indigènes	(³)25,076,900 »																										
	c Bieres	(⁴) 9,106,500 »																										
	6	Accises	39,128,000 »																									
		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 5%; border-left: 1px solid black;">d. Vinaigres</td> <td style="width: 15%; text-align: right;">(⁵) 9,100 »</td> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 5%;"></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-left: 1px solid black;">e Sucres de canne et de betterave</td> <td style="text-align: right;">(⁶) 2,925,000 »</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-left: 1px solid black;">f Glucoses et autres sucres non cristallisables</td> <td style="text-align: right;">266,000 »</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-left: 1px solid black;">g. Tabacs indigènes</td> <td style="text-align: right;">800,000 »</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		d. Vinaigres	(⁵) 9,100 »					e Sucres de canne et de betterave	(⁶) 2,925,000 »					f Glucoses et autres sucres non cristallisables	266,000 »					g. Tabacs indigènes	800,000 »					64,995,100 »
	d. Vinaigres	(⁵) 9,100 »																										
	e Sucres de canne et de betterave	(⁶) 2,925,000 »																										
	f Glucoses et autres sucres non cristallisables	266,000 »																										
	g. Tabacs indigènes	800,000 »																										
	7	Recettes diverses	360,000 »																									
		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 5%; border-left: 1px solid black;">a Frais d'essai des matières d'or et d'argent</td> <td style="width: 15%; text-align: right;">10,000 »</td> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 5%;"></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="border-left: 1px solid black;">b Recettes extraordinaires et accidentelles, loyer de bâtiments, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, etc.</td> <td style="text-align: right;">550,000 »</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		a Frais d'essai des matières d'or et d'argent	10,000 »					b Recettes extraordinaires et accidentelles, loyer de bâtiments, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, etc.	550,000 »																	
	a Frais d'essai des matières d'or et d'argent	10,000 »																										
	b Recettes extraordinaires et accidentelles, loyer de bâtiments, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, etc.	550,000 »																										
		A RAPPORTER fr.		114,552,300 »																								

(1) Deduction faite de 75 p c de la recette probable sur les cafes, soit 2,325,000 francs, de 35 p c. du produit des droits d'entree sur les bieres et vinaigres venant de l'étranger, soit 266,000 francs; de 32,1267 p c du produit des memes droits sur les eaux de-vie, soit 436 900 francs, et de 35 p c du produit des memes droits sur les sucres raffinés, soit 525,000 francs, ensemble une somme de 3,652,900 fr. mes, attribuee au fonds communal cree par la loi du 18 juillet 1860

(2) Deduction faite de 35 p c du produit probable, soit 1,585,500 francs.

(3) Id 32 1267 p c id 10,925,100 francs.

(4) Id 35 p c id 4,903,500 francs

(5) Id id id 4,900 francs

(6) Id. id. id 1,576,000 francs.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
		Report fr.		114,352,300 *
		ENREGISTREMENT, ETC.		
	8	Enregistrement	20,100,000 »	
	9	Greffé	460,000 »	
	10	Hypothèques	5,300,000 »	
	11	Successions, etc. {	a. Successions et mutations par décès . . . fr. 16,200,000 »	10,320,000 »
b. Droit de mutation en ligne directe			2,800,000 »	
c. Droits dus par les époux survivants			320,000 »	
	12	Timbre	5,800,000 »	51,235,000 *
	13	Id. des polices d'assurances	1,020,000 »	
	14	Naturalisations	25,000 »	
	15	Amendes en matière d'impôts	460,000 »	
	16	id. de condamnations en matières diverses	750,000 »	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er}		165,787,300 *
		CHAPITRE II.		
		PÉAGES.		
	17	Rivières et canaux	1,600,000 »	
	18	Routes appartenant à l'État	5,000 »	
	19	Chemin de fer	118,500,000 »	
	20	Télégraphes électriques	3,017,000 »	
	21	Postes {	a. Taxes des correspondances en général fr. 8,591,570 »	9,271,750 »
b. — sur les mandats-postes			300,000 »	
c. — sur les abonnements			54,280 »	
d. — sur les effets de commerce			525,000 »	
	22	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	725,000 »	153,458,750 *
	23	Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	40,000 »	
	24	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escant à Anvers	300,000 »	
		A REPORTER fr.		200,246,050 *

(1) Le produit brut des postes est évalué à 15,330,000 francs, comprenant une recette de 525,000 francs du chef des taxes d'encaissement et de présentation à l'acceptation des effets de commerce. Ce dernier produit appartient intégralement à l'État. La part de 41 p. c. dévolue au fonds communal s'établit donc sur 14,825,000 francs, et s'élève ainsi à 6,078,250 francs.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
			REPORT . . . fr.	299,246,050 »
		CHAPITRE III.		
		CAPITAUX ET REVENUS.		
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	25	Domaines (valeurs capitales)	500,000 »	
	26	Forêts	840,000 »	
	27	Dépendances du chemin de fer	170,000 »	
	28	Établissements et services régis par l'État	120,000 »	
	29	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	440,000 »	
	30	Revenus des domaines	620,000 »	
CHEMINS DE FER, ETC. PRISONS.	31	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	145,000 »	
	32	Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	100,000 »	
	33	— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.	3,200,000 »	
	34	— des actes des commissariats maritimes	110,000 »	
	35	— des droits de chancellerie	9,000 »	16,914,000 »
	36	— des droits de pilotage	2,080,000 »	
	37	— des droits de fanal	850,000 »	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	38	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868).	82,000 »	
	39	— des écoles agricoles	273,000 »	
	40	Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,200,000 »	
	41	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	500,000 »	
	42	Bonification d'un quart pour cent, par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Loi du 20 mai 1872. — Art. 1 ^{er} , n° 4.)	350,000 »	
	43	Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	5,325,000 »	
		CHAPITRE IV.		
		REMBOURSEMENTS.		
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	44	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	400,000 »	
	45	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	140,000 »	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	46	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficit des comptes	18,000 »	
	47	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	540,000 »	
PRISONS.	48	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	225,400 »	
	49	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	21,300 »	
			A REPORTER. fr.	316,160,050 »

BUDGET DES VOIES ET MOYENS (suite).

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article.	TOTAL.
			REPORT . . . fr.	510,160,050 »
	50	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	40,000 »	3,465,059 »
	51	Recettes diverses et accidentelles	700,000 »	
	52	Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées	20,599 »	
	53	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,360 »	
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	54	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	10,200 »	
	55	Recette du chef d'ordonnances prescrites.	25,000 »	
	56	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la Trésorerie	175,000 »	
	57	Remboursement par la province de Brabant de sa quote-part de menues dépenses concernant le Palais de Justice de Bruxelles	50,000 »	
	58	Part des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1870)	1,058,400 »	
TOTAL DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS			fr.	319,625,109 »

(12)

DÉVELOPPEMENTS

u

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

pour l'exercice 1887.



(24)

ÉTAT

DES

PRODUITS ET REVENUS

RÉALISÉS PENDANT LES EXERCICES 1881, 1882, 1883, 1884 ET 1885,

ET COMPARAISON,

AVEC LES ÉVALUATIONS DE RECETTE POUR 1886,

DES ÉVALUATIONS PROPOSÉES POUR 1887.



BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

Administrations.	Articles du Budget de 1887.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1881.	1882.	1883.

RÉSUMÉ

I. — Impôts	Impôts directs	45,358,085	46,050,324	46,617,598
	Douanes, accises et recettes diverses.	56,715,778	57,596,243	58,479,367
	Enregistrement, greffe, hypothèques, successions, etc.	55,885,552	52,849,255	51,123,375
	TOTAUX fr.	157,959,415	156,475,822	156,220,338
II. — Péages		120,032,046	127,679,054	150,605,379
III. — Capitaux et revenus		11,395,075	12,144,207	12,264,021
IV. — Remboursements		6,400,173	4,812,070	4,015,420
	TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	290,777,609	301,112,053	305,103,767

DÉVELOP

		I. IMPÔTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	1	Foncier	22,745,670	22,914,972	25,008,083	
	2	Personnel (principal, 15 p. % additionnels et frais d'expertise).	15,924,431	10,253,486	16,563,993	
	3	Patentes (principal et 20 p. % additionnels)	6,319,014	6,548,153	6,585,064	
	4	Redevances sur les mines, fixes et proportionnelles (principal et 25 p. % add)	568,970	313,713	370,458	
		TOTAUX fr.	45,358,085	46,030,324	46,617,598	
	5	Douanes : Droits d'entrée	22,639,161	23,657,096	23,352,888	
	6	Accises	Vins étrangers	2,782,281	2,974,060	2,954,828
			Eaux-de-vie indigènes	17,184,701	17,400,005	19,136,010
			Bières	9,510,273	9,189,323	8,965,352
			Vinaigres	8,133	7,035	8,454
Sucres			3,911,518	3,652,600	3,282,477	
Glucoses et autres sucres non cristallisables.			181,689	237,835	259,426	
		Tabacs indigènes	207,717	192,211	180,156	
		TOTAUX fr.	33,586,312	33,653,069	34,786,703	
7	Recettes diverses	Frais d'essai des matières d'or et d'argent	16,463	12,975	13,009	
		Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxe pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires, etc.	473,842	293,103	326,767	
		TOTAUX	490,305	306,078	339,776	
		TOTAUX DES DOUANES, DES ACCISES ET DES RECETTES DIVERSES.	56,715,778	57,596,243	58,479,367	

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1884.	1885.		adoptées pour l'exercice 1886.	proposées pour l'exercice 1887.	En PLUS.	En MOINS.	

GÉNÉRAL.

48,535,946	48,741,772	47,056,745	49,403,400	49,557,200	153,800	.	
55,818,455	65,795,814	58,480,727	65,244,122	64,995,100	54,700	285,722	
51,466,507	51,721,755	52,891,745	51,655,000	51,255,000	100,000	500,000	
155,820,888	164,257,519	158,429,215	166,282,522	165,787,500	288,500	785,722	
129,505,460	129,571,780	127,626,557	135,066,750	155,458,750	425,000	55,000	
10,574,414	16,020,100	16,528,468	17,201,000	16,914,000	15,000	590,000	
4,928,608	5,554,159	4,589,671	5,529,456	5,465,059	98,850	165,227	
505,929,570	515,005,558	506,975,891	520,169,728	519,025,109	825,350	1,569,049	
					DIMINUTION fr.		544,619

PEMENTS.

25,261,855	25,415,591	25,087,190	25,579,000	25,699,700	119,800	"
18,480,652	(1) 18,684,556	17,181,420	19,066,000	19,100,000	54,000	"
6,414,876	6,296,174	6,452,056	6,414,000	6,414,000	.	"
378,585	345,671	355,479	545,500	545,500	.	"
48,535,946	48,741,772	47,056,745	49,403,400	49,557,200	153,800	"
21,858,279	24,485,894	25,190,264	25,551,600	25,507,100	"	24,500
2,956,440	5,068,506	2,947,185	2,946,500	2,944,500	.	2,000
18,547,217	25,194,687	19,052,524	25,076,922	25,076,900	"	22
9,224,994	8,846,220	9,107,252	9,165,700	9,106,500	.	57,200
12,505	11,521	9,489	8,400	9,100	700	"
2,529,965	2,014,066	5,198,125	2,925,000	2,925,000	.	"
298,175	555,748	266,174	252,000	266,000	54,000	"
270,981	719,721	514,157	1,000,000	800,000	.	200,000
55,640,071	58,808,269	54,894,884	59,552,522	59,128,000	54,700	250,222
10,647	9,541	12,527	10,000	10,000	"	"
529,438	492,110	385,052	350,000	350,000	"	"
540,085	501,651	395,579	560,000	560,000	"	"
55,818,455	65,795,814	58,480,727	65,244,122	64,995,100	54,700	285,722

(1) Y compris, à partir de 1884, 20 centimes additionnels extraordinaires sur la valeur locative.

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

Administrations.	Articles du Budget de 1887.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1881.	1882.	1883.
		IMPÔTS (SUITE).			
	8	Enregistrement	20,197,985	19,881,869	18,401,171
		{ Actes	855,230	894,591	756,564
		{ Civils	919,295	998,770	1,040,746
		{ Sous seing privé	1,025,551	1,055,691	1,054,781
		{ Judiciaires	1,450	580	870
		{ D'huissiers	145	435	870
		{ Lettres de noblesse			
		{ Permis de changer de nom de famille			
		TOTAUX fr.	22,976,950	22,809,756	21,245,802
	9	Greffe	85,384	85,405	86,609
		{ Mise au rôle	582,004	585,208	582,756
		{ Rédaction, dépositions de témoins et expéditions			
		TOTAUX fr.	467,588	470,703	469,425
	10	Hypothèques	229,000	247,209	250,506
		{ Droits d'inscription	5,600,671	5,579,405	5,213,755
		{ Droits de transcription d'actes de mutation			
		TOTAUX fr.	5,820,671	5,820,702	5,484,061
	11	Successions	17,577,528	14,885,628	15,122,075
		{ Droits de succession	200,664	451,588	408,765
		{ Id. de mutation par décès	5,644,285	5,124,542	2,810,726
		{ Id. de mutation sur les successions en ligne directe	581,866	558,980	508,404
		{ Id. dus par les époux survivants			
		TOTAUX fr.	21,804,545	18,798,558	18,700,068
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	12	Timbre.			
		{ Débit.			
		{ Timbres fixes	18	4	"
		{ Passe-ports } à l'intérieur	5,248	5,120	5,052
		{ à l'étranger	405,685	594,660	458,010
		{ Permis de port d'arme de chasse	"	1,715	1,400
		{ Permis de chasse au lévrier	554,095	555,754	522,278
		{ Timbres adhésifs pour effets de commerce	255,445	258,224	248,817
		{ Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger	11,827	12,951	14,461
		{ Id. à l'étranger	207,202	200,588	211,959
		{ Timbres de dimension	2,501,258	2,292,665	2,295,565
		{ Timbres proportionnels	108,256	109,985	115,756
		{ Visa.			
		{ Timbres de dimension } autres que des journaux étrangers	27,041	31,855	29,547
		{ des journaux étrangers	690	685	501
		{ Timbres fixes. Warrants	120	850	450
		{ Effets de commerce	1,015,650	1,062,103	1,100,556
		{ Bons de caisse, billets au porteur, etc.	608,012	468,171	590,909
		{ Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"	"
		{ Coupures	"	"	"
		{ Timbres de dimension } Papiers blancs pour actes, etc.	291,006	299,058	505,192
		{ Affiches	86,635	90,587	87,506
		TOTAUX fr.	5,875,186	5,761,021	5,784,097
	13	Timbre sur les polices d'assurances	"	"	104,752
	14	Naturalisations	16,000	20,250	38,000
	15	Amendes en matière d'impôts	461,358	445,801	454,160
	16	Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses	454,670	718,504	745,099
		TOTAUX des droits d'enregistrement, etc. fr.	55,885,552	52,849,255	51,125,375

DEVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFERENCES		Observations.
1884.	1885.		adoptées pour l'exercice 1886	proposées pour l'exercice 1887.	En PLUS.	En MOINS.	
20,057,455	20,071,564	21,451,858	20,500,000	20,100,000	"	400,000	
20,057,455	20,071,564	21,451,858	20,500,000	20,100,000	"	400,000	
455,284	464,569	465,454	460,000	460,000	"	"	
455,284	464,569	465,454	460,000	460,000	"	"	
5,227,517	5,252,954	5,524,157	5,400,000	5,500,000	"	100,000	
5,227,517	5,252,954	5,524,157	5,400,000	5,500,000	"	100,000	
19,741,546	19,897,000	19,790,259	19,520,000	19,520,000	"	"	
19,741,546	19,897,000	19,790,259	19,520,000	19,520,000	"	"	
5,807,525	5,700,000	5,785,525	5,800,000	5,800,000	"	"	
5,807,525	5,700,000	5,785,525	5,800,000	5,800,000	"	"	
898,694	1,025,000	700,140	920,000	1,020,000	100,000	"	
27,750	29,000	26,200	25,000	25,000	"	"	
486,733	460,000	461,212	460,000	460,000	"	"	
764,605	822,066	700,980	750,000	750,000	"	"	
51,466,507	51,721,753	52,891,743	51,635,000	51,255,000	100,000	500,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

Administrations.	Articles du Budget de 1887.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1881.	1882.	1883.
		II. — PÉAGES.			
		Liège à Maestricht	82,708	79,667	84,469
		Maestricht à Bois-le-Duc	62,569	60,871	61,160
		Jonction de la Meuse à l'Escaut	257,042	250,156	277,576
		Embranchement vers le camp de Beverloo	610	685	959
		Id. vers Hasselt	15,145	10,145	13,097
		Id. vers Turnhout	5,469	7,117	8,652
		Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	22,659	28,198	25,557
		Sambre	207,862	258,552	283,403
		Charleroi à Bruxelles et embranchements	575,290	575,242	556,581
		Mons à Condé	131,807	132,418	117,525
		Pommerœul à Antoing	120,114	118,436	119,660
		Dérivation de la Lys. { Deynze à Schipdonck	8,502	8,224	7,458
		{ Schipdonck à Balgerkoeke	1,558	1,560	1,808
		Roulers à la Lys	1,064	1,195	1,398
		Gand à Ostende { Droit général	29,698	51,802	35,776
		{ Droit à la porte de Damme	802	705	796
		Plasschendaele, par Nieupoort et Furnes, vers la France	11,591	17,785	18,017
		Moervaert	2,624	3,173	3,361
		Grande Nèthe	952	739	826
		Petite Nèthe (canalisée)	3,553	3,883	3,529
		Nèthe inférieure (pont de Waelhem)	300	300	601
		Gand à Terneuzen	21,876	22,020	25,196
		Meuse	51,067	49,579	51,604
		Ourthe	10,147	9,301	8,148
		Escaut	48,655	53,367	50,366
		Lys	21,162	19,263	19,710
		Démer	851	732	690
		Yser	6,227	4,763	5,548
		Droits de péage consignés, revisés au profit du Trésor	187	314	81
		Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	74,588	28,778	28,403
		TOTALS fr	1,634,699	1,576,964	1,612,023
	18	Routes appartenant à l'État	5,202	6,750	4,450
	19	Chemins de fer	108,953,600	115,135,864	117,599,308
	20	Télégraphes électriques	2,293,662	2,684,825	2,725,250
	21	Postes. — Taxes des correspondances en général, taxes sur les articles d'argent, sur les abonnements et sur les effets de commerce	7,404,750	7,696,584	8,075,875
	22	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	641,055	551,750	554,854
	23	Id. du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	"	50,219	33,619
	24	Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers	"	"	"
		TOTALS DES PÉAGES fr.	120,932,946	127,670,954	130,605,379

ENREGISTREMENT
ET
DOMAINES.

17

Rivières et canaux.

Droits
de navigation,
de ponts,
d'écluses, etc.CHEMINS DE FER,
POSTES
ET TÉLÉGRAPHES.

18

19

20

21

22

23

24

TRÉSORERIE
GÉNÉRALE,
ETC.

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANS LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1884.	1885.		adoptées pour l'exercice 1886.	proposées pour l'exercice 1887.	En PLUS.	En MOINS.	
1,637,105	1,590,000	1,610,158	1,600,000	1,600,000	.	.	
1,637,105	1,590,000	1,610,158	1,600,000	1,600,000	.	.	
4,500	4,680	4,916	5,000	5,000	.	.	
116,099,357	115,678,000	114,092,862	118,500,000	118,500,000	.	.	
2,719,559	2,783,700	2,641,359	5,050,000	5,017,000	.	33,000	
8,598,421	8,713,500	8,057,786	8,971,750	9,271,750	300,000	.	
609,808	554,000	582,289	600,000	725,000	125,000	.	
56,750	48,100	37,167	40,000	40,000	.	.	
.	.	"	500,000	500,000	.	.	
120,505,400	120,371,780	127,026,557	133,066,750	133,458,750	425,000	33,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

Administrations.	Articles du Budget de 1887.	Nature des Produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1881.	1882.	1883.
		III. — CAPITAUX ET REVENUS.			
		Prix de vente de terrains { rivières et canaux	7,942	13,928	4,585
		provenant d'emprises. { Routes	28,051	40,441	82,344
		Produit d'autres aliénations d'immeubles	658	3,544	2,971
		Produits { des successions en déshérence	52,256	105,071	271,341
		{ nets des épaves	774	1,012	878
		Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	2,575	2,406	3,403
		Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.	510	1,788	"
		provenant du Département des Affaires étrangères	150	"	"
		id. id. des Finances	17,286	10,025	12,619
		id. id. de la Guerre	172,700	175,534	152,258
		id. id. de l'Instruction publique	786	"	269
		id. id. de l'Intérieur	75,521	201,150	205,724
		id. id. de la Justice	14,395	10,530	15,826
		id. id. des Travaux publics	102,519	80,251	10,830
		id. de la Cour des comptes	150	5,000	2,402
		Remboursement { du fonds de l'industrie nationale	"	"	"
		de capitaux. { de créances ordinaires.	"	"	"
		Rachat et transfert de rentes	"	888	1,346
		Transactions en matière domaniale.	"	"	100
		Domages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	27,986	10,040	24,488
		Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux)	201	"	1,005
		Produit d'objets saisis et confisqués	4,451	5,999	4,772
		Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	155	301	196
		TOTAUX . . . fr.	507,426	765,836	857,415
		Prix de vente de coupes de bois	845,086	709,255	504,350
		Id. de chablis, bois de délit et d'élagages	109,176	107,521	100,867
		Id. d'objets saisis et confisqués	20	95	"
		Id. de glandée, panage, foin et herbages	8,614	4,294	4,255
		Fermages des propriétés dépendantes des forêts	9,243	8,587	10,305
		Id. du droit de chasse	10,517	10,901	13,445
		Id. id. de pêche (baux et licences)	325	132	"
		Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral	3,734	5,508	4,603
		Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	10,188	19,175	17,932
		Indemnités pour carbonisation	599	"	"
		TOTAUX . . . fr.	1,007,400	863,554	745,757
		A REPORTER . . . fr.	1,514,826	1,629,390	1,603,172

25

Domaines
(valeurs capitalistes).

26

Forêts.

ENREGISTREMENT
ET DOMAINES

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
1884.	1885.		adoptées pour l'exercice 1886.	proposées pour l'exercice 1887.	En PLUS.	En MOINS.	
595,667	365,000	618,269	600,000	500,000	.	100,000	
595,667	365,000	618,269	600,000	500,000	.	100,000	
801,689	800,000	843,680	840,000	840,000	.	.	
801,689	800,000	843,680	840,000	840,000	.	.	
1,597,356	1,165,000	1,401,949	1,440,000	1,340,000	.	100,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

Administrations.	Articles du Budget de 1887.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1881.	1882.	1883.
		REPORT. . . fr.	1,514,820	1,020,500	1,005,172
		III. — CAPITAUX ET REVENUS (SUITE).			
	27	Dépendances des chemins de fer.			
		Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	29,065	27,500	28,077
		Location de bâtiments	15,260	14,004	18,524
		Id. d'herbages, d'oseraies, etc.	10,288	15,151	14,518
		Id. de vidanges	1,080	2,104	2,554
		Argent non réclamé.	1,272	1,766	2,177
		Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	255,102	104,268	121,461
		Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage.	17,417	9,597	10,175
		Id. d'objets non réclamés.	15,474	12,110	10,056
		Id. d'arbres, plantations, herbages, etc.	7,500	7,024	3,207
		TOTAUX. . . fr.	557,446	194,400	222,547
	28	Établissements et services régis par l'État.			
		École militaire. - Pensions des élèves.	85,878	84,467	90,020
		École vétérinaire. } Pensions d'animaux malades	4,029	4,070	6,204
		} Produits des ventes d'objets divers	150	198	255
		Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem	1,547	"	"
		Bénéfices de la fonderie de canons	"	"	"
		Abonnements au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,504	15,504	15,504
		Section normale d'enseignement moyen pour filles	"	480	760
		Produit du Jardin Botanique de Bruxelles	13,909	19,505	14,505
		Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres	100,000	460	1,800
		TOTAUX. . . fr.	219,717	125,584	128,850
	20	Produits divers et accidentels.			
		Produit des examens universitaires	11,554	14,574	15,257
		Id. des examens et visa des diplômes	36,345	37,052	40,558
		Id. des diplômes des artistes vétérinaires.	"	"	"
		Id. des brevets d'invention	228,050	245,650	261,720
		Id. du quart des salaires sur transcriptions	37,077	39,592	41,171
		Id. de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignations	68	15	12
		Id. de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France	29	295	244
		Id. des taxes perçues pour marques de fabriques et de commerce	4,880	3,580	3,320
		Restitutions volontaires.	"	1,547	2
		Indemnités pour constructions d'usines (forêts exceptées)	781	551	486
		Parts non réclamées dans les amendes attribuées	15	"	26
		Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	52	47	22
		Excédent de droits d'encaissement sur les frais d'adjudication	94,582	117,275	76,546
		Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	1,854	2,476	4,117
		Cautionnements judiciaires attribués à l'État	"	"	19,500
		De toute autre nature	"	"	"
		TOTAUX. . . fr.	415,705	462,014	462,501
		A REPORTER. . . fr.	2,487,604	2,411,388	2,417,130

DÉVELOPPEMENTS. - VOIES ET MOYENS.

DANS LES ANNÉES.		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1884.	1885.		adoptées pour l'exercice 1886.	proposées pour l'exercice 1887.	En PLUS.	En MOINS.	
1,597,356	1,105,000	1,461,940	1,440,000	1,340,000	"	100,000	
167,371	185,000	221,353	170,000	170,000	"	"	
167,371	185,000	221,353	170,000	170,000	"	"	
123,486	110,000	141,527	150,000	120,000	"	10,000	
123,486	110,000	141,527	150,000	120,000	"	10,000	
449,026	461,872	450,236	440,000	440,000	"	"	
449,026	461,872	450,236	440,000	440,000	"	"	
2,137,239	1,021,872	2,275,067	2,180,000	2,070,000	"	110,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

Administrations.	Articles du Budget de 1887	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1881.	1882	1883.
		REPORT fr.	2,487,604	2,411,388	2,417,150
		III. — CAPITAUX ET REVENUS (suite).			
		Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	123,123	186,832	152,373
		Domaine de Tervueren { Fermages	11,608	"	604
		{ Ventes d'arbres	"	"	"
		{ Menus produits	"	"	"
		Génie militaire { Location de biens-fonds et de bâtiments	58,925	57,801	54,013
		{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	11,595	26,513	20,887
		{ Fermages de pêche et de chasse	6,726	3,922	3,916
		Arrérages de rentes	1,112	1,087	993
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	30	Revenus des domaines.			
		Redevances pour concessions de prises d'eau	2,242	2,255	2,642
		Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	7,300	10,500	10,500
		Id. id. de créances ordinaires	"	"	"
		Produits de la calamine	"	"	"
		Id. des sablières et mines (forêts exceptées)	1,392	2,865	1,656
		Location de terrains provenant d'emprises { Rivières et canaux	55,061	33,906	54,924
		{ Routes	1,102	1,601	1,758
		Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. { Rivières et canaux	176,535	181,260	181,214
		{ Routes	357,165	305,426	270,438
		Droits de pêche (rivières et canaux)	58,524	59,142	52,256
		Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	2,080	7,961	8,599
		TOTAUX fr.	812,508	862,851	778,823
		TOTAUX (Enregistrement et domaines) fr.	3,300,202	3,274,239	3,193,933
		Produit des abonnements au <i>Moniteur</i>	28,878	31,315	32,553
		Id. id. au Recueil spécial des actes de sociétés	2,232	2,916	3,981
		Id. id. aux Annales parlementaires	65,264	71,000	54,398
		Id. id. au Compte rendu analytique	27,372	42,765	39,456
		Id. id. au Recueil des lois	274	248	232
		Id. id. au Bulletin officiel des adjudications	6,588	1,484	484
		Id. id. aux Documents parlementaires	"	492	"
		TOTAUX (Travaux publics) fr.	150,628	150,216	151,084
PRISONS.	32	Produits divers des prisons (pistoles, cantines, ventes de vieux effets)	95,170	102,917	101,723
	33	Id. de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,598,785	2,830,519	3,085,753
	34	Id. des actes des commissariats maritimes	93,950	104,589	106,713
	35	Id. des droits de chancellerie	9,487	9,027	8,016
	36	Id. id. de pilotage	1,746,923	1,981,749	2,019,300
	37	Id. id. de fanal	624,199	730,332	808,640
	"	Id. de la fabrication des monnaies de cuivre	"	50,000	"
	38	Id. de la régie du <i>Moniteur</i>	151,438	100,707	76,432
	39	Id. des écoles agricoles	210,341	209,686	217,456
	40	Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1830 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,650,079	1,925,327	1,431,847
	41	Produits du placement des fonds disponibles du Trésor	537,834	401,997	789,604
	42	Bonification d'un quart p. % par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale	258,919	272,602	291,911
	45	Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	"	"	"
	45 ^a	Intérêt et dividende des actions de la Société nationale des chem. de fer vicin	"	"	"
		TOTAUX (Trésor public) fr.	7,869,075	8,616,855	8,833,861
		TOTAUX DES CAPITAUX ET REVENUS fr.	11,393,073	12,144,267	12,204,021

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1884.	1885.		adoptées pour l'exercice 1886.	proposées pour l'exercice 1887.	En PLUS.	En MOINS.	
2,137,259	1,921,872	2,275,065	2,180,000	2,070,000	"	110,000	
544,569	555,000	710,710	700,000	620,000	"	80,000	
544,569	555,000	710,710	700,000	620,000	"	80,000	
2,081,608	2,470,872	2,085,775	2,880,000	2,690,000	"	190,000	
160,524	125,142	139,110	145,000	145,000	"	"	
160,524	125,142	139,110	145,000	145,000	"	"	
95,580	109,560	100,950	100,000	100,000	"	"	
5,214,745	5,168,743	2,979,705	3,200,000	3,200,000	"	"	
108,544	109,000	104,759	110,000	110,000	"	"	
7,092	8,180	8,480	7,000	9,000	2,000	"	
2,070,258	2,077,400	1,979,162	2,080,000	2,080,000	"	"	
850,644	852,250	773,215	850,000	850,000	"	"	
"	"	50,000	"	"	"	"	
83,750	78,838	94,233	82,000	82,000	"	"	
270,219	272,802	256,101	275,000	275,000	"	"	
1,205,092	1,115,815	1,486,552	1,400,000	1,200,000	"	200,000	
907,060	860,564	690,418	500,000	500,000	"	"	
319,557	359,206	206,599	550,000	550,000	"	"	
4,309,552	4,429,728	4,414,640	5,314,000	5,325,000	11,000	"	
"	"	"	"	"	"	"	
13,456,002	13,510,526	13,102,624	14,166,000	13,979,000	13,000	200,000	
16,374,414	16,020,100	16,328,408	17,201,000	16,014,000	13,000	390,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

Administrations.	Articles du Budget de 1887.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN			
			1881.	1882.	1883.	
IV. REMBOURSEMENTS.						
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	44	Frais de perception des centimes provinciaux	116,109	117,718	118,851	
		Id. id. communaux	285,609	300,085	319,845	
	45	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	104,515	115,255	120,882	
		TOTAUX (contributions directes, etc.) fr.	506,123	533,658	559,558	
	46	Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes. { Soldes de comptes de comptables extraordinaires arrêtés par la Cour des Comptes	"	"	"	
		Actes de chargement de divers chefs	5,189	5,680	1,245	
	Déficit des comptables. { Recouvrements par prélèvement sur cautionnements			25,228	5,948	17,075
		Recouvrements divers		37,875	17,429	5,711
		TOTAUX fr.	64,290	27,057	22,020	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	Frais de poursuites et d'instances	581	1,450	182	
		Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices. { aux communes et aux hospices.	202,507	201,910	186,654	
			aux acquéreurs de bois domaniaux	"	"	"
		Ministère des Finances.	Remboursement et dégrèvement de contributions.	2	9	21
			5 % sur les recettes pour ordre (frais de régie)	5,635	4,342	4,026
			Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 %	"	"	"
			Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères.	40	37	35
			Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	1,649	1,761	1,857
			Restitution de droits	"	9	"
		Ministère de la Guerre. —	Restitution de droits.	"	40	"
		Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	Restitution de bourses d'étude.	"	"	2,550
			Frais de justice en matière de garde civique.	7,418	8,465	7,145
			Remboursement de subsides	1,000	"	"
			Restitution de droits	"	"	12
			Remboursements divers	"	11	"
		Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle.	125,660	153,754	138,660
			Frais de justice en matière de simple police	150,881	147,845	136,154
			Id. militaire	1,056	1,556	1,850
			Frais d'entretien de mendiants	15,970	20,879	28,940
		Ministère des Travaux publics.	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains.	"	"	"
				{ Rachat des annuités	"	"
Frais de surveillance de travaux publics concédés	40,248		26,485	24,907		
Id. d'entretien de routes concédées	"		"	"		
Restitution de droits	54		179	11		
	Remboursements divers	241	122	504		
	TOTAUX fr.	528,782	548,050	551,468		
	TOTAUX (enregistrement et domaines). . . . fr.	505,072	575,707	555,497		
	A REPORTER fr.	1,099,195	1,109,845	1,113,055		

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANT LES ANNEES.		MOYERNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		Observations.
1884.	1885.		adoptées pour l'exercice 1886.	proposées pour l'exercice 1887.	En PLUS	En MOINS.	
452,024	460,741	454,530	450,000	460,000	10,000	»	
151,264	143,965	123,132	150,000	140,000	10,000	»	
583,288	604,704	557,462	580,000	600,000	20,000	»	
26,573	65,000	40,990	18,000	18,000	»	»	
26,573	65,000	40,990	18,000	18,000	»	»	
428,546	500,000	507,449	540,000	540,000	»	»	
428,546	500,000	507,449	540,000	540,000	»	»	
454,919	505,000	548,459	558,000	558,000	»	»	
1,058,207	1,160,704	1,105,901	1,158,000	1,158,000	20,000	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

Administrations.	Articles du Budget de 1887.	Nature des produits et revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
			1881.	1882.	1883.
		Report. . . fr.	1,000,195	1,109,545	1,115,055
		IV. — REMBOURSEMENTS (suite)			
Prisons.	48	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons pour achat de matières premières	211,285	172,874	115,675
	40	Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	23,308	28,911	25,495
		TOTAUX (prisons). . . fr.	234,593	201,785	137,168
Trésor public.	50	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	50,072	45,549	44,184
	51	Recettes diverses et accidentelles	3,797,192	2,224,058	1,470,514
	52	Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées.	33,567	19,567	19,587
	53	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,360	1,360	1,360
	54	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	8,200	8,500	8,800
	*	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration.	9,000	9,000	20,000
	*	Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	"	6,418	2,579
	55	Recettes du chef d'ordonnances prescrites	26,000	25,192	30,662
	56	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de Trésorerie.	175,000	175,000	175,000
	*	Quotes-parts d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 57 de la convention des 1/26 juin 1877.	759,360	616,134	492,007
57	Remboursement par la province de Brabant de menues dépenses concernant le Palais de Justice de Bruxelles	"	"	"	
58	Parts des provinces et des communes dans le paiement des pensions des instituteurs communaux (Loi du 16 mai 1876)	516,634	569,482	401,833	
		TOTAUX (Trésor public). . . fr.	5,156,385	3,500,940	2,765,206
		TOTAUX DES REMBOURSEMENTS . . fr.	6,400,173	4,812,070	4,013,429

DÉVELOPPEMENTS. — VOIES ET MOYENS.

DANS LES ANNÉES		MOYENNE.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
1884.	1885.		adoptées pour l'exercice 1886.	proposées pour l'exercice 1887.	En PLUS.	En MOINS.	
1,038,207	1,160,704	1,105,901	1,138,000	1,158,030	20,000	•	
265,644	271,130	206,521	225,400	225,400	•	•	
22,028	21,308	23,810	21,300	21,300	•	•	
285,672	292,458	250,531	246,700	246,700	•	•	
42,160	42,415	44,836	40,000	40,000	•	•	
1,587,732	990,292	2,015,294	700,000	700,000	•	•	
19,567	19,567	22,567	20,399	20,399	•	•	
1,560	1,360	1,560	1,360	1,360	•	•	
9,800	9,800	9,020	10,300	10,200	•	•	
20,000	•	14,500	•	•	•	•	
44,156	•	17,718	•	•	•	•	
51,003	35,948	29,941	25,000	25,000	•	•	
175,000	175,000	175,000	175,000	175,000	•	•	
360,680	246,453	402,007	123,227	•	•	123,227	
•	•	•	70,000	50,000	•	40,000	
605,371	371,162	430,406	979,570	1,058,400	78,830	•	
2,004,720	1,891,907	3,255,430	2,144,756	2,060,359	78,830	163,227	
4,228,608	5,354,130	4,589,671	3,529,456	3,465,059	98,830	163,227	

(42)

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1887.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget de la Dette publique pour l'exercice 1886 s'élève à	fr. 103,662,553 77
Les crédits demandés pour ce service en 1887, montent à	402,532,547 24
	<hr/>
Soit une différence en moins de	fr. 1,130,006 53
	<hr/>

Cette différence n'est toutefois qu'apparente; elle provient, comme il sera dit ci-après, de l'impossibilité où l'on se trouve encore de déterminer exactement la charge qui résultera des capitaux à emprunter en 1886.

Les motifs des divers changements proposés sont les suivants.

CHAPITRE PREMIER.

SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE, REDEVANCES, ANNUITÉS, ETC.

5^e SECTION.§ 1^{er}. — Intérêts et amortissement.

ART. 5. — *Emprunt à 4 % 1^{re} série de 1871 et capitaux qui y ont été ajoutés.*

Crédit alloué pour 1886	fr. 41,140,941 85
— demandé pour 1887.	fr. 41,229,386 20
	<hr/>
En plus pour 1887.	fr. 88,444 53
	<hr/>

Cette augmentation représente le complément d'intérêt et d'amortissement de capitaux délivrés pour prix de lignes de chemins de fer en vertu des conventions de 1873 et de 1877 et dont les charges ne frappent que partiellement le Budget de 1886 alors qu'elles pèseront intégralement sur celui de 1887. Ces charges se divisent comme il suit :

Intérêts	fr. 60,000 »
Dotation d'amortissement	28,444 35
	<hr/>
TOTAL.	fr. 88,444 53
	<hr/>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il n'est rien ajouté aux charges de la dette 4 %, 1^{re} série, pour les obligations qu'il y aurait lieu d'émettre du même chef pendant la période du 1^{er} novembre 1886 au 31 octobre 1887. Il n'a pas été possible d'établir dès maintenant des prévisions à cet égard. Ce crédit sera augmenté, par voie d'amendement, à raison des émissions de titres qui seront prévues au Budget extraordinaire.

ART. 9. — *Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires.*

Crédit alloué pour 1886	fr. 1,700,000 »
— demandé pour 1887	»
	<hr/>
En moins pour 1887.	fr. 1,700,000 »
	<hr/>

Le crédit porté au Budget de 1886 a pour but de couvrir les frais et la charge des intérêts d'un emprunt à contracter en 1886. — Cet emprunt n'ayant pas été conclu jusqu'ici et les conditions ne pouvant en être déterminées, il n'est pas possible de fixer dès à présent la charge qui en résultera pour l'exercice 1887.

Il en est de même quant aux charges qu'entraînera le Budget extraordinaire de 1887.

Comme pour les années précédentes, ces deux objets seront réglés par voie d'amendement lors de la revision du Budget.

ART. 17. (de 1886). — *Intérêts à 4 p. % sur le prix de rachat du chemin de fer de Virton.*

Crédit alloué pour 1886	fr. 2,500 »
— demandé pour 1887	»
	<hr/>
En moins pour 1887.	fr. 2,500 »
	<hr/>

Il n'est plus inscrit de crédit pour cet objet au Budget de 1887, dans la pensée que le règlement définitif des affaires laissées en souffrance par la Société du chemin de fer de Virton pourra être terminé dans le courant de l'année 1886.

Si cependant le prix de la ligne ne pouvait être intégralement délivré pendant cette année, le crédit nécessaire pour servir l'intérêt à 4 p. % sur les fonds restant dans les caisses du Trésor serait demandé en temps utile, comme cela s'est fait pour le Budget de 1886.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS.

ART. 21. — *Pensions diverses.*

Crédit alloué pour 1886	fr.	9,664,000	»
— demandé pour 1887		9,818,800	»
		<hr/>	
En plus pour 1887.	fr.	157,800	»
		<hr/>	

Cette augmentation résulte de la balance entre les différences en plus et les différences en moins prévues pour les diverses natures de pensions pendant l'année 1887.

Les différences en plus portent principalement sur les pensions du Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique et sur celles du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

Pour le premier de ces Départements, l'augmentation se justifie par le nombre et l'importance des pensions accordées pendant l'année 1885, à des fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant du Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique ;

Pour le second elle est la conséquence de la progression normale des pensions de retraite, telle qu'elle se produit depuis plusieurs années.

L'annexe n° 2 à la note explicative fait connaître la division en charges ordinaires et en charges extraordinaires, du crédit de 9,818,800 francs demandé pour le service des pensions pendant l'année 1887.

ART. 22. — *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.*

Crédit alloué pour 1886	fr.	1,350,000	»
— demandé pour 1887		1,300,000	»
		<hr/>	
En plus pour 1887.	fr.	150,000	»
		<hr/>	

On ne peut déterminer que d'une manière approximative la somme qui sera nécessaire au service des pensions dont il s'agit, pendant l'année 1887. On croit devoir ajouter que l'augmentation demandée est compensée, à concurrence des 5/5^m, par la quote-part des communes et des provinces, qui est inscrite comme produit au Budget des Voies et Moyens.

ART. 23. — *Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite.*

Crédit alloué pour 1886	fr.	400,000	»
— demandé pour 1887		400,000	»
		<hr/>	
Différence pour 1887.	fr.	»	»
		<hr/>	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Dans une note insérée à la page 60 du Budget de la Dette publique pour l'exercice 1886 (voir *Document parlementaire* n° 84 de la session de 1884-1885), le Gouvernement a annoncé qu'il fait examiner la situation de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances et les obligations qui pèsent sur l'État de ce chef.

Cet examen se poursuit; on espère qu'il sera terminé et que les résultats en seront connus pour être portés à la connaissance de la Législature à l'époque de la discussion du présent Budget.

CHAPITRE III.

INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.

ART. 24. — *Intérêts à 3 1/2 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor.*

Crédit alloué pour 1886	fr. 1,096,750	»
— demandé pour 1887	1,273,000	»
	<hr/>	
En plus pour 1887.	fr. 176,250	»
	<hr/>	

Cette augmentation est demandée à raison de l'accroissement constant des cautionnements de toute nature.

RÉCAPITULATION.

	Augmentations.	Diminutions.
Article 5 fr.	88,444 35	»
— 9	»	1,700,000 »
— 17 de 1886 (supprimé)	»	2,500 »
— 19 —	»	» 88
— 21	157,800 »	»
— 22	150,000 »	»
— 24	176,250 »	»
	<hr/>	
TOTAUX. fr.	572,494 35	1,702,500 88
	<hr/>	
Soit une diminution de. fr.	1,130,006 53	
	<hr/>	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1887, à la somme de cent deux millions cinq cent trente-deux mille cinq cent quarante-sept francs vingt-quatre centimes (fr. 102,532,547 24 c^e), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 25 février 1886.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1887.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.		TOTAL par chapitre.		
		Total par dette.				
	CHAPITRE I^{er}.	SOMMES AFFECTÉES au service				
	SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.	des	de			
	1^{re} SECTION.	intérêts.	l'amortissement.			
	<i>Dette dont l'origine est antérieure au 4^{er} octobre 1830.</i>					
1	Dette à 2 1/2 p. %	5,498,990 78	"	5,498,990 78	5,498,990 78	"
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo.	"	"	"	80,598 14	"
	2^{me} SECTION.					
	<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril sui- vant.</i>					
5	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . .	"	"	"	123,386 24	"
4	Rachat des droits de fanal	"	"	"	21,164 02	"
	3^{me} SECTION.					
	<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
	§ 1^{er}. Intérêts et amortissement.					
5	Emprunt à 4 p. % de 1871 et capitaux qui y ont été ajoutés	56,648,545 28	4,581,042 92	41,220,586 20	41,220,386 20	"
6	Emprunt à 4 p. % 2 ^e série (de 1880) .	5,388,760 "	673,595 "	6,062,355 "	6,062,355 "	"
7	Dette à 3 p. %	15,595,770 "	1,039,718 "	16,635,488 "	16,635,488 "	"
8	Dette à 5 1/2 p. %	5,057,424 12	"	5,057,424 12	5,057,424 12	"
	Totaux.fr.	66,180,288 18	6,294,355 92	72,483,644 10		
9	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur res- sources extraordinaires à effectuer pendant l'année. (<i>Pour mémoire.</i>)				"	"
	A REPORTER.fr.				72,708,792 50	"

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	72,708,792 50	
	§ 2. Annulés divers.		
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 »	
11	Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage.	672,550 »	
12	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	500,000 »	
13	Dix-septième annuité pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	612,000 »	
14	Annuité à servir jusqu'en 1940 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la grande Compagnie du Luxembourg. (<i>Pour mémoire</i>)	•	
15	<i>A.</i> Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 53, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877) fr. 5,301,169 »		84,931,747 24
	<i>B.</i> Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 53, § 2, et art. 37 combinés de la même convention). fr. 3,080,668 »	8,471,837 »	
16	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1886 (convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 20 avril 1880)	1,000,000 »	
	§ 3. Autres charges.		
17	Rente annuelle à 3 p. %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires.	42,287 74	
18	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif)	490,000 »	
19	<i>A.</i> Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) 127,000 »		134,500 »
	<i>B.</i> Frais de surveillance des Compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt 7,500 »		
	A REPORTER. . . . fr.	•	84,931,747 24

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL. par chapitre.
	REPORT. fr.	•	84,051,747 24
	CHAPITRE II. RÉMUNÉRATIONS.		
20	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif)	5,200,000 »	} 14,018,800 .
21	Pensions diverses.	0,818,800 »	
22	Pensions des professeurs et instituteurs communaux.	1,500,000 »	
23	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)	400,000 »	
	CHAPITRE III. INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
24	a. Intérêts à 5 $\frac{1}{2}$ % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor 1,270,000 »	1,273,000 »	} 2,682,000 .
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 5,000 »	5,000 »	
25	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.	0,000 »	
26	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII) ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations.	1,400,000 »	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
	TOTAL. fr.	•	102,632,547 24

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1886.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :
Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

(52)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1887.



BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.
			des intérêts.	de l'amortissement.	
CHAPITRE PREMIER.					
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
1 ^{re} SECTION.					
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	"	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1887 et au 1 ^{er} janvier 1888).	5,498,000 78	"	5,498,000 78
2	"	Arrrages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1887)	"	"	"
2 ^{me} SECTION.					
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>					
3	"	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances (articles 20 et 25 dudit traité), et art. 10 de la dite convention.	"	"	"
4	"	Rachat des droits de faanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité	"	"	"
3 ^{me} SECTION.					
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.					
5	a.	Intérêts, à 4 p. %: 1 ^o de l'emprunt de 51,000,000 de francs autorisé par la loi du 27 juillet 1871; 2 ^o des capitaux émis ou à émettre jusqu'au 31 octobre 1887, en vertu de diverses lois, du chef de la reprise ou de la construction de lignes de chemins de fer; 3 ^o du capital de fr. 466,178,182 22 c ^t provenant de la conversion des emprunts et dettes à 4½ p. % (loi du 25 juillet 1879); 4 ^o de l'emprunt de 164,796,000 francs émis en conformité de l'arrêté royal du 27 avril 1885 : Sem. au 1 ^{er} mai 1887, sur fr. 916,208,582 22 c ^t (*). 18,524,171 64 Sem. au 1 ^{er} nov. 1887, sur fr. 916,208,582 22 c ^t (*). 18,524,171 64	36,648,343 28	"	41,229,586 20
	b.	Dotation de l'amortissement : Sem. au 1 ^{er} mai 1887, ½ p. % de fr. 916,208,582 22 c ^t 2,290,521 46 Sem. au 1 ^{er} nov. 1887, ½ p. % de fr. 916,208,582 22 c ^t 2,290,521 46	"	4,581,042 92	
6	a.	Intérêts de l'emprunt de 154,719,000 francs à 4 p. % (2 ^e série) autorisé par diverses lois et émis conformément à l'arrêté royal du 8 janvier 1880 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1887)	5,388,760	"	6,062,555
	b.	Dotation de l'amortissement : ½ p. % du capital de l'emprunt (mêmes semestres)	"	673,595	
7	a.	Intérêts de la Dette d'un capital nominal de 519,859,000 francs à 3 p. %, provenant : 1 ^o de l'emprunt de 306,859,000 francs émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 et conformément à l'arrêté royal du même jour (<i>Moniteur</i> , n° 120); 2 ^o d'un capital de 80,000,000 de francs négocié par convention du 25 janvier 1878, en vertu de diverses lois; 3 ^o d'un capital de 133,000,000 de francs négocié par convention du 29 juin 1882, conformément à l'arrêté royal du même jour (<i>Moniteur</i> , n° 185), pris en exécution de diverses lois (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1887)	15,595,770	"	10,635,488
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 c ^t p. % du capital de 519,859,000 francs (mêmes semestres)	"	1,059,718	
8	"	Intérêts de la dette d'un capital nominal de 82,554,975 francs, à 3½ p. %, provenant de l'exécution de la loi du 20 août 1885, relative au remboursement ou à la conversion des titres émis par la grande Compagnie du Luxembourg (semestres au 1 ^{er} juillet 1887 et au 1 ^{er} janvier 1888)	3,057,424 12	"	3,057,424 12
TOTALX.			66,189,288 18	6,204,355 92	72,485,644 10
9	"	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année. (<i>Pour mémoire.</i>)			

A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.																				
		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.																							
5,498,990 78	5,498,990 78	.	.	5,498,990 78	5,498,990 78	<table border="1"> <tr> <td colspan="2">SEMESTRES AU :</td> </tr> <tr> <td>1^{er} mai 1887.</td> <td>1^{er} nov. 1887.</td> </tr> <tr> <td>CAPITAUX.</td> <td>CAPITAUX.</td> </tr> <tr> <td>51,000,000 »</td> <td>51,000,000 »</td> </tr> <tr> <td>52,550,000 »</td> <td>52,550,000 »</td> </tr> <tr> <td>6,727,000 »</td> <td>6,727,000 »</td> </tr> <tr> <td>174,927,400 »</td> <td>174,927,400 »</td> </tr> <tr> <td>466,178,182 22</td> <td>466,178,182 22</td> </tr> <tr> <td>164,796,000 »</td> <td>164,796,000 »</td> </tr> <tr> <td>916,808,582 32</td> <td>916,808,582 32</td> </tr> </table> <p>(*) Emprunt de 1871. Capitalisation de l'annuité de rachat de la concession de Dendre-et-Waas. Idem, de Pepinster à Spa. Payement de lignes de chemins de fer livrées à l'Etat, et avances sur lignes en construction. Conversion des emprunts et dettes à 4 1/2 p. % (Loi du 25 juillet 1879). Emprunt de 1885</p> <p>TOTAUX SEMESTRES AU 78.</p>	SEMESTRES AU :		1 ^{er} mai 1887.	1 ^{er} nov. 1887.	CAPITAUX.	CAPITAUX.	51,000,000 »	51,000,000 »	52,550,000 »	52,550,000 »	6,727,000 »	6,727,000 »	174,927,400 »	174,927,400 »	466,178,182 22	466,178,182 22	164,796,000 »	164,796,000 »	916,808,582 32	916,808,582 32
SEMESTRES AU :																										
1 ^{er} mai 1887.	1 ^{er} nov. 1887.																									
CAPITAUX.	CAPITAUX.																									
51,000,000 »	51,000,000 »																									
52,550,000 »	52,550,000 »																									
6,727,000 »	6,727,000 »																									
174,927,400 »	174,927,400 »																									
466,178,182 22	466,178,182 22																									
164,796,000 »	164,796,000 »																									
916,808,582 32	916,808,582 32																									
80,598 14	80,598 14	.	.	80,598 14	80,598 14																					
125,586 24	125,586 24	.	.	125,586 24	105,820 10																					
21,164 02	21,164 02	.	.	21,164 02	21,164 02																					
41,229,586 20	41,140,941 85	88,444 55	.	40,602,896 20	59,670,159 45																					
6,062,355	6,062,355	.	.	6,062,355	6,062,355																					
16,635,488	16,635,488	.	.	16,635,488	16,635,488																					
5,057,424 12	5,057,424 12																					
.	1,700,000	.	1,700,000	748,000	.																					
72,708,792 50	74,520,348 15	88,444 55	1,700,000	69,772,878 38	68,080,555 47																					

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
§ 2. Annulés diverses			
10	•	Arrrages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles. en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1887 et au 1 ^{er} janvier 1888.)	
11	•	Rente annuelle constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage, en vertu de la convention des 16 et 17 février 1857. approuvée par la loi du 8 juillet 1858	
12	•	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	
13	•	Dix septième annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ p. % sur un capital de 15.000,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	
14	•	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la grande compagnie du Luxembourg. (<i>Pour mémoire.</i>)	
15	A.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	5,501,109
	B.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes (Art. 55, § 2, et art. 57 combinés de la même convention).	3,080,668
16	•	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1886. (Convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880.)	
	•	Intérêts à 4 p. % sur le prix de rachat du chemin de fer de Virton. (<i>Pour mémoire.</i>)	
§ 3. Autres charges.			
17	•	Rente annuelle à 5 % provenant du capital nominal de fr. 1,409,654 96 c ^t accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1886 au 12 avril 1887.)	
18	•	<i>Minimum</i> d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois) (a).	
19	A.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.).	127,000
	B.	Frais de la surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du <i>minimum</i> d'intérêt, en exécution des conventions	7,500
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
72,708,792 50	74,320,348 13	88,444 35	1,700,000 "	60,772,878 38	68,080,555 47	
300,000 "	300,000 "	"	"	300,000 "	300,000 "	
672,330 "	672,330 "	"	"	672,330 "	672,330 "	
500,000 "	500,000 "	"	"	500,000 "	500,000 "	
612,000 "	612,000 "	"	"	612,000 "	612,000 "	
"	"	"	"	284,825 "	285,025 "	
8,471,837 "	8,471,837 "	"	"	8,471,837 "	8,471,837 "	
1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	1,000,000 "	1,000,000 "	
"	2,500 "	"	2,500 "	6,000 "	2,423 85	
42,287 74	42,287 74	"	"	42,287 74	42,287 74	
490,000 "	400,000 "	"	"	490,000 "	482,356 07	(a) Annexe n° 1
134,500 "	134,500 88	"	" 88	134,500 88	81,226 68	
84,031,747 24	86,545,803 77	88,444 35	1,702,500 88	82,286,650 "	80,537,021 81	
DIMINUTION . . fr.		1,614,056 33				

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
RÉMUNÉRATIONS.		
20	°	Rémunération en matière de milice. (<i>Credit non limitatif.</i>)
		<i>Pensions diverses :</i>
	a.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1850 864
	b.	— civiles 5,714
	c.	— de l'ordre de Léopold 51,000
	d.	Marine. — Pensions militaires 22,156
	e.	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas *
	f.	Secours sur le fonds dit de Waterloo 86
	g.	Pensions de la Cour des Comptes. 16,000
	h.	— du Département de la Justice 763,000
21	i.	— — — (ecclésiastiques) 470,000
	j.	— — des Affaires Étrangères. 80,000
	k.	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique 575,000
	l.	— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics 550,000
	m.	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes 1,000,000
	n.	— — de la Guerre (militaires) 4,160,000
	o.	— — — (civiles) 120,000
	p.	— — des Finances. 2,225,000
	q.	Arriérés de pensions de toute nature 20,000
22	°	Pensions des professeurs et instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876, art. 7 et 8).
23	°	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS		
24	a	Intérêts à 5 1/2 p. % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 1,270,000
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 5,000
25	°	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.
26	°	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE III. fr		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
3,200,000	3,200,000	•	•	3,200,000	3,009,700	
^a 9,818,800	9,061,000	157,800	•	9,298,000	8,980,187 49	a) Annexes n ^{os} 2 à 4.
1,500,000	1,350,000	150,000	•	1,200,000	•	
400,000	400,000	•	•	400,000	600,000	
14,918,800	14,011,000	307,800	•	14,098,000	12,569,887 49	

1,273,000	1,096,750	176,250	•	1,096,750	1,367,467 44
9,000	9,000	•	•	12,000	•
1,400,000	1,400,000	•	•	1,380,000	1,298,901 59
2,682,000	2,505,750	176,250	•	2,488,750	2,666,369 03
AUGMENTATION. .fr.		176,250			

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉROS des Chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h2>Récapitulation.</h2>	
I.	Service de la dette proprement dite
II	Rémunérations
III.	Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations
	TOTAUX. fr
<i>Pour mémoire :</i>	
Articles	Budget.
17	1884. Escompte sur les versements anticipés de l'emprunt à 4 % (de 1883)
13	1885. Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £), de la Grande Compagnie du Luxembourg (convention du 31 janvier 1873, approuvée par la loi du 15 mars suivant)
14	Id. Annuité à servir jusqu'en 1954 inclusivement, pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie
17 ^{ter}	Id. Souscription d'annuités pour la formation du capital d'établissement de chemins de fer vicinaux.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
84,951,747 24	86,545,805 77	88,444 55	1,702,500 88	82,286,650	80,537,021 81	
14,918,800	14,611,000	307,800	.	14,098,000	12,569,887 49	
2,642,000	2,505,750	176,250	.	2,488,750	2,666,569 03	
102,532,547 24	103,662,555 77	572,404 55	1,702,500 88	98,875,400	95,775,278 33	
DIMINUTION . . . fr.		1,130,006 55				
.....					10,774 59	Aucun crédit ne figure pour cet objet aux Budgets des exercices 1886 et 1887.
.....				500,800	500,750	Idem.
.....				3,102,100	3,102,525	Idem.
.....				300,000	.	Idem.
.....		TOTAL fr.		102,965,509	99,576,327 72	

(69)

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1887.

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1879 à 1884.

L'annexe n° 2 fait ressortir, par nature de pensions, les différences en plus et en moins entre les crédits alloués pour l'année 1886 et ceux qui sont proposés pour l'exercice 1887.

L'annexe n° 3 indique le nombre et le montant des pensions éteintes pendant l'année 1885, et des pensions qui restaient à servir à la date du 1^{er} janvier 1886.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1885.

*État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851
et de lois subséquentes, pendant les années 1879 à 1884.*

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.		ANNÉES					
		1879.	1880.	1881.	1882.	1883.	1884.
CHEMIN DE FER DE	la Flandre occidentale.	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)
	l'Entre-Sambre-et-Meuse.	156,642 27	150,215 91	132,027 70	127,751 44	128,569 50	132,556 07
	Lierre à Turnhout.	56,521 51	55,794 07	42,597 79	(³) 12,075 28	(³)	(³)
	Tongres à Bilsen	(⁴)	(⁴)	(⁴)	(⁴)	(⁴)	(⁴)
	— à Ans	(¹)	(¹)	9,915 26	7,655 78	(¹)	(¹)
	Virton.	204,614 59	204,614 59	60,739 97	(⁵)	(⁵)	(⁵)
	Maeseyck.	150,000 »	150,000 »	150,000 »	150,000 »	150,000 »	150,000 »
Canal de Bossuyt à Courtrai	200,000 »	200,000 »	200,000 »	200,000 »	200,000 »	200,000 »	
TOTAUX.fr.	727,777 97	718,622 37	595,278 81	497,460 50	478,569 50	482,556 07	

(¹) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

(²) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1872 à 1883 inclusivement, 7 p. $\frac{0}{10}$ du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 240,901 17 c⁵ à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

(³) La reprise de ces lignes par l'État a mis fin au paiement de la garantie.

(⁴) Aucun compte n'a été fourni par ces Sociétés pour l'année 1884.

PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1886.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1887.			
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					en plus.	en moins.
Pensions civiles et autres, accordées avant 1830	"	1,152	"	864	"	288
— civiles	"	6,685	"	5,714	"	971
— de l'ordre de Léopold	51,000	"	51,000	"	"	"
— de la marine (militaires)	"	24,000	"	22,136	"	1,864
Secours sur le fonds dit de Waterloo	"	165	"	86	"	77
Pensions de la Cour des Comptes	16,000	"	16,000	"	"	"
— du Département de la Justice	751,000	"	765,000	"	52,000	"
— — — (ecclésiastiques)	456,000	"	470,000	"	14,000	"
— — des Affaires Étrangères	80,000	"	80,000	"	"	"
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	525,000	"	575,000	"	50,000	"
— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	500,000	"	550,000	"	50,000	"
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	825,000	"	1,000,000	"	175,000	"
— — de la Guerre (militaires)	4,160,000	"	4,160,000	"	"	"
— — — (civiles)	110,000	"	120,000	"	10,000	"
— — des Finances	2,025,000	"	2,225,000	"	200,000	"
Arriérés de pensions de toute nature	20,000	"	20,000	"	"	"
TOTAUX fr.	9,270,000	32,000	9,790,000	28,800	511,000	5,200
Augmentation de crédit accordée par voie d'amendement pour l'exécution de la loi du 10 janvier 1886	fr. 9,511,000				en plus fr. 507,800	
	+ 350,000				— 350,000	
	fr. 9,661,000		fr. 9,818,800		en plus fr. 157,800	

ANNEXE N° 3.

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

Situation au 1^{er} janvier 1886.

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PENSIONS.				Observations.
	SITUATION	MOUVEMENT		SITUATION	SITUATION	MOUVEMENT		SITUATION	
	au 1 ^{er} janvier 1885.	Accroisse- ment.	Décroisse- ment.	au 1 ^{er} janvier 1886.	au 1 ^{er} janvier 1885.	Accroisse- ment.	Décroisse- ment.	au 1 ^{er} janvier 1886.	
Civiles et autres accordées avant 1830. . .	4	"	1	3	1,152	"	288	804	
Civiques	20	"	3	17	6,711	"	930	5,781	
Ordre de Léopold	212	9	16	205	21,200	900	1,000	20,500	
Marine (militaires de la)	18	"	"	18	22,112	"	"	22,112	
Fonctionnaires et employés de l'ancienne caisse de retraite.	4	"	1	3	1,337	"	723	614	
Secours sur le fonds dit de Waterloo . . .	2	"	1	1	103	"	77	86	
Cour des Comptes	3	"	1	2	5,363	"	1,315	4,048	
Département de la Justice.	282	29	29	282	716,373	81,514	60,610	737,277	
— — (ecclésiastiques).	461	70	62	469	467,878	71,532	64,468	474,742	
— des Affaires Étrangères	27	"	1	26	47,860	"	1,106	46,754	
— de l'Intérieur et de l'Instruc- tion publique	276	37	30	283	566,354	61,190	61,023	595,621	
Département de l'Agriculture, de l'In- dustrie et des Travaux publics	153	32	15	152	220,790	46,036	15,550	260,276	
Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	782	82	52	812	785,525	91,030	49,851	826,504	
Département de la Guerre (militaires) . .	3,126	204	213	3,117	5,956,345	573,551	273,502	4,056,394	
— — (civiles)	52	6	8	50	111,554	11,581	15,194	107,741	
— des Finances.	1,897	79	162	1,814	2,041,132	101,620	178,604	1,964,148	
Pensions des veuves et orphelins de l'an- cienne caisse de retraite.	89	"	13	76	51,033	"	7,255	43,780	
TOTAUX.	7,590	548	608	7,330	9,031,484	868,754	732,906	9,167,242	
		Diminution: 60 pensions.			Augmentation: 135,758 francs.				

ANNEXE N° 4.

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1885.
(Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 11 mars 1880.)

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 11 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
	Ministère de la Justice. (Magistrats, fonctionnaires et employés).								
1	Froidmond, F., greffier de la justice de paix du canton de Sichein-Sussen-et-Bolré (art. 1, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	71	945	293	12	Van Dewalle, A.-H.-S.-E., greffier de la justice de paix du canton de Puers (art. 1, 6, 8, 10, 13 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	71	1,106	30
2	Raeymaeckers, J.-H.-M.-G., juge de paix du canton de Landen (art. 40 de la loi de 1844 et art. 9 de la loi de 1867).	71	3,100	328	13	Moulaert, M.-F., greffier de la justice de paix du 1 ^{er} canton de Bruges (art. 1, 6, 8, 10, 13 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	71	1,033	41
3	Depré, F., messenger du bureau des travaux de construction du Palais de Justice de Bruxelles (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	67	810	Id.	14	Grandjean, D.-F.-X., premier président de la Cour d'appel de Gand (art. 40 de la loi de 1844 et art. 9 de la loi de 1867).	73	11,250	76
4	Delstanche, F.-J., médecin de la maison de sûreté de Bruxelles (art. 1, 6, 8, 12, 15 et 40 de la loi de 1844; art. 1 de la loi de 1849 et art. 1 et 2 de la loi de 1856).	83	1,366	340	15	Dujardin, J.-C., greffier du tribunal de commerce de Courtrai (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	60	1,073	Id.
5	Saunier, J.-J.-D., médecin en disponibilité de l'ancienne maison de correction de Saint-Bernard (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 et 2 de la loi de 1849).	69	1,441	Id.	16	Desmedt, J.-V., juge au tribunal de 1 ^{re} instance de Courtrai (art. 40 de la loi de 1844 et art. 10 et 11 de la loi de 1867).	65	4,302	85
6	Fuerison, F., greffier de la justice de paix du canton de Somergem (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	60	884	Id.	17	Smeets, J.-J., greffier de la justice de paix du canton de Tongres (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 de la loi de 1849 et art. 6, 10 et 11 de la loi de 1884).	64	202	102
7	Liefmans, T.-E., président du tribunal de 1 ^{re} instance d'Audenarde (art. 40 de la loi de 1844 et art. 9 et 11 de la loi de 1867).	71	6,000	355	18	Denis, L.-J., juge d'instruction au tribunal de 1 ^{re} instance de Marche (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	70	913	121
8	Ducellier, J.-C.-D.-J., juge de paix du canton de T empleuve (art. 40 de la loi de 1844 et art. 10 et 14 de la loi de 1867).	65	3,350	359	19	Gernay, C.-J., juge de paix du canton de Passchendaale (art. 40 de la loi de 1844 et art. 10 et 11 de la loi de 1867).	56	2,329	135 136
9	Vermeulen, E., contre-maître à la maison centrale pénitentiaire de Gand (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	66	1,219	3	20	Van Themsche, F., greffier-adjoint au tribunal de 1 ^{re} instance d'Audenarde (art. 1, 6, 8, 13 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	70	1,793	Id.
10	Detroz, N.-J.-A., président du tribunal de 1 ^{re} instance de Liège (art. 40 de la loi de 1844 et art. 9 de la loi de 1867).	71	7,500	30	21	Leplac, C.-L., juge au tribunal de 1 ^{re} instance de Furnes (art. 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 10 et 11 de la loi de 1867).	67	3,838	141
11	Frankinoulle, H.-S., greffier de la justice de paix du 2 ^e canton de Liège (art. 1, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	67	1,693	Id.	22	Verbist, J., surveillant de 1 ^{re} classe à la maison d'arrêt d'Ypres (art. 3, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	61	1,075	162
					23	Caers, Benoit-Stanislas, juge au tribunal de 1 ^{re} instance de Turnhout (art. 40 de la loi de 1844 et art. 9 de la loi de 1867).	70	4,000	172

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies (u dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Montieur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Montieur
24	Bruyenne V-L-V, juge de paix du canton de Frasnes (art. 40 de la loi de 1844 et art 9 et 11 de la loi de 1867)	70	3,400	172	8	Baise, H-G, desservant à Mautage (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	74	1,171	528
25	Briants, E-C, auditeur militaire des provinces de Liege et de Limbourg (art 40 de la loi de 1844 et art 9 et 11 de la loi de 1867)	70	0,000	265	9	Weiron, E-C, desservant à Somme tnone (art 12, 25, 24 et 40 de la loi de 1844)	53	599	340
26	Meysis, E-A, juge de paix du canton de Lokeren (art 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art 1 de la loi de 1849)	70	743	302	10	Dox, F, desservant à Beggynen- dyck (art 12, 25, 24 et 40 de la loi de 1844)	64	954	340
27	Roland, E, surveillant de 2 ^e classe à la maison d'arrêt de Journa (art 5, 6, 9, 13 et 40 de la loi de 1844 et art 1 de la loi de 1849)	57	933	305	11	Winand, C J, desservant à Mohr (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	72	1,130	355
28	Cabergh, L, surveillant de 1 ^{re} cl à la maison d'arrêt de Hasselt (art 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art 1 de la loi de 1849)	60	1,074	305	12	Pilette, A-J, desservant à Loverval (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	77	1,200	Id
29	Govaert, R-M-G, juge de paix du 1 ^{er} canton de Bruxelles (art 40, 45, § 2 et 44, § 2, de la loi de 1844 et art 9 de la loi de 1867)	70	7,000	338	13	De Beule, F, desservant à Asper (art 12, 25, 24 et 40 de la loi de 1844)	65	883	5
	TOTAL		81,514		14	Dumont, M G-I, desservant à Villers S' Simon (art 12, 25, 24 et 40 de la loi de 1844)	60	730	Id
	Ministère de la Justice				15	Lenoir, J-M, desservant à Hodi- mont (art 12, 25, 24 et 40 de la loi de 1844)	57	627	Id
	Pensions ecclésiastiques				16	Vendelmans, J, curé de 2 ^e classe à Haccht (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	68	1,500	30
1	Lepoutte, A-S-J, desservant à Wiers (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	71	1,110	295	17	Fadeux F-J, desservant à Fraiture (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	66	1,100	Id
2	Sel, C-II, aumônier à la maison spéciale de réforme a S' Hubert (art 12, 25, 24 et 40 de la loi de 1844)	60	1,705	41	18	Weckx, F, desservant à Meldert (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	79	1,200	Id
3	Vanden Perre, F, desservant à Wimbeek (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	71	1,100	306	19	Vanden Wyngaert, L, desservant à Malines (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	76	1,200	Id
4	André, J-B, desservant à Lanefte (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	70	1,100	Id	20	Guillaume, C-J, desservant à Arsmont (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	57	617	Id
5	Caramin, F E, desservant à Hamois (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	69	1,100	Id	21	Vandevorst, A, desservant à Op- hem, (art 25, 24 et 40 de la loi de 1844)	81	990	30
6	Materne, E-J, desservant à Flostoy (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	68	1,100	Id	22	Lambert, P J, desservant à Buis- son (art 12, 25, 24 et 40 de la loi de 1844)	66	955	Id
7	Aerts, G-J, vicaire à Louvain (art 12, 25, 25 et 42 de la loi de 1844).	57	300	Id.	23	Mertens, F-J T, chapelain à Pele S ^{te} -Gertrude (art 12, 25, 24 et 40 de la loi de 1884)	49	374	Id
					24	Minet, F-H, desservant à Frahan (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1884)	66	1,100	41
					25	Bral, F, desservant à Boucle- S ^{te} -Blaise (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	73	1,141	Id

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
26	Ninane, M -J, desservant à Grand-Han (art 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844)	58	503	41	45	Lambert, G, desservant à Barvaux sur Ourthe (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	85	1,200	141
27	Loescher, H, vicaire à Clermont (art 12, 22, 23, 24 et 40 de la loi de 1844)	69	489	Id	46	Van Firmengum, J, desservant à Mariekeike (art 20, 21, 22, et 40 de la loi de 1844)	79	1,200	Id
28	De Vos, F, curé de 1 ^e classe à Gand (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	69	2,047	56	47	Linchet, C-V desservant à La Reid (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	74	1,180	Id
29	Domange, E, desservant à Limes (art 42 de la loi de 1844)	57	475	Id	48	Pauli, J desservant à Rosmeer (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	70	1,100	Id
30	Chappuis, A -L desservant à Monigny-sur-Sambre (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844)	64	829	76	49	Walpot, J, desservant à Teuven (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	70	1,100	Id.
31	Meyers, R, vicaire à Tongres (art 12, 22 § 2, 23, 24 et 40 de loi de 1844)	61	554	Id	50	Massart, L J, desservant à Sorinne la Longue (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	69	1,100	Id
32	Speck, H, desservant à Henripont (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	81	1,200	85	51	Blervacq A -L, desservant à Orcq (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	77	1,200	162
33	De Myttenaere, E -A.-J, desservant à Blanckenberghe (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	70	1,200	Id	52	De Clerck, F, desservant à Ganehem (art 20, 21, 22, et 40 de la loi de 1844)	76	1,200	172
34	Verbelen, J, desservant à Bavegem (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	70	1,101	Id	53	Anseau, E J, desservant à Vlierzele (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	75	1,151	Id
35	Vanderhasselt, J -F -P -J desservant à Tourneppe (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	82	1,200	102	54	Heymans, P J desservant à Jette St-Pierre (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	72	1,125	188
36	Scynaeye, L, desservant à Watou (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	78	1,200	121	55	Piron, V -C -J chanoine titulaire à Namur (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	67	2,100	214
37	Joosten, J, desservant à Caulille (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	75	1,186	Id	56	Docq I B, aumônier à la maison de sureté de Namur (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844)	60	2,075	Id
38	Detierre, G -J desservant à Nil-S-Martin (art 12, 22 § 2, 23, 24 et 40 de la loi de 1844)	52	593	Id	57	Puyfelicq, J J, desservant à Thiel St-Martin (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	86	1,200	Id.
39	Van Hoof, H desservant à Brecht (art 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844)	56	616	Id	58	Philips, L, desservant à Tubize (art 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844)	57	746	Id
40	Clobert, F -J, desservant à Chêne-la-Pierre (art 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844)	54	468	Id	59	De Jonghe J -B, chanoine titulaire a Gand (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	75	2,000	Id.
41	Hummer, J B, desservant à Menu fontaine (art 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844)	48	571	Id	60	Beckers, G J desservant à Eben (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	67	1,100	228 229
42	Matthys, J, desservant à Volkegem (art 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	59	610	135 136	61	Olivier, J -L A, desservant à Dom martin (art 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844)	59	704	Id
43	Peters, J -J, desservant à Cortryck-Duizel (art 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844)	60	810	Id	62	Prémont P -J, desservant à Les Encelles (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	70	1,103	265
44	Neven, H.-N., pasteur protestant à Pâturages (art 1, 6, 8, 12, 28 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 ^{er} de la de 1840)	75	1,255	141	63	Moons, A -C.-J vicaire à Mahines (art. 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	75	795	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS " " fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS " " fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
64	Vervenne, C.-L., desservant à Beveren-lez Furnes (art. 12, 25, 24 et 40 de la loi de 1844).	79	1,000	299	9	Legrand, L.-A., expéditionnaire au gouvernement provincial du Hainaut.	55	590	•
65	Holleman, F.-L., desservant à Lourain (art. 12, 25, 21 et 40 de la loi de 1844).	51	492	10.	10	Dufief, J.-B.-A., professeur à l'athénée royal de Bruxelles.	57	4,014	•
66	Bodson, N.-J., desservant à Angleur (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	67	1,100	502	11	Van Driessche, E., professeur à l'athénée royal et à l'école normale de Bruxelles.	62	4,075	•
67	Michez, L.-L., desservant à Couillet (art. 12, 25, 24 et 40 de la loi de 1844).	48	360	505	12	De Rycker, L.-A., régent à l'école moyenne de l'État à Gand.	62	3,211	•
68	Desmaret, N.-A., desservant à Howardries (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	70	1,118	512	13	Serrais, J.-J.-M., professeur à l'athénée royal et à l'école normale de Bruxelles.	57	4,566	•
69	Vandam, F.-J., desservant à Carnières (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	70	1,100	299	14	Mils, J.-J., professeur à l'athénée royal de Liège.	65	3,076	•
70	Chantaine, P.-J., desservant à St-André (art. 12, 25, 24 et 40 et 45 § 2 de la loi de 1844).	65	777	255	15	Jamart, M., directeur à l'école moyenne de l'État à Huy.	65	5,121	•
	Total		71,552		16	Schepens, A., surveillant et maître de calligraphie à l'athénée royal de Bruxelles.	67	2,184	•
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. (Fonctionnaires et employés.)				17	Retsin, F.-J., professeur à l'athénée royal de Gand.	65	5,558	•
1	Decroo, A.-J., chef de bureau au commissariat de l'arrondissement de Furnes.	68	672	•	18	Namur, P.-J., professeur émérite à l'Université de l'État à Liège.	71	8,000	•
2	Shreurs, A.-J.-J., préfet des études à l'athénée royal de Gand.	60	4,952	•	19	Sleekx, L.-J.-D., inspecteur principal de l'enseignement primaire du ressort de Louvain.	68	5,145	•
3	Claeys, C., directeur de l'école moyenne de l'État à Furnes.	65	2,709	•	20	Guffens, J.-M., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire en disponibilité.	57	362	•
4	Colson, N.-J., professeur à l'athénée royal de Bruxelles.	68	3,650	•	21	Guillaume, M.-J.-L., maître de musique à l'athénée royal de Liège.	70	565	•
5	Van Dael, J.-B., chef de bureau à la Chambre des Représentants.	68	3,853	•	22	Dansart, B.-D., instituteur et professeur de gymnastique à l'école moyenne de l'État à St-Ghislain.	57	1,889	•
6	Vauthier, L.-F.-C.-B.-A., commis au commissariat de l'arrondissement de Philippeville.	61	255	•	23	Barat, P.-J., régent à l'école moyenne de l'État à Wavre.	62	1,717	•
7	Demay, L., commis-rédacteur à l'Université de l'État à Liège.	70	1,445	•	24	Allard, H.-L., professeur au collège royal de Thuin.	64	154	•
8	Franck, C.-E., expéditionnaire au gouvernement provincial de la Flandre orientale.	70	1,000	•	25	Gérard, E., préfet des études à l'athénée royal de Liège.	66	4,752	•

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
19	Roose, L, pontonnier aide-écluser à Harlebeke (art 5, 8 et 14)	48	175	•	2	Raiman L -J, facteur des postes (art 5 et 8)	62	582	•
20	Alofs, I -J, pontonnier au canal de Maestricht à Bois-le-Duc (art 5 et 8)	60	500	•	3	Wery, E -C -J, facteur rural (art 5 et 8)	57	606	•
21	Van Goidsenhoven, P, huissier au Ministere de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux pu- blies (art 1 et 8)	68	1,546	•	4	Moulin, J -B, facteur rural (art 5 et 8)	55	511	•
22	Vlasscher, I F, palefrenier du harnas de l'Etat (art 1 et 8)	65	666	•	5	Mommetts J A, facteur des postes (art 5 et 8)	44	475	•
23	Boutée, C M H, concierge au Ministere de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux pu- blies (art 1 et 8)	78	409	•	6	Philippin, H -J, facteur rural (art 5 et 8)	63	511	20
24	Buydens, J -B, homme de service à l'institut agricole de l'Etat à Gembloux (art 5 et 8)	55	471	•	7	Heyligers, G, facteur rural (art 5, 8 et 15)	65	661	•
25	Goddyn, L -E, ingénieur en chef, directeur honoraire des ponts et chaussées (art 1 et 8)	70	3,619	•	8	Laniel, H -J, facteur rural (art 5 et 8)	58	522	•
26	Van Volxem, J -B, professeur au conservatoire royal de musique de Bruxelles et ancien maître de musique à l'athénée royal de cette ville (art 1, 8 et 15)	68	2,061	•	9	Bruno, I -J A I, chef de station (art 1 et 8 § 1)	65	5,581	•
27	Constant, T -A, concierge à l'école de médecine vétérinaire de l'Etat (art 1 et 8)	65	1,066	•	10	Fourny, J -H, facteur des postes (art 5 et 8)	65	677	•
28	Bougniet, E A -I, ingénieur en chef, directeur honoraire des ponts et chaussées (art 1 et 8)	68	4,244	•	11	Muyle, Ch L, facteur des postes (art 5 et 8)	59	782	•
29	Peeters, M -T, commis d'ordre au Ministere de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux pu- blies (art 5 et 8)	56	263	•	12	Geniesse M -F, facteur des pos es (art 5 et 8)	57	510	•
30	Leclerc, F C G, ingénieur en chef, directeur honoraire des ponts et chaussées (art 1 et 8)	69	5,000	•	13	Houyet, A -J, facteur des postes (art 5, 8, § 2)	56	544	•
31	Naesens, J -F, ancien pontonnier aide-écluser à l'ecuse d'Harle- beke, sur la Lys	77	554	•	14	Douret, P E, facteur rural (art 5 et 8)	51	504	•
32	Gréer, F -I -G, écluser à l'ecuse n 10 du canal de Charleroi à Bruxelles	65	512	•	15	Verfalle, J -B, facteur rural (art 5 et 8)	44	370	•
	TOTAL		46,056		16	Piette, F J, facteur rural (art 5, 8 et 15)	62	662	•
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes (Fonctionnaires et employés)				17	Keriemans P J, machiniste à la marine (art 5 et 8)	60	1,406	20
1	Schreyenberg, F J, matelot (art 5 et 8)	69	333	•	18	Laus, M, facteur des postes (art 5 et 8)	52	720	•
					19	Michel, J D, commis au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	60	1,268	67
					20	Jeanmart F J, percepteur des télégraphes (art 5 et 8, § 1)	47	1,300	•
					21	Platteau, P J, commis au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	65	961	•
					22	Huart, L, garde, art 5 et 8	63	1,201	•
					23	Duque, J M, facteur rural (art 5, 8, et 15)	62	662	•
					24	Moreau, F -J, commis des postes (art 5 et 8)	60	887	•
					25	Mondoyen, J -P, facteur des postes (art 5, 8 et 15)	70	883	•
					26	Adam, L -P -J, chef de station (art. 1 et 8, § 1)	69	1,758	•

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
27	Preulhomme, W.-J., facteur des postes (art. 1, 8 et 15).	08	764	"	31	Tytgat, H.-J., commis au télégraphe (art. 5 et 8, § 1)	53	1,375	189
28	Gérard C.-P.-J., inspecteur de 1 ^{re} classe à la marine (art. 1 et 8, § 1).	05	4,660	"	52	Gilot, L.-M., chef-facteur de station (art. 1 et 8, § 1).	05	1,091	"
29	Verstraete, Ch.-L., maître au service des paquebots (art. 1 et 8, § 1).	05	958	"	53	Rutoi, A.-C., chef de bureau des postes (art. 5, 8, § 1, 15 et 59).	04	3,333	"
30	Verjans, J.-E., facteur rural (art. 5 et 8).	05	470	"	54	Van Meurs, G.-E.-J., ingénieur au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	65	5,076	"
31	De Robaulx de Soumoy, F.-J.-J., inspecteur au chemin de fer, (art. 1 et 8, § 1).	05	4,125	"	55	Barthelemy, J.-J., facteur des postes (art. 1, 8 et 15).	05	825	"
32	Jonnaert, I.-J.-J., 1 ^{er} commis des postes (art. 1, 8 et 15).	06	2,666	67	56	Croes, M., patron du pilotage (art. 5 et 8, § 2).	04	1,696	"
33	Thiry, P., facteur des postes (art. 5 et 8).	40	528	"	57	Grojean, P.-J.-P., facteur des postes (art. 5 et 8).	58	765	"
34	Germain, H.-E., receveur (art. 1 et 8).	08	2,028	"	58	Adriaenssens, T.-M., pilote (art. 5 et 9).	50	1,528	"
35	Jouve, J.-J.-G., facteur rural (art. 5 et 8).	35	605	"	59	Decerf, P.-J.-A., facteur des postes (art. 5 et 8).	46	372	"
36	Roels, F.-X., facteur des postes (art. 5 et 8).	42	445	"	60	Cappaert, V., pilote auxiliaire (art. 5 et 8, § 2).	70	387	"
37	Servais, T.-F.-J., garde-convoi (art. 5 et 9).	40	575	130	61	Brunin, E., facteur rural (art. 5 et 8).	55	504	"
38	Vanconeghem, J.-B., facteur de station (art. 5 et 8).	52	766	"	62	Chenoy, A.-A., chef de station (art. 1, 8, § 1 et 15).	05	2,266	180
39	Verstraete, P.-S., facteur rural (art. 1 et 8, § 2).	06	624	"	63	Burton, J.-A., commis des postes (art. 5 et 8, § 1).	44	733	"
40	Devos, J., facteur des postes (art. 1, 8 et 15).	66	852	"	64	Dejehansart, F.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	69	504	228 9
41	Evely, J., 1 ^{er} commis au chemin de fer (art. 1, 8, § 1, et 15).	66	2,068	"	65	Defresne, J.-J., inspecteur au chemin de fer (art. 1, 8, § 1, et 15).	07	3,953	"
42	Ackerman, R.-J., facteur rural (art. 1, 8 et 15).	66	665	"	66	Masse, A.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	61	659	"
43	Fleury, C.-M., directeur de service (art. 1, 8, § 1, et 15).	72	5,000	"	67	Depi, A., facteur-trieur (art. 5 et 8).	44	718	"
44	Van Zele C.-L., facteur des postes (art. 1 et 8, § 2).	71	721	"	68	Van Asbroek, J.-F.-G., chef de dépôt de 1 ^{re} classe (art. 5 et 8, § 1).	64	2,088	263
45	Mertens, C.-A., pilote (art. 1 et 8, § 2).	69	341	"	69	Vanderlinden, T.-J.-M., facteur-trieur (art. 5 et 8).	42	481	"
46	Gillet, J.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	65	485	"	70	Debruyne, C., facteur rural (art. 1 et 8).	08	662	"
47	Lesceux, L., facteur des postes (art. 5 et 8).	55	582	130	71	Geenen, J.-F., facteur des postes (art. 5 et 8).	60	614	"
48	Hainaut, J.-B., facteur des postes (art. 5 et 8).	53	489	"	72	Olthof, J., pilote (art. 5 et 8).	58	1,414	"
49	Reyn, A.-E., facteur des postes (art. 5 et 8).	52	554	"	73	Speeckaert, C.-E.-E., commis de 1 ^{re} classe (art. 5 et 8, § 1).	46	515	302
50	Molhant, L.-D.-J., facteur des postes (art. 5 et 8).	62	078	"	74	Deviaenc, P., facteur rural (art. 5 et 8).	62	540	"
					75	Lepère, L.-C.-A., percepteur des postes (art. 5 et 8, § 1).	54	1,459	"

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
76	Vranckx, J, machiniste au chemin de fer (art. 1, 8, § 2, et 13).	68	1,555	502		Ministère de la Guerre.			
77	Deinne, G.-E., facteur des postes (art. 3 et 8).	55	760	Id.		<i>(Pensions militaires.)</i>			
78	Syns, I.-J., facteur des postes (art. 1, 8, § 2, et 13).	69	805	Id.	1	De Lanier, A.-H.-F., colonel (art. 20).	58	4,840	38
79	Huysseune, C.-B., chauffeur au ser- vice de la marine (art. 3 et 8).	65	980	Id.	2	D'Ans, C.-F.-E., médecin de batail- lon de 1 ^{re} classe (art. 20).	41	2,250	Id.
80	Gautier, A., facteur des postes (art. 3 et 8).	54	560	Id.	3	De Quebèdo, L.-J.-L., major (art. 21).	52 $\frac{1}{2}$	2,719	Id.
81	Gillis, C.-L., facteur rural . . .	70	582	Id.	4	Duwez, V.-D.-J., médecin de ba- taillon de 1 ^{re} classe (art. 21).	44 $\frac{1}{2}$	1,654	Id.
82	Billiaert, E.-F., distributeur de coupons à bord des paquebots	54	551	Id.	5	Bertrang, J.-M.-A., lieutenant (art. 21).	55	850	Id.
	TOTAL		91,050		6	De Freijn, H.-D., sous-lieutenant (art. 21).	45	928	Id.
	Ministère de la Guerre.				7	Monnier, C.-L., colonel (art. 1).	50 $\frac{1}{2}$	4,400	Id.
	<i>(Pensions civiles.)</i>				8	De Taffe, F.-A., colonel (art. 1).	50	4,400	Id.
1	Boutez, P., chef de division au Ministère de la guerre.	68	4,117	"	9	Feer, P.-E., colonel (art. 1) . . .	60	4,400	Id.
2	Hachl, C.-A., dessinateur perman- ent.	68	1,907	"	10	De Patoul, O.-U.-A., lieutenant- colonel (art. 1).	58	5,500	Id.
3	Pinget, C.-C.-P., agent de caser- nement.	70	170	"	11	De Neulemeester, J.-F.-J., major (art. 1).	58 $\frac{1}{2}$	3,480	Id.
4	Lombaerts, G.-F. garde-éclusier .	61	786	"	12	Seeuws, E.-J., major (art. 1) . . .	59	5,480	Id.
5	Renodeyn, S.-C., garde principal du génie de 1 ^{re} classe.	65	2,666	"	13	Deneus, P.-A., capitaine (art. 2, § 3)	55	1,801	Id.
6	Barrat, J.-B.-W., garde du génie de 1 ^{re} classe.	65	1,955	"	14	Moreau, A.-D.A., major (art. 2, § 1)	55	2,719	Id.
	TOTAL		11,581		15	Vaillant, J.-F., capitaine adminis- trateur d'habillement (art. 2, § 1).	46	2,095	Id.
					16	Van Bellingen, F.-H.-T., soldat (loi du 27 mai 1840).	43 $\frac{1}{2}$	288	37
					17	Vercamer, F., brigadier (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	545	39
					18	De Keyser, P.-L., sergent (art. 21).	60	660	Id.
					19	Lievens, A., sergent (art. 21) . . .	55 $\frac{1}{2}$	627	Id.
					20	Depuis, G.-J., maître-cordonnier (art. 21).	60	764	Id.
					21	Derks, A.-F.-J., musicien-gagiste (art. 21).	47 $\frac{1}{2}$	721	Id.
					22	Vandendriessche, P.-P., sergent (art. 21).	55	748	Id.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.
25	Desmidt, J.-F., sergent (art. 21).	52 $\frac{1}{2}$	741	50	47	Merlin, L.-S.-J., capitaine (art. 21)	55	2,450	164
24	Remacle, F.-C.-N., premier sergent (art. 21).	52 $\frac{1}{2}$	741	Id.	48	Goethals, J.-J.-P., capitaine (art. 21).	51	1,800	Id.
25	Pirmez, J.-F., trompette (art. 21).	54	426	Id.	49	Kerremans, C., lieutenant (art. 21)	57	895	Id.
26	Wouters, J., soldat (art. 21). . . .	60	432	Id.	50	Brabant, O.-J. lieutenant (art. 21).	47	1,105	Id.
27	Cerard, J.-A., trompette-major (art. 21).	50 $\frac{1}{2}$	675	Id.	51	Dusart, L.-T.-J. major (art. 1)	57	2,000	165
28	Remy, F.-V., maréchal des logis (art. 21).	60 $\frac{1}{2}$	950	Id.	52	Dupont, H.-J., (art. 1)	60	4,400	Id.
29	Jacques, J.-J., maréchal des logis (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	885	Id.	53	Buydens, C.-E.-J., major (art. 1).	58	5,480	Id.
30	Vermullen, E.-T., brigadier (art. 21)	46 $\frac{1}{2}$	677	Id.	54	Chouette, P.-G. capitaine (art. 1)	55	2,700	Id.
31	Lamouline, J.-J., brigadier (art. 21)	41 $\frac{1}{2}$	545	Id.	55	De Wenckstern, L.-J.-F., colonel (art. 2, § 5).	57	4,400	Id.
32	Disteche, P.-J.-J., soldat (art. 21).	60 $\frac{1}{2}$	600	Id.	56	Barbière, F.-A.-D., médecin prin- cipal de 2 ^e classe (art. 2, § 5).	55	5,194	Id.
33	Moret, J., soldat (art. 21)	58	657	Id.	57	Berben, A.-H. major (art. 2, § 5).	55	2,900	Id.
34	Hourlay, J.-P.-J., soldat (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	650	Id.	58	Dufroy, F.-A., capitaine (art. 2, § 5).	55	2,655	Id.
35	Peschong, J., soldat (art. 21) . . .	52	617	Id.	59	Duvigneaud, J.-B., capitaine (art. 2, § 5).	55	2,451	Id.
36	Bottemane, F.-J., soldat (art. 21).	51 $\frac{1}{2}$	611	Id.	60	De Tramasure, G.-H., capitaine (art. 2, § 5).	55	2,498	Id.
37	Oppien, P., soldat (art. 21)	40 $\frac{1}{2}$	545	Id.	61	Weicherding, P., capitaine (art. 2, § 5).	55	1,015	Id.
38	Arnold, G.-J., soldat réformé (art. 21).	62	550	Id.	62	Janmart, A.-A.-F.-A., capitaine (art. 2, § 5).	55	2,431	Id.
39	Dujardin, H.-J.-A., soldat réformé (art. 21).	62	550	Id.	65	Hoyaux, F.-J., soldat (art. 20) . .	59	462	Id.
40	Préat, F., caporal	75	594	Id.	64	Briard, J.-J., soldat art. 20). . . .	59 $\frac{1}{2}$	726	Id.
41	Blaise, F.-E., adjudant sous-officier (art. 20).	56 $\frac{1}{2}$	1,045	Id.	65	Houard, T.-F., soldat (art. 20) . .	40	660	Id.
42	Meyer, L.-L.-X., capitaine (art. 20)	51	2,970	164	66	Descoville, L.-F.-J., commis aux écritures (art. 21).	47 $\frac{1}{2}$	861	165
43	Hinnens, H.-A.-C., capitaine (art. 20)	55 $\frac{1}{2}$	2,700	Id.	67	De Decker, J.-B., soldat (art. 21).	54	422	Id.
44	Degeer, G.-B.-L., officier d'admini- stration de 1 ^{re} classe (art. 21).	51	2,025	Id.	68	Julien, J.-D., musicien-gagiste (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	760	Id.
45	Canivet, V.-G., capitaine (art. 21).	51	2,160	Id.	69	Carbonez, L., musicien-gagiste (art. 21).	51 $\frac{1}{2}$	764	Id.
46	Paquet, G.-T., capitaine (art. 21).	40	1,519	Id.	70	Gurickx, C.-M., musicien-gagiste (art. 21).	52	744	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
71	Delaere, E.-J., premier sergent (art. 21).	52	764	163	95	Lechal, F.-J., lieutenant (art. 2, § 3)	55	1,551	222
72	Keyaerts, F.-A., soldat (art. 21) .	48	405	Id.	96	Mercx, F., soldat (loi du 27 mai 1840).	44 $\frac{1}{2}$	260	223
73	Freson, F.-L., caporal (art. 21) . .	57 $\frac{1}{2}$	547	Id.	97	Guillaume, J.-J.-G., colonel (art. 20).	59	4,840	Id.
74	Swerts, F.-P., adjudant sous-officier (art. 21).	58	594	Id.	98	Istas, A.-J. capitaine (art. 20) . .	55 $\frac{1}{2}$	2,970	225
75	Vandenbossche, L., maréchal des logis (art. 21).	60	776	Id.	99	De Fonvent, A.-E.-G., capitaine (art. 20).	46 $\frac{1}{2}$	2,070	Id.
76	Speliers, D., brigadier (art. 21) . .	60	575	Id.	100	Berghmans, E.-E.-E., capitaine (art. 20).	45 $\frac{1}{2}$	2,250	Id.
77	Van Symaes, J.-B., brigadier (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	469	Id.	101	Devergnies, V.-N.-J., capitaine (art. 20).	47 $\frac{1}{2}$	2,475	Id.
78	Delforge, J.-B., maréchal des logis (art. 21).	60	950	Id.	102	Arrazola Deonate, C.-L.-A., capitaine (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	2,551	Id.
79	Alofs, A., soldat (art. 21)	57	637	Id.	103	Deusens, C.-T.-N., capitaine (art. 21)	47	2,160	Id.
80	Tillière, N.-J., soldat (art. 21) . .	55	634	Id.	104	Leruitte, J., capitaine-quartier-maitre (art. 21).	51 $\frac{1}{2}$	1,716	Id.
81	Robert, P.-J., soldat (art. 21) . . .	52	614	Id.	105	Monoyer, V.-J.-M., vétérinaire de 2 ^e classe (art. 21).	56	850	Id.
82	De Freijn, H.-D., sous-lieutenant (art. 20).	45 $\frac{1}{2}$	1,400	182	106	Chapelic, F.-J.-H., lieutenant (art. 21).	40 $\frac{1}{2}$	850	225
83	Marson, J.-H.-G., général-major (art. 1).	65	5,900	222	107	Dosseche, L.-B., soldat (art. 18) . .	45	495	224
84	Leemans, G.-H., intendant militaire de 1 ^{re} classe (art. 1).	63	4,400	Id.	108	Cassier, J., soldat réformé (art. 18).	62	495	Id.
85	Quenne, E.-C., colonel (art. 1) . . .	60 $\frac{1}{2}$	5,280	Id.	109	De Gavre, C.-J., commis aux écritures (art. 21).	60	921	Id.
86	Honnay, E.-A.-J., lieutenant-colonel (art. 1).	58	5,500	Id.	110	Wyndaele, M., surveillant (art. 21).	47	655	Id.
87	Dewasme, L., capitaine-quartier-maitre (art. 1).	58	2,700	Id.	111	Thompson, G., musicien gagiste (art. 21).	50	721	Id.
88	Mayolez, C.-D.-J., major (art. 1) . .	58	2,900	Id.	112	Mortier, L.-F., premier sergent (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	760	Id.
89	Vanhove, L.-J., garde d'artillerie de 1 ^{re} classe (art. 1).	58	2,700	Id.	113	Massin, D.-H., sergent armurier (art. 21).	45	685	Id.
90	Legrand A.-H., capitaine (art. 2, § 5).	55	2,451	222	114	Daumerie, F.-J., maréchal ferrant (art. 21).	62	462	224
91	Duflos, G., capitaine (art. 2, § 5) .	55	2,590	Id.	115	Bernaerts, F., maréchal des logis (art. 21).	45 $\frac{1}{2}$	564	Id.
92	Clep, J.-N.-C., capitaine (art. 2, § 5).	55	2,552	Id.	116	Tyberghein, R.-F., maréchal des logis (art. 21).	60	660	Id.
93	Hubert, D.-F.-A., capitaine (art. 2, § 5).	55	2,451	Id.	117	Van Vooren, P., trompette (art. 21).	46 $\frac{1}{2}$	556	Id.
94	De Bois, C.-L., lieutenant (art. 2, § 3).	55	1,615	Id.	118	Hainaut, F., maréchal des logis (art. 21).	57 $\frac{1}{2}$	950	Id.

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
119	Geeits, J - J , maréchal des logis (art 21)	51	715	224	143	Goijens, J , soldat (art 21)	45 ¹ / ₂	355	320
120	Populaire, A - J , maréchal des logis (art 21)	48	683	Id	144	Wybo, L - L , maréchal des logis chef (art 21)	49	717	Id
121	Gontier, J - L , soldat (art 21)	52	614	Id	145	Demeyer, P - J , maréchal ferrant (art 21)	48	560	Id
122	De Jaeger, J , soldat (art 21)	60 ¹ / ₂	591	Id	146	L'hair, F , conducteur d'artillerie de 1 ^{re} classe (art 21)	55 ¹ / ₂	950	Id
125	Verougstraete, A - G - C , soldat (art 21)	57	571	Id	147	I ey, C - F - H , maréchal des logis (art 21)	45 ¹ / ₂	665	Id
124	Vanboute, D - L , soldat (art 21)	59	528	Id	148	De Mets, P - A , premier sergent (art 21)	55	737	Id
125	De Bassompierre, E - E - L , inten- dant militaire en chef (art 1 ^{er})	70 ¹ / ₂	1,080	219	149	Petry, H , maréchal des logis (art 21)	54	921	Id
126	Stalens, J - I , capitaine (Loi du 27 mai 1840)	42 ¹ / ₂	900	223	150	Simon, D , maréchal des logis (art 21)	57	733	Id
127	Vautier, I - M Γ , lieutenant géné- ral (art 18)	64	11,100	262	151	Marotte, C - J , brigadier (art 21)	45	615	Id
128	Vidiequin, I - J - B , capitaine (art 10)	45	2,815	Id	152	Vandenbemden, A , soldat (art 21)	55	657	Id
129	Jacques, I J , maréchal des logis (art 21)	54	1,040	Id	153	Burion, M , soldat (art 21)	55 ¹ / ₂	630	Id
130	Henneuse, A - F , conducteur d'ar- tillerie de 1 ^{re} classe (art 1 ^{er})	60	950	320	154	Vandaul, A - G , soldat (art 21)	54 ¹ / ₂	630	Id
131	Goffin, L - S , sergent-major maître armurier (art 20)	47	792	Id	155	Van Sevenant, L , soldat (art 21)	55	650	Id
132	Thuy, I M , maréchal des logis (art 20)	60	1,045	Id	156	Vanden Broucke, P , soldat (art 21)	51	604	Id
133	Hallet, C H , commis aux écritures (art 21)	55	921	Id	157	De Barquin, A , soldat (art 21)	54	597	Id
134	Labeau, S H , infirmier (art 21)	55	406	Id	158	Deville, P , soldat (loi du 27 mai 1840)	56 ¹ / ₂	264	319
135	Vanderkelen A A , premier ser- gent (art 21)	42 ¹ / ₂	657	Id	159	Petitjean, C - J soldat (loi du 27 mai 1840)	40 ¹ / ₂	422	Id
136	Fontaine, P - A , soldat (art 21)	45 ¹ / ₂	585	Id	160	Jobard, E - J - E , sous lieutenant (loi du 27 mai 1840)	55	560	318
137	Dom A , musicien gagiste (art 21)	50 ¹ / ₂	604	Id	161	Marain, A - J , maître bottier (art 21)	60	725	319
138	De Spriet, A , musicien-gagiste (art 21)	52	709	Id	162	Dounis, J - L , soldat (art 21)	50	660	Id
139	Vanloo, E - J - J , premier sergent (art 21)	51	760	Id	163	Daubresse, E - A , major (art 18)	45	4,350	518
140	De Lange, G premier sergent (art 21)	60	788	Id	164	Vanden Avyle, J - C , major (art 20)	50	3 190	Id
141	Ysebaert, L , premier sergent (art 21)	57 ¹ / ₂	657	Id	165	Mélon, C J , vétérinaire de 1 ^{re} classe (art 20)	47	2,700	Id
142	Tielemans, A - A , premier sergent (art 21)	60	702	Id	166	Beutels, A - E , capitaine (art 20)	52	2 070	Id

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
167	Degulne, A - A , capitaine (art 20)	55	2,250	318	191	Ferrier, N - C I T , général major (art 20)	57 $\frac{1}{2}$	0,400	319
168	Servranckx, F - E - G , lieutenant (art 20)	57	1,700	Id	192	Irémont, P - E , major (art 20)	54	3,828	Id
169	Jacquet, A - A - N - E , major (art 21)	51	2,610	Id	193	Bolsée, J F , major (art 20)	58	3,190	Id
170	Leblanc, F - J , capitaine (art 21)	52	1,884	Id	194	Joachims, F - B F . , capitaine (art 20)	52	2,970	Id
171	Piedselle, A - C - A , capitaine (art 21)	46	1,716	Id	195	Delatte, L - I capitaine (art 20)	52	2,475	Id
172	Fromes, T - A , capitaine (art 21)	45	1,688	Id	196	De Preter, I - I , capitaine (art 20)	42 $\frac{1}{2}$	2,220	Id
175	Fell, H N J - I - H , officier d'admini- stration de 4 ^e classe (art 21)	44	800	Id	197	Ielsenhart, D capitaine adminis- trateur d'habillement (art 20)	54 $\frac{1}{2}$	2,970	Id
174	Libert, F - J , lieutenant général (art 1 ^{er})	65 $\frac{1}{2}$	7,400	Id	198	Buydens, L J F , major (art 21)	55	2,685	Id
175	Beving, A - A - C - I - F - W , lieute- nant général (art 1 ^{er})	65	7,400	Id	199	Sohest C - I L , officier d'adminis- tration de 2 ^e classe (art 21)	53	1,603	Id
176	Demaeter, E - G - F , lieutenant général (art 21)	60 $\frac{1}{2}$	7,400	Id	200	Sonval, L - J , capitaine (art 21)	55 $\frac{1}{2}$	2,599	Id
177	Seeger, C - F - M , général-major (art 1 ^{er})	63	5,900	Id	201	Puisse, F - A , capitaine (art 21)	41	1,454	Id
178	Clooten, J - I H , lieutenant colo- nel (art 1)	58	5,500	Id	202	Thuriaux, H , capitaine (art 21)	54 $\frac{1}{2}$	2,565	Id
179	Crossée, E - V - E , major (art 1)	57	3,480	Id	203	Dagois, L F - I , capitaine (art 21)	54 $\frac{1}{2}$	2,430	Id
180	Verruc, F - X - G capitaine (art 2, § 5)	55	2,599	Id	204	Van Massenhove, L J J , lieutenant (art 21)	35	850	Id
181	Daudenart, L , capitaine (art 2, § 1)	55	2,222	Id.	TOTAL			373,351	
182	De Pierre, F , capitaine (art 2, § 3)	55	2,552	Id	-----				
183	Hubert, I - B capitaine (art 2, § 3)	55	2,431	Id	Ministère des Finances				
184	Vandeveldt, H E , capitaine (art 2, § 5)	55	2,566	Id	<i>(Fonctionnaires et employés.)</i>				
185	Bondue, A E - J capitaine (art 2, § 5)	55	2,552	Id.	1	Alquet, N , garde forestier (art 3 et 8)	55	288	352
186	Plouvier, L - I , officier d'adminis- tration de 1 ^{re} classe (art 2, § 5)	58	2,566	Id	2	Preillon, D - A , garde forestier (art 1 et 8)	65	348	Id
187	Laine, G - J , capitaine (art 2, § 1)	51 $\frac{1}{2}$	2,365	Id	3	Velter, D , brigadier des douanes (art 1, 8 et 15)	65	1,055	Id
188	Poreau, A - F - J , capitaine (art 2, § 1)	52	2,194	Id	4	Fabry, M , verificateur des douanes (art 1, 8 et 15)	69	2,372	Id
189	Balat, J - B , capitaine (art 2, § 1).	51	1,829	Id	5	Navez, T - A , contrôleur des con- tributions (art 1 et 8)	65	3,141	Id
190	Lala, T - J , capitaine (art 2, § 1)	54	2,552	Id	6	Wouters, M C J - H , receveur des contributions (art 3, 8, 59 et 15)	61	3,500	27

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
7	Verelst, P.-A., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	67	2,651	27	31	Gerain, A.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	62	800	115
8	Vanden Brande, H.-J., commis des accises (art. 1 et 8).	65	891	Id.	32	Maes, C.-L., receveur des contributions (art. 1 et 8).	65	1,781	180
9	Verschaffel, C.-L., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15).	67	755	Id.	33	Brandelet, Diendoné, sous-brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	800	115
10	Flavion, H.-J.-P., garde forestier (art. 1, 8 et 15).	65	275	Id.	34	Verschaffel, L., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	755	Id.
11	Descamps, A.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	61	1,055	Id.	35	Weiler, L., garde général des eaux et forêts (art. 1, 8 et 15).	69	2,000	Id.
12	Tillie, L., préposé des douanes (art. 5 et 8).	58	652	Id.	36	Smets, J., 2 ^d commis de direction de l'enregistrement (art. 1 et 8).	73	1,457	Id.
13	Cosyns, C.-J.-M., receveur des contributions (art. 1, 8, 59 et 15).	65	2,250	89	37	Dadart, J.-F., garde forestier (art. 1, 8 et 15).	70	185	180
14	Clavereau, N.-E.-E.-A., Agent du Trésor (art. 5 et 8).	57	5,885	Id.	38	Janssens, H., préposé des douanes (art. 5 et 8).	50	645	Id.
15	Botteman, J.-F.-G., receveur des contributions (art. 5 et 8).	61	1,192	Id.	39	Bertrand, A.-L.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	49	552	Id.
16	Leclère, J.-F.-F., commis des accises (art. 5, 8 et 15).	65	1,100	Id.	40	Castrique, H.-C.-F., agent du trésor (art. 1, 8 et 15).	65	5,000	Id.
17	Geurts, P., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	62	755	Id.	41	Coppens, A., préposé des douanes (art. 5 et 8).	65	619	Id.
18	Vande Weert, J.-H., préposé des douanes (art. 5 et 8).	52	615	Id.	42	Desirotte, H.-J., commis des assises en disponibilité (art. 5, 8 et 14).	65	175	Id.
19	Hardy, F.-E.-D., vérificateur des douanes (art. 5 et 8).	61	2,162	Id.	43	Willems, H.-A.-C., receveur des contributions en disponibilité (art. 5, 8, 59 et 15).	65	3,500	Id.
20	Fievet, E.-E.-G., 1 ^{er} commis au ministère (art. 5 et 8).	62	1,572	Id.	44	Mahieu, A.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	60	1,055	Id.
21	Mathieu, H.-J.-T., brigadier forestier (art. 5 et 8).	51	425	Id.	45	De la Ruelle, P.-G., commis aux écritures en disponibilité (art. 3 et 8).	62	1,744	Id.
22	Danloy, N., garde forestier (art. 5 et 8).	62	577	Id.	46	Piret, H.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	57	922	Id.
23	Cappe, E.-F.-E., directeur des contributions (art. 1, 8, 59 et 15).	68	5,000	Id.	47	Steckler, A.-P.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	52	685	Id.
24	Debeaufay, J.-B.-E., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	68	1,658	Id.	48	Velu, A.-J.-H., sous-contrôleur des accises (art. 1, 8 et 15).	65	1,766	Id.
25	Abrassart, L.-P.-A., commis des accises (art. 1, 8 et 15).	65	1,100	Id.	49	Matthys, C.-L., receveur des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,195	Id.
26	Ledoux, A.-L.-J., sous-brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	66	800	Id.	50	Gilson, A., garde forestier (art. 1 et 8).	65	250	Id.
27	Monfort, F.-J., garde forestier (art. 1, 8 et 15).	60	480	Id.	51	Abrassart, P.-G., brigadier-forestier (art. 8 et 15).	68	551	Id.
28	Gysens, P.-H., préposé des douanes (art. 5 et 8).	40	268	Id.	52	De Smet, T., commis des accises (art. 1, 5 et 8).	54	867	Id.
29	Pauwels, J.-B.-A., sous-lieutenant des douanes (art. 5 et 8).	65	977	100	53	Trouet, F.-L., sous-inspecteur des eaux et forêts (art. 5 et 8).	65	2,502	236
30	Toch, F., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	65	1,055	115					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1844 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1844 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
54	Detry, F.-J., brigadier forestier (art. 5 et 8).	54	418	256	68	Caillet, L.-J., sous-lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 15).	65	1,500	256
55	Mayné, J.-B., garde forestier (art. 1, 8 et 15).	66	515	Id.	69	Carpentier, P.-J.-J., garde forestier (art. 1 et 8.)	65	420	280
56	Limauge, J., conservateur des hy- pothèques (art. 1, 8 et 15).	66	5,500	Id.	70	Haye, P.-V., préposé des douanes (art. 5 et 8).	45	470	Id.
57	Ploegmans, S.-J., contrôleur des contributions (art. 1, 8, 59 et 15).	65	5,555	Id.	71	Braibant, M.-E., receveur des con- tributions (art. 5 et 8).	59	1,505	Id.
58	Charpentier, J.-C., commis des accises (art. 1, 8 et 15).	65	1,100	Id.	72	Van de Velde, C.-L., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	65	1,652	Id.
59	Delhaes, H.-J., sous-brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	70	800	Id.	73	Tassart, F.-J., receveur des con- tributions (art. 1, 8 et 15).	64	2,400	Id.
60	Liefooghe, C.-F., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	755	Id.	74	Wouters, H., préposé des douanes douanes (art. 5 et 8).	55	640	Id.
61	Thiry, N.-J.-D., receveur des con- tributions, (art. 5 et 8).	59	1,125	Id.	75	Verhaeghe, J.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	54	656	Id.
62	Wittebolle, C.-M., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	59	1,055	Id.	76	Daussin, A.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	65	800	Id.
63	Bosseaux, D., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	65	1,055	Id.	77	Jodogne, G.-J.-F., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	55	901	Id.
64	Pasquasy, C.-J., sous-brigadier des douanes, (art. 5, 8 et 15).	59	800	Id.	78	Van de Kandelare, C.-F., briga- dier des douanes (art. 1, 8 et 15).	66	1,055	Id.
65	Brocks, J.-L., préposé des douanes (art. 5 et 8).	62	727	Id.	79	Daumeric, J.-B., receveur des con- tributions (art. 1, 8 et 15).	70	1,515	Id.
66	Van de Walle, C.-L.-C., brigadier des douanes art. 5 et 8).	54	722	Id.					
67	Gillet, J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	57	587	Id.					
						TOTAL		101,620	

III.**BUDGET DES DOTATIONS****POUR L'EXERCICE 1887.**

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Dotations de l'exercice 1886 s'élève à . . fr. 4,587,940 »
Les crédits proposés pour l'exercice 1887 montent à . . . 4,694,875 »
Soit une augmentation de . . . fr. 106,935 »

qui est la résultante de l'augmentation de 121,935 francs demandée par la Chambre des Représentants et d'une diminution de 15,000 francs proposée par le Sénat (121,935 — 15,000 = 106,935).



(84)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1887, à la somme de quatre millions six cent nonante-quatre mille huit cent soixante-quinze francs (4,694,875 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1886.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1887.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I.			
1	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865).	3,500,000	3,500,000
2	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	200,000	
CHAPITRE II.			
3	Sénat	105,000	105,000
CHAPITRE III.			
4	Chambre des Représentants	861,200	861,200
CHAPITRE IV.			
COUR DES COMPTES.			
5	Traitement des membres de la Cour.	70,750	228,675
6	— du personnel des bureaux	136,725	
7	Matériel et dépenses diverses	20,000	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.	1,200	
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS. fr.			4,694,875

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1886.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :
Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES DOTATIONS

pour l'exercice 1887.



BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		NOMBRE D'AGENTS.	TRAITEMENT PAR JS.	Charges ordinaires.	Charges extraordin.
CHAPITRE PREMIER.					
1	"			5,500,000	"
2	"			200,000	"
CHAPITRE II.					
3	"			80,000	25,000
CHAPITRE III.					
4	"			861,200	"
CHAPITRE IV.					
COUR DES COMPTES.					
MEMBRES DE LA COUR.					
5	a.	1	11,250	70,750	"
	b.	6	8,500		
	c.	1	8,500		
PERSONNEL DES BUREAUX.					
6	"	47		156,725	"
MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.					
7	"			20,000	"
PENSIONS.					
8	"			1,200	"
TOTAL.					fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
5,500,000	5,500,000	.	"	5,500,000	5,500,000	.
105,000	120,000	.	15,000	120,000	118,541 00	
861,200	750,265	121,935	.	850,000	840,701 54	
70,750	70,750	.	"	70,750	70,041 30	
156,725	156,725	.	"	156,725	156,725	.
20,000	20,000	.	"	20,000	19,977 75	
1,200	1,200	.	"	1,200	580	.
4,694,875	4,587,940	121,935	15,000	4,678,675	4,686,566 54	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<p><i>Récapitulation.</i></p> <hr style="width: 10%; margin: auto;"/>	
I.	Liste civile et dotation de S. A. R. le Comte de Flandre.
II.	Sénat
III.	Chambre des Représentants
IV.	Cour des comptes
<p>TOTAL.fr.</p>	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887..	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,500,000	3,500,000	>	"	3,500,000	3,500,000	
105,000	120,000	>	15,000	120,000	118,541 06	
861,200	730,265	121,935	"	850,000	810,701 54	
228,675	228,675	"	"	228,675	227,324 14	
4,694,875	4,587,040	121,935	15,000	4,678,675	4,686,506 54	
AUGMENTATION. . . fr.		106,935				

(92)

IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1887.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits demandés pour l'exercice 1887, s'élèvent à fr.	15,364,741	»
Les crédits proposés pour l'exercice 1886 montent à . . .	15,364,741	»
	<hr/>	
DIFFÉRENCE. . . . fr.		»

Les modifications ci-après ont été apportées aux crédits proposés pour 1886.

CHAPITRE IX.

ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.

SECTION II.

ÉCOLES AGRICOLES DE RUYSELEDE ET DE BEERNEM.

ART. 44. — *Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des colons, achat et entretien du mobilier.*

Crédit proposé pour 1886 fr.	95,000	»
Crédit demandé pour 1887.	94,500	»
	<hr/>	
En moins pour 1887. . . . fr.	700	»

Le mobilier des écoles agricoles étant à peu près complet, le crédit peut être diminué.

ART. 48. — *Traitement des fonctionnaires et employés.*

Crédit proposé pour 1886. fr.	64,750	»
Crédit demandé pour 1887.	66,750	»
	<hr/>	
En plus pour 1887. . . . fr.	2,000	»

Cette augmentation est demandée afin de pouvoir accorder aux fonctionnaires et employés des augmentations de traitement dans les limites des dispositions réglementaires.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 52. — *Entretien du domaine, engrais divers, achat de graines et semences.*

Crédit proposé pour 1886	fr.	29,300	»
Crédit demandé pour 1887		29,000	»
		<hr/>	
En moins pour 1887.	fr.	300	»

Le crédit peut être diminué eu égard au chiffre des dépenses prévues.

ART. 53. — *Animaux et nourriture des animaux.*

Crédit proposé pour 1886	fr.	30,000	»
Crédit demandé pour 1887		29,000	»
		<hr/>	
En moins pour 1887.	fr.	1,000	»

Le crédit peut être diminué eu égard au chiffre des dépenses prévues.

RÉCAPITULATION.

	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
ART. 44 fr.	»	700	»
— 48	2,000	»	»
— 52	»	300	»
— 53	»	1,000	»
		<hr/>	
	2,000	2,000	»
		<hr/>	
DIFFÉRENCE . . . fr.	»		
		<hr/>	



(96)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1887, à la somme de quinze millions trois cent soixante-quatre mille sept cent quarante-et-un francs (15,564,741 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1886.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre de la Justice,***J. DEVOLDER.***Le Ministre des Finances,***A. BEERNAERT.**

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	478,000 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	392,000 »		
3	Matériel	50,000 »		
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques	6,000 »		
5	Frais de route et de séjour	9,000 »		
CHAPITRE II.				
ORDRE JUDICIAIRE.				
6	<i>Cour de cassation.</i> Personnel	270,150 »	4,545,880 »	
7	— Matériel	5,500 »		
8	<i>Cours d'appel.</i> Personnel	1,056,400 »		
9	— Matériel	24,000 »		
10	Tribunaux de première instance et de commerce, y compris l'augmentation des traitements des greffiers adjoints des tribunaux de première instance, à raison de 200 francs, sans distinction de classes	2,056,530 »		
11	Justices de paix et tribunaux de police	931,500 »		
CHAPITRE III.				
JUSTICE MILITAIRE.				
12	<i>Cour militaire.</i> Personnel	20,850 »		79,470 »
13	— Matériel	1,500 »		
14	Auditeurs militaires et anciens prévôts	48,400 »		
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière. Ameublement des locaux des conseils de guerre	8,720 »		
CHAPITRE IV.				
FRAIS DE JUSTICE.				
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (<i>Credit non limitatif</i>)	1,200,000 »	1,219,508 »	
17	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels	7,008 »		
18	— des préposés à la conduite des voitures cellulaires	12,300 »		
A RAPPORTER fr.		»	6,120,658	

POUR L'EXERCICE 1887.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	6,120,058 •
	CHAPITRE V		
	PALAIS DE JUSTICE.		
10	Construction, réparations et entretien de locaux — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Entretien du Palais de Justice de Bruxelles, garde, surveillance, nettoyage, chauffage, éclairage, eau etc	155,000 •	155,000 •
	CHAPITRE VI		
	PUBLICATIONS OFFICIELLES		
20	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i>	25,000 •	
21	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires	150,000 •	
22	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	5,000 •	
25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique, publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanés du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795, impression d'avant projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation	25,500 •	813,500 •
24	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	10 000 •	
	CHAPITRE VII		
	PENSIONS ET SECOURS.		
23	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	25,000 •	
25	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	9,000 •	
27	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus.	2 000 •	40,000
28	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000 •	
	A REPORTER fr.	•	0,828,058 •

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	6,828,958 •
CHAPITRE VIII.			
CULTES.			
20	Clergé supérieur du culte catholique	281,400 •	
30	Clergé inférieur du culte catholique	4,261,000 •	
31	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo.	250,000 •	
32	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	75,266 •	
33	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	10,000 •	
34	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	15,292 •	
35	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 •	
36	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	10,000 •	
37	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	17,000 •	
38	Secours pour les ministres des cultes	30,000 •	4,950,958 •
CHAPITRE IX.			
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.			
SECTION 1 ^{re} . — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.			
39	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État	225,000 •	
40	Subsides a) : 1 ^o à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2 ^o aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3 ^o aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4 ^o aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875; 5 ^o pour secours aux victimes de l'ophtalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre. — b) pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés avec affectation, au besoin, à la construction de l'asile de Tournai, de la partie du crédit qui restera disponible (Y compris 100,000 francs en charges extraordinaires ou temporaires.)	355,000 •	
41	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles	12,000 •	
42	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers	7,500 •	
43	Subsides pour le patronage des condamnés libérés	14,000 •	
	A REPORTER. . . . fr.	•	11,770,916 •

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	11,779,916 •
	<i>SECTION 2. — Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem.</i>		
44	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des colons, achat et entretien du mobilier	94,300 •	885,500 •
45	Frais d'habillement des surveillants	1,000 •	
46	Frais de voyage des membres du Comité d'inspection, des fonctionnaires et employés	3,000 •	
47	Fournitures de bureau et de classe	2,000 •	
48	Traitements des fonctionnaires et employés	66,750 •	
49	Indemnités et tantièmes	2,500 •	
50	Gages du portier, des infirmiers, agents de la ferme et salaires du boulanger, des chefs d'ateliers et journaliers.	29,650 •	
51	Entretien des bâtiments, travaux d'amélioration des bâtiments et constructions nouvelles.	15,000 •	
52	Entretien du domaine, engrais divers, achat de graines et semences.	29,000 •	
55	Animaux et nourriture des animaux.	29,000 •	
	CHAPITRE X.		
	PRISONS.		
	<i>SECTION 1^{re}. — Service économique.</i>		
54	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons.	1,170,000 •	2,617,525 •
55	Travaux domestiques. Salaires des détenus.	18,000 •	
56	Frais d'habillement des surveillants.	30,000 •	
57	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	11,000 •	
58	Traitements des fonctionnaires et employés	940,775 •	
59	Indemnité de logement à certains surveillants mariés ou veufs avec enfants	20,550 •	
60	Frais d'impression et de bureau.	12,000 •	
61	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments.	180,000 •	
62	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour les plans, devis et cahiers des charges relatifs à l'entretien et à l'amélioration des bâtiments; direction et surveillance des travaux	10,000 •	
	<i>SECTION 2. — Service des travaux.</i>		
65	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	150,000 •	60,400 •
64	Travaux industriels. Salaires des détenus.	54,000 •	
65	Frais d'impression et de bureau.	1,000 •	
66	Traitements des fonctionnaires et employés	60,400 •	
	A REPORTER. . . . fr.	•	15,280,941 •

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	15,280,041 •
	CHAPITRE XI.		
	FRAIS DE POLICE.		
67	Mesures de sûreté publique	60,000 •	60,000 •
	CHAPITRE XII.		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
68	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	17,000 •	} 25,800 •
69	Dépenses imprévues non libellées au Budget et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux. Secours aux agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse	6,800 •	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . . fr.	•	15,364,741 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 23 février 1883.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,
J. DE VOLDER.

Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pour l'exercice 1887.



BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		CHAPITRE 1^{er}.					
		ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	"	Traitement du Ministre.					
2	"	— des fonctionnaires et employés.					
		PERSONNEL.					
		Secrétaire général	1	10,000	12,000	Application de l'article 5 du règlement.	
		Administrateur des prisons et de la sûreté publique	1	10,000	10,000		
		Directeurs généraux	4	9,000	10,000	38,000	
		Directeurs	4	7,000	8,000	32,000	
		Chefs de division	9	5,500	6,500	55,500	
		Inspecteurs	2	5,500	6,500	14,500	Un inspecteur général avec rang de directeur.
		Chefs de bureau.	16	4,000	5,000	69,000	
		Contrôleur	1	4,000	5,000	4,500	Application de l'article 5 du règlement à un chef de bureau.
		Sous-chefs de bureau	6	5,100	5,800	19,600	Application de l'art. 5 du règlement à un sous chef de bureau.
		Commis de 1 ^{re} classe	10	2,600	5,000	28,200	Application de l'article 5 du règlement à un com- mis de 1 ^{re} classe.
		— 2 ^e —	10	2,100	2,500	22,800	
		— 3 ^e —	16	1,400	2,000	28,900	
		— expéditionnaires	7	1,200	2,000	9,700	
		Attachés	2	"	"	4,000	
		Huissier audencier.	1	1,800	2,500	2,500	
		— de salle	1	1,400	2,400	2,500	
		Messagers.	9	1,000	2,000	17,050	
		Garde mobilier	1	1,000	2,000	1,850	
		Concierges	2	700	1,400	2,800	
		Boute-feux	3	700	1,300	5,600	
		Nettoyeuses	6	500	1,000	4,200	
		Emplois vacants, augmentations éventuelles, travaux extraord.	"	"	"	14,000	
		TOTAL.	115			592,000	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000 »	
392,000	392,000	»	»	381,800	381,729 15	
413,000	413,000	»	»	402,800	402,729 15	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		REPORT. . . fr.
	a.	MATÉRIEL. — Fournitures de bureau, impressions, papiers, livres, reliures, etc.	26,000 »	} 30,000 »
3	b.	— Éclairage, chauffage de 97 foyers	12,000 »	
	c.	— Entretien de l'hôtel et des bureaux, achat et entretien des meubles	12,000 »	
4	»	Frais de rédaction et de publication de recueils et documents statistiques. — Achat d'ouvrages y relatifs.		
5	»	Frais de route et de séjour des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.		
				TOTAL DU CHAPITRE 1 ^{er} fr.
CHAPITRE II.				
ORDRE JUDICIAIRE.				
COUR DE CASSATION. — Personnel.				
		Premier président	1 16,000	16,000
		Président de chambre	1 15,000	15,000
		Conseillers.	15 11,250	168,750
		Procureur général	1 16,000	16,000
		Avocats généraux	2 12,000	24,000
6	»	Greffier en chef	1 7,000	7,000
		Greffiers adjoints	2 4,500	9,000
		Huissiers audienciers	6 750	4,500
		Secrétaire du parquet	1 4000 à 4500	4,000
		Employé	1 2000 à 2600	2,600
		Messagers	5 1200 à 1800	8,100
		Augmentation éventuelle des traitements	» »	200
				270,150
				A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	LÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
415,000	413,000	»	»	402,800	402,729 15	
50,000	50,000	»	»	50,000	49,995 45	
6,000	6,000	»	»	6,000	2,051 36	
9,000	9,000	»	»	9,000	6,067 55	
478,000	478,000	»	»	467,800	460,845 27	
270,150	270,150	»	»	270,150	264,924 50	
270,150	270,150	»	»	270,150	264,924 50	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTEA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	
		REPORT. fr.				
		<i>Matériel et menues dépenses de la Cour de cassation.</i>				
7	"					
				5,000	5,300	
				1,600		
				700		
		<i>COURS D'APPEL. — Personnel.</i>				
		3	41,250	33,750		
		10	8,500	85,000		
		76	7,500	570,000		
		3	11,250	33,750		
		3	8,500	25,500		
		10	8,000	80,000		
		7	7,000	49,000		
8	"	3	5,000	15,000	1,056,400	
		21	4,000	84,000		
		3	4000 à 4500	13,500		
		13	2000 à 2600	28,400		
		41	1200 à 1800	17,050		
		12	700	8,400		
		2	1100 à 1500	2,600		
		"	"	9,000		
		"	"	1,650		
		<i>Matériel des Cours.</i>				
9	"			7,600		24,000
				5,900		
				7,200		
				3,500		
		Au moyen de ces allocations, les Cours doivent couvrir toutes les dépenses résultant du chauffage, de l'éclairage, des impressions, des fournitures de bureau et de l'entretien de leur mobilier. — Les comptes d'emploi doivent être rendus à la Cour des comptes.				
		A REPORTER. fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
270,150	270,150	»	»	270,150	264,924 50	
5,300	5,300	»	»	5,300	8,166 70	
1,056,400	1,036,400	»	»	1,058,100	1,074,002 72	
24,000	24,000	»	»	24,000	24,039 05	
1,355,850	1,355,850	»	»	1,357,550	1,371,132 97	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTEAA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
					REPORT. . . . fr.	
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.				
		<i>1^{re} CLASSE. — Bruxelles, Gand, Liège et Anvers.</i>				
	a.	Présidents	4	7,500	30,000	} 682,200
		Vice-présidents	12	6,500	78,000	
		Juges d'instruction	15	6,250	93,750	
		Juges	53	5,000	165,000	
		Procureurs du Roi	4	7,500	30,000	
		Substituts	20	5,000	100,000	
		Greffiers	4	3,200	12,800	
		Greffiers adjoints, y compris l'augmentation de 200 fr.	37	3,200	118,400	
		Secrétaires des parquets	4	3400 à 3800	14,600	
		Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires . .	19	1200 à 2000	29,200	
		Huissiers audienciers	23	400	9,200	
		Augmentation éventuelle des traitements	»	»	1,250	
		<i>2^e CLASSE. — Arlon, Bruges, Charleroi, Courtrai, Dinant, Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tongres, Termonde, Tournai et Verviers.</i>				
10	b.	Présidents	13	7,000	91,000	} 982,710
		Vice-présidents	13	3,500	71,500	
		Juges d'instruction	22	5,250	115,500	
		Juges	47	4,500	211,500	
		Procureurs du Roi	13	7,000	91,000	
		Substituts	26	4,500	117,000	
		Greffiers	13	3,200	41,600	
		Greffiers adjoints, y compris l'augmentation de 200 fr.	51	3,000	153,000	
		Secrétaires des parquets	13	3000 à 3300	42,270	
		Commis expéditionnaires, adjoints aux secrétaires . .	21	1200 à 2000	52,200	
		Huissiers audienciers	48	300	14,400	
		Augmentation éventuelle des traitements	»	»	1,740	
		A REPORTER.	

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
1,355,850	1,355,850	»	»	1,357,550	1,371,152 97	
1,355,850	1,355,850	»	»	1,357,550	1,371,152 97	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		REPORT. fr.				
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE. (suite).				
		3 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Furnes, Hasselt, Huy, Malines, Marche, Neufchâteau, Turnhout et Ypres.</i>				
		Présidents.	9	6,000	54,000	
		Juges d'instruction	9	4,750	42,750	
		Juges	18	4,000	72,000	
		Procureurs du Roi	9	6,000	54,000	
		Substituts	9	4,000	36,000	
		Greffiers	9	3,200	28,800	572,820
		Greffiers adjoints y compris l'augmentation de 200 fr.	15	2,800	42,000	
40 (suite).	c.	Secrétaires des parquets	9	2600 à 2900	25,550	
		Commis expéditionnaires	9	1200 à 2000	11,920	
		Huissiers audienciers	18	200	3,600	
		Augmentation éventuelle des traitements	»	»	2,200	
		Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournai et Verviers	14	1,200	16,800	18,800
		Greffiers adjoints à Anvers et à Bruxelles	2	1,000	2,000	
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.				
11	»	Juges de paix	207	3,000	621,000	931,500
		Greffiers	207	1,500	310,500	
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,355,850	1,355,850	»	»	1,357,850	1,371,132 97	
2,056,550	2,056,550	»	»	2,047,000	2,056,027 48	
931,500	931,500	»	»	931,500	930,750 »	
4,345,880	4,345,880	»	»	4,336,050	4,337,910 45	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		NOMBRE d'agents.	APPONTEN. par an	MONTANT de la dépense.	TOTAL par service.		
CHAPITRE III.							
JUSTICE MILITAIRE.							
COUR MILITAIRE. -- Personnel.							
12	»	Auditeur général	1	8,500	8,500	»	20,850
		Substitut de l'auditeur général	1	6,500	6,500	»	
		Secrétaire de l'auditeur général.	1	3500 à 4000	3,750	»	
		Huissier audiencier	1	400	400	»	
		Messagers	1	1200 à 1800	1,500	»	
		Augmentation éventuelle des traitements	»	»	200	»	
Matériel.							
13	»	Matériel pour la Cour militaire.	»	»	1,500	»	1,500
AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.							
14	»	Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	4	6,000	24,000	»	48,400
		Auditeurs provinciaux de 2 ^e classe, à Bruges, Mons et Namur	3	5,000	15,000	»	
		Auditeur adjoint à Anvers	1	4,000	4,000	»	
		Commis à l'auditorat de Bruxelles	1	2,000	2,000	»	
		Anciens prévôts militaires	4	500	2,000	»	
		Huissiers audienciers	7	200	1,400	»	
					1	420	
15	»	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière dont jouissent les auditeurs	2	550	1,100	»	8,720
			1	570	570	»	
			1	600	600	»	
		Ameublement des locaux des conseils de guerre	2	720	1,440	»	»
			»	»	4,590	»	»
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.							
CHAPITRE IV.							
FRAIS DE JUSTICE.							
16	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police			1,167,000	»	33,000
		b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique				
17		Traitements des exécuteurs des arrêts criminels			7,008	»	
18		Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires.			12,500	»	
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
20,850	20,850	>	>	20,850	21,783 53	
1,500	1,500	>	>	1,500	1,070 >	
48,400	48,400	>	>	48,400	48,400 >	
8,720	8,720	>	>	8,720	3,917 50	
>	>	>	>	>	>	
79,470	79,470	>	>	79,470	75,170 83	
1,200,000	1,200,000	>	>	1,200,000	1,685,690 08	
7,008 12,500	7,008 12,500	>	>	7,008 12 000	17,549 76	
1,219,508	1,219,508	>	>	1,219,008	1,701,239 84	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE V.				
PALAIS DE JUSTICE.				
19	»	Constructions, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. Entretien du palais de Justice de Bruxelles, garde, surveillance, nettoyage, chauffage, éclairage, eau, etc.		
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.		
CHAPITRE VI.				
PUBLICATIONS OFFICIELLES.				
20	»	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i>		
		NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.
		1 Directeur	10,000 »	} 25,000 »
		1 Chef de division	6,000 »	
		1 Traducteur.	5,500 »	
		1 Commis-concierge	2,200 »	
		1 Comptable.	1,000 »	
		1 Vérificateur.	500 »	
		Encaisseur	300 »	
		Augmentation éventuelle des traitements. Indemnités.	1,500 »	
21	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> , et travaux accessoires		
22	»	Abonnement au <i>Bulletin de la Cour de cassation</i>		
23	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de loi et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation		
24	»	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de la publication des anciennes lois.		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
155,000	155,000	»	»	155,000	154,299 15	
155,000	155,000	»	»	155,000	154,299 15	
25,000	25,000	»	»	25,000		
»	»	»	»	»	476,244 03	
450,000	450,000	»	»	460,000		
3,000	3,000	»	»	3,000	9,747 »	
25,300	25,500	»	»	25,500	25,280 71	
10,000	10,000	»	»	10,000	6,207 54	
513,300	513,500	»	»	523,500	517,479 08	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																												
CHAPITRE VII.																																														
PENSIONS ET SECOURS.																																														
25	•	Pensions civiles. — Paiement des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre																																												
26	•	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.																																												
27	•	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.																																												
28	•	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus																																												
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																																												
CHAPITRE VIII.																																														
CULTES.																																														
<i>Culte catholique.</i>																																														
29	•	Clergé supérieur du culte catholique																																												
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">CLERGÉ SUPÉRIEUR.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 15%;">Appointements par an</th> <th style="width: 15%;">TOTAL des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Archevêque.</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">21,000 »</td> <td style="text-align: right;">21,000 »</td> </tr> <tr> <td>Évêques</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">16,000 »</td> <td style="text-align: right;">80,000 »</td> </tr> <tr> <td>Frais de tournées et du secrétariat</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">21,600 »</td> </tr> <tr> <td>Secrétaire d'évêché</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> <td style="text-align: right;">1,000 »</td> </tr> <tr> <td>— — — — —</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">1,500 »</td> <td style="text-align: right;">3,000 »</td> </tr> <tr> <td>Vicaires généraux</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">3,600 »</td> <td style="text-align: right;">10,800 »</td> </tr> <tr> <td>— — — — —</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: right;">3,200 »</td> <td style="text-align: right;">32,000 »</td> </tr> <tr> <td>Chanoines</td> <td style="text-align: center;">20</td> <td style="text-align: right;">2,400 »</td> <td style="text-align: right;">48,000 »</td> </tr> <tr> <td>— — — — —</td> <td style="text-align: center;">52</td> <td style="text-align: right;">2,000 »</td> <td style="text-align: right;">64,000 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">74</td> <td></td> <td style="text-align: right;">281,400 »</td> </tr> </tbody> </table>	CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an	TOTAL des traitements.	Archevêque.	1	21,000 »	21,000 »	Évêques	5	16,000 »	80,000 »	Frais de tournées et du secrétariat	»	»	21,600 »	Secrétaire d'évêché	1	1,000 »	1,000 »	— — — — —	2	1,500 »	3,000 »	Vicaires généraux	5	3,600 »	10,800 »	— — — — —	10	3,200 »	32,000 »	Chanoines	20	2,400 »	48,000 »	— — — — —	52	2,000 »	64,000 »		74		281,400 »
CLERGÉ SUPÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an	TOTAL des traitements.																																											
Archevêque.	1	21,000 »	21,000 »																																											
Évêques	5	16,000 »	80,000 »																																											
Frais de tournées et du secrétariat	»	»	21,600 »																																											
Secrétaire d'évêché	1	1,000 »	1,000 »																																											
— — — — —	2	1,500 »	3,000 »																																											
Vicaires généraux	5	3,600 »	10,800 »																																											
— — — — —	10	3,200 »	32,000 »																																											
Chanoines	20	2,400 »	48,000 »																																											
— — — — —	52	2,000 »	64,000 »																																											
	74		281,400 »																																											
		A REPORTER. . . fr.																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
25,000	25,000	»	»	25,000	10,486 94	
9,000	9,000	»	»	9,000	7,113 »	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,500 »	
4,000	4,000	»	»	4,000	4,000 »	
40,000	40,000	»	»	40,000	23,099 94	
281,400	281,400	»	»	281,400	260,299 98	
281,400	281,400	»	»	281,400	260,299 99	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. . . fr.		
		CHAPITRE VIII (SUITE).		
50		Clergé inférieur du culte catholique		
		CLERGÉ INFÉRIEUR.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.
				TOTAL des traitements.
		Curés de 1 ^{re} classe	88	2,047 50
		Curés de 2 ^e classe	22	1,600 »
		— —	50	1,800 »
		— —	71	1,365 »
		Desservants	215	1,200 »
		— —	599	1,400 »
		— —	2,002	950 »
		Chapelains	5	800 »
		— —	9	700 »
		— —	180	600 »
		Vicaires	4	800 »
		— —	14	700 »
		— —	1,658	600 »
		Condjuteurs	24	600 »
		Aumôniers	21	»
		Prêtres auxiliaires. — Indemnités.	»	»
			4,958	4,366,120 »
51		Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo		
		<i>Culte protestant et anglican.</i>		
52		Traitements des pasteurs et employés		
		PASTEURS ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.
				TOTAL des traitements.
		Pasteurs	2	5,292 »
		— —	3	4,000 »
		— —	1	5,931 20
		— —	2	5,528 »
		— —	1	3,000 »
		— —	8	2,400 »
		— —	5	2,280 »
		— —	1	1,900 »
		Lecteur-chantre	1	1,008 »
		— —	1	762 »
		— —	5	480 »
		Sacristain	1	504 »
		Marguilliers.	2	258 »
		— —	7	252 »
			38	75,065 20
		A REPORTER. . . fr.		

Le crédit demandé
suffit, parce qu'il y a
des places vacantes.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.			
281,400	281,400	»	»	281,400	260,299 99	
4,261,000	4,261,000	»	»	4,261,000	4,208,021 54	
250,000	250,000	»	»	250,000	250,000 »	
75,266	75,266	»	»	75,266	73,481 86	
4,867,666	4,867,666	»	»	4,867,666	4,791,803 39	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . fr.			
		CHAPITRE VIII (SUITE).			
53	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.			
		<i>Culte israélite.</i>			
34	•	Traitements des ministres et employés			
		MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Grand rabbin	1	5,292 »	5,292 »
		Ministres officiants	2	2,000 »	4,000 »
		— —	1	1,500 »	1,500 »
		— —	3	1,100 »	5,300 »
		— —	1	800 »	800 »
		Secrétaire du consistoire.	1	600 »	600 »
			9		15 292 »
35	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues			
36	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour constructions d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.			
		<i>Pensions et secours pour les divers cultes.</i>			
37	»	Pensions ecclésiastiques. — Payment des termes échus avant l'inscription au Grand-Livre.			
38	»	Secours pour les ministres des cultes.			
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés	CREDITS votés	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés	DÉPENSES de	Observations.		
							POUR L'EXERCICE 1885	POUR L'EXERCICE 1884.
		AUGMENTATION	DIMINUTION					
4,867,666	4,867,666	»	»	4,867,666	4,791,805 39			
10,000	10,000	»	»	13,000	5,164 71			
15,292	15,292	»	»	15,292	15,292 .			
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 .			
10,000	10,000	»	»	10,000	10,000 .			
17,000	17,000	»	»	17,000	9,679 84			
30,000	30,000	»	»	30,000	28,700 .			
4,950,958	4,950,958	»	»	4,953,958	4 861,639 94			

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NOMBRE des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE IX.				
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.				
SECTION PREMIÈRE. — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.				
39	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État.		
40	»	Subsides : a. 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1873; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; b. pour construction et agrandissement d'asiles d'aliénés, avec affectation, au besoin, à la construction de l'asile de Tournai, de la partie du crédit qui restera disponible.		
41	»	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles.		
42	»	Impressions, achat d'ouvrages spéciaux relatifs aux établissements de bienfaisance, et frais divers.		
43	»	Subsides pour le patronage des condamnés libérés.		
SECTION DEUXIÈME — Écoles agricoles de Ruysselede et de Beernem.				
44	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des colons, achat et entretien du mobilier.		
45	»	Frais d'habillement des surveillants.		
46	»	Frais de voyage des membres du comité d'inspection, des fonctionnaires et employés.		
47	»	Fournitures de bureau et de classe.		
48	»	Traitements des fonctionnaires et employés.		
PERSONNEL.				
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS par an.	MONTANT de la dépense.
	Directeur	1	6,000	6,000
	Aumônier	1	2,400	2,400
	» -adjoint	1	1,600	1,600
	Médecin	1	2,000	2,000
	» -adjoint	1	1,000	1,000
	Agent comptable	1	3,100	3,100
	Instituteur principal	1	2,850	2,850
	» adjoints	5	1,600 à 2,150	9,150
	Magasinier	1	1,800	1,800
	Commis	2	1,200 à 1,600	2,950
	Jardinier en chef	1	2,400	2,400
	Chef de culture	1	2,400	2,400
	Instructeur spécial	1	2,400	2,400
	Surveillants en chef	2	2,000 à 2,200	4,200
	Surveillants	11	1,150 à 1,450	14,350
	Surveillantes	10	700	7,000
		41		
	Augmentation éventuelle des traitements, indemnités			1,150
A REPORTER.				fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
225,000	225,000	»	»	225,000	199,996 73	
355,000	355,000	»	»	355,000	455,000 »	
12,000	12,000	»	»	15,000	7,410 75	
7,500	7,500	»	»	4,500	10,414 10	
14,000	14,000	»	»	14,000	14,000 »	
94,300	95,000	»	700	100,000	»	
4,000	4,000	»	»	4,000	»	
5,000	5,000	»	»	2,500	»	
2,000	2,000	»	»	2,500	»	
66,750	64,750	2,000	»	64,750	»	
780,550	779,250	2,000	700	784,250	686,821 58	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
					REPORT. . . . fr.
49	»	Indemnités et tantièmes			
50	»	Gages du portier, des infirmiers, agents de la ferme et salaire du boulanger, des chefs d'atelier et journaliers			
51	»	Entretien des bâtiments, travaux d'amélioration des bâtiments et constructions nouvelles			
52	»	Entretien du domaine, engrais divers, achat de graines et semences			
53	»	Animaux et nourriture des animaux			
					TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
		CHAPITRE X.			
		PRISONS.			
		SECTION PREMIÈRE. — <i>Service économique.</i>			
54	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons			
55	»	Travaux domestiques. — Salaires des détenus.			
56	»	Frais d'habillement des surveillants.			
57	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés.			
58	»	Traitements des fonctionnaires et employés			
		PERSONNEL.			
DÉSIGNATION DES EMPLOIS.		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.
			Minimum.	Maximum.	
Secrétaires des Commissions administratives	4	1,400	2,800	9,200	»
— de la Commission d'examen	1	1,000	1,000	1 000	»
Directeurs (maisons centrales)	4	5 000	6,000	20,000	»
— (— de sûreté)	8	2,900	4,000	26,700	»
— (— d'arrêt)	19	2,200	2,800	47,000	»
— adjoints	5	3,400	3,800	10,200	»
Aumôniers catholiques	31	450	2,600	46,650	»
— adjoints.	3	700	1,800	7,300	»
Médecins	27	500	2,600	50,600	»
— adjoints	6	1,000	1,400	8,800	»
Instituteurs	24	1,400	2,600	46,600	»
— adjoints	3	1,400	1,700	4,800	»
	A REPORTER. . . . fr.	133			259,050 »
					A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
780,550	779,250	2,000	700	784,250	686,821 58	
2,500	2,500	»	»	2,250		
29,650	29,650	»	»	51,450		
15,000	15,000	»	»	16,250	280,558 »	
29,000	29,500	»	500	50,000		
29,000	50,000	»	1,000	52,000		
885,500	885,500	2,000	2,000	896,200	967,579 58	
1,170,000	1,170,000	»	»	1,170,000	1,134,768 91	
18,000	18,000	»	»	18,000	15,842 67	
50,000	50,000	»	»	50,000	22,156 12	
11,000	11,000	»	»	11,000	15,087 75	
940,775	940,775	»	»	929,525	876,115 97	
2,169,775	2,169,775	»	»	2,158,525	2,061,919 42	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAI- TEMENTS. Minimum. Maximum.	TOTAL des traitements.
		REPORT. . . . fr.			REPORT. . . . fr.
		PERSONNEL (suite).			
		REPORT. . . . fr.	153		239,050 »
		Instituteurs auxiliaires.	4	600 1000	2,800 »
		— lecteurs	11	350 350	4,850 »
		Comptables	4	2,600 3,300	11,500 »
		Commis de 1 ^{re} classe	10	2,100 2,300	25,400 »
		— de 2 ^e — (comptables)	13	1,900 2,300	28,300 »
		— de 2 ^e —	5	1,600 2,000	8,600 »
		— de 3 ^e — (comptables)	13	1,500 1,800	23,000 »
		— de 3 ^e —	29	1,200 1,500	37,200 »
		Magasiniers	4	1,600 2,000	8,000 »
		Surveillantes religieuses	76	675 800	51,850 »
		— laïques	8	700 700	5,600 »
		Chefs surveillants	14	1,800 2,200	28,000 »
		Surveillants de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	529	1,100 1,430	405,382 50
		Chef de culture	1	2,200 2,300	2,500 »
		Surveillant de culture	1	1,400 1,800	1,800 »
		Surveillants spéciaux	4	1,400 1,800	6,200 »
		Commissionnaires	18	200 1,000	8,180 »
		Maitres de musique.	2	730 730	1,500 »
		Organistes. — Chantres. — Acolytes	37	40 300	7,970 »
		Aumôniers protestants et israélites	26	250 500	7,084 »
		Instructeurs militaires.	2	60 60	120 »
		Chevrons aux surveillants	»	» »	6,552 »
		Indemnités, augmentations éventuelles	»	» »	3,336 50
		TOTAL. . . . fr.	766	» »	940,773 »
59	»	Indemnité de logement à certains surveillants mariés ou veufs avec enfants			
60	»	Frais d'impression et de bureau			
61	»	Prisons. — Entretien et amélioration des bâtiments.			
62	»	Honoraires et indemnités de route aux architectes pour les plans, devis et cahiers des charges relatifs à l'entretien et à l'amélioration des bâtiments, la direction et la surveillance des travaux.			
		TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		ACCROISSMENT.	DIMINUTION			
2,169,775	2,169,775	»	»	2,138,325	2,061,919 42	
20,350	20,350	»	»	19,000		
12,000	12,000	»	»	12,000	57,006 67	
180,000	180,000	»	»	180,000	179,991 48	
10,000	10,000	»	»	10,000	8,253 01	
2,592,125	2,592,125	»	»	2,379,325	2,287,152 61	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																					
SECTION DEUXIÈME. — <i>Service des travaux.</i>																																																																							
65	»	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication																																																																					
64	»	Travaux industriels. — Salaires des détenus																																																																					
65	»	Frais d'impression et de bureau																																																																					
66	»	Traitements des employés																																																																					
PERSONNEL.																																																																							
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th data-bbox="518 797 807 822" rowspan="2">DÉSIGNATION DES EMPLOIS.</th> <th data-bbox="979 790 1054 837" rowspan="2">NOMBRE d'agents.</th> <th colspan="2" data-bbox="1075 779 1230 804">TRAITEMENTS.</th> <th data-bbox="1262 790 1362 837" rowspan="2">TOTAL des traitements.</th> </tr> <tr> <th data-bbox="1075 831 1150 851">Minimum.</th> <th data-bbox="1161 831 1230 851">Maximum.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeurs adjoints</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">5,400</td> <td style="text-align: right;">5,800</td> <td style="text-align: right;">7,200</td> </tr> <tr> <td>Commis de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">2,100</td> <td style="text-align: right;">2,500</td> <td style="text-align: right;">4,800</td> </tr> <tr> <td>— 2^e —</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">1,600</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> <td style="text-align: right;">5,400</td> </tr> <tr> <td>— 3^e —</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">1,200</td> <td style="text-align: right;">1,500</td> <td style="text-align: right;">2,850</td> </tr> <tr> <td>Magasiniers</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">1,600</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> <td style="text-align: right;">3,600</td> </tr> <tr> <td>Contre-mâtres</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: right;">2,200</td> <td style="text-align: right;">2,500</td> <td style="text-align: right;">7,050</td> </tr> <tr> <td>Surveillants spéciaux</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: right;">1,400</td> <td style="text-align: right;">1,800</td> <td style="text-align: right;">14,200</td> </tr> <tr> <td>Surveillants de 2^e classe</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: right;">1,100</td> <td style="text-align: right;">1,200</td> <td style="text-align: right;">10,250</td> </tr> <tr> <td>Surveillants (agents d'entrepreneurs)</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">400</td> <td style="text-align: right;">400</td> <td style="text-align: right;">1,200</td> </tr> <tr> <td>Religieuse surveillante</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">675</td> <td style="text-align: right;">675</td> <td style="text-align: right;">1,350</td> </tr> <tr> <td>Indemnités, augmentations éventuelles</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">500</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">58</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">60,400</td> </tr> </tbody> </table>					DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.	Minimum.	Maximum.	Directeurs adjoints	2	5,400	5,800	7,200	Commis de 1 ^{re} classe	2	2,100	2,500	4,800	— 2 ^e —	5	1,600	2,000	5,400	— 3 ^e —	2	1,200	1,500	2,850	Magasiniers	5	1,600	2,000	3,600	Contre-mâtres	3	2,200	2,500	7,050	Surveillants spéciaux	9	1,400	1,800	14,200	Surveillants de 2 ^e classe	9	1,100	1,200	10,250	Surveillants (agents d'entrepreneurs)	5	400	400	1,200	Religieuse surveillante	2	675	675	1,350	Indemnités, augmentations éventuelles	»	»	»	500		58			60,400
DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.																																																																			
		Minimum.	Maximum.																																																																				
Directeurs adjoints	2	5,400	5,800	7,200																																																																			
Commis de 1 ^{re} classe	2	2,100	2,500	4,800																																																																			
— 2 ^e —	5	1,600	2,000	5,400																																																																			
— 3 ^e —	2	1,200	1,500	2,850																																																																			
Magasiniers	5	1,600	2,000	3,600																																																																			
Contre-mâtres	3	2,200	2,500	7,050																																																																			
Surveillants spéciaux	9	1,400	1,800	14,200																																																																			
Surveillants de 2 ^e classe	9	1,100	1,200	10,250																																																																			
Surveillants (agents d'entrepreneurs)	5	400	400	1,200																																																																			
Religieuse surveillante	2	675	675	1,350																																																																			
Indemnités, augmentations éventuelles	»	»	»	500																																																																			
	58			60,400																																																																			
TOTAL DE LA SECTION DEUXIÈME. fr.																																																																							
TOTAL DU CHAPITRE X. fr.																																																																							
CHAPITRE XI.																																																																							
FRAIS DE POLICE.																																																																							
67	»	Mesures de sûreté publique																																																																					
TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.																																																																							
CHAPITRE XII.																																																																							
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.																																																																							
68	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département																																																																					
69	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux. Secours aux agents salariés des divers services ressortissant au Département, ou à leurs familles qui se trouvent dans une situation malheureuse																																																																					
TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.																																																																							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
130,000	130,000	»	»	150,000	74,498 69	
34,000	34,000	»	»	34,000	28,016 95	
1,000	1,000	»	»	1,000	813 99	
60,400	60,400	»	»	60,400	60,173 25	
225,400	225,400	»	»	245,400	163,504 88	
2,617,525	2,617,525	»	»	2,624,725	2,430,657 49	
60,000	60,000	»	»	80,000	80,000 »	
60,000	60,000	»	»	80,000	80,000 »	
17,000	17,000	»	»	17,000	8,763 71	
6,800	6,800	»	»	6,800	6,767 48	
25,800	23,800	»	»	23,800	15,531 19	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation</i>	
I.	Administration centrale
II.	Ordre judiciaire
III.	Justice militaire
IV.	Frais de justice
V.	Palais de Justice
VI.	Publications officielles
VII.	Pensions et secours
VIII.	Cultes
IX.	Établissements de bienfaisance
X.	Prisons
XI.	Frais de police
XII.	Dépenses imprévues
TOTAL. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
478,000 »	478,000 »	»	»	467,800 »	460,843 27	
4,343,880 »	4,343,880 »	»	»	4,336,050 »	4,337,910 45	
79,470 »	79,470 »	»	»	79,470 »	75,170 85	
1,219,308 »	1,219,308 »	»	»	1,219,008 »	1,701,259 84	
135,000 »	135,000 »	»	»	155,000 »	154,299 15	
513,300 »	513,300 »	»	»	523,500 »	517,479 08	
40,000 »	40,000 »	»	»	40,000 »	23,099 94	
4,950,958 »	4,950,958 »	»	»	4,955,958 »	4,861,639 94	
885,500 »	885,500 »	»	»	896,200 »	967,379 58	
2,617,525 »	2,617,525 »	»	»	2,624,725 »	2,450,657 49	
60,000 »	60,000 »	»	»	80,000 »	80,000 »	
25,800 »	25,800 »	»	»	23,800 »	15,531 19	
15,564,741 »	15,564,741 »	»	»	15,399,311 »	15,645,250 76	
DIFFÉRENCE. . . . fr.		»				

(134)

V.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1887.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1886 s'élève à	fr. 2,372,983 »
Les crédits demandés pour l'exercice 1887, montent à	2,380,270 »
	AUGMENTATION. . . . fr. 7,283 »

Cette différence s'explique comme il suit.

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements du personnel des bureaux.*

Crédit demandé pour 1886	fr. 523,075 »
— — — — — 1887	525,660 »
	EN PLUS. . . . fr. 2,583 »

D'une part, le crédit de cet article est augmenté d'une somme de 2,923 francs destinée à renforcer d'un commis de 2^e classe le personnel du bureau des tarifs. L'augmentation de ce personnel a été demandée à la Chambre, lors de la discussion du Budget de 1885; elle permettra de compléter la publication des tarifs douaniers et de porter à la connaissance du public, avec plus de célérité, les modifications qui surviennent dans ces documents.

Pour l'année 1886, le personnel du bureau des tarifs pourra être secondé par un agent non rétribué.

D'autre part, le crédit de l'article dont il s'agit est diminué d'une somme de 340 francs devenue sans objet par suite de la mise à la pension d'un huissier de salle.

ART. 3. — *Matériel.*

Crédit demandé pour 1886	fr. 50,000 »
— — — — — 1887	47,000 »
	EN MOINS. . . . fr. 3,000 »

De nouvelles économies, résultant de mesures à prendre en 1886, rendent possible une nouvelle réduction de 3,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE III.

CONSULATS.

ART. 27. — *Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.*

Crédit demandé pour 1886	fr.	514,050	»
— — — — — 1887		521,750	»
		<hr/>	
EN PLUS.	fr.	7,700	»

Une augmentation de 8,000 francs est demandée afin de pouvoir porter à 20,000 francs le traitement de l'agent et consul général en Égypte et à 21,000 francs celui des consuls généraux en Australie et dans l'Afrique australe.

Le traitement de ces trois agents, qui n'est aujourd'hui que de 18,000 francs, est manifestement insuffisant. L'augmentation se justifierait, d'ailleurs, par les longs et excellents services des intéressés.

Le crédit est diminué de 500 francs comme conséquence de la suppression d'une indemnité qui était allouée à l'ancien agent consulaire à Syra.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Affaires Étrangères et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1887 est fixé à la somme de deux millions trois cent quatre-vingt mille deux cent soixante-dix francs (2,380,270 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 25 février 1886.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministère des Affaires Étrangères,

P^{os}. DE CARAMAN.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
POUR L'EXERCICE 1887.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 .	
2	— du personnel des bureaux.	525,660 .	
3	Matériel.	47,000 .	416,660 .
4	Fonds secrets.	15,000 .	
5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles.	10,000 .	
CHAPITRE II.			
LÉGATIONS.			
<i>Traitements des agents diplomatiques</i>			
6	Allemagne.	58,000 .	
7	Autriche-Hongrie	58,000 .	
8	Bésil	50,000 .	
9	China	58,000 .	
10	Danemark, Suède et Norvège	25,000 .	
11	Espagne	50,000 .	
12	États-Unis	50,000 .	
13	France	58,000 .	
14	Grande-Bretagne.	58,000 .	
15	Italie.	58,000 .	
16	Japon	58,000 .	900,500 .
17	Mexique.	50,000 .	
18	Pays-Bas	58,000 .	
19	Portugal	25,000 .	
20	Roumanie	25,000 .	
21	Russie	58,000 .	
22	St-Siège	26,000 .	
23	Serbie	25,000 .	
24	Suisse	20,000 .	
25	Turquie.	50,000 .	
26	Traitements des conseillers et secrétaires	162,500 .	
	A REPORTER. . . fr.	.	1,317,160 .

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	"	1,317,160 •
	CHAPITRE III.		
	CONSULATS.		
27	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués. . . .	521,750 •	521,750 •
	CHAPITRE IV.		
	FRAIS DE VOYAGE.		
28	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnités de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses	170,000 •	170,000 •
	CHAPITRE V.		
	DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
29	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris	14,000 •	
50	— — — — à Constantinople	16,000 •	
71	Traitement de drogmans, frais d'interprètes et de lettrés, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	60,460 •	
52	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	100,000 •	210,460 •
53	Frais de chancellerie	20,000 •	
	CHAPITRE VI.		
	MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
34	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indemnités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au Budget	42,000 •	42,000 •
	A REPORTER. . . . fr.	"	2,270,370 •

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	2,270,370 •
CHAPITRE VII.			
COMMERCE, ÉMIGRATION.			
55	Frais divers et encouragements au commerce; achat de documents commerciaux, publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	62,800 •	} 105,000 •
56	Musée commercial: échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque	25,000 •	
57	Émigration. — Service médical et surveillance	18,100 •	
CHAPITRE VIII.			
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.			
58	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des fonctionnaires, employés ou agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	3,000 •	} 4,000 •
59	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000 •	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. . . . fr.	•	2,380,370 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1886.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

Prince DE CARAMAN.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(142)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

pour l'exercice 1887.



BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	>	Traitement du Ministre.	
		<i>PERSONNEL DES BUREAUX. — Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :</i>	
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.
	a.	2	
	b.	16	
	c.	5	
	d.	20	
	e.	4	
2	f.	9	319,660 >
	g.	7	
	h.	3	
	i.	54	
	j.	>	6,000 >
		100	325,600 >
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat d'imprimés, de manuscrits et de cartes, reliures, ports et affranchissements concernant la correspondance avec l'intérieur, abonnements aux journaux et écrits périodiques et autres menus frais 18,000	
	b.	Éclairage et chauffage 15,500	
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, etc. 15,500	
4	>	Fonds secrets.	
5	>	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles	
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
325,660 »	323,075 »	2,585	»	323,075 »	327,450 »	
47,000 »	50,000 »	»	3,000	50,000 »	53,794 51	
13,000 »	13,000 »	»	»	13,000 »	13,000 »	
10,000 »	10,000 »	»	»	10,000 »	10,000 »	
416,660 »	417,075 »	2,585	3,000	417,075 »	423,244 51	
DIFFÉRENCE . fr.		418				

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
LÉGATIONS.		
<i>Traitements des agents diplomatiques.</i>		
6	»	ALLEMAGNE. — Traitement d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
7	»	AUTRICHE-HONGRIE. — — — — — .
8	»	BRÉSIL — — d'un Ministre résident.
9	»	CHINE — — — — — .
10	»	DANEMARK, SUÈDE ET NORWÈGE. — — — — — .
11	»	ESPAGNE. — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
12	»	ÉTATS-UNIS — — — — — .
13	»	FRANCE — — — — — .
14	»	GRANDE-BRETAGNE. — — — — — .
15	»	ITALIE — — — — — .
16	»	JAPON — — — — — .
17	»	MEXIQUE — — d'un Ministre résident.
18	»	PAYS-BAS — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
19	»	PORTUGAL — — — — — .
20	»	ROUMANIE — — — — — .
21	»	RUSSIE — — — — — .
22	»	S ^t -SIÈGE — — — — — .
23	»	SERBIE — — — — — .
24	»	SUISSE — — — — — .
25	»	TURQUIE. — — — — — .
26	»	Traitements des conseillers et secrétaires
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000	»
38,000	38,000	»	»	38,000	36,722	14
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
30,000	30,000	»	»	30,000	30,000	»
30,000	50,000	»	»	50,000	30,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
38,000	38,000	»	»	38,000	38,000	»
38,000	38,000	»	»	38,000	38,000	»
30,000	30,000	»	»	30,000	27,500	»
38,000	38,000	»	»	38,000	38,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
58,000	58,000	»	»	58,000	58,000	»
26,000	26,000	»	»	26,000	(¹) 4,333	52 (¹) Art. 19bis.
25,000	25,000	»	»	25,000	25,000	»
20,000	20,000	»	»	20,000	20,000	»
30,000	50,000	»	»	50,000	30,000	»
162,500	162,500	»	»	162,500	168,33	555
900,800	900,800	»	»	900,800	880,888	79

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
CONSULATS.		
27	»	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE VOYAGE.		
28	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, indemnité de logement à quelques agents diplomatiques, frais de courriers, estafettes, courses diverses. . .
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
CHAPITRE V.		
DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.		
29	»	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris
30	»	— — — — — à Constantinople.
31	»	Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient.
32	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels
33	»	Frais de chancellerie
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.		
34	»	Missions extraordinaires; frais relatifs aux traités et conventions; traitements d'inactivité; indemnités pour services extraordinaires ne rentrant pas directement dans le cadre des travaux journaliers de l'administration; frais d'enterrement et de dernière maladie, et indemnités à quelques agents qui, par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, se trouvent dans une position malheureuse; dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
521,750 »	514,050 »	7,700 »	»	504,050 »	504,047 25	a) Batavia 25,000 Buenos-Ayres 25,000 Calcutta 25,000 Caracas 25,000 Manille 25,000 Shanghai 25,000 Cape Town 21,000 Melbourne 21,000 Le Caire 20,000 Beyrouth 18,000 Nilan 18,000 Moscou 18,000 Pesth 18,000 Philadelphie 18,000 Porto-Rico 18,000 Québec 18,000 St.-Croix de Ténériffe 18,000 Santander 18,000 Singapore 18,000 Sophia 18,000 Tanger 18,000 Tiflis 18,000 Valparaiso 18,000 Zanzibar 18,000 Alger 15,000 Cologne 10,000 Luxembourg 8,000 Indemnités 6,750 Fr. 521,750
521,750 »	514,050 »	7,700 »	»	504,050 »	504,047 25	
170,000 »	170,000 »	»	»	170,000 »	197,964 80	
170,000 »	170,000 »	»	»	170,000 »	197,964 80	
14,000 »	14,000 »	»	»	14,000 »	14,000 »	b) Andrinople. — 1 khavass. . fr. 800 Belgrade. — 1 drogman . . . 3,000 Beyrouth. — 1 khavass . . . 1,000 Le Caire (consulat général.) — 2 id. 2,000 Le Caire (consu- lat.) — 1 id. 800 Constantinople. — 2 drogman . . . 21,000 — 2 khavass 2,000 — 1 capou-oglan 360 Pékin. — 1 lettré 6,000 — 1 élève-interp 9,000 Salonique. — 1 khavass 800 Smyrne — id. 800 Sophia. — 1 drogman 3,000 Tanger. — 1 id. 5,000 — 1 khavass 1,000 Trébizonde — 1 id. 500 Tunis. — 1 id. 800 Tripoli. — 1 id. 500 Varna — 1 id. 800 Yedo. — 1 lettré-interp 6,000 Zanzibar — 1 drogman 3,000 — 1 khavass 1,000 Imprévu 1,600 Fr. 69,460
16,000 »	16,000 »	»	»	16,000 »	16,000 »	
b) 69,460 »	69,460 »	»	»	69,460 »	64,547 07	
100,000 »	100,000 »	»	»	100,000 »	84,415 82	
c) 20,000 »	20,000 »	»	»	20,000 »	19,500 »	
219,460 »	219,460 »	»	»	219,460 »	198,460 89	
42,000 »	42,000 »	»	»	42,000 »	41,994 27	c) Allemagne 2,000 Autriche-Hongrie 2,000 Chine 2,000 France 2,000 Grande-Bretagne 2,000 Italie 2,000 Japon 2,000 Pays-Bas 2,000 Russie 2,000 Turquie 2,000 Fr. 20,000
42,000 »	42,000 »	»	»	42,000 »	41,994 27	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
COMMERCE. — ÉMIGRATION.		
35	»	Frais divers et encouragements au commerce, achat de documents commerciaux, publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie
36	»	Musée commercial : Échantillons; mobilier et matériel; publications; bibliothèque.
37	»	Émigration. — Service médical et surveillance.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
PENSIONS, SECOURS ET CRÉANCES ARRIÉRÉES.		
38	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; secours à des fonctionnaires, employés et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
39	»	Créances arriérées des exercices antérieurs et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
62,800 »	62,800 »	»	»	62,800 »	} 87,800 »	
25,000 »	25,000 »	»	»	25,000 »		
18,100 »	18,100 »	»	»	18,100 »		16,909 »
105,900 »	105,900 »	»	»	105,900 »	104,709 »	
3,000 »	3,000 »	»	»	3,000 »	1,000 »	
1,000 »	1,000 »	»	»	1,000 »	1,225 61	
4,000 »	4,000 »	»	»	4,000 »	2,225 61	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale.
II.	Légations
III.	Consulats
IV.	Frais de voyage
V.	Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats
VI.	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.
VII.	Commerce, émigration.
VIII.	Pensions, secours et créances arriérées
	TOTAUX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
416,660 »	417,075 »	2,385 »	3,000 »	417,075 »	425,244 31	
900,500 »	900,500 »	»	»	900,500 »	880,888 79	
521,750 »	514,050 »	7,700 »	»	504,050 »	504,047 25	
170,000 »	170,000 »	»	»	170,000 »	197,964 80	
219,460 »	219,460 »	»	»	219,460 »	198,460 89	
42,000 »	42,000 »	»	»	42,000 »	41,994 27	
103,900 »	103,900 »	»	»	103,900 »	104,709 »	
4,000 »	4,000 »	»	»	4,000 »	2,225 64	
2,380,270 »	2,372,985 »	10,285 »	3,000 »	2,362,985 »	2,555,552 90	
AUGMENTATION. . . fr.		7,285 »				

(154)

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1887.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1887, s'élève à fr.	22,005,421 »
Le projet de Budget pour l'exercice 1886, monte à.	22,102,421 »
	<hr/>
La différence en moins pour l'exercice 1887 est de. . fr.	97,000 »

Les articles modifiés et les motifs des modifications sont indiqués ci-après :

CHAPITRE III.

AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.

ART. 25. — *Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives.*

Crédit demandé pour 1887 fr.	6,000 »
Crédit proposé pour 1886	60,000 »
	<hr/>
En moins pour 1887. fr.	54,000 »

Cette diminution provient de ce que le renouvellement partiel de la Chambre des Représentants n'aura pas lieu en 1887.

CHAPITRE X.

SERVICE DE SANTÉ.

ART. 41 (ancien). — *Prix quinquennal des sciences médicales pour la période de 1881 à 1885, institué par arrêté royal du 25 novembre 1859.*

Crédit demandé pour 1887. fr.	»
Crédit proposé pour 1886	5,000 »
	<hr/>
En moins pour 1887. fr.	5,000 »

La destination de ce crédit indique suffisamment qu'il n'y a pas lieu de le reproduire au projet de Budget de 1887.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XI.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

ART. 46. — *Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris les salles de clinique.*

Crédit demandé pour 1887.	fr.	268,500	»
Crédit proposé pour 1886.		288,500	»
<hr/>			
En moins pour 1887	fr.	20,000	»

L'augmentation que l'on a fait subir à ce crédit, en 1886, a été justifiée en grande partie par la nécessité de pourvoir aux dépenses d'installation des laboratoires de bactériologie et de polyclinique interne. Ces dépenses ne sont que temporaires. Sans préjuger les besoins à venir, le Gouvernement croit pouvoir ajourner toute proposition nouvelle concernant le matériel des Universités jusqu'à ce que la situation soit mieux connue

ART. 53. — *Frais de rédaction et de publication du 12^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur.*

Crédit demandé pour 1887	fr.	7,000	»
Crédit proposé pour 1886.		»	
<hr/>			
En plus pour 1887.	fr.	7,000	»

Le libellé de l'article explique suffisamment la destination du crédit.

CHAPITRE XII.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

ART. 67 (ancien). — *Frais de rédaction et de publication du 11^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen.*

Crédit demandé pour 1887	fr.	»	
Crédit proposé pour 1886.		10,000	»
<hr/>			
En moins pour 1887	fr.	10,000	»

La somme de 10,000 francs, portée pour cet objet en 1886, disparaît du Budget de 1887.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XIII.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

ART. 72. — *Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitements de disponibilité.*

Crédit demandé pour 1887	fr.	404,000	»
Crédit proposé pour 1886		400,000	»
		<hr/>	
En plus pour 1887	fr.	4,000	»

Cette augmentation provient de ce que le chiffre du crédit a été mis en rapport avec la dépense réelle telle qu'elle résulte du tableau qui figure à la suite de l'article 72 dans les Développements du Budget. Ce n'est qu'un transfert opéré de l'article 83.

ART. 83. — *Publications intéressant l'instruction primaire. — Rapport triennal de l'enseignement primaire.*

Crédit demandé pour 1887	fr.	84,000	»
Crédit proposé pour 1886		70,000	»
		<hr/>	
En moins pour 1887	fr.	19,000	»

Cette diminution provient, d'une part, de la suppression du crédit de 15,000 francs, figurant au Budget de 1886, pour payer les frais de rédaction et de publication du 14^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire et, d'autre part, de la réduction du crédit relatif aux publications intéressant l'instruction primaire, par suite du transfert opéré à l'article 72.

En vue de satisfaire à la demande de la section centrale, on s'est conformé aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté royal du 19 février 1848, portant que les dépenses du personnel ne pourront plus être confondues dans un même article avec les dépenses relatives au matériel.

Plusieurs articles du Budget ont été scindés dans ce sens.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES.

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1887, est fixé à la somme de vingt-deux millions cinq mille quatre cent vingt-un francs (22,003,421 francs) conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 23 février 1886.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre
de l'Intérieur et de l'Instruction publique,*

THONISSEN.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(160)

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1887.**

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES	MONTANT DES CRÉDITS par article	TOTAL par chapitre
CHAPITRE I^{er}			
ADMINISTRATION CENTRALE			
1	Tratement du Ministre	21,000 .	
2	Tratement des fonctionnaires, employés et gens de service, frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale	420,000 .	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses, frais du Bulletin du Ministère	56,020	
4	Bibliothèque du Département achat de livres, abonnements et souscriptions, frais d'impression, de brochage de cartonnage et de reliure, confection du catalogue, matériel de la bibliothèque	5 000 .	
5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés	18,578 .	
6	Frais de route et de séjour, missions	6,800 .	
7	Musée scolaire de l'Etat pour les trois degrés de l'enseignement public personnel et matériel Expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger	36,000 .	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement à des fonctionnaires et employés de l'Etat ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1886, termes à liquider entièrement au 1 ^{er} janvier de la même année	38,800 .	
9	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art 5 de la loi du 16 mai 1876), intervention de l'Etat dans le paiement des pensions à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou orphelins de professeurs et instituteurs pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884)	244,000 .	
10	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1887	1,434 .	971,240 .
11	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	38,000 .	
12	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'Administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 30 mars 1865	7,512 .	
	A REPORTER . fr	.	971,240 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1887.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	971,249 »
13	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires, à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires, qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1887, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours, s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitéeuse).	60,415 »	
14	Traitements des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique. . . .	14,000 »	
15	Frais de route et de séjour des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique.	6,000 »	
CHAPITRE II.			
STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
16	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; traitement du membre-secrétaire et traitement du bibliothécaire; indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale.	12,000 »	
17	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales; vérification des registres de population; frais de déplacement; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales; frais de réception et d'envoi de livres et autres documents	28,000 »	40,000 »
CHAPITRE III.			
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.			
18	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	438,800 »	
19	Traitements des employés, gens de service et gens de peine :		
	Province d'Anvers	104,752 »	
	— de Brabant.	158,815 »	
	— de la Flandre occidentale	131,985 »	
	— de la Flandre orientale	136,911 »	
	— de Hainaut	125,750 »	
	— de Liège	117,752 »	
	— de Limbourg	78,185 »	
	— de Luxembourg	73,737 »	
	— de Namur	101,824 »	
	Les diverses provinces (somme à répartir).	10,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	»	1,011,249 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1887.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	»	1,011,249 *
20	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :		
	Province d'Anvers. 27,000 »		
	— de Brabant. 27,000 »		
	— de la Flandre occidentale 27,000 »		
	— de la Flandre orientale 27,000 »		
	— de Hainaut. 27,000 »	251,000 »	
	— de Liège 51,500 »		
	— de Limbourg 20,700 »		
	— de Luxembourg 20,700 »		
	— de Namur 24,000 »		
21	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés :		
	Traitements des commissaires 216,500 »		2,300,789 *
	Frais de bureau 44,400 »		
	Traitements des employés 190,500 »	466,400 »	
	Frais et travaux extraordinaires pour la révision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1887 15,000 »		
22	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	45,000 »	
23	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	15,000 »	
24	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel. — Matériel et frais d'impressions; dépenses diverses; écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1885.	87,000 »	
25	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	6,000 »	
	A REPORTER. fr.	»	3,321,018 *

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1887.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	3,321,018 ••
	CHAPITRE IV.		
	MILICE.		
26	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux Gouverneurs et membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision, aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. Vacations des médecins et chirurgiens . . .	114,000 •	} 142,000 •
27	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Frais de recours en cassation. Rédaction, mise en ordre, publication et expédition du recueil des décisions et arrêts en matière de milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Traductions. Dépenses diverses.	28,000 •	
	CHAPITRE V.		
	GARDE CIVIQUE.		
28	Inspection générale : traitements ou indemnités. Frais de route et de séjour; frais de bureau, entretien, éclairage et chauffage des locaux; frais divers. Commandants supérieurs : indemnités pour frais de bureau. Frais de rédaction et de publication des décisions et arrêts en matière de garde civique.	27,000 •	} 45,000 •
29	Magasin central d'armement et d'équipement; frais de route et de séjour; entretien des locaux. Indemnités et salaires. Achat, numérotage, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement; frais divers. Achat et reliure d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impression, calligraphie et expédition des états de signalement et des brevets pour officiers (une somme de 5,000 francs pourra être transférée à l'art. 32).	15,000 •	
30	Personnel du magasin central du matériel de la garde civique	3,000 •	
	CHAPITRE VI.		
	FÊTES NATIONALES.		
31	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination.	34,000 •	} 105,200 •
32	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie; frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses. Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir . . .	64,000 •	
33	Personnel permanent du tir (une somme de 2,000 francs pourra être transférée à l'art. 28).	5,200 •	
	A REPORTER. . . . fr.	•	3,011,218 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1887.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
	REPORT. fr.	•	5,611,218 •
	CHAPITRE VII.		
	DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
54	Décoration civique; récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression, traduction, calligraphie et expédition des diplômes, frais de distribution, etc.	20,000 •	20,000 •
	CHAPITRE VIII.		
	LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
35	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés	200,000 •	
	La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée :		
	1 ^o A desservir de nouvelles pensions;		
	2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs;		300,000 •
	3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.		
56	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles	100,000 •	
	CHAPITRE IX.		
	VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
57	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique.	2,000,000 •	
58	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection; travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel, pour le service particulier de l'inspection Indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers.	68,000 •	2,068,000 •
59	Frais de route et de séjour de l'inspection.	10,000 •	
40	Frais de bureau et matériel de l'inspection	4,000 •	
	A REPORTER. fr.	•	6,018,218 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1887.**

Articles	DESIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article	TOTAL par chapitre
	REPORT	fr	6,013,218
	CHAPITRE X SERVICE DE SANTÉ		
41	Inspection du service de santé et d'hygiène, inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation, personnel, frais de route et de séjour, travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections, frais de bureau et de matériel. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies, encouragements à la vaccine, officier vaccinogène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études. 1 ^o pour les aider à s'établir, 2 ^o pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes. Frais des conférences pour les élèves droguistes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales, subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique, indemnités de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène.	200,000	
42	Académie royale de médecine	33,500	233,500
	CHAPITRE XI ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR		
43	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur, traitement du secrétaire	1,000	
44	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur, frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil, impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés pour ledit conseil. Bibliothèque. Acquisition d'ouvrages et reliures, dépenses et frais divers	2,000	
45	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'Etat	1,172,420	
46	Matériel des Universités de l'Etat et de leurs dépendances, y compris les salles de clinique	268,500	
47	Bourses universitaires, bourses de voyage, frais de concours pour la collation de ces bourses	76,000	
48	Jury central, frais de voyage et indemnités de vacation des membres du jury, matériel, salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargé des travaux matériels d'organisation	58,000	1,626,420
49	Indemnités aux professeurs des Universités de l'Etat anciens membres des jurys combinés	13,500	
50	Commission d'entretènement. Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission. Traitement du commis de la commission	11,000	
51	Concours de l'enseignement supérieur, frais de ce concours, impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités	6,000	
52	Subsidés pour encourager la publication des travaux des membres du personnel enseignant des Universités de l'Etat et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	14,000	
53	Frais de rédaction et de publication du 12 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur	7,000	
	A REPORTER	fr	7,876,138

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1887**

Articles	DESIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article	TOTAL par chapitre
	Report	fr	7,876,158 »
	CHAPITRE XII ENSEIGNEMENT MOYEN		
54	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen Traitement du secrétaire	2,000 »	
55	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil, impressions autographiques copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil Bibliothèque acquisition d'ouvrages et reliures Dépenses et frais divers	4,000 »	
56	Inspection des établissements d'instruction moyenne personnel, traitements et indemnités Frais de voyage, missions, rémunérations, frais de bureau	21,500 »	
57	Inspection des établissements d'instruction moyenne, frais de voyage, missions, rémunérations, frais de bureau	19,750 »	
58	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège, personnel, traitements ou indemnités Section normale spéciale des langues modernes, à Liège, personnel, traitements ou indemnités Section normale des sciences et cours normaux flamands à Gand, personnel, traitements ou indemnités Ecoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges, personnel, traitements ou indemnités Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles à Bruxelles et à Liège, personnel, traitements ou indemnités Ecoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré, personnel administratif et enseignant, augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875	170,515 »	
59	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège Inspection frais de route et de séjour, matériel Section normale spéciale des langues modernes à Liège matériel École normale des sciences et cours normaux flamands à Gand, matériel Ecoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges, matériel Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, matériel Ecoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré Bourses d'étude, subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 ^{er} degré, ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers	99,780	
60	Jurys d'examen de l'enseignement moyen Frais de voyage de séance et de vacation, indemnités et rémunérations de toute espèce	60,200	
61	Jury d'examen de l'enseignement moyen, matériel	1,500 »	3,822,732 »
62	Athénées royales (loi du 1 ^{er} juin 1850), personnel, traitements indemnités suppléments de minerval, subsides Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881), personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides Ecoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850) Personnel, traitements, indemnités, subsides Ecoles moyennes (loi du 15 juin 1881), personnel, traitements, indemnités, subsides Complément de traitement à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux.	3,111,198 »	
63	Athénées ou collèges royaux Sections industrielles et commerciales Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce à Anvers	4,000 »	
64	Ecoles moyennes -- Bourses	33,300 »	
65	Etablissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons Subsides aux provinces et aux communes	154,371	
	A REPORTER	fr	11,698,870 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1887.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	.	11,698,870 »
66	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsidés	25,000 »	
67	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers	30,000 »	
68	Professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré sans emploi. Indemnités	3,120 »	
69	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen	65,000 »	
70	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités	17,500 »	
71	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire, à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. Acquisitions; reliures et autres dépenses	2,000 »	
CHAPITRE XIII.			
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
72	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité	404,000 »	
73	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1 ^o aux inspecteurs principaux; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux; 3 ^o aux inspectrices déléguées.	164,800 »	
74	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les institutrices et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées, à organiser dans un certain nombre d'écoles normales de l'État et d'écoles normales agréées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers.	809,570 »	
75	Frais des divers jurys de l'enseignement primaire	22,000 »	
76	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du conseil, indemnités du secrétaire, du secrétaire adjoint	6,500 »	
77	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire: impressions et dépenses diverses.	500 »	
78	Frais d'impressions, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000 »	10,500,551 »
70	Amélioration et location de locaux et matériel des écoles et sections normales de l'État	121,581 »	
80	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées	400,000 »	
81	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs.	145,000 »	
	A REPORTER. fr.	.	21,909,421 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1887.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	21,999,421 •
82	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans types.	100,000 •	
83	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes. Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application. Part de l'Etat dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes	8,030,000 •	
84	Frais des concours entre les élèves des écoles primaires. Frais des concours entre les élèves des écoles d'adultes Récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours.	40,000 •	
85	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	31,000 •	
CHAPITRE XIV.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
86	Dépenses imprévues non libellées au Budget	6,000 •	6,000 •
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. fr.		22,005,421 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1886.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur et de
l'Instruction publique,*

THONISSEN.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(170)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

pour l'exercice 1887.



BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																					
CHAPITRE I ^{er} .																																																																							
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																							
1	a.	Traitement du Ministre																																																																					
		— des fonctionnaires, employés et gens de service				414,090																																																																	
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>DÉSIGNATION PAR GRADES</th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>CLASSE.</th> <th>TRAITEMENT par an</th> <th>MONTANT de la dépense.</th> <th>Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secrétaire général</td> <td>1</td> <td>"</td> <td>12,000</td> <td>12,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Directeurs généraux</td> <td>5</td> <td>"</td> <td>9,000, 11,000 et 12,000</td> <td>55,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Directeurs</td> <td>6</td> <td>"</td> <td>Max 8,000</td> <td>48,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chefs de division</td> <td>6</td> <td>"</td> <td>Max 6,500</td> <td>39,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau</td> <td>12</td> <td>"</td> <td>Max. 5,000</td> <td>60,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Commis rédacteurs</td> <td>56</td> <td>1^{re} et 2^e cl.</td> <td>2,200 à 4,000</td> <td>110,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Commis d'ordre</td> <td>24</td> <td>1^{re}, 2^e et 5^e cl.</td> <td>1,400 à 2,600</td> <td>47,800</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Agents auxiliaires</td> <td>1</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,400</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Huissiers et gens de service</td> <td>29</td> <td>"</td> <td>800 à 2,400</td> <td>45,090</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td style="border: 1px solid black;">414,090</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						DÉSIGNATION PAR GRADES	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an	MONTANT de la dépense.	Observations.	Secrétaire général	1	"	12,000	12,000		Directeurs généraux	5	"	9,000, 11,000 et 12,000	55,000		Directeurs	6	"	Max 8,000	48,000		Chefs de division	6	"	Max 6,500	39,000		Chefs de bureau	12	"	Max. 5,000	60,000		Commis rédacteurs	56	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000	110,000		Commis d'ordre	24	1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e cl.	1,400 à 2,600	47,800		Agents auxiliaires	1	"	"	1,400		Huissiers et gens de service	29	"	800 à 2,400	45,090						414,090	
DÉSIGNATION PAR GRADES	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																																		
Secrétaire général	1	"	12,000	12,000																																																																			
Directeurs généraux	5	"	9,000, 11,000 et 12,000	55,000																																																																			
Directeurs	6	"	Max 8,000	48,000																																																																			
Chefs de division	6	"	Max 6,500	39,000																																																																			
Chefs de bureau	12	"	Max. 5,000	60,000																																																																			
Commis rédacteurs	56	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000	110,000																																																																			
Commis d'ordre	24	1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e cl.	1,400 à 2,600	47,800																																																																			
Agents auxiliaires	1	"	"	1,400																																																																			
Huissiers et gens de service	29	"	800 à 2,400	45,090																																																																			
				414,090																																																																			
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale				6,000																																																																	
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses				51,620																																																																	
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i>				5,000																																																																	
4		Bibliothèque du Département. — Achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque																																																																					
5		Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés																																																																					
6		Frais de route et de séjour; missions																																																																					
7		Musée scolaire de l'État, pour les trois degrés de l'enseignement public. — Personnel et matériel; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger																																																																					
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th>NOMBRE d'agents</th> <th>CLASSE.</th> <th>TRAITEMENT par an.</th> <th>MONTANT de la dépense.</th> <th>Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Conservateur</td> <td>1</td> <td>"</td> <td>5,500</td> <td>5,500</td> <td rowspan="3">Situation au mois de février 1886.</td> </tr> <tr> <td>Employés</td> <td>5</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>7,800</td> </tr> <tr> <td>Huissiers et gens de service</td> <td>5</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>6,500</td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td style="border: 1px solid black;">19,600</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Conservateur	1	"	5,500	5,500	Situation au mois de février 1886.	Employés	5	"	"	7,800	Huissiers et gens de service	5	"	"	6,500					19,600																																							
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																																		
Conservateur	1	"	5,500	5,500	Situation au mois de février 1886.																																																																		
Employés	5	"	"	7,800																																																																			
Huissiers et gens de service	5	"	"	6,500																																																																			
				19,600																																																																			
A REPORTER. . . . fr.																																																																							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.		
21,000	21,000	»	»	21,000	
420,090	420,090	»	»	407,310	
56,620	56,620	»	»	60,500	
5,000	5,000	»	»	5,000	
18,578	18,578	»	»	18,578	
6,800	6,800	»	»	6,800	
36,000	36,000	»	»	54,000	
564,088	564,088	»	»	575,188	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																											
		REPORT. fr.																											
8	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement à des fonctionnaires et employés de l'État et à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1886; termes à liquider antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année																											
9	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 3 de la loi du 16 mai 1876) 209,000 »																											
	b.	Intervention de l'État dans le payement des pensions à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou orphelins de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884) 35,000 »																											
10	»	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1887																											
11	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux																											
12	»	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public, par la Caisse des veuves et orphelins, des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'Instruction publique, en conformité de la loi du 30 mars 1865																											
13	»	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires; à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1887, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitante.)																											
14	»	Traitements des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique																											
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;">DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 10%;">CLASSE.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENT par an.</th> <th style="width: 10%;">MONTANT de la dépense.</th> <th style="width: 15%;">Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Arts du dessin</td> <td>4 ⁽¹⁾</td> <td>•</td> <td>⁽²⁾ 1,500 et 2,500</td> <td>⁽²⁾ 8,000</td> <td rowspan="2">(1) 2 inspecteurs 2 inspecteurs adjoints (2) Part payée par le Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</td> </tr> <tr> <td>Gymnastique</td> <td>1</td> <td>•</td> <td>•</td> <td>6,000</td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td style="text-align: center; border: 1px solid black;">14,000</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Arts du dessin	4 ⁽¹⁾	•	⁽²⁾ 1,500 et 2,500	⁽²⁾ 8,000	(1) 2 inspecteurs 2 inspecteurs adjoints (2) Part payée par le Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	Gymnastique	1	•	•	6,000					14,000	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																								
Arts du dessin	4 ⁽¹⁾	•	⁽²⁾ 1,500 et 2,500	⁽²⁾ 8,000	(1) 2 inspecteurs 2 inspecteurs adjoints (2) Part payée par le Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique.																								
Gymnastique	1	•	•	6,000																									
				14,000																									
15	»	Frais de route et de séjour des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique																											
		TOTAL DU CHAPITRE I. fr.																											
CHAPITRE II.																													
STATISTIQUE GÉNÉRALE.																													
16	»	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; traitement du membre secrétaire et traitement du bibliothécaire. — Indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale.																											
		A REPORTER fr.																											

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS. demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.		
564,088	564,088	»	»	573,188	
58,800	58,800	»	»	58,800	
244,000	244,000	»	»	281,268	
1,434	1,434	»	»	5,000	
53,000	53,000	»	»	53,000	
7,512	7,512	»	»	8,040	
60,415	60,415	»	»	76,175	
14,000	14,000	»	»	14,000	
6,000	6,000	»	»	6,000	
971,249	971,249	»	»	»	
DIFFÉRENCE . . fr.		»			
12,000	12,000	»	»	13,000	
12,000	12,000	»	»	13,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																										
		REPORT. fr.																										
17	a.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. -- Frais de déplacement 9,000																										
	b.	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales. — Frais de réception et d'envoi de livres et autres documents. 49,000																										
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.																										
CHAPITRE III.																												
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.																												
18	▸	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces																										
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine :																										
19	a.	Province d'Anvers. 104,752																										
	b.	— de Brabant. 138,813																										
	c.	— de la Flandre occidentale 131,965																										
	d.	— de la Flandre orientale. 136,911																										
	e.	— de Hainaut 125,730																										
	f.	— de Liège 117,752																										
	g.	— de Limbourg 78,185																										
	h.	— de Luxembourg 75,737																										
	i.	— de Namur 101,824																										
	j.	Les diverses provinces (somme à répartir) 10,000																										
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">PROVINCES.</th> <th style="width: 40%;">GRADES.</th> <th style="width: 30%;">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.</td> <td>Directeur</td> <td style="text-align: right;">6,000</td> </tr> <tr> <td>Chef de division</td> <td style="text-align: right;">4,500 à 5,500</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau.</td> <td style="text-align: right;">3,200 à 4,000</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">Limbourg et Luxembourg.</td> <td>Directeur</td> <td style="text-align: right;">5,500</td> </tr> <tr> <td>Chef de division.</td> <td style="text-align: right;">4,200 à 5,000</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau.</td> <td style="text-align: right;">3,200 à 3,800</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Dans toutes les provinces</td> <td>Commis de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: right;">2,400 à 3,000</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e classe</td> <td style="text-align: right;">1,800 à 2,200</td> </tr> <tr> <td>Id. de 3^e classe</td> <td style="text-align: right;">1,300 à 1,600</td> </tr> <tr> <td>Expéditionnaires.</td> <td style="text-align: right;">1,000 à 1,200</td> </tr> </tbody> </table>			PROVINCES.	GRADES.	TRAITEMENTS.	Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.	Directeur	6,000	Chef de division	4,500 à 5,500	Chef de bureau.	3,200 à 4,000	Limbourg et Luxembourg.	Directeur	5,500	Chef de division.	4,200 à 5,000	Chef de bureau.	3,200 à 3,800	Dans toutes les provinces	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000	Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200	Id. de 3 ^e classe	1,300 à 1,600	Expéditionnaires.	1,000 à 1,200
PROVINCES.	GRADES.	TRAITEMENTS.																										
Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.	Directeur	6,000																										
	Chef de division	4,500 à 5,500																										
	Chef de bureau.	3,200 à 4,000																										
Limbourg et Luxembourg.	Directeur	5,500																										
	Chef de division.	4,200 à 5,000																										
	Chef de bureau.	3,200 à 3,800																										
Dans toutes les provinces	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000																										
	Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200																										
	Id. de 3 ^e classe	1,300 à 1,600																										
	Expéditionnaires.	1,000 à 1,200																										
		A REPORTER. fr.																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
12,000	12,000	»	»	13,000	
28,000	28,000	»	»	27,000	
40,000	40,000	»	»	40,000	
DIFFÉRENCE . fr.		»			
438,800	438,800	»	»	438,800	
1,019,669	1,019,669	»	»	1,009,669	
1,458,469	1,458,469	»	»	1,448,469	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :	
	a.	Province d'Anvers	27,000 »
	b.	— de Brabant	27,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale	27,000 »
	d.	— de la Flandre orientale.	27,000 »
20	e.	— de Hainaut	27,000 »
	f.	— de Liège	31,500 »
	g.	— de Limbourg	20,700 »
	h.	— de Luxembourg	20,700 »
	i.	— de Namur	24,000 »
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; — traitements des employés :	
	a.	Traitements des commissaires.	216,500 »
21	b.	Frais de bureau	44,400 »
	c.	Traitements des employés	190,500 »
	d.	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1887	15,000 »
22	a.	Frais de route et de tournées	38,900 »
	b.	Missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume.	6,100 »
23		Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales.	
24		Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel. — Matériel et frais d'impression. — Dépenses diverses. — Écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1883.	
25		Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	
		TOTAL DU CHAPITRE III.	fr.
		CHAPITRE IV.	
		MILICE.	
26		Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs et membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision, aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. — Vacations des médecins et chirurgiens.	
27		Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Frais de recours en cassation. — Rédaction, mise en ordre, publication et expédition du recueil des décisions et arrêts en matière de milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Traductions. Dépenses diverses.	
		TOTAL DU CHAPITRE IV.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
1,458,469	1,458,469	»	»	1,448,469	
251,900	251,900	»	»	251,900	
466,400	466,400	»	»	463,400	
45,000	45,000	»	»	45,000	
15,000	15,000	»	»	15,000	
87,000	87,000	»	»	180,000	
6,000	60,000	»	54,000	6,000	
2,309,769	2,363,769	»	54,000	2,383,769	
DIMINUTION. . . fr.		54,000			
114,000	114,000	»	»	114,000	
28,000	28,000	»	»	50,000	
142,000	142,000	»	»	144,000	
DIFFÉRENCE. . . fr.		»			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
27,000 »	27,000 »	»	»	27,000 »	
15,000 »	15,000 »	»	»	15,000 »	
3,000 »	3,000 »	»	»	4,500 »	
45,000 »	45,000 »	»	»	46,500 »	
DIFFÉRENCE. . . .fr.		»			
34,000 »	34,000 »	»	»	34,000 »	
34,000 »	34,000 »	»	»	34,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
32	a.	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses fr. 44,000 »
	b.	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir 20,000 »
33	»	Personnel permanent du tir. (Une somme de 2,000 francs pourra être transférée à l'article 28) .
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr.
		CHAPITRE VII.
		DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.
34	»	Décoration civique; récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression, traduction, calligraphie et expédition des diplômes; frais de distribution, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
		CHAPITRE VIII.
		LÉGIION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.
35	»	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés
		<small>La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée: 1° à desservir de nouvelles pensions; 2° à augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 3° à augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.</small>
36	»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
		CHAPITRE IX.
		VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.
37	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. fr. 1,850,000 »
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. 150,000 »
		A REPORTER. fr.

DEVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		ACCRÉDITATION.	DIMINUTION.		
34,000	34,000	»	»	34,000	
64,000	64,000	»	»	64,000	
5,200	5,200	»	»	5,200	
103,200	103,200	»	»	103,200	
DIFFÉRENCE. . . fr.		»			
20,000	20,000	»	»	20,000	
20,000	20,000	»	»	20,000	
DIFFÉRENCE. . . fr.		»			
200,000	200,000	»	»	200,000	
100,000	100,000	»	»	100,000	
500,000	300,000	»	»	300,000	
DIFFÉRENCE. . . fr.		»			
2,000,000					
2,000,000	»	»	»	»	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
2,000,000					
68,000	2,082,000	,	,	2,250,000	
10,000 4,000					
2,082,000	2,082,000	,	,	2,250,000	
DIFFÉRENCE. . . . fr.					
200,000	200,000	,	,	200,000	
200,000	200,000	,	,	200,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. fr.					
41 (suite.)	k.	Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour 9,000 »					
	l.	Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. 3,000 »					
	m.	Frais de participation aux Expositions et aux Congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. 5,000 »					
42	»	Académie royale de médecine.					
»	»	Prix quinquennal des sciences médicales pour la période de 1881 à 1883, institué par arrêté royal du 25 novembre 1859 (pour mémoire).					
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.					
CHAPITRE XI.							
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.							
43	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur. Traitement du secrétaire.					
44	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur: Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par le dit conseil. Bibliothèque; acquisitions d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers					
45	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État.					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.
<i>Université de Gand.</i>							
		Professeurs ordinaires.	37	»	7,000 à 8,000	278,000	L'indication de la dépense, par catégories d'agents n'est qu'approximative.
		— extraordinaires.	8	»	5,000	40,000	
		Chargés de cours	7	»	2,000 à 2,500	16,500	
		Assistants	12	»	2,500	29,600	
		Répétiteurs	6	»	2,500	16,000	
		Maîtres de dessin.	3	»	2,500	7,500	
		Personnel administratif	42	»	»	84,870	
		Ecole du génie civil	16	»	»	85,100	
<i>Université de Liège.</i>							
		Administrateur-inspecteur, directeur des écoles spéciales	1	»	9,000	9,000	
		Professeurs ordinaires, inspecteurs des études	2	»	8,500 et 9,500	18,000	
		Professeurs ordinaires.	42	»	7,000	294,000	
		— extraordinaires.	11	»	5,000	55,000	
		Chargés de cours.	12	»	3,000 à 5,000	46,800	
		Répétiteurs	8	»	2,000 à 5,000	22,500	
		Personnel administratif	86	»	»	149,550	
		Traitements complémentaires des professeurs ordinaires. (Art. 9, § 3, de la loi du 15 juillet 1849).	»	»	»	20,000	
						1,172,420	
À REPORTER. fr.							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS. demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
200,000	200,000	»	»	200,000	
35,500	53,500	»	»	53,500	
»	5,000	»	5,000	»	
235,500	238,500	»	5,000	233,500	
DIMINUTION . . fr.		5,000			
1,000	1,000	»	»	1,000	
2,000	2,000	»	»	2,000	
1,172,420	1,172,420	»	»	1,156,120	
1,175,420	1,175,420	»	»	1,139,120	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																						
		REPORT. . . . fr.																						
46	»	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris les salles de clinique . .																						
47	»	Bourses universitaires; bourses de voyage. Frais de concours pour la collation de ces bourses. .																						
48	a.	Jury central. Frais de voyage et indemnités de vacation des membres du jury . . 50,000 »																						
	b.	Matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation 8,000 »																						
49	»	Indemnités aux professeurs des Universités de l'État, anciens membres des jurys combinés . .																						
50	a.	Commission d'entérinement. Frais de route et de séjour et indemnités de séances aux membres. Matériel de la commission 9,000 »																						
	b.	Traitement du commis de la commission 2,000 »																						
51	»	Concours de l'enseignement supérieur. Frais de ce concours. Impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités.																						
52	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel enseignant des Universités de l'État, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions																						
53	»	Frais de rédaction et de publication du douzième rapport triennal sur l'état de l'enseignement supérieur																						
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.																						
CHAPITRE XII.																								
ENSEIGNEMENT MOYEN.																								
54	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Traitement du secrétaire.																						
55	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Frais de route, de séjour et de séance des membres du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque; acquisitions d'ouvrages et reliures, dépenses et frais divers . .																						
56	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Personnel; traitements et indem- nités																						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>CLASSE.</th> <th>TRAITEMENT par an.</th> <th>MONTANT de la dépense.</th> <th>Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général.</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">7,500 à 8,500</td> <td rowspan="2" style="text-align: center; vertical-align: middle;">21,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">6,000 à 7,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center; border: 1px solid black;">21,500</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur général.	1	»	7,500 à 8,500	21,500		Inspecteurs	2	»	6,000 à 7,500					21,500	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																			
Inspecteur général.	1	»	7,500 à 8,500	21,500																				
Inspecteurs	2	»	6,000 à 7,500																					
				21,500																				
57	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Frais de voyage; missions; rémunéra- tions; frais de bureau																						
	a.	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège. — Personnel; traitements ou indemnités 40,315 »																						
58	b.	Section normale spéciale des langues modernes, à Liège. — Personnel, traite- ments ou indemnités 40,000 »																						
	c.	Section normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand. — Personnel, traitements ou indemnités 30,398 »																						
		A REPORTER. fr.																						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
1,173,420	1,173,420	»	»	1,159,120	
268,500	288,500	»	20,000	268,500	
76,000	76,000	»	»	90,000	
58,000	58,000	»	»	58,000	
13,500	13,500	»	»	14,970	
11,000	11,000	»	»	11,000	
6,000	6,000	»	»	6,000	
14,000	14,000	»	»	14,000	
7,000	»	7,000	»	»	
1,629,420	1,642,420	7,000	20,000	1,620,570	
DIMINUTION . . . fr.		13,000			
2,000	2,000	»	»	2,000	
4,000	4,000	»	»	4,000	
21,500		»	»	21,500	
	41,250				
19,750		»	»	19,750	
47,250	47,250	»	»	47,250	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
					REPORT. fr.		
	d.	Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges. -- Personnel, traitements ou indemnités.			32,012	»	
58 (suite.)	e.	Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles à Bruxelles et à Liège. — Personnel, traitements ou indemnités			54,923	»	
	f.	Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. — Personnel administratif et enseignant. — Augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875.			2,863	»	
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations
		École normale des humanités et section des langues modernes :					
		Directeur	1	"	7,000	7,000	
		Professeurs	15	"	Max 5,000	55,715	
		Secrétaire-surveillant	1	"	2,600	2,600	
		Gens de service.	2	"	"	3,000	
		École normale des sciences. Cours normaux flamands :					
		Inspecteur des études	1	"	"	1,000	
		Professeurs	25	"	"	33,250	
		Écoles normales de l'enseignement moyen à Bruges et à Nivelles :					
		Directeurs	2	"	2,150 à 2,600	4,750	
		Economés	2	"	800	1,600	
		Professeurs	22	"	Méd. 1,200	29,000	
		Maîtres d'études	3	"	Max. 1,800	2,750	
		Concierges	2	"	100	200	
		Sections normales moyennes de filles à Bruxelles et à Liège :					
		Directrices	2	"	1,800 à 2,700	4,500	
		Professeurs	34	"	500 à 1,800	32,950	
		Maîtresse d'études	1	"	"	1,200	
		Économe	1	"	"	250	
		Concierge	1	"	"	350	
		Complément de la réorganisation de l'enseignement normal en exécution des arrêtés royaux du 3 mars 1885.				6,635	
		Augmentations du litt. f				2,863	
		TOTAL. fr.				170,513	
							A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
47,250	47,250	»	»	47,250	
170,513	170,513	»	»	170,513	
217,763	217,763	»	»	217,763	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
					REPORT	fr.
39	a.	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège. — Inspection; frais de route et de séjour; matériel			4,000	»
	b.	Section normale spéciale des langues modernes à Liège : matériel			2,000	»
	c.	École normale des sciences et cours normaux flamands à Gand : matériel			500	»
	d.	Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges : matériel			5,380	»
	e.	Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles : matériel.			5,100	»
	f.	Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. — Bourses d'études, subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 ^{er} degré, ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers			82,800	»
60	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. — Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce				
64	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel				
	a.	Athénées royales (loi du 1 ^{er} juin 1850). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides.			816,978	»
	b.	Athénées ou collèges royales (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides			501,974	»
62	c.	Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850). Personnel; traitements; indemnités; subsides			768,677	»
	d.	Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; subsides			989,569	»
	e.	Compléments de traitements à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux.			34,000	»
DÉSIGNATION PAR GRADES.		NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense. (Part de l'État)	TOTAL.
<i>Athénées royales.</i>						
	Préfets des études	20	»	4,200 à 4,600	50,535	»
	Professeurs	106	1 ^{re} classe.	3,700 à 4,100	256,000	»
	—	110	2 ^e classe.	3,200 à 3,400	228,974	»
	—	201	3 ^e classe.	2,600 à 2,900	326,233	»
	Professeurs de gymnastique.	26	»	1,200 à 1,600	24,266	»
	— de dessin	28	»	1,200 à 1,800	28,000	»
	— de musique	25	»	972	24,300	»
	Surveillants	11	1 ^{re} classe.	2,600 à 2,800	19,800	»
	—	70	2 ^e classe.	2,200 à 2,400	107,554	»
	Secrétaires-trésoriers	25	»	1,460	24,332	»
	Professeurs intérimaires	5	»	3,000	9,000	»
	Subside de l'État pour minerval sup- plémentaire.	482	»	»	161,157	»
	Compléments de traitements à des pro- fesseurs d'athénées attachés provisoi- rement à certains collèges commu- naux.	»	»	»	34,000	»
A REPORTER					1,200,931	»
A REPORTER.						fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
217,763	217,765	»	»	217,765	
99,780	99,780	»	»	119,780	
60,200	60,200	»	»	60,200	
1,500	1,500	»	»	1,500	
3,111,198	3,111,198	»	»	3,138,699	
3,490,441	3,490,441	»	»	3,537,942	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense. (Part. de l'Etat.)	TOTAL.
					REPORT fr.		
					REPORT	1,299,951 *	
		Subsides pour traitements à titre personnel	5	"	"	3,904 *	
		Subsides pour traitements exceptionnels alloués à titre de récompense	50	"	"	24,000 *	
		Dépenses variables. { Frais de déplacement par application de l'art. 11 de l'arrêté royal du 14 juillet 1875	"	"	"	9,917 *	
			{ Suppléments en vertu de l'art. 4 de l'arrêté royal du 27 septembre 1880	"	"	"	15,110 *
		<i>Écoles moyennes.</i>					1,352,952 *
		Directeurs et directrices	120	"	2,800 à 3,300	327,100 *	
		Régents et régentes	57	1 ^{re} classe.	2,500 à 2,500	91,200 *	
		Id.	504	2 ^e classe.	2,000 à 2,200	504,000 *	
		Instituteurs et institutrices	117	1 ^{re} classe.	2,000 à 2,200	251,500 *	
		Id.	505	2 ^e classe.	1,600 à 1,800	554,404 *	
		Professeurs de religion	17	"	1,000 à 1,500	15,054 *	
		— de dessin	129	"	800 à 1,000	78,200 *	
		— de gymnastique	120	"	800 à 1,000	78,200 *	
		— de musique	120	"	800 à 1,000	71,100 *	
		Surveillants	7	"	575 à 1,400	4,800 *	
		Maîtresses d'ouvrages manuels	56	"	400 à 800	14,400 *	
		Subsides de l'Etat pour traitements à titre personnel et exceptionnels	62	"	"	22,000 *	
		Traitements supplémentaires en vertu de l'art. 9 de l'arr. roy. du 30 juin 1881.	80	"	500	40,000 *	
		Secrétaires trésoriers	129	"	trait moyen. 385	55,110 *	
		Régents, régentes, instituteurs et institutrices intérimaires	15	"	idem 1,700	22,500 *	
		Dépenses variables. { Frais de déplacement par application de l'art. 11 de l'arr. roy. du 14 juillet 1875	"	"	"	13,100 *	
			{ Suppléments en vertu de l'art. 4 de l'arr. roy. du 27 sept. 1880.	"	"	"	25,000 *
						1,758,246 *	
		TOTAL DE L'ARTICLE					3,111,198 *
63	»	Athénées ou collèges royaux — Sections industrielles et commerciales. — Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce à Anvers					
64	»	Ecoles moyennes. — Bourses					
65	»	Etablissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons. — Subsides aux provinces et aux communes					
66	»	Etablissements communaux d'enseignement moyen pour filles. — Subsides					
67	»	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. — Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. — Impressions, fournitures et frais divers					
68	»	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré sans emploi. — Indemnités					
69	»	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen					
					A REPORTER fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
3,490,441	3,490,441	>	>	3,557,942	
4,000	4,000	>	>	4,000	
33,300	33,300	>	>	33,300	
154,371	154,371	>	>	154,371	
23,000	23,000	>	>	23,000	
30,000	30,000	>	>	30,000	
3,120	3,120	>	>	3,120	
63,000	63,000	>	>	63,000	
3,803,252	3,803,252	>	>	3,870,733	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																				
		REPORT. fr.																																																				
70	»	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. — Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités.																																																				
71	»	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. — Acquisitions, reliures et autres dépenses																																																				
	»	Frais de rédaction et de publication du 11 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen (<i>Pour mémoire</i>)																																																				
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.																																																				
CHAPITRE XIII.																																																						
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.																																																						
72	»	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitements de disponibilité																																																				
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th>NOMBRE d'agents</th> <th>CLASSE.</th> <th>TRAITEMENT par an.</th> <th>MONTANT de la dépense.</th> <th>Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur des écoles normales . . .</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>7,500</td> <td>7,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspectrice des écoles normales . . .</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>1,500</td> <td>1,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Vérificateur des économats</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>4,000</td> <td>4,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs principaux</td> <td>18</td> <td>»</td> <td>de 5,000 à 7,500</td> <td>110,800</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs cantonaux</td> <td>80</td> <td>»</td> <td>de 3,000 à 4,500</td> <td>278,700</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Disponibilité, etc.</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td style="border: 1px solid black;">404,000</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur des écoles normales . . .	1	»	7,500	7,500		Inspectrice des écoles normales . . .	1	»	1,500	1,500		Vérificateur des économats	1	»	4,000	4,000		Inspecteurs principaux	18	»	de 5,000 à 7,500	110,800		Inspecteurs cantonaux	80	»	de 3,000 à 4,500	278,700		Disponibilité, etc.	»	»	»	1,500						404,000	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																	
Inspecteur des écoles normales . . .	1	»	7,500	7,500																																																		
Inspectrice des écoles normales . . .	1	»	1,500	1,500																																																		
Vérificateur des économats	1	»	4,000	4,000																																																		
Inspecteurs principaux	18	»	de 5,000 à 7,500	110,800																																																		
Inspecteurs cantonaux	80	»	de 3,000 à 4,500	278,700																																																		
Disponibilité, etc.	»	»	»	1,500																																																		
				404,000																																																		
73	a.	Frais de voyage de l'inspecteur de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales				4,000 »																																																
	b.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :																																																				
		1 ^o Aux inspecteurs principaux			45,200 »																																																	
		2 ^o Aux inspecteurs cantonaux			96,000 »																																																	
		3 ^o Aux inspectrices déléguées			21,600 »																																																	
74	a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État.				690,600 »																																																
	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État				104,770 »																																																
	c.	Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées, à organiser dans un certain nombre d'écoles normales de l'État et d'écoles normales agréées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers				14,000 »																																																
		A REPORTER. fr.																																																				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
3,805,232	3,805,252	>	>	3,870,733	
17,500	17,500	>	>	17,800	
2,000	2,000	>	>	2,000	
>	10,000	>	10,000	>	
5,822,732	5,852,752	>	10,000	5,890,233	
DIMINUTION. . . fr.		10,000			
404,000	400,000	4,000	>	400,000	
164,800	164,800	>	>	164,800	
809,370	809,570	>	>	828,230	
1,378,170	1,374,170	4,000	>	1,393,030	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.
						REPORT. . . . fr.
		Écoles normales d'instituteurs :				
		Directeurs	6	"	Max. 6,000	35,500
		Économés	6	"	" 5,200	17,700
		Professeurs	70	"	" 5,600	170,150
		Surveillants	15	"	" 2,400	24,900
		Gens de service	15	"	" 1,200	14,900
		Sections normales d'instituteurs :				
		Directeurs	5	"	Max. 6,000	10,700
		Économés	1	"	" 5,200	5,200
		Professeurs	50	"	" 5,600	67,450
		Surveillants	5	"	" 2,400	14,800
		Gens de service	4	"	" 1,200	5,500
		Écoles normales d'institutrices :				
		Directrices	6	"	Max. 4,000	16,000
		Économés	6	"	" 2,200	8,400
		Régentes et professeurs	46	"	" 5,600	100,400
		Maitresses d'études	15	"	" 2,400	24,100
		Gens de service	9	"	" 1,200	9,950
		Sections normales d'institutrices :				
		Directrices	5	"	Max. 4,000	21,000
		Économés	5	"	" 2,000	10,200
		Régentes et professeurs	52	"	" 5,600	108,200
		Maitresses d'études	18	"	" 2,400	26,050
		Gens de service	5	"	" 1,200	5,700
						690,600
75	"	Frais des divers jurys de l'enseignement primaire				
76	"	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; Jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du conseil; indemnités du secrétaire et du secrétaire adjoint.				
77	"	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : Impressions et dépenses diverses				
78	"	Frais d'impressions, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire				
79	"	Amélioration et location de locaux et matériel des écoles et sections normales de l'État.				
80	"	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées				
81	a.	Frais des conférences des instituteurs.				125,000 »
	b.	Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs.				20,000 »
82	"	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.				
	a.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes				6,455,000 »
	b.	Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du Budget de l'école d'application				100,000 »
83	c.	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux				475,000 »
	d.	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes; service annuel ordinaire des cours d'adultes				1,000,000 »
						A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
1,578,170	1,473,050	4,000	»	1,593,050	
22,000	22,000	»	»	20,000	
6,500	6,500	»	»	6,500	
500	500	»	»	500	
6,000	6,000	»	»	6,000	
121,581	121,581	»	»	151,581	
400,000	400,000	»	»	400,000	
145,000	145,000	»	»	145,000	
100,000	100,000	»	»	100,000	
8,050,000	8,030,000	»	»	7,900,000	
10,205,551	10,205,551	4,000	»	10,122,411	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
84	a.	Frais des concours entre les élèves des écoles primaires	30,000
	b.	Frais de concours entre les élèves des écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours	10,000
	a.	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisitions d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales	21,000
85	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles, frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques	20,000
	c.	Missions et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire.	10,000
	»	Frais de rédaction du 14 ^e rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1882, 1885 et 1884) et fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (<i>pour mémoire</i>).	»
TOTAL DU CHAPITRE XIII fr.			
CHAPITRE XIV.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
86	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
10,205,551	10,205,551	4,000	>	10,122,411	
40,000	40,000	>	>	40,000	
51,000	70,000	>	19,000	55,000	
10,300,551	10,315,551	4,000	19,000	10,217,411	
DIMINUTION. . . fr.		15,000			
6,000	6,000	>	>	6,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	Statistique générale.
III.	Affaires provinciales et électorales
IV.	Milice
V.	Garde civique.
VI.	Fêtes nationales
VII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
VIII.	Légion d'honneur et Croix de fer
IX.	Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique
X.	Service de santé.
XI.	Enseignement supérieur
XII.	Enseignement moyen
XIII.	Enseignement primaire.
XIV	Dépenses imprévues
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
971,249 »	971,249 »	»	»	»	
40,000 »	40,000 »	»	»	»	
2,509,769 »	2,565,769 »	»	54,000 »	»	
142,000 »	142,000 »	»	»	»	
45,000 »	45,000 »	»	»	»	
105,200 »	105,200 »	»	»	»	
20,000 »	20,000 »	»	»	»	
500,000 »	500,000 »	»	»	»	
2,082,000 »	2,082,000 »	»	»	»	
255,500 »	258,500 »	»	5,000 »	»	
1,629,420 »	1,642,420 »	»	15,000 »	»	
5,822,752 »	5,852,752 »	»	10,000 »	»	
10,500,551 »	10,515,551 »	»	15,000 »	»	
6,000 »	6,000 »	»	»	»	
22,005,421 »	22,102,421 »	»	97,000 »	»	
	DIMINUTION. . . fr.		97,000 »		

(204)

VII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE

ET DES TRAVAUX PUBLICS,

POUR L'EXERCICE 1887.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits demandés pour l'exercice 1887 s'élèvent à fr.	16,533,031	»
Les crédits pétitionnés pour l'exercice 1886 se montent à	16,564,631	»
	<hr/>	
Différence en moins pour 1887	231,600	»

qui se justifie ainsi qu'il suit :

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE. — PERSONNEL.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires et employés, gens de service et gens de peine.*

Crédit demandé pour 1886	fr.	618,994	»
— pour 1887		620,394	»
		<hr/>	
En plus pour 1887.	fr.	1,400	»

Cette majoration provient du transfert d'une pareille somme de l'article 28. On avait prélevé jusqu'ici, sur cet article, le traitement d'un messenger s'occupant de la besogne matérielle des commissions rattachées au service de l'industrie. Il est plus régulier de transférer à l'article 2 qui vise les frais du personnel, le crédit nécessaire pour faire face à cette dépense.

CHAPITRE III.

AGRICULTURE.

ART. 12. — *Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles, etc.*

Crédit demandé pour 1886	fr.	193,100	»
— pour 1887		225,100	»
		<hr/>	
Augmentation.	fr.	32,000	»

L'augmentation de crédit de 32,000 francs constitue une charge extraordinaire et temporaire. Cette somme est destinée à subsidier l'Exposition agricole qui doit avoir lieu à Nivelles, en 1887.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 19 et 20.

Une somme de 500 francs est transférée de l'article 20 à l'article 19. Le même transfert a été demandé à la Législature pour le Budget de 1886, par l'intermédiaire de la section centrale, avec les motifs à l'appui.

CHAPITRE IV.

INDUSTRIE.

ART. 27. — *Enseignement professionnel. — Écoles industrielles. — Subsidés. — Matériel. — Missions. — Dépenses diverses*

Crédit demandé pour 1887 : 361,500 francs.

Par suite des dispositions nouvelles prises à l'égard de l'École industrielle de Bruxelles, les libellés des articles 33 et 34 sont supprimés et les allocations de ces deux articles sont portées en augmentation à l'article 27, litt. A.

ART. 28. — *Encouragements pour les ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages, missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, etc.*

Crédit demandé pour 1886 fr.	21,450 »
— 1887	20,050 »
	<hr/>
En moins pour 1887. fr.	1,400 »

Cette somme a été transférée à l'article 2 comme il a été dit ci-dessus.

CHAPITRE VI.

LETTRES ET SCIENCES.

ART. 43. — *Archives du royaume. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1886 fr.	60,000 »
— 1887	57,000 »
	<hr/>
En moins pour 1887	3,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VIII.

PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.

SECTION 1. — PONTS ET CHAUSSÉES :

ART. 68. — *Travaux de plantation de toute nature le long des routes, etc.*

Crédit demandé pour 1886	fr.	41,000	»
— pour 1887		31,000	»
		<hr/>	
En moins pour 1887.	fr.	10,000	»

Eu égard au bon état des plantations le long des routes, le Gouvernement croit pouvoir opérer une réduction de 10,000 francs sur les travaux de plantation à exécuter en 1887.

SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGES, DES POLDERS ET DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.

ART. 71. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.*

Crédit demandé pour 1886	fr.	2,012,800	»
— 1887		1,980,670	»
		<hr/>	
En moins pour 1887.	fr.	32,130	»

L'état de nos voies navigables est satisfaisant et les travaux s'effectuent à des prix réduits. Il s'ensuit que pour l'exercice 1887 une réduction de 32,130 francs peut être opérée sur ce crédit.

PLANTATIONS.

ART. 73. — *Plantations nouvelles.* . . . fr. 15,000 »

Cette somme est égale à celle qui a été allouée, pour le même objet, au Budget de 1886.

ART. 74. — *Bacs et bateaux de passage.*

Somme demandée : 30,000 francs.

Cette somme est destinée à l'établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et

NOTE PRÉLIMINAIRE.

de leurs dépendances. Elle est égale à celle qui a été allouée pour le même objet au Budget de 1886.

SECTION 4, — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUUX.

ART. 73. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.*

Crédit demandé pour 1886.	fr.	1,021,000	»
— pour 1887.		813,530	»
		<hr/>	
En moins pour 1887.	fr.	207,470	»

Par suite du renouvellement des contrats en cours, l'administration peut compter sur de fortes réductions de prix et conséquemment le crédit peut être réduit de la somme indiquée.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics est fixé, pour l'exercice 1887, à la somme de seize millions trois cent trente-trois mille trente et un francs (16,333,031 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1886.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,*

Chevalier DE MOREAU.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1887.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	
2	Traitement des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine	620,504 »	
<i>Matériel.</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics</i>	93,000 »	783,854 »
<i>Frais de déplacement.</i>			
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	26,400 »	
<i>Honoraires des avocats.</i>			
5	Honoraires des avocats du Département	25,000 »	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	10,800 »	
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés.	7,300 »	18,100 »
CHAPITRE III.			
AGRICULTURE.			
8	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 60,000 francs pourra être transférée aux articles 9 et 12, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	180,000 »	
9	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses	142,000 »	
10	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces.	113,100 »	
11	Traitements et indemnités des secrétaires du Conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture	11,600 »	
	A REPORTER. . . fr.		803,054 »

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		803,954 •
12	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles. Stations agronomiques et laboratoires agricoles. Personnel et subsides, dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne; encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du Bulletin de l'Agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture (y compris 52,000 francs en charge extraordinaire et temporaire)	225,100 •	
15	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	120,000 •	
14	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles . .	72,200 •	
13	Personnel du service des défrichements en Campine. (Charge extraord. et temporaire.) .	17,800 •	
16	Frais relatifs aux irrigations de la Campine. (Charge extraordinaire.)	6,000 •	
17	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité	102,525 •	1,855,055 •
18	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire. (Y compris 6,000 francs en charge extraordinaire.)	57,800 •	
19	Jardin botanique de l'État. Traitement du personnel	54,500 •	
20	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture	54,700 •	
21	A. Traitements, indemnités et frais de route des agronomes de l'État; frais de route de l'inspecteur de l'agriculture fr. 46,850 •		
	B. Frais des champs d'expériences 53,000 •		
	C. Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire Subsides. 75,000 •		
	-----	154,850 •	
22	Eaux et forêts. — Traitement du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau, etc.; traitements de disponibilité; dépenses diverses	449,580 •	
23	Forêts domaniales. — Travaux de culture et d'amélioration; construction et entretien des routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État	89,500 •	
24	Défrichement; reboisement; pisciculture; subsides aux communes; dépenses diverses; repeuplement des cours d'eau	24,000 •	
	A REPORTER. fr.		2,659,000 •

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles	DESIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article	TOTAL par chapitre
	REPORT . fr	. .	2,639,009 .
CHAPITRE IV			
INDUSTRIE			
25	Traitement et frais de route de l'inspecteur de l'Industrie	9 500 .	
26	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves	55,000 .	
27	Enseignement professionnel écoles industrielles, ateliers d'apprentissage, matériel, inspection, missions, dépenses diverses	501,500 .	
28	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle, voyages et missions, frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions, frais résultant de la collation des décorations industrielles, dépenses diverses — Personnel de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels	20,050 .	
29	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes	21,000 .	
30	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> , frais d'impressions	3 500 .	477,250 .
31	Marques de fabrique et de commerce — Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879	3,700 .	
32	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle	5,000 .	
CHAPITRE V			
POIDS ET MESURES.			
33	Traitement des vérificateurs, frais d'intérim et d'inspection	70,750 .	
34	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	56,000 .	127,750 .
35	Matériel — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	12,000 .	
	A REPORTER	. .	5,264,009 .

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		3,264,009 .
CHAPITRE VI.			
LETTRES ET SCIENCES.			
50	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la Station zoologique de Naples; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Soliau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise Académie flamande, publication des anciens monuments de la littérature flamande, publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens États généraux; publication d'une bibliographie nationale. (Y compris 31,700 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	177,100 .	
37	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle; exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 ^e section stratigraphique.	188,073 .	
38	Palais des Académies. — Traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien	8,850 .	
30	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service	55,750 .	
40	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	54,400 .	
41	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général	92,400 .	
42	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	75,700 .	
43	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections	73,700 .	
44	— — matériel et acquisitions. (Y compris 47,000 francs en charge extraordinaire et temporaire)	60,350 .	
45	Archives du royaume à Bruxelles; personnel	57,000 .	917,473 .
	À REPORTER. fr.		4,181,482 .

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		4,181,482
40	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents.	8,200	
47	Archives de l'État dans les provinces; personnel.	50,750	
48	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. (Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	17,200	
CHAPITRE VII.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
40	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses; annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens. (Y compris 20,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	551,750	
50	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions	40,000	
51	Palais des beaux-arts, à Bruxelles. Traitement du gardien Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien	8,850	
	A REPORTER. fr.		4,181,482

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.		4,181,482 »
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
52	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien. — Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; École des arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges.	424,580 »	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>		
53	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance	33,300 »	
54	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus	95,000 »	
55	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel.	21,250 »	
56	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Matériel et acquisitions, frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique. (Y compris 5,000 francs en charge extraordinaire.)	50,400 »	
	<i>Monuments publiés.</i>		
57	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	75,000 »	1,683,003 »
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		
58	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	80,000 »	
	A REPORTER . . . fr.		5,865,475 »

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		5,865,475 .
50	Commission royale des monuments. Personnel.	17,950 .	
60	— — — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication.	17,200 .	
61	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	3,000 .	
62	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses.	7,500 .	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>		
63	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	160,000 .	
64	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	76,358 .	
65	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	55,720 .	
66	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. Conseil de perfectionnement des études musicales. (Y compris 11,000 francs en charge extraordinaire) (Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 66 à l'art. 82 du Budget).	173,000 .	
	CHAPITRE VIII.		
	PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
	SECTION 1 ^{re} . — Ponts et chaussées.		
67	Entretien de routes et de parcs publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides.	5,670,000 .	
68	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	31,000 .	
	A REPORTER. fr.		5,805,475 .

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. fr.		5,865,475 •
	SECTION 2. — Bâtimens civils.		
69	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtimens et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques, etc.	650,000 •	
70	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtimens civils.	199,000 •	
	SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des pontiers des lignes télégraphiques des voies navigables.		
71	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	1,080,670 •	
72	Travaux d'amélioration des canaux et rivières	242,100 •	
	<i>Plantations.</i>		
73	Plantations nouvelles	15,000 •	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>		
74	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	50,000 •	
	SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.		9,003,150 •
75	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	815,550 •	
76	Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.	72,000 •	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.		
77	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instrumens, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier, etc.	75,000 •	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.		
78	Traitemens des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements	1,007,800 •	
79	Traitemens et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillans, des éclusiers, pontonniers, sergens d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen.	1,008,000 •	
80	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	25,000 •	
	A REPORTER.		15,858,625 •

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		15,858,625 •
	SECTION 7. — Service des bâtiments civils		
81	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents. Frais d'habillement des gardiens de monuments	96,050 •	
82	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage des bureaux, menues dépenses	8,000 •	
	CHAPITRE IX		
	MINES		
	SECTION 1^{re} — Personnel du Conseil des mines.		
85	Personnel du Conseil des mines — Traitements et frais de déplacement	32 000 •	
84	Matériel	640 •	
	SECTION 2 — Personnel du corps des mines		
85	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs, carte générale des mines (Y compris une somme de 5.000 francs en charge extraordinaire et temporaire)	391,540 •	
86	Frais des jurys d'examen du Conseil de perfectionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000 •	
			415,990 •
	SECTION 3 — Caisses de prévoyance		
87	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses.	45,000 •	
	SECTION 4. — Impressions, etc.		
88	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	7,000 •	
	CHAPITRE X		
	SECTION 1^{re} — Commission des procédés nouveaux.		
89	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.	500 •	
	A REPORTER. fr.		16,274,615 •

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, ETC.

Articles.	DESIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES	MONTANT DES CRÉDITS par article	TOTAL par chapitre
	REPORT . . . fr	16,274,615 .
	SECTION 2 — Commission des Annales des travaux publics		
90	Frais de route et de séjour	500 .	10,200 .
91	Publication du <i>Recueil</i> , rémunérations d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc	7,000 .	
	SECTION 3 — Commission consultative des machines à vapeur		
02	Frais de route et de séjour, matériel, etc	1,500 .	
	CHAPITRE XI		
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ		
93	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée à l'art. 2 Personnel)	30,216 .	30,216 .
	CHAPITRE XII		
	DÉPENSES IMPRÉVUES		
94	Dépenses imprévues non libellées au Budget, secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse	18,000 .	18,000 .
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS fr.		16,333,031 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1886.

LEOPOLD.

PAR LE ROI:

*Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Industrie et des Travaux publics,*

Chevalier DE MOREAU.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

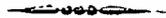
DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,

DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1887.



BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																			
CHAPITRE I^{er}.																																																					
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																					
<i>Personnel.</i>																																																					
1	a.	Traitement du Ministre.																																																			
	b.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, du secrétariat général, des administrations de l'agriculture, de l'industrie et des beaux-arts 302,000 »																																																			
	c.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de l'administration des ponts et chaussées. 275,469 »																																																			
	d.	— id. id. des mines 44,925 »																																																			
2		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TAUX des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secrétaire général</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">12,000</td> </tr> <tr> <td>Directeurs et inspecteurs généraux</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">9,000 à 12,000</td> </tr> <tr> <td>Directeurs</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">7,000 à 8,000</td> </tr> <tr> <td>Ingénieurs en chef et ingénieurs principaux</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">5,500 à 9,000</td> </tr> <tr> <td>Chefs de division et un inspecteur.</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">5,500 à 7,000</td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau</td> <td style="text-align: center;">11</td> <td style="text-align: center;">4,200 à 5,000</td> </tr> <tr> <td>Conducteurs et sous-ingénieurs</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: center;">2,700 à 5,000</td> </tr> <tr> <td>Ingénieurs</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">2,900 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>Commis-chefs et commis de 1^{re}, 2^e et 3^e classe.</td> <td style="text-align: center;">59</td> <td style="text-align: center;">1,100 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>Commis d'ordre, id.</td> <td style="text-align: center;">20</td> <td style="text-align: center;">1,000 à 2,600</td> </tr> <tr> <td>Employés temporaires</td> <td style="text-align: center;">14</td> <td style="text-align: center;">1,000 à 1,500</td> </tr> <tr> <td>Imprimeur-autographe et agents photographes</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">925 à 2,000</td> </tr> <tr> <td>Huissiers messagers.</td> <td style="text-align: center;">24</td> <td style="text-align: center;">1,100 à 2,500</td> </tr> <tr> <td>Concierges</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">600 à 1,500</td> </tr> <tr> <td>Boute-feu.</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">1,080 à 1,200</td> </tr> <tr> <td>Nettoyeuses.</td> <td style="text-align: center;">14</td> <td style="text-align: center;">600 à 800</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	Secrétaire général	1	12,000	Directeurs et inspecteurs généraux	9	9,000 à 12,000	Directeurs	4	7,000 à 8,000	Ingénieurs en chef et ingénieurs principaux	6	5,500 à 9,000	Chefs de division et un inspecteur.	10	5,500 à 7,000	Chefs de bureau	11	4,200 à 5,000	Conducteurs et sous-ingénieurs	8	2,700 à 5,000	Ingénieurs	2	2,900 à 4,000	Commis-chefs et commis de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	59	1,100 à 4,000	Commis d'ordre, id.	20	1,000 à 2,600	Employés temporaires	14	1,000 à 1,500	Imprimeur-autographe et agents photographes	5	925 à 2,000	Huissiers messagers.	24	1,100 à 2,500	Concierges	5	600 à 1,500	Boute-feu.	10	1,080 à 1,200	Nettoyeuses.	14	600 à 800
	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.																																																			
Secrétaire général	1	12,000																																																			
Directeurs et inspecteurs généraux	9	9,000 à 12,000																																																			
Directeurs	4	7,000 à 8,000																																																			
Ingénieurs en chef et ingénieurs principaux	6	5,500 à 9,000																																																			
Chefs de division et un inspecteur.	10	5,500 à 7,000																																																			
Chefs de bureau	11	4,200 à 5,000																																																			
Conducteurs et sous-ingénieurs	8	2,700 à 5,000																																																			
Ingénieurs	2	2,900 à 4,000																																																			
Commis-chefs et commis de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	59	1,100 à 4,000																																																			
Commis d'ordre, id.	20	1,000 à 2,600																																																			
Employés temporaires	14	1,000 à 1,500																																																			
Imprimeur-autographe et agents photographes	5	925 à 2,000																																																			
Huissiers messagers.	24	1,100 à 2,500																																																			
Concierges	5	600 à 1,500																																																			
Boute-feu.	10	1,080 à 1,200																																																			
Nettoyeuses.	14	600 à 800																																																			
<i>Matériel.</i>																																																					
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, papier. 27,660 »																																																			
	b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux 26,900 »																																																			
	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux 20,500 »																																																			
	d.	Souscription au <i>Bulletin du Ministère</i> , achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux 13,000 »																																																			
	e.	Menues dépenses 5,000 »																																																			
<i>Frais de déplacement.</i>																																																					
4	a.	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires																																																			
<i>Honoraires des avocats.</i>																																																					
5	a.	Honoraires des avocats du Département.																																																			
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. fr.																																																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
620,394 »	618,994 »	1,400 »	»	601,794 »	594,114 »	
95,060 »	93,060 »	»	»	95,060 »	98,500 »	
26,400 »	26,400 »	»	»	25,000 »	50,500 »	
25,000 »	25,000 »	»	»	25,000 »	50,000 »	
785,854 »	784,454 »	1,400 »	»	765,854 »	775,914 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
6	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
7	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veufs et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . fr.
CHAPITRE III.		
AGRICULTURE.		
8	»	Indemnités pour bestiaux abattus.
9	»	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses
10	»	Amélioration des races d'animaux domestiques; subsides aux provinces.
11	»	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture
	a.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture fr. 13,000 »
	b.	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles 162,000 »
	c.	Stations agronomiques et laboratoires agricoles. — Subsides. 13,000 »
12	d.	— — — — — Traitement du personnel . . . 23,000 »
	e.	Dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne 2,000 »
	f.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de mission ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture . . . 40,100 »
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
10,800	10,800	»	»	10,800	10,000	
7,500	7,500	»	»	7,500	7,000	
18,100	18,100	»	»	18,100	17,000	
a) 180,000	180,000	»	»	250,000	81,635	» a) Une somme de 60,000 francs pourra être transférée aux articles 9 et 12, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.
142,000	142,000	»	»	162,000	145,065	»
113,100	115,100	»	»	101,500	101,445	»
11,600	11,600	»	»	11,600	»	»
b) 225,100	193,100	32,000	»	178,100	203,982	» b) Y compris 32,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.
671,800	639,800	32,000	»	683,200	532,127	»

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.																																																																																																																												
13	»		Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État: Traitement de disponibilité.																																																																																																																												
		<i>Institut agricole. — Personnel.</i>																																																																																																																													
			<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th data-bbox="970 663 1038 725">NOMBRE d'agents.</th> <th data-bbox="1075 663 1190 725">TRAITEMENT par an.</th> <th data-bbox="1238 680 1315 703">CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>6,500 à 7,500</td> <td>7,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>6,000 à 7,000</td> <td>6,500</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>5,500 à 6,500</td> <td>56,000</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>"</td> <td>2,700</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>2,500 à 3,500</td> <td>15,500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>5,000 à 4,000</td> <td>3,500</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,000 à 3,000</td> <td>3,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,000 à 2,500</td> <td>2,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,000 à 3,000</td> <td>2,000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>1,600 à 2,000</td> <td>4,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,200 à 1,600</td> <td>1,600</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>1,100 à 1,500</td> <td>5,200</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>"</td> <td>2,500</td> </tr> <tr> <td>23</td> <td></td> <td>80,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td data-bbox="580 1099 884 1128" style="text-align: center;"><i>École d'horticulture de Vilvorde.</i></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td data-bbox="963 1137 1350 1290"> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>5,000</td> <td>5,000</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>800 à 1,400</td> <td>6,500</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>2,000 à 2,400</td> <td>4,400</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>"</td> <td>1,000</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td></td> <td>16,900</td> </tr> </tbody> </table> </td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td data-bbox="580 1292 863 1321" style="text-align: center;"><i>École d'horticulture de Gand.</i></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td data-bbox="963 1330 1350 1424"> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td>5</td> <td>500 à 3 500</td> <td>10,000</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td></td> <td>10,000</td> </tr> </tbody> </table> </td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="217 1478 244 1507">14</td> <td data-bbox="312 1487 323 1509">»</td> <td data-bbox="373 1480 1342 1541">Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses.</td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="217 1563 244 1592">15</td> <td data-bbox="312 1572 323 1594">»</td> <td data-bbox="373 1563 1082 1592">Service des défrichements en Campine. — Personnel. — Traitements :</td> <td colspan="3"></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td data-bbox="1114 1608 1350 1906"> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th data-bbox="1129 1630 1198 1693">NOMBRE d'agents</th> <th data-bbox="1235 1630 1334 1693">TRAITEMENT annuel.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>8,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,800</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>6,800</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>1,200</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>17,800</td> </tr> </tbody> </table> </td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td colspan="3" data-bbox="1038 1973 1342 2002" style="text-align: right;">A REPORTER. fr.</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.	1	6,500 à 7,500	7,000	1	6,000 à 7,000	6,500	6	5,500 à 6,500	56,000	"	"	2,700	4	2,500 à 3,500	15,500	1	5,000 à 4,000	3,500	1	2,000 à 3,000	3,000	1	2,000 à 2,500	2,000	1	2,000 à 3,000	2,000	2	1,600 à 2,000	4,000	1	1,200 à 1,600	1,600	4	1,100 à 1,500	5,200	"	"	2,500	23		80,500			<i>École d'horticulture de Vilvorde.</i>						<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>5,000</td> <td>5,000</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>800 à 1,400</td> <td>6,500</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>2,000 à 2,400</td> <td>4,400</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>"</td> <td>1,000</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td></td> <td>16,900</td> </tr> </tbody> </table>	1	5,000	5,000	6	800 à 1,400	6,500	2	2,000 à 2,400	4,400	1	"	1,000	10		16,900					<i>École d'horticulture de Gand.</i>						<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td>5</td> <td>500 à 3 500</td> <td>10,000</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td></td> <td>10,000</td> </tr> </tbody> </table>	5	500 à 3 500	10,000	5		10,000			14	»	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses.				15	»	Service des défrichements en Campine. — Personnel. — Traitements :							<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th data-bbox="1129 1630 1198 1693">NOMBRE d'agents</th> <th data-bbox="1235 1630 1334 1693">TRAITEMENT annuel.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>8,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,800</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>6,800</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>1,200</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>17,800</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.	1	8,000	1	1,800	5	6,800	"	1,200	7	17,800						A REPORTER. fr.		
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.																																																																																																																													
1	6,500 à 7,500	7,000																																																																																																																													
1	6,000 à 7,000	6,500																																																																																																																													
6	5,500 à 6,500	56,000																																																																																																																													
"	"	2,700																																																																																																																													
4	2,500 à 3,500	15,500																																																																																																																													
1	5,000 à 4,000	3,500																																																																																																																													
1	2,000 à 3,000	3,000																																																																																																																													
1	2,000 à 2,500	2,000																																																																																																																													
1	2,000 à 3,000	2,000																																																																																																																													
2	1,600 à 2,000	4,000																																																																																																																													
1	1,200 à 1,600	1,600																																																																																																																													
4	1,100 à 1,500	5,200																																																																																																																													
"	"	2,500																																																																																																																													
23		80,500																																																																																																																													
		<i>École d'horticulture de Vilvorde.</i>																																																																																																																													
			<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>5,000</td> <td>5,000</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>800 à 1,400</td> <td>6,500</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>2,000 à 2,400</td> <td>4,400</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>"</td> <td>1,000</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td></td> <td>16,900</td> </tr> </tbody> </table>	1	5,000	5,000	6	800 à 1,400	6,500	2	2,000 à 2,400	4,400	1	"	1,000	10		16,900																																																																																																													
1	5,000	5,000																																																																																																																													
6	800 à 1,400	6,500																																																																																																																													
2	2,000 à 2,400	4,400																																																																																																																													
1	"	1,000																																																																																																																													
10		16,900																																																																																																																													
		<i>École d'horticulture de Gand.</i>																																																																																																																													
			<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td>5</td> <td>500 à 3 500</td> <td>10,000</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td></td> <td>10,000</td> </tr> </tbody> </table>	5	500 à 3 500	10,000	5		10,000																																																																																																																						
5	500 à 3 500	10,000																																																																																																																													
5		10,000																																																																																																																													
14	»	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses.																																																																																																																													
15	»	Service des défrichements en Campine. — Personnel. — Traitements :																																																																																																																													
			<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th data-bbox="1129 1630 1198 1693">NOMBRE d'agents</th> <th data-bbox="1235 1630 1334 1693">TRAITEMENT annuel.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>8,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,800</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>6,800</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>1,200</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>17,800</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.	1	8,000	1	1,800	5	6,800	"	1,200	7	17,800																																																																																																																
NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.																																																																																																																														
1	8,000																																																																																																																														
1	1,800																																																																																																																														
5	6,800																																																																																																																														
"	1,200																																																																																																																														
7	17,800																																																																																																																														
			A REPORTER. fr.																																																																																																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
674,800	639,800	32,000	»	685,200	532,127	
120,000	120,000	»	»	116,400	116,200	
72,200	72,200	»	»	102,200	102,357	
a) 17,800	17,800	»	»	20,800	20,798	a) Charge extraordinaire et temporaire.
881,800	849,800	32,000	»	922,600	771,462	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																				
		REPORT. fr.																																																																				
16	»	Frais relatifs aux irrigations de la Campine																																																																				
17	»	École vétérinaire de l'État. — Personnel. — Frais de la commission de surveillance. — Traite- ment de disponibilité :																																																																				
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENT par an.</th> <th>CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur</td> <td>1</td> <td>6,500 à 7,500</td> <td>7,500</td> </tr> <tr> <td>Professeurs</td> <td>8</td> <td>{ 5,500 à 6,500 4,000 à 5,000 }</td> <td>41,000</td> </tr> <tr> <td>Aumônier</td> <td>1</td> <td>1,800 à 2,000</td> <td>2,000</td> </tr> <tr> <td>Chargés de cours</td> <td>2</td> <td>"</td> <td>5,000</td> </tr> <tr> <td>Répétiteurs</td> <td>4</td> <td>2,500 à 3,500</td> <td>13,500</td> </tr> <tr> <td>Régisseur</td> <td>1</td> <td>5,000 à 4,000</td> <td>4,000</td> </tr> <tr> <td>Médecin</td> <td>1</td> <td>1,000</td> <td>1,000</td> </tr> <tr> <td>Commis aux écritures</td> <td>1</td> <td>2,000 à 2,400</td> <td>2,400</td> </tr> <tr> <td>Maitre d'études-bibliothécaire</td> <td>1</td> <td>2,000 à 2,400</td> <td>2,000</td> </tr> <tr> <td>Surveillants</td> <td>2</td> <td>1,600 à 2,000</td> <td>5,600</td> </tr> <tr> <td>Aide-préparateur de chimie</td> <td>1</td> <td>1,500 à 1,500</td> <td>1,400</td> </tr> <tr> <td>Maréchal ferrant</td> <td>1</td> <td>1,200 à 1,500</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>Palefrenier-chef</td> <td>1</td> <td>1,500 à 1,500</td> <td>1,500</td> </tr> <tr> <td>Garçons de laboratoire et jardinier</td> <td>4</td> <td>1,200 à 1,400</td> <td>6,700</td> </tr> <tr> <td>Concierge. — Gens de service et palefreniers</td> <td>8</td> <td>1,100 à 1,300</td> <td>8,600</td> </tr> <tr> <td>Commission de surveillance et indemnités pour travail extraordinaire</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>2,625</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.	Directeur	1	6,500 à 7,500	7,500	Professeurs	8	{ 5,500 à 6,500 4,000 à 5,000 }	41,000	Aumônier	1	1,800 à 2,000	2,000	Chargés de cours	2	"	5,000	Répétiteurs	4	2,500 à 3,500	13,500	Régisseur	1	5,000 à 4,000	4,000	Médecin	1	1,000	1,000	Commis aux écritures	1	2,000 à 2,400	2,400	Maitre d'études-bibliothécaire	1	2,000 à 2,400	2,000	Surveillants	2	1,600 à 2,000	5,600	Aide-préparateur de chimie	1	1,500 à 1,500	1,400	Maréchal ferrant	1	1,200 à 1,500	1,500	Palefrenier-chef	1	1,500 à 1,500	1,500	Garçons de laboratoire et jardinier	4	1,200 à 1,400	6,700	Concierge. — Gens de service et palefreniers	8	1,100 à 1,300	8,600	Commission de surveillance et indemnités pour travail extraordinaire	"	"	2,625
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.																																																																			
Directeur	1	6,500 à 7,500	7,500																																																																			
Professeurs	8	{ 5,500 à 6,500 4,000 à 5,000 }	41,000																																																																			
Aumônier	1	1,800 à 2,000	2,000																																																																			
Chargés de cours	2	"	5,000																																																																			
Répétiteurs	4	2,500 à 3,500	13,500																																																																			
Régisseur	1	5,000 à 4,000	4,000																																																																			
Médecin	1	1,000	1,000																																																																			
Commis aux écritures	1	2,000 à 2,400	2,400																																																																			
Maitre d'études-bibliothécaire	1	2,000 à 2,400	2,000																																																																			
Surveillants	2	1,600 à 2,000	5,600																																																																			
Aide-préparateur de chimie	1	1,500 à 1,500	1,400																																																																			
Maréchal ferrant	1	1,200 à 1,500	1,500																																																																			
Palefrenier-chef	1	1,500 à 1,500	1,500																																																																			
Garçons de laboratoire et jardinier	4	1,200 à 1,400	6,700																																																																			
Concierge. — Gens de service et palefreniers	8	1,100 à 1,300	8,600																																																																			
Commission de surveillance et indemnités pour travail extraordinaire	"	"	2,625																																																																			
18	a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses fr. 51,800 »																																																																				
	b.	Jury vétérinaire 6,000 »																																																																				
19	»	Jardin botanique de l'État. Traitement du personnel																																																																				
20	»	Jardin botanique de l'État. Dépense de matériel et de culture																																																																				
21	a.	Traitements, indemnités et frais de route des agronomes de l'État, frais de route de l'inspecteur de l'agriculture fr. 46,850 »																																																																				
	b.	Frais des champs d'expériences 53,000 »																																																																				
	c.	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire. — Subsides 75,000 »																																																																				
22	a.	Eaux et forêts. — Traitement du personnel :																																																																				
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENT.</th> <th>CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteurs</td> <td>11</td> <td>4,800 à 6,000</td> <td>59,400</td> </tr> <tr> <td>Sous-inspecteurs</td> <td>5</td> <td>3,800</td> <td>11,400</td> </tr> <tr> <td>Gardes généraux</td> <td>26</td> <td>2,400 à 3,200</td> <td>69,600</td> </tr> <tr> <td>Gardes généraux adjoints</td> <td>indéterminé.</td> <td>2,000</td> <td>9,000</td> </tr> <tr> <td>Aspirants forestiers (boursiers).</td> <td>2</td> <td>1,500</td> <td>3,000</td> </tr> <tr> <td>Brigadiers sédentaires (commis d'inspection)</td> <td>9</td> <td>1,000 à 1,200</td> <td>9,000</td> </tr> <tr> <td>Id. sans triage des forêts et de la pêche</td> <td>9</td> <td>1,000 à 1,485</td> <td>9,885</td> </tr> <tr> <td>Id. avec id. id.</td> <td>53</td> <td>900 à 1,000</td> <td>50,600</td> </tr> <tr> <td>Gardes des forêts et de la pêche</td> <td>519</td> <td>50 à 900</td> <td>244,350</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT.	CHARGES.	Inspecteurs	11	4,800 à 6,000	59,400	Sous-inspecteurs	5	3,800	11,400	Gardes généraux	26	2,400 à 3,200	69,600	Gardes généraux adjoints	indéterminé.	2,000	9,000	Aspirants forestiers (boursiers).	2	1,500	3,000	Brigadiers sédentaires (commis d'inspection)	9	1,000 à 1,200	9,000	Id. sans triage des forêts et de la pêche	9	1,000 à 1,485	9,885	Id. avec id. id.	53	900 à 1,000	50,600	Gardes des forêts et de la pêche	519	50 à 900	244,350																												
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT.	CHARGES.																																																																			
Inspecteurs	11	4,800 à 6,000	59,400																																																																			
Sous-inspecteurs	5	3,800	11,400																																																																			
Gardes généraux	26	2,400 à 3,200	69,600																																																																			
Gardes généraux adjoints	indéterminé.	2,000	9,000																																																																			
Aspirants forestiers (boursiers).	2	1,500	3,000																																																																			
Brigadiers sédentaires (commis d'inspection)	9	1,000 à 1,200	9,000																																																																			
Id. sans triage des forêts et de la pêche	9	1,000 à 1,485	9,885																																																																			
Id. avec id. id.	53	900 à 1,000	50,600																																																																			
Gardes des forêts et de la pêche	519	50 à 900	244,350																																																																			
		A REPORTER. fr.																																																																				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1880.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFERENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1884	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
881,800 »	849,800 »	52,000 »	»	922,600 »	771,462 »	
a) 6,000 »	6,000 »	»	»	20,000 »	19,961 »	a) Charge extraordinaire
102,525 »	102,525 »	»	»	102,525 »	99,554 »	
b) 57,800 »	57,800 »	»	»	57,800 »	57,798 »	b) Y compris une somme de 6,000 francs en charge extraordinaire.
54,500 »	53,800 »	500 »	»	31,200 »	82,586 »	
54,700 »	55,200 »	»	500 »	55,200 »		
154,850 »	154,850 »	»	»	64,000 »	»	
1,291,975 »	1,259,975 »	32,500 »	500 »	1,253,525 »	1,031,161 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
			REPORT. . . . fr.
22	b.	Indemnités de déplacement et de bureau des inspecteurs en province . . .	9,000 »
	c.	Id. id. id des chefs de cantonnement. . . .	1,500 »
	d.	Id. de frais de route et de séjour aux membres des commissions d'études, d'aménagement et de reboisement	6,000 »
	e.	Indemnités de résidence, de frais de route pour travaux extraordinaires, ma- ladies, intérim, etc.	25,000 »
	f.	Indemnité à l'agent chargé du cours des gardes	600 »
	g.	Armement et équipement	1,300 »
	h.	Traitements de disponibilité	»
	i.	Dépenses diverses	1,368 »
	<i>Forêts domaniales.</i>		
23	a.	Travaux de culture et d'amélioration	56,000 »
	b.	Construction et entretien de maisons forestières	5,000 »
	c.	Id. id. de routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État.	25,000 »
	d.	Arpentage des coupes	5,500 »
<i>Défrichement. — Reboisement. — Pisciculture.</i>			
24	a.	Subsides aux communes pour reboisement de terrains incultes.— Dépenses diverses .	13,000 »
	b.	Repeuplement des cours d'eau	11,000 »
TOTAL DU CHAPITRE. . . .			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,291,975	1,259,975	32,500	500	1,255,325	1,051,161	
449,580	449,580	"	"	"	"	
89,500	89,500	"	"	"	"	
24,000	24,000	"	"	"	"	
1,855,055	1,825,055	32,500	500	1,255,325	1,051,161	
AUGMENTATION . . . fr.		32,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
INDUSTRIE.		
25	a.	Traitement de l'inspecteur de l'industrie 7,000 »
	b.	Frais de route 2,500 »
26	a.	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Dépenses diverses. 30,000 »
	b.	Bourses d'études aux élèves 3,000 »
27	a.	Enseignement professionnel. — Écoles industrielles. — Subsidés. — Matériel. — Missions. — Dépenses diverses 306,500 »
	b.	Traitement de l'inspecteur 3,000 »
	c.	Enseignement professionnel. — Ateliers d'apprentissage. 50,000 »
28	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses 17,950 »
	b.	Personnel de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels 2,100 »
29	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes, 20 agents (L'indemnité est fixée d'après l'importance des ressorts et la moyenne des affaires traitées par les titulaires.)
50	»	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> , frais d'impression.
51	»	Marques de fabrique et de commerce. Frais de publication du recueil des marques. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 1 ^{er} avril 1879
52	»	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 juillet 1884
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
9,500	9,500	"	"	9,500	7,200	
55,000	55,000	"	"	55,000	48,247	
361,500	361,500	"	"	518,900	297,693	
20,050	21,450	"	1,400	21,450	20,149	
21,000	21,000	"	"	21,000	18,525	
3,500	3,500	"	"	8,000	7,377	
3,700	5,700	"	"	6,000	4,581	
3,000	3,000	"	"	3,000	"	
477,250	478,650	"	1,400	442,850	403,772	
DIMINUTION. . fr.		1,400				

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																								
CHAPITRE V.																										
POIDS ET MESURES.																										
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">CLASSE.</th> <th style="width: 15%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 40%;">TRAITEMENT par an.</th> <th style="width: 30%;">CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1^{re}</td> <td style="text-align: center;">11</td> <td style="text-align: center;">4,000 à 5,000</td> <td style="text-align: right;">50,500</td> </tr> <tr> <td>2^e</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">3,000 à 3,500</td> <td style="text-align: right;">16,500</td> </tr> <tr> <td>adjoints</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">2,000 à 2,500</td> <td style="text-align: right;">8,250</td> </tr> <tr> <td>b.</td> <td style="text-align: center;">.</td> <td style="text-align: center;">.</td> <td style="text-align: right;">4,500</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: center;">20</td> <td style="text-align: right;">79,750</td> </tr> </tbody> </table>	CLASSE.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.	1 ^{re}	11	4,000 à 5,000	50,500	2 ^e	5	3,000 à 3,500	16,500	adjoints	4	2,000 à 2,500	8,250	b.	4,500			20	79,750
CLASSE.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.																							
1 ^{re}	11	4,000 à 5,000	50,500																							
2 ^e	5	3,000 à 3,500	16,500																							
adjoints	4	2,000 à 2,500	8,250																							
b.	4,500																							
		20	79,750																							
33	a.	Personnel, traitement des vérificateurs																								
	b.	Frais d'intérim et d'inspection																								
34	b	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs																								
35	b	Matériel et frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures.																								
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.																								
CHAPITRE VI.																										
LETTRES ET SCIENCES.																										
	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la Station zoologique de Naples. 56,000 »																								
	b.	Subsides aux veuves et orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis, Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. 4,500 »																								
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques. 12,000 »																								
	d.	Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882. (a) 10,000 »																								
36	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et sciences; dépenses diverses 58,900 »																								
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise. 57,000 »																								
	g.	Académie flamande; publication des anciens monuments de la littérature flamande. 17,000 »																								
	h.	Publication de documents rapportés de pays étrangers. 4,000 »																								
	i.	Continuation de la publication des actes des anciens États généraux 4,500 »																								
	j.	Publication d'une bibliographie nationale 13,200 »																								
		A REPORTER. fr.																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
79,750	79,750	»	»	79,750	78,200	
56,000	36,000	»	»	36,000	35,495	
12,000	12,000	»	»	12,000	9,521	
127,750	127,750	»	»	127,750	123,016	
177,100	177,100	»	»	162,700	162,700	a) Double concours de sciences naturelles et de sciences sociales (période de 1882-1886). b) Y compris 31,700 francs de charges temporaires à savoir : 6,000 francs du litt. a et les crédits des litt. g, h, i et j.
177,100	177,100	»	»	162,700	162,700	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			REPORT. fr.
	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. Examen et jugement des concours de la fondation De Keyn.	69,073 »
	b.	Publication d'une collection des grands écrivains du pays.	5,000 »
37	c.	Publication des Chroniques belges inédites; rédaction et publication de la Table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique	20,000 »
	d.	Publication d'une biographie nationale.	8,000 »
	e.	Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle.	6,000 »
	f.	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000°. Section stratigraphique	80,000 »
38	»	Palais des Académies: traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien	
39	»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	
40	»	— frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	
41	»	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général	
42	»	— matériel et acquisitions	
43	»	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections.	
44	»	— — matériel et acquisitions	
45	»	Archives du royaume à Bruxelles; personnel	
46	»	— — matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents.	
47	»	Archives de l'État dans les provinces; personnel	
		A REPORTER.	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
177,400 »	177,400 »	»	»	162,700 »	162,700 »	
188,075 »	188,075 »	»	»	200,000 »	200,106 »	
8,850 »	8,850 »	»	»	8,850 »	7,857 »	
55,750 »	55,750 »	»	»	51,000 »	46,184 »	
34,400 »	34,400 »	»	»	34,400 »	26,899 »	
92,400 »	92,400 »	»	»	91,900 »	89,099 »	
75,700 »	75,700 »	»	»	75,700 »	74,761 »	
73,700 »	73,700 »	»	»	75,700 »	71,440 »	
a) 69,550 »	69,550 »	»	»	77,650 »	77,650 »	a) Dont 47,000 francs de charge extraordinaire.
57,000 »	60,000 »	»	3,000 »	60,000 »	59,946 »	
8,200 »	8,200 »	»	»	8,200 »	8,196 »	
59,750 »	59,750 »	»	»	59,750 »	55,766 »	
900,273 »	903,275 »	»	3,000 »	903,850 »	880,604 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	Report. fr.
			Report. fr.
48	a.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives, fr.	3,200 »
	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de Gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc.	8,000 »
	c.	Inspection des archives communales.	6,000 »
			TOTAL DU CHAPITRE VI fr.
CHAPITRE VII.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques (1).</i>			
49	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art, travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés.	235,000 »
	b.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique.	16,000 »
	c.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragements pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu.	15,000 »
	d.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge.	60,000 »
	e.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés.	9,000 »
	f.	Frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses.	13,250 »
50	g.	Huitième annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens.	1,500 »
54	»	Expositions générales des beaux-arts, part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions.	
	»	Palais des beaux-arts à Bruxelles. — Traitement du gardien. — Frais de chauffage, d'éclairage et entretien des locaux.	
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
900,273	905,273	»	5,000	905,850	880,604	
a) 17,200	17,200	»	»	17,200	18,663	a) Y compris 8,000 francs en charge extraor- dinaire et temporaire.
917,473	920,473	»	3,000	921,050	899,267	
DIMINUTION . . . fr.		5,000				
b) 551,750	551,750	»	»	551,750	561,686	b) Cette somme comprend, à titre de charge extraordinaire, 50,000 francs du litt. a et le crédit du litt. g.
40,000	40,000	»	»	40,000	50,844	
8,850	8,850	»	»	8,850	5,902	
400,600	400,600	»	»	400,600	418,432	

(1) Annexe n° 2.

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTE RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT fr.
			<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>
		a. Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le Musée ancien	fr. 112,589 »
52		b. Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; École des Arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisition de modèles, médailles et livres destinés aux académies et écoles de dessin. — Inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin	250,000 »
		c. Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	10,000 »
		d. Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats	20,000 »
		e. Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	32,000 »
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture. — Musée Wiertz.</i>	
53		a. Musée royal de peinture et de sculpture; personnel	21,325 »
		b. Musée moderne. — Surveillance	7,475 »
		c. Musée Wiertz. — Frais de surveillance et traitement du conservateur	6,500 »
54		a. Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions; frais d'impression du catalogue	86,575 »
		b. Musée moderne. — Conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus	3,035 »
		c. Musée Wiertz. — Matériel et frais d'entretien	3,450 »
55		» Musée royal d'armures et d'antiquités; personnel	
56		» — — — — matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique	
		<i>Monuments publics (1).</i>	
57		» Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
400,600 »	400,600 »	»	»	400,600 »	418,452 »	
424,589 »	424,589 »	»	»	424,589 »	405,285 »	
55,500 »	55,500 »	»	»	55,500 »	55,299 »	
95,060 »	95,060 »	»	»	95,060 »	111,683 »	
21,250 »	21,250 »	»	»	21,250 »	20,899 »	
a) 59,400 »	59,400 »	»	»	59,400 »	55,917 »	a) Dont 5,000 francs de charge extraordinaire.
75,000 »	75,000 »	»	»	75,000 »	29,276 »	
1,089,199 »	1,089,199 »	»	»	1,089,199 »	1,056,791 »	(1) Voir annexe n° 3.

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			REPORT. fr.
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>	
58	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments.	74,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique.	12,000 »
59	»	Commission royale des monuments. — Personnel	
	a.	Id. Jetons de présence des membres de cette commission	6,200 »
60	b.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs	8,500 »
	c.	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication	2,500 »
61	»	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission	
62	»	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie, rédaction, publication; dépenses diverses.	
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>	
63	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique	
64	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	
65	»	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales; inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique; dépenses diverses	115,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et des autres écoles de musique	13,000 »
66	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés; publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale et pension des lauréats de ces concours; dépenses diverses	44,000 »
	d.	Conseil de perfectionnement des études musicales.	3,000 »
		(Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 66 à l'art. 52 du Budget.)	
		TOTAL DU CHAPITRE VII.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,089,199	1,089,199	»	»	1,089,199	1,056,791	
86,000	86,000	»	»	86,000	85,399	
17,950	17,950	»	»	17,950	33,650	
17,200	17,200	»	»	17,200		
3,000	3,000	»	»	3,000	821	
7,500	7,500	»	»	7,500	6,695	
160,060	160,060	»	»	168,060	168,060	
76,358	76,358	»	»	76,358	76,358	
53,726	53,726	»	»	55,726	52,126	
a) 173,000	173,000	»	»	173,000	153,768	(a) Dont 11,000 francs de charge extraordinaire. (Publication des œuvres des anciens musiciens belges.) Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 66 à l'art. 62 du Budget.
1,683,993	1,683,993	»	»	1,691,993	1,653,668	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
PREMIÈRE SECTION.		
PONTS ET CHAUSSÉES.		
67	a.	Entretien ordinaire des routes et de parcs publics, entretien de nouvelles sections en 1886 fr. 2,700,000 »
	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc. 400,000 »
	c.	Travaux de construction et rectification de routes; allocation de subsides . . . 370,000 »
68	»	Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans le prix d'adjudication des baux d'entretien des routes
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION.		
DEUXIÈME SECTION.		
BATIMENTS CIVILS.		
69	»	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achats de meubles, établissement et entretien de squares, acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les fêtes et cérémonies publiques, etc. fr.
70	»	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,670,000	3,670,000	»	»	3,670,000	4,300,000	
51,000	41,000	»	10,000	41,000	39,162	
3,701,000	3,711,000	»	10,000	3,711,000	4,339,162	
DIMINUTION . fr.		10,000				
650,000	650,000	»	»	600,000	599,864 »	
199,000	199,000	»	»	254,000	368,602 »	
829,000	829,000	»	»	854,000	968,466 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES FOLDERS, ET DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.</i>		
BASSIN DE LA MEUSE.		
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. fr. 503,000 »
b.		Sambre 154,000 »
c.		Rivière et canal de l'Ourthe. 103,000 »
d.		Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements 140,000 »
e.		— de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé 110,000 »
f.		— de Maestricht à Bois-le-Duc. 58,000 »
g.		— de jonction de la Meuse à l'Escaut. 153,000 »
h.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo. 8,000 »
i.		— — vers Hasselt. 23,000 »
j.		— — vers Turnhout 7,500 »
k.		— de Turnhout à Anvers, par S'-Job in 't Goor. 19,000 »
BASSIN DE L'ESCAUT.		
l.		Escaut, dans les provinces de Hainaut, de la Flandre orientale; Escaut maritime et port d'Anvers 122,500 »
m.		Lys 90,000 »
n.		Dendre 4,620 »
o.		Durme 2,400 »
p.		Rupel. 11,500 »
q.		Nèthe inférieure et grande Nèthe 13,500 »
r.		Petite Nèthe canalisée 29,000 »
s.		Dyle et Demer 50,500 »
t.		Senne. 4,330 »
u.		Canal du Centre 5,000 »
v.		— de Mons à Condé 34,200 »
w.		— de Pommerœul à Antoing 30,700 »
x.		— de Roulers à la Lys 13,000 »
y.		— de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, à Heyst 127,000 »
z.		— d'écoulement des eaux du sud de Bruges. 19,000 »
a'.		— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand 96,700 »
b'.		— de Plasschendaële, à Nieupoort 7,500 »
c'.		— de Selzaete à la mer du Nord 94,500 »
d'.		— de Gand à Terneuzen. 99,200 »
e'.		Canaux le Moervaert et la Zuidleede 5,000 »
BASSIN DE L'YSER.		
f'.		Yser 16,000 »
g'.		Canal de Nieupoort, par Furnes, vers la frontière de France. 10,000 »
DIVERS.		
h'.		Barrage de la Gileppe. 1,000 »
i'.		Lignes télégraphiques 25,000 »
A REPORTER. . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
1,980,670	2,012,800	»	32,130	2,040,650	2,064,818	
1,980,670	2,012,800	»	32,130	2,040,650	2,064,818	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	Report. . . . fr.
			Report. . . . fr.
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières et des bacs et bateaux de passage.</i>	
		BASSIN DE LA MEUSE.	
	a.	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg fr.	70,000 »
	b.	Sambre	16,000 »
	c.	Rivière et canal de l'Ourthe	13,000 »
	d.	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	2,500 »
	e.	— de Liège à Maestricht et embranchements vers la Meuse, à Visé	40,000 »
	f.	— de Maestricht à Bois-le-Duc.	6,000 »
	g.	— de jonction de la Meuse à l'Escaut (1 ^{re} section)	5,000 »
	h.	— d'embranchement vers le camp de Beverloo.	2,500 »
	i.	— — vers Hasselt.	6,000 »
		BASSIN DE L'ESCAUT.	
	j.	Escaut	18,500 »
72	k.	Lys	20,050 »
	l.	Dendre	800 »
	m.	Dyle et Demer	6,250 »
	n.	Canal du Centre	3,000 »
	o.	— de Mons à Condé	6,000 »
	p.	— de Pommerœul à Antoing	4,000 »
	q.	— de Roulers à la Lys	3,000 »
	r.	— de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord	4,000 »
	s.	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand	3,000 »
	t.	— de Gand à Terneuzen.	10,000 »
		BASSIN DE L'YSER.	
	u.	Canal de Nieuport par Furnes à la frontière de France	5,500 »
			A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1887.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,980,670	2,012,800	x	52,150	2,040,650	2,064,818	
242,100	242,100	»	»	523,100	378,640	
2,222,770	2,254,900	»	32,150	2,563,750	2,443,458	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		<i>Plantations.</i>
73	»	Plantations nouvelles
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>
74	»	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau, entretien et amélioration des bacs et bateaux de passages existants et de leurs dépendances
		TOTAUX DE LA TROISIÈME SECTION. . . . fr.
		QUATRIÈME SECTION.
		PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.
		<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
	a	Port d'Ostende 356,500 »
	b	Port de Nieuport 45,000 »
75	c	Port de Blankenberghe 55,000 »
	d	Côtes 350,000 »
	e	Phares et fanaux 7,030 »
		À REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS reçus POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS reçus POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
2,222,770	2,254,900	>	32,130	2,565,750	2,443,458	
15,000	15,000	>	>	25,000	14,853	
30,000	30,000	>	>	35,000	30,595	
2,267,770	2,299,900	>	32,130	2,425,750	2,488,906	
DIMINUTION . . fr.		52,130				
815,530	1,021,000	>	207,470	914,500	987,859	
815,530	1,021,000	>	207,470	914,500	987,859	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
				REPORT. fr.	
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>			
76	a	Port d'Ostende	fr.	31,500	>
	b	Port de Nieuport		13,500	>
	c	Côtes		26,500	>
	d	Fares et fanaux		500	>
				TOTAUX DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.	
		CINQUIÈME SECTION.			
		FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.			
77	>	Études de projets; frais de levés de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériels impressions, etc.; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier, etc. . fr.			
				TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.	
		SIXIÈME SECTION.			
		PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.			
78	>	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement			
		GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES	
				régimen- taires.	effectifs.
		Ingénieur en chef directeur de 1 ^{re} classe.	9,000	5	5
		Ingénieur en chef directeur de 2 ^e classe.	8,000	10	8
		Ingénieur principal de 1 ^{re} classe.	6,500 - 7,000	5	6
		Id. de 2 ^e classe.	5,500 - 6,000	5	7
		Ingénieur de 1 ^{re} classe.	4,500 - 5,000	12	11
		Id. de 2 ^e classe.	3,500 - 4,000	23	21
		Id. de 3 ^e classe.	2,700 - 3,100	11	14
		Conducteur principal de 1 ^{re} classe.	4,500 à 5,500	12	12
		Id. de 2 ^e classe.	3,500 - 4,000	20	19
		Conducteur de 1 ^{re} classe.	2,000 - 3,200	42	42
		Id. de 2 ^e classe.	2,350 - 2,600	40	40
		Id. de 3 ^e classe.	1,900 - 2,100	40	31
					dont 1 adjoint au corps
					dont 4 faisant fonctions d'ingénieur d'arrondissement.
					dont 1 adjoint au corps.
				A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
815,550	1,021,000	»	207,470	914,500	987,839	
72,000	72,000	»	»	109,000	313,891	
885,550	1,093,000	»	207,470	1,023,500	1,303,730	
DIMINUTION . . fr.		207,470				
75,000	75,000	»	»	75,000	53,981	
75,000	75,000	»	»	75,000	53,981	
1,007,800	1,007,800	»	»	1,032,000	1,043,245	
1,007,800	1,007,800	»	»	1,032,000	1,043,245	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES régimen- taire. effectifs.	Observations.
					REPORT. fr.
79		Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées; frais divers des jurys d'examen.			
<i>Personnel des bureaux et de la surveillance des travaux.</i>					
		Chef de division	5,000	1	à titre personnel.
		Chef de bureau	4,500 3,500 - 4,000	11 2 8	idem.
		Commis-chef	3,500 2,800 - 3,200	18 1 12	à raison de 6 années de jouissance du même traitement dont 1 payé sur ressources extraordinaires.
		Commis-dessinateur	2,800 1,500 à 2,500	20 1 13	à raison de 6 années de jouissance du même traitement dont 10 payés sur ressources extraordinaires.
		Commis de 1 ^{re} classe	2,800 2,200 - 2,500	53 4 31	à raison de 6 années de jouissance du même traitement dont 3 payés sur ressources extraordinaires.
		Id. de 2 ^e classe	1,650 - 2,000	50 25	dont 2 payés idem.
		Id. de 3 ^e classe	1,100 - 1,300	10 12	dont 1 payé idem.
		Surveillant	2,800 1,800 à 2,500	30 2 27	à raison de 6 années de jouissance du même traitement.
		Messenger	1,100 - 1,300	11 11	
		Messenger temporaire	65 fr. et 90 fr. par mois.	" 2	
		Id. temporaire au service des bureaux des ingénieurs	3 fr. par jour à 275 fr. p. mois	" 99	dont 47 payés sur ressources extraordinaires.
		Id. temporaire au service des études et de la surveillance des travaux	fr. 5 50 c' p. jour à 250 fr. p. mois.	" 71	dont 57 payés idem
<i>Personnel des voies navigables.</i>					
		Sous-conservateur	2,000	" 1	
		Sergent d'eau	1,000 à 1,500	" 20	
		Garde-rivière	900 à 1,300	" 24	
		Garde-canal	775 à 1,200	" 32	
					A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
1,007,800	1,007,800	»	»	1,032,000	1,043,245	
1,098,000	1,098,000	»	»	1,130,000	1,131,981	
2,105,800	2,105,800	»	»	2,162,000	2,175,226	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES		Observations.
				réglemen- taires.	effectifs.	
						REPORT. fr.
<i>Personnel des voies navigables (SUITE).</i>						
		Garde-canal-pontonier	825	•	1	
		Garde-digues	80 fr. par mois	»	1	
		Chef-garde-dunes	1,550	»	1	
		Garde-dunes	775 à 1,000	»	9	
		Garde-souterrain	825	»	1	
		Cantonnier maritime	900	»	2	
		Gardien de barrage	1,200	»	1	
		Chef-éclusier	1,550 à 2,200	»	4	
		Éclusier-receveur	450 à 1,400	•	55	
		Éclusier receveur principal	725	»	1	
		Éclusier-contrôleur	775 à 1,300	»	12	
		Éclusier-barragiste	900 à 1,200	»	10	
		Éclusier-garde-rivière	900 à 1,200	»	2	
		Éclusier-machiniste	1,300	»	1	
		Éclusier-garde-canal	1,200	»	1	
		Éclusier	50 fr. p. mois 1,200 fr. par an.	»	136	
		Chef-aide-éclusier	1,000 - 1,100	»	4	
		Aide-éclusier-chauffeur	775	»	1	
		Aide-éclusier machiniste	1,000	»	1	
		Aide-éclusier-garde-déversoir	1,100	»	1	
		Aide-éclusier	200 à 1,000	»	108	
		Chef-pontonier	1,400	»	1	
		Sous-chef-pontonier	1,200	»	1	
		Pontonier-garde-rivière	950	»	1	
		Pontonier-receveur	675 à 900	»	4	
		Pontonier-contrôleur	675 à 775	»	4	
		Pontonier	180 à 1,100	»	170	
		Pontonier-aide-éclusier	775	»	1	
		Aide-pontonier	300 à 775	»	10	
		Machiniste-éclusier-receveur	1,050	»	1	
		Machiniste	900 à 1,100	»	2	
		Garde-déversoir	675 à 1,000	»	24	
		Jaugeur	350	»	1	
		Timonier chef plongeur	1,400	»	1	
		Machiniste mécanicien	fr. 4,50 par jour	»	1	
		Passeur d'eau	100 à 775	•	4	
80	•	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil				
						TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,105,800 »	2,105,800 »	»	»	2,162,000 »	2,175,226 »	
25,000 »	25,000 »	»	»	25,000 »	29,576 »	
2,130,800 »	2,130,800 »	»	»	2,187,000 »	2,204,602 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SEPTIÈME SECTION.		
SERVICE DES BATIMENTS CIVILS.		
81	»	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents; frais d'habillement des gardiens des monuments
82	»	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage des bureaux; menues dépenses.
		TOTAL DE LA SEPTIÈME SECTION. . . fr.
Récapitulation du chapitre VIII.		
		1 ^{re} SECTION
		2 ^e —
		3 ^e —
		4 ^e —
		5 ^e —
		6 ^e —
		7 ^e —
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . fr.
CHAPITRE IX.		
MINES.		
1^{re} SECTION. — Personnel du conseil.		
83	»	Personnel du Conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement
84	»	— — — — — Matériel
2^{re} SECTION. — Personnel du corps des mines.		
85	»	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs; carte générale des mines.
86	»	Frais des jurys d'examen, du Conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines
	»	Confection de la carte générale des mines (pour mémoire).
		A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
96,050	96,050	»	»	89,050	89,049	»
8,000	8,000	»	»	8,000	7,927	»
104,050	104,050	»	»	97,050	96,976	»
3,701,000	3,711,000	»	10,000			
829,000	829,000	»	»			
2,267,770	2,299,900	»	32,150			
885,330	1,095,000	»	207,470			
75,000	75,000	»	»			
2,150,800	2,130,800	»	»			
104,050	104,050	»	»			
9,993,150	10,242,750	»	249,600			
DIMINUTION. . . fr		249,600				
32,000	32,000	»	»	32,000	33,593	»
640	640	»	»	640	1,640	»
321,350	321,350	»	»	323,350	331,350	»
10,000	10,000	»	»	10,000	10,000	»
»	11,000	»	11,000	20,000	20,000	»
363,990	374,990	»	11,000	383,990	396,383	»

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		3^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance.
87	»	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses
		4^{me} SECTION. — Impressions, etc.
88	»	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments, traductions, publication de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
		CHAPITRE X.
		COMMISSIONS.
		1^{re} SECTION. — Commission des procédés nouveaux.
89	»	Frais de route et de séjour, matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. fr.
		2^{me} SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.
90	»	Frais de route et de séjour.
91	»	Publication du Recueil, rémunérations d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.
		3^{me} SECTION. — Commission consultative des machines à vapeur.
92	»	Frais de route et de séjour; matériel, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
		CHAPITRE XI.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
93	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés. (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée à l'article 2, <i>Personnel</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
		DÉPENSES IMPRÉVUES.
94	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse.
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		ACROISSMENT.	DIMINUTION.			
363,990	374,990	»	11,000	383,990	396,583	»
43,000	45,000	»	»	43,000	43,000	»
7,000	7,000	»	»	7,000	11,527	»
413,990	426,990	»	11,000	437,990	452,910	»
DIMINUTION. . . fr.		11,000				
500	300	»	»	500	127	»
500	300	»	»	300	261	»
7,900	7,900	»	»	7,900	6,013	»
1,500	1,500	»	»	1,500	464	»
10,200	10,200	»	»	10,200	6,863	»
50,216	30,216	»	»	50,216	30,216	»
30,216	30,216	»	»	30,216	30,216	»
18,000	18,000	»	»	13,000	12,900	»
18,000	18,000	»	»	13,000	12,900	»

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours
III.	Agriculture
IV.	Industrie
V.	Poids et mesures
VI.	Lettres et sciences
VII.	Beaux-arts
VIII.	Ponts et chaussées
IX.	Mines.
X.	Commissions
XI.	Traitements de disponibilité
XII.	Dépenses imprévues
	TOTAL. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
788,854 »	784,454 »	1,400 »	»	»	»	
18,100 »	18,100 »	»	»	»	»	
1,853,055 »	1,825,055 »	52,000 »	»	»	»	
477,250 »	478,650 »	»	1,400 »	»	»	
127,750 »	127,750 »	»	»	»	»	
917,473 »	920,473 »	»	3,000 »	»	»	
1,683,993 »	1,683,993 »	»	»	»	»	
9,993,150 »	10,242,750 »	»	249,600 »	»	»	
415,990 »	426,990 »	»	11,000 »	»	»	
10,200 »	10,200 »	»	»	»	»	
30,216 »	30,216 »	»	»	»	»	
18,000 »	18,000 »	»	»	»	»	
16,333,031 »	16,564,631 »	53,400 »	265,000 »	»	»	
DIMINUTION . . . fr.		251,600				

(264)

ANNEXES

AUX DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

RELEVÉS

des travaux de peinture et de sculpture en voie d'exécution, indiquant la part de l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.

(Art. 49 et 58.)

ANNEXE I.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE

ART. 49.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des PAROISSIAUX d'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1883.
Décoration de l'église S ^{te} -Anne, à Gand	57,000 »	61,726 »	35,274 »	48,006 »
Église S ^t -Jacques sur-Caudenberg, à Bruxelles, décoration du transept	50,000 »	50,000 »	»	31,500 »
Église de Meix-devant-Virton (décoration du chœur)	5,000 »	2,000 »	5,000 »	»
Grande salle du Palais des Académies	15,000 »	15,000 »	»	d) 15,000 »
Hôtel de ville de Louvain	135,000 »	80,000 »	55,000 »	20,000 »
Exécution à l'aquarelle d'une série de compositions représentant les chars et les groupes de la cavalcade historique de 1880	15,000 »	f) 15,000 »	»	10,000 »
Gravure des portraits du Roi et de la Reine	10,000 »	g) 16,000 »	»	13,355 52
Exécution de quatre statues destinées à la décoration du Palais de Justice d'Anvers	58,000 »	h) 20,000 »	29,000 »	29,000 »
Coulée en bronze de trois statues, à savoir : l'homme au serpent.	2,400 »	2,400 »	»	2,400 »
— — — Le faune couché.	1,680 »	1,680 »	»	1,680 »
— — — Le joueur de billes.	600 »	600 »	»	600 »
Exécution de onze panneaux décoratifs en fer forgé et bronze destinés à compléter la rampe du grand escalier des Musées royaux de peinture et de sculpture.	i) 25,000 »	25,000 »	»	»
A REPORTER.fr.	420,680 »	208,406 »	122,274 »	171,519 32

L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1884.	de 1883.	de 1886.	à venir.	
a) 6,858 "	6,802 "	"	"	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
b) 9,250 "	9,250 "	"	"	a) Contrat passé le 25 novembre 1875 avec M. Canneel pour l'exécution de trente-neuf panneaux de grandes dimensions. La part de l'État sera payée en neuf années, à partir de 1876, par quotités égales de 6,858 francs.
c) 606 67	606 67	606 66	"	b) Contrat du 15 juin 1872, par lequel M. Portaels s'engage à exécuter deux compositions de quarante mètres chacune. Le conseil de fabrique de l'église intéressée prend à sa charge les frais supplémentaires de décoration, de cadres, etc., évalués à 12,500 francs. — Ce travail est à peu près terminé.
"	"	"	"	c) Contrat du 15 décembre 1872. La part de l'État sera payée en trois annuités selon le degré d'avancement du travail.
e) 10,000 "	10,000 "	10,000 "	30,000 "	d) M. Slengeneyers s'est engagé à modifier trois des tableaux qu'il a exécutés pour la grande salle du Palais des Académies. — Ce travail est terminé.
4,000 "	1,000 "	"	"	e) Contrat du 14 novembre 1878. M. André Hennebicq s'est engagé à exécuter le travail de décoration intérieure de la salle du premier étage de l'hôtel de ville de Louvain. Cette décoration composée de quatre grandes compositions historiques, de huit grandes figures pour les trumeaux, et de l'ornementation qui complète les peintures, est actuellement très avancée.
2,666 68	"	"	"	f) Par contrat du 20 novembre 1880, M. Lagye s'engage à exécuter ce travail dont l'ensemble formera une frise et comportera 50 sections de 71 centimètres de large sur 51 centimètres de haut, peintes à l'aquarelle. Des paiements partiels seront effectués au fur et à mesure de l'avancement des travaux. La mise en train de ces travaux ayant fait constater la nécessité d'introduire certaines modifications dans le programme qui précède, une convention additionnelle du 1 ^{er} août 1882 a fixé à 15,000 francs, la rémunération de l'artiste, en égard au surcroît d'études et de dépenses qu'entraîneront les modifications dont il s'agit.
"	"	"	"	g) MM. Desvachez et Biot sont respectivement chargés de la reproduction au burin des portraits du Roi et de la Reine exécutés par M. Gallait. Ces planches auront les mêmes dimensions que le portrait de S. M. le roi Louis-Philippe gravé par Henriquet Dupont. Une somme de 8,000 francs est affectée à l'exécution de chacune des planches. Cette somme sera payée, par tiers, selon le degré d'avancement des travaux. Le portrait du Roi est terminé.
"	"	"	"	k) Par contrat du 15 octobre 1884. MM. Eug. De Plyn et F. Deckers s'engagent à exécuter les deux statues de la façade latérale et les deux statues du fronton pour le Palais de Justice d'Anvers. Les deux statues latérales représentant la Loi et la Justice seront en bronze et les deux statues assises formant le fronton seront en pierre de savonnière. La dépense totale est fixée à 58,000 francs payable moitié par l'État et moitié par la province.
10,000 "	10,000 "	5,000 "	"	l) Par contrat du 30 juin 1884, M. Mignon s'engage à exécuter le travail dont il s'agit d'après les données de la décoration ancienne. L'artiste recevra 5,000 fr. après approbation des dessins. Id. 10,000 fr. id. des modèles en plâtre de l'ornementation et des figures. L'artiste recevra 10,000 fr. après approbation et placement des panneaux.
43,441 35	37,778 67	15,666 66	30,000 "	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant à l'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FABRIQUES D'ÉGLISES, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1883.
REPORT fr.	420,680 *	298,406 *	122,271 *	171,519 52
Exécution de dix statues en marbre blanc avec socles en pierre destinées à compléter la décoration artistique du square du Petit-Sablon, à Bruxelles.	j) 165,000 "	Beaux-arts. 82,500 " 41,250 " Bâtiments civils.	" 41,250 "	2,000 " 1,000 "
Gravure du portrait de S. M. Léopold I ^{er} , de M. Dewinne . . .	k) 8,000 *	8,000 *	"	8,000 *
Buste Poelaert	l) 5,000 "	5,000 *	"	"
Acquisition du modèle en plâtre du groupe: « Les chevaux », de M. Vinçotte et coulée en bronze de ce modèle	40,000 "	40,000 *	"	20,000 *
Exécution pour le Palais des Beaux-Arts de quatre statues allégoriques avec piédouches en bronze, représentant les quatre grandes époques de l'art: l'Antiquité, le Moyen âge, la Renaissance, et l'Époque moderne	38,000 *	38,000 "	"	"
Exécution de trois panneaux décoratifs représentant des vues de Bruxelles, de Louvain et de Nivelles, destinés à décorer la salle des séances du Conseil provincial du Brabant. . .	23,000 "	15,500 "	7,500 "	"
Acquisition du modèle en plâtre du groupe: « Le triomphe de Bacchus », par N. Fraikin et exécution de ce modèle en marbre.	18,000 *	18,000 "	"	8,000 *
Décoration picturale du grand escalier de l'hôtel du Gouvernement provincial à Liège	60,000 "	45,000 "	15,000 "	45,000 *
Acquisition du modèle en plâtre du groupe: « Un satyre et un enfant », de M. Picquery et exécution de ce modèle en marbre.	14,000 *	14,000 "	"	"
TOTAUX. fr.	797,080 "	611,656 "	180,024 *	253,519 52

L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1884.	de 1885.	de 1886.	à venir.	
45,441 35	37,778 67	15,068 66	30,000 "	n) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
40,500 "	40,000 "	"	"	j) Les statues auront 2 ^m 50 de hauteur. La dépense évaluée à 165,000 fr. se décompose comme suit : 10 statues à 15,000 fr. 150,000 fr. 10 socles en pierre à 1,500 fr. 15,000 fr. TOTAL. . . fr. 165,000 L'administration des beaux-arts intervient pour 82,500 fr., l'administration des Travaux publics et la ville de Bruxelles chacune pour fr. 41,250.
20,250 "	20,000 "	"	"	
"	"	"	"	k) M. Demannez est chargé de ce travail. Une somme de 8,000 francs est affectée à l'exécution de la planche gravée. Cette somme sera payée par tiers selon le degré d'avancement du travail.
2,500 "	2,500 "	"	"	l) Payable par moitié au fur et à mesure de l'avancement du travail.
15,000 "	11,000 "	"	"	Contrat du 25 décembre 1884. Une somme de 20,000 francs a été payée du chef de la prise de possession du modèle par l'État, 15,000 francs seront soldés après l'approbation de la fonte et 11,000 francs seront soldés après l'approbation par l'État de l'œuvre entièrement terminée.
8,000 "	16,000 "	14,000 "	"	Les statues d'Antiquité et le Moyen âge sont commandées à M. Vanderstappen. M Van Rasbourg exécutera les statues la Renaissance et l'Époque moderne. Les œuvres auront une hauteur de 2 mètres et les piédouches de 50 centimètres. Le prix de chaque statue avec piédouche est fixé à 9,500 francs payable : 1° 2,000 francs après l'approbation de la maquette; 2° 4,000 francs après l'approbation du modèle grandeur d'exécution ; 3° 3,500 francs après la réception de la statue et du piédouche coulés en bronze.
"	5,168 "	5,168 "	5,168 "	Contrat du 18 décembre 1885. M. Vander Hœcht s'engage à exécuter trois panneaux destinés à la décoration de la salle des séances du Conseil provincial du Brabant. La dépense totale est fixée à 25,000 francs, payables au fur et à mesure du degré d'avancement du travail, à raison de 15,500 francs par l'État et 7,500 francs par la province.
5,000 "	5,000 "	"	"	Contrat du 25 décembre 1884, 8,000 francs ont été soldés du chef de l'acquisition du modèle. Une somme de 5,000 francs sera liquidée pendant l'exécution du travail. Les 5,000 francs restants seront réservés jusqu'après l'approbation et la fourniture du groupe en marbre.
2,000 "	"	"	"	Le travail comporte deux grands panneaux mesurant chacun 18 mètres et sept dessus de porte de 5 mètres chacun. Des paiements partiels seront effectués au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
7,000 "	3,000 "	4,000 "	"	Contrat du 25 décembre 1885 Le modèle de l'œuvre est acquis au prix de 7,000 francs Les 7,000 francs réservés pour l'exécution en marbre seront soldés comme suit : 1° 3,000 francs après la mise au point du marbre ; 2° 4,000 francs après l'exécution de la reproduction approuvée et reçue par l'État.
143,691 35	140,444 67	38,832 66	35,168 "	

ANNEXE II.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE

ART 58.

DÉSIGNATION.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées Jusques et y compris L'EXERCICE 1962.
Bas-reliefs et inscriptions au piédestal de la statue de Godefroid de Bouillon	28,000 »	28,000 »	»	16,000 »
Buste Van Eyck, Jean	1,500 »	b) 1,500 »	»	750 »
— Nemling	1,500 »	1,500 »	»	1,500 »
— Rubens	1,500 »	1,500 »	»	1,500 »
— Teniers	1,500 »	1,500 »	»	»
— Matthieu De Layns	1,500 »	1,500 »	»	1,500 »
— Van Eyck, Hubert	1,500 »	1,500 »	»	1,500 »
— Van Pede	1,500 »	1,500 »	»	1,500 »
— Derriendt, Cornille	1,500 »	1,500 »	»	»
— de Broeucq, Jacques	1,500 »	1,500 »	»	»
— Gossart de Maubeuge	1,500 »	1,500 »	»	1,500 »
— Quellyn, Arthur	1,500 »	1,500 »	»	1,500 »
— Breughel, Jean	c) 1,500 »	1,500 »	»	»
— Vervoort, Michel	1,500 »	1,500 »	»	1,500 »
— Delvaux, Florent	1,500 »	1,500 »	»	1,500 »
— Buyster, Philippe	1,500 »	1,500 »	»	1,500 »
— Vanopstal, Gérard	1,500 »	1,500 »	»	1,500 »
— Crayer	1,500 »	1,500 »	»	1,500 »
— Roland de Lattre	2,000 »	d) 2,000 »	»	»
À REPORTER . . . fr.	55,500 »	55,500 »	»	34,750 »

L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉPENSES LIQUIDÉES SUR 1884.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE			OBSERVATIONS.
	1885.	1886.	à venir.	
a) .	.	12,000 .	.	a) Contrat du 15 mars 1874. — Ce travail est confié à M. le statuaire De Groot de Bruxelles. Les bas-reliefs représenteront : 1° La prise de Jérusalem; 2° la publication des Assises. M. De Groot recevra une somme de 6,000 francs après le placement des tables de bronze portant les inscriptions; 3,000 francs après l'approbation de chacun des bas-reliefs; 6,000 francs après l'acceptation et le placement de chacune des œuvres coulées en bronze. L'artiste s'engage, en outre, à terminer le travail dans les trois ans à partir de la date du contrat.
.	750 .	.	.	b) Contrat du 22 septembre 1879. — Le prix de chacun de ces bustes en bronze, destinés à décorer les galeries du Musée royal de peinture et de sculpture est fixé à 1,500 francs qui seront payés en deux fois, d'après le degré d'avancement des œuvres. — Les bustes de Jordaens, Roger-Vanderweyen, Quentin-Metsys, A. Collin, G. Grupello, Van Dyck, Van Bodeghem, Jean de Bologne et J. Van Ruysbroeck, F. Duquesnoy, Memling, Rubens et Mathieu De Layns sont livrés et approuvés.
.	"	.	"	
.	"	.	"	
.	750 .	750 .	"	
.	"	.	"	
.	"	.	"	
1,500 .	"	"	"	
1,500 .	"	"	"	
"	"	.	"	
"	"	.	"	
.	750 .	750 .	.	c) Contrat du 14 mars 1882. — Le prix de chacun de ces bustes en bronze, destinés à la décoration des galeries des musées de peinture et de sculpture de l'État, est fixé à 1,500 francs payables par moitié, après approbation du modèle en terre, approuvé par le Gouvernement et la réception de l'œuvre coulée en bronze. — Les bustes de Van Eyck, Van Pele, Gossart de Maubeuge, Quellyn, Vervoort, Delvaux, Devriendt, Corneille, de Brœucq Jacques, Philippe Buyster, Van Opstal Gérard et Crayer, sont fournis.
.	"	.	.	
.	"	.	.	
.	"	.	.	
.	"	.	.	
1,000 .	1,000 .	.	"	d) Contrat du 4 septembre 1883. — Le prix de chacun de ces bustes en marbre, destinés à l'Académie royale des sciences des lettres et des beaux-arts, est fixé à 2,000 francs et sera payé en deux fois d'après le degré d'avancement des œuvres. — Les bustes de Spring, Antoine et de Gerlache sont fournis.
4,000 .	3,250 .	13,500 .	.	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE

DÉSIGNATION.	DÉPENSE: TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1882.
REPORT. . . . fr.	55,500 *	55,500 *	•	54,750 *
Buste Spring, Antoine.	2,000 *	2,000 *	•	•
— de Gerlache.	2,000 *	2,000 *	•	•
— de feu le procureur général Plaisant.	2,000 *	e) 2,000 *	•	•
— Prudens Van Duyse.	2,500 *	f) 2,500 *	•	•
— Schmerling.	2,500 *	2,500 *	•	•
— Ch. Hanssens.	2,500 *	2,500 *	•	•
Monument à la mémoire de feu le docteur Joseph Ghislain	20,000 *	4,000 *	16,000 *	•
Statue Anneessens. — Exécution du modèle en plâtre	10,000 *	g) 5,000 *	5,000 *	3,000 *
Buste Van Hasselt, André.	2,500 *	h) 2,500 *	•	•
— Wappers, Gustave.	2,500 *	2,500 *	•	•
— Vande Weyer, Sylvain.	2,000 *	i) 2,000 *	•	•
— Godecharle.	2,000 *	j) 2,000 *	•	•
— Nothomb, J.-B.	2,500 *	k) 2,500 *	•	•
TOTAL. . . . fr.	110,500 *	89,500 *	21,000 *	57,750 *

L'administration est en outre engagée :

Pour fr. 16,580 03 c' dans les frais d'érection d'un monument à la mémoire de Van Helmont.

L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

DÉPENSES LIQUIDÉES SUR 1881.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE			OBSERVATIONS.
	1885.	1886.	à venir.	
4,000 »	3,250 »	13,500 »	»	<p>(a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.</p> <p>e) Contrat du 31 janvier 1884. — Le prix de ce buste en marbre, destiné à la salle des séances solennelles de la Cour de cassation, est fixé à 2,000 francs et sera payé en deux fois d'après le degré d'avancement de l'œuvre. — Le buste est fourni.</p> <p>f) Contrats des 2, 7 et 12 avril 1884. — Le prix de chacun de ces bustes en marbre, destinés à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, est fixé à 2,500 francs et sera payé en deux fois d'après le degré d'avancement de ces œuvres. — Le buste de Prudens Van Duyse est fourni.</p> <p>g) Contrat du 18 octobre 1881. — M. Vingotte s'engage à exécuter un modèle en plâtre d'une statue d'Anneessens à ériger sur la place Joseph Lebeau, à Bruxelles.</p> <p>h) Contrats des 28 février et mars 1885. — Le prix de chacun de ces bustes en marbre est fixé à 2,500 francs et sera payé en deux fois d'après le degré d'avancement du travail.</p> <p>i) Contrat du 17 mai 1885. — Exécution en marbre du modèle du buste de Vande Weyer fait par feu Guillaume Geefs. Le prix de l'œuvre est fixé à 2,000 francs et sera soldé par moitié après la mise au point du marbre et après la réception par le Gouvernement de l'œuvre terminée.</p> <p>j) Contrat du 8 octobre 1885. Le prix de ce buste en marbre est fixé à 2,000 francs payable par moitié après l'approbation du modèle en terre approuvé par le Gouvernement et la réception de l'œuvre entièrement terminée.</p> <p>k) Contrat du 24 octobre 1885. Le prix de ce buste est fixé à 2,500 francs payable en deux fois d'après le degré d'avancement du travail.</p>
2,000 »	»	»	»	
2,000 »	»	»	»	
2,000 »	»	»	»	
2,500 »	»	»	»	
2,500 »	»	»	»	
2,500 »	»	»	»	
4,000 »	»	»	»	
»	»	2,000 »	»	
»	1,250 »	1,250 »	»	
»	1,250 »	1,250 »	»	
»	1,000 soldé.	1,000 »	»	
»	1,000 »	1,000 »	»	
»	1,250 »	1,250 »	»	
21,500 »	9,000 »	21,250 »	»	

(274)

VIII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1887.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits proposés par le projet de Budget du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, pour l'exercice 1887, s'élèvent ensemble à la somme de fr. 87,245,471 »

Pour l'exercice 1886, le projet de Budget dont la Chambre aura à s'occuper prochainement comporte un total de crédits de 86,875,269 »

Soit une augmentation de fr. 370,202 »

demandée par le projet de Budget de l'exercice 1887 et qui est expliquée en détail ainsi qu'il suit.

CHAPITRE III.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

SECTION 1. — SERVICES COMMUNS.

ART. 31. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires.*

Crédit demandé pour 1887 fr. 106,734 »

— — 1886 93,889 »

L'augmentation de . . . fr. 12,845 »

se décompose ainsi :

1° Complément d'un crédit justifié au Budget amendé de l'exercice 1886. (Doc. de la Chambre, session de 1885-1886, n° 5, p. 147 fr. 785 »

2° Transfert de l'article 41 12,060 »

représentant les traitements et les frais de déplacements d'un contrôleur et de 3 commis passés au service spécial des approvisionnements.

SOMME ÉGALE fr. 12,845 »

SECTION 2. — POSTES.

ART. 34. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1887 fr. 3,476,263

— — 1886 3,411,613

Différence en plus . . fr. 64,650

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette somme comprend :

1° Le complément d'un crédit de 54,000 francs justifié au projet de Budget de 1886 (Doc. de la Chambre, session de 1884-1885, n° 84, p. 311) fr.	27,000 »
2° Le complément d'un crédit de 75,300 francs justifié au Budget amendé de l'exercice 1886 (Doc. n° 5 de la session de 1885-1886, p. 147) fr.	<u>37,650 »</u>
Augmentation égale. . fr.	<u>64,650 »</u>

ART. 35. — *Traitements et indemnités des facteurs :*

Crédit demandé pour 1887 fr.	3,916,904 »
— — 1886	<u>3,894,539 »</u>
AUGMENTATION DE fr.	<u>22,365 »</u>

Cette différence se décompose ainsi :

1° Complément à concurrence de . . . fr.	13,365 »
d'un crédit de 40,700 francs justifié au Budget amendé de 1886 (doc. n° 5 p. 148).	
2° Transfert, de l'art. 36, d'une somme de fr.	9,000 »
pour permettre la création de dix emplois de facteur rural, en remplacement de pareil nombre de services de piétons-entrepreneurs.	
DIFFÉRENCE ÉGALE . . . fr.	<u>22,365 »</u>

ART. 36. — *Transport des dépêches :*

Crédit demandé pour 1886 fr.	526,340 »
— — 1887	<u>517,340 »</u>
DIMINUTION DE. fr.	<u>9,000 »</u>

résultant du transfert d'égale somme à l'article précédent.

SECTION 3. — TÉLÉGRAPHES.

ART. 41. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1886 fr.	2,289,621 »
--	-------------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . fr. 2,289,621 »

Cette somme doit être :

d'une part, diminuée d'une somme de . . . fr. 12,060 »
 transférée à l'article 31 ci-dessus ;
 d'autre part, augmentée d'une somme de . . . fr. 3,700 »
 formant le complément d'un crédit de 7,400
 francs justifié au projet de Budget amendé de
 1886 (doc. n° 3, p. 149).

 Reste une diminution de . . . fr. 8,360 »

 En sorte que l'allocation pour 1887 est de fr. 2,281,261 »

CHAPITRE IV.

MARINE.

ART. 45. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1887 fr. 960,586 »
 — pour 1886 905,119 »

 Différence en plus 55,467 »

Cette somme forme le complément d'un crédit de 83,200 francs justifié au
 projet de Budget amendé de 1886 (doc. n° 3, p. 150).

ART. 46. — *Traitements, salaires, indemnités, etc., des agents nommés
 ou payés à la tâche, etc.*

Crédit demandé pour 1887. fr. 189,180 »
 — pour 1886. 185,180 »

 Augmentation de fr. 4,000 »

formant le complément d'un crédit de 6,000 francs justifié au projet de Budget
 amendé de 1886 (doc. n° 3, p. 151).

ART. 49. — *Traction et Matériel.*

Crédit demandé pour 1887. fr. 1,508,706 »
 — pour 1886. 1,080,674 »

 Augmentation de fr. 228,032 »

complément du crédit de 342,032 francs demandé pour la création d'un troi-
 sième service quotidien de paquebots entre Ostende et Douvres et justifié au
 projet de Budget amendé de 1886 (doc. n° 3, p. 151).

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et des Finances, et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est fixé, pour l'exercice 1887, à la somme de quatre-vingt-sept millions deux cent quarante-cinq mille quatre cent septante-un francs (87,245,471 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1886.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

J. VANDENPEEREBOOM.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(280)

**BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES
POUR L'EXERCICE 1887.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000	
2	— des fonctionnaires et employés	167,850	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	6,500	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	41,900	537,250
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	65,000	
6	Honoraires des avocats du Département	35,000	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
SECTION 1 ^{re} . — Services communs.			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	458,515	
8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	125,460	
9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services	745,000	
10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	40,000	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt	40,000	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales	11,000	
SECTION 2. — Voies et travaux.			
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	1,460,540	
14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	9,824,020	
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	2,644,000	
16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux	2,620,000	
	A REPORTER. . . . fr.		357,250

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite.)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	557,250 •
	SECTION 3. — Traction et matériel.		
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,619,870 •	} 69,593,995 •
18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	10,882,140 •	
19	Primes d'économie et de régularité.	555,400 •	
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	4,299,400 •	
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	12,404,400 •	
	SECTION 4. — Transports.		
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	9,053,820 •	} 69,593,995 •
23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux	6,057,540 •	
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	390,000 •	
25	Frais d'exploitation.	2,107,000 •	
26	Camionnage	1,800,000 •	
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.	650,000 •	
28	Redevances aux compagnies	55,000 •	
	SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.		
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,706,370 •	} 69,593,995 •
30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	84,520 •	
	CHAPITRE III.		
	POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
	SECTION 1^{re} — Services communs.		
31	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	106,734 •	} 69,593,995 •
32	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	102,150 •	
33	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	171,422 •	
	A REPORTER. fr.	•	69,751,945 •

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite.)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	,	60,751,245 *
SECTION 2. — Postes.			
54	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	5,470,203 *	
35	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	5,016,004 *	
36	Transport des dépêches	517,340 *	
57	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, employées, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif)	645,000 "	13,523,524 *
58	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste. (Crédit non limitatif)	10,000 "	
59	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	734,820 "	
40	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne.	5,250 "	
SECTION 3. — Télégraphes.			
41	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,281,261 *	
42	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	1,008,180 *	
45	Entretien	290,000 "	
44	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne. (Les crédits portés aux articles 31, 34 et 41 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	2,000 *	
CHAPITRE IV.			
MARINE.			
45	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	900,586 *	
46	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	189,180 "	
47	Remises. (Crédit non limitatif).	1,400,000 *	4,081,627 *
48	Subsides.	193,155 "	
49	Traction et matériel	1,508,706 *	
CHAPITRE V.			
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.			
50	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 *	5,000 *
	À REPORTER. . . . fr.	,	87,111,196 *

BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
	REPORT. . . . fr.	•	87,111,196 •
	CHAPITRE VI.		
51	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. (<i>Charge extraordinaire et temporaire</i>)	67,000 •	67,000 •
	CHAPITRE VII.		
52	Pensions : premier terme	22,200 •	22,200 •
	CHAPITRE VIII.		
53	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	20,325 •	20,325 •
	CHAPITRE IX.		
54	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	15,750 •	15,750 •
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. . . . fr.	•	87,245,471 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 23 février 1886.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

*Le Ministre des Chemins de fer,
Postes et Télégraphes,*

JULES VANDENPEEREBOOM.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

pour l'exercice 1887.

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE I^{er}.						
ADMINISTRATION CENTRALE.						
1	•	Traitement du Ministre. fr.				
2	a.	Traitements des fonctionnaires et employés				
	b.		<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;">Secrétariat général.</td> <td style="width: 50%; border: none; text-align: right;">150,850</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Surveillance des chemins de fer concédés</td> <td style="border: none; text-align: right;">31,000</td> </tr> </table>	Secrétariat général.	150,850	Surveillance des chemins de fer concédés
Secrétariat général.	150,850					
Surveillance des chemins de fer concédés	31,000					
3	•	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés				
4	•	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinet, secrétariat général				
5	a.	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, reliures, etc.				
	b.		— Chauffage, éclairage et distribution d'eau			
	c.		— Entretien des locaux, achat et entretien des meubles			
6	•	Honoraires des avocats du Département				
		TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. fr.				
CHAPITRE II.						
CHEMINS DE FER.						
PREMIÈRE SECTION.						
SERVICES COMMUNS.						
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>						
7	a.	Comité d'administration, haute surveillance et direction du service général fr. 368,115				
	b.	Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement. Magasin central, fabrication des billets de voyageurs 60,500				
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 21,100				
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>						
8	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service de l'administration centrale, de l'autographie et du factage 52,800				
	b.	Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des imprimés, papiers et fournitures de bureau 20,460				
	c.	Emmagasinage et distribution des approvisionnements du magasin central 29,200				
	d.	Fabrication de coupons Edmond'son, etc. 25,000				
<i>Matériel et fournitures de bureau pour tous les services :</i>						
9	a.	Imprimés et autographies 270,000				
	b.	Fournitures de bureau, ficelles, enveloppes, papiers, encre, etc. 55,000				
	c.	Instructions et publications diverses (guides, tarifs, compte-rendus, cahiers des charges, etc.) 220,000				
	d.	Objets de gravure, abonnements, mobilier, frais de publicité, etc. 200,000				
10	•	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration				
11	•	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt.				
12	•	Conférences des chemins de fer belges et frais des conférences internationales.				
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.				

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000	
107,850	107,850	»	»	107,850	107,846 88	
6,500	6,500	»	»	6,500	5,974 75	
41,900	41,900	»	»	41,000	41,091 63	
65,000	65,000	»	»	75,000	76,955 -	
55,000	55,000	»	»	55,000	25,000	
537,250	537,250	»	»	547,250	557,868 26	
458,515	458,515	»	»	458,515	581,512 81	
125,480	123,900	(¹) 1,580	»	123,900	181,068 15	(¹) Transfert de l'article 18 du montant du salaire d'un agréé passé au service des imprimés.
745,000	745,000	»	»	925,000	618,659 30	
40,000	40,000	»	»	40,000	40,000	
40,000	40,000	»	»	40,000	52,000	
11,000	11,000	»	»	6,000	1,047 29	
1,410,975	1,418,415	1,560	»	1,505,415	1,455,167 55	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
13	a.	Direction centrale du service des voies et travaux fr. 187,000 »
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances 1,169,240 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 104,300 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
14	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.) 3,938,142 »
	b.	Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes et rails, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.) 3,685,878 »
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
15	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux 1,469,000 »
	b.	— de rails et accessoires 733,000 »
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule 440,000 »
<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux :</i>		
16	a.	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances 2,182,155 »
	b.	Travaux d'amélioration et d'entretien extraordinaire 54,525 »
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et d'objets divers 167,320 »
	d.	Loyers de locaux pour bureaux et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État 216,000 »
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,460,540	1,460,540	•	•	1,460,540	1,551,098 00	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1884 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
9,624,020	9,624,020	•	•	9,053,600	9,500,427 40 41,823 86	
2,644,000	2,644,000	•	•	3,000,000	3,342,097 94	
2,620,000	2,620,000	•	•	2,972,725	2,887,183 46 3,593 17	
16,348,560	16,348,560	•	•	17,086,035	17,263,807 55 45,417 03	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

SOMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
17	a.	Direction centrale du service fr. 276,800 »
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements 820,520 »
	c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. 341,050 »
	d.	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 94,200 »
	e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 86,400 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
18	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) 5,644,700 »
	b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport, dans les stations 2,640,100 »
	c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel. 106,440 »
	d.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) 2,490,000 »
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
10	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible et du gaz d'éclairage 276,600 »
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois 260,500 »
	c.	Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage 11,000 »
	d.	Primes de parcours par les machinistes-instructeurs 7,500 »
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
20	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. 5,500,000 »
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation 999,400 »
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses)</i>		
21	a.	Matériaux pour entretien et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc 5,465,500 »
	b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 4,510,000 »
	c.	Agents en service général (agréés, veilleurs, pompeurs, magasiniers, portiers, manœuvres, etc.) 718,900 »
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel 1,710,000 »
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,610,870	1,619,870	"	"	1,619,870	1,470,488 20	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1884 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
10,882,140	10,885,700	"	(¹) 1,560	11,185,800	10,850,918 11	(¹) Partie de crédit transférée à l'art. 8.
555,400	555,400	"	"	547,800	544,524 84 1,759 60	
4,299,400	4,299,400	"	"	4,955,000	5,744,155 43	
12,404,400	12,404,400	"	"	15,006,200	13,021,140 52 161,772 72	
20,761,210	20,762,770	"	1,560	31,514,070	31,631,227 10 163,532 32	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service fr. 757,100 »
22	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des wagons; convoyage des voyageurs et des marchandises 3,104,915 »
	c.	Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc. 4,804,905 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc. 276,900 »
<i>Salaire des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et manœuvres par chevaux :</i>		
	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. 5,785,000 »
23	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes à l'essai, veilleurs, etc. 1,840,940 »
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords 451,000 »
24	»	Primes pour encourager la marche régulière des convois »
<i>Frais d'exploitation :</i>		
	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc. 1,417,000 »
25	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc. 670,000 »
	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies 20,000 »
26	»	Camionnage. — Prise et remise à domicile »
27	»	Pertes et avaries. — Indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux. »
28	»	Redevances aux compagnies »
	»	Remboursement à la compagnie de Braine-le-Comte à Gand, de la moitié des taxes afférentes aux transports faits ou qui auraient dû être faits en service sur cette ligne de 1867 à 1887 »
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.	
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.				
9,055,820	9,055,820	"	"	9,108,700	8,757,538 74	<i>N. B.</i> Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant de liquidations de créances reportées à l'exercice 1884 et de créances arriérées rattachées audit exercice.	
6,057,540	6,057,540	"	"	5,985,750	5,846,508 91		
390,000	390,000	"	"	390,000	388,917 68		
2,107,000	2,107,000	"	"	2,121,000	1,056,025 46 4,452 29		
1,800,000	1,800,000	"	"	1,800,000	1,777,586 80 42,283 68		
650,000	650,000	"	"	650,000	622,554 52 34,248 85		
55,000	55,000	"	"	50,000	20,590 97		
"	"	"	"	"	600,000		Cette dépense est imputée sur le crédit d'un million rattaché au Budget de 1884. — Loi du 25 août 1885, <i>Moniteur</i> n° 241.
20,075,560	20,075,560	"	"	20,085,510	19,380,520 88 680,984 82		

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
29	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes et des matières. — Décomptes avec les compagnies, etc. fr. 690,100 »
	b.	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations et des dépôts d'approvisionnements — Récolement des inventaires du matériel, mobilier, magasins et dépôts. 949,600 »
	c.	Dépôt du timbre. 20,400 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 46,270 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
30	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service 68,120 »
	b.	Délivrance aux stations des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre . . . 16,400 » (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre II.		
	1°	SECTION. — Services communs
	2°	— — Voies et travaux
	3°	— — Traction et matériel
	4°	— — Transports
	5°	— — Perception des recettes et contrôles
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		ACCROISSMENT.	DIMINUTION			
						N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1884 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
1,700,370	1,700,370	.	.	1,708,770	1,700,125 70	
84,520	84,520	.	.	82,120	80,827 13	
1,790,890	1,700,890	.	.	1,790,890	1,780,952 92	
1,419,975	1,418,415	1,560	.	1,505,415	1,455,167 53	
16,548,560	16,548,560	.	.	17,086,035	17,265,807 55 <i>45,447 03</i>	
29,761,210	29,762,770	.	1,560	51,514,670	51,651,227 10 <i>163,532 32</i>	
20,073,560	20,073,560	.	.	20,085,510	10,360,520 88 <i>680,984 82</i>	
1,790,890	1,790,890	.	.	1,790,890	1,780,952 92	
69,595,095	69,595,995	1,560	1,560	71,871,420	71,500,675 98 <i>889,934 17</i>	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
—		
PREMIÈRE SECTION.		
<i>Services communs.</i>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
31	a.	Direction générale de l'administration; inspection générale des services; service central 41,900 »
	b.	Dépôts, ateliers de fabrication des timbres, commission de réception; service des bâtiments 64,854 »
32	•	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois
<i>Matériel.</i>		
	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures 12,000 »
	b.	Loyers 1,000 »
	c.	Éclairage et chauffage 1,422 »
	d.	Entretien des locaux situés en dehors des dépendances des stations 30,000 »
33	e.	Acquisition de matériel et d'outillage 15,000 »
	f.	Entretien du matériel et de l'outillage de l'atelier et du dépôt du timbre 6,000 »
	g.	Papiers, encres et approvisionnements divers pour la fabrication des valeurs postales et télégraphiques. 96,000 »
	h.	Approvisionnements divers, menues dépenses 10,000 »
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION fr.		
DEUXIÈME SECTION.		
<i>Postes.</i>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
34	a.	Direction centrale et services provinciaux 615,050 »
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants 2,861,215 »
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>		
	a.	Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs et facteurs-trieurs, etc.) 127,400 »
35	b.	Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux de cantons postaux (facteurs de perception). 1,563,522 »
	c.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux). 1,635,655 »
	d.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc. 590,947 »
A REPORTER fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
106,734	93,880	12,845	"	93,104	92,502 55	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant de liquidations de créances reportées à l'exercice 1884 et de créances arriérées rattachées audit exercice. En tenant compte d'un transfert de l'art. 41, d'une somme de 12,060 francs.
102,150	102,150	"	"	98,650	93,546 50	
171,422	171,422	"	"	171,422	199,960 84 7,067 50	
580,308	367,461	12,845	"	363,176	315,890 89 7,067 50	
3,476,263	3,411,613	64,650	"	3,253,385	3,135,741 38	
3,916,004	3,894,339	22,505	"	3,707,711	3,641,944 87	En tenant compte d'un transfert de l'art. 36, d'une somme de 9,000 francs.
7,395,167	7,305,952	87,215	"	7,051,096	6,777,686 25	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT fr.
		<i>Transport des dépêches :</i>	
	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carrioles entre les bureaux et les stations.	fr. 375,000 •
36	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus	55,000 •
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses.	70,915 "
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées	16,425 "
37	"	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique employées, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, — à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Crédit non limitatif</i>).	
38	"	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Crédit non limitatif</i>).	
		<i>Matériel.</i>	
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, reliures, etc.	134,500 "
	b.	Chauffage et éclairage	62,000 "
39	c.	Entretien et appropriation de locaux, achat et entretien du mobilier et du matériel, menues dépenses	147,820 "
	d.	Loyers, frais de régie	325,500 "
	e.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants	65,000 "
40	"	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne	
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. . . . fr.	
		TROISIÈME SECTION.	
		TÉLÉGRAPHES.	
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>	
	a.	Direction centrale et surveillance du service.	448,050 "
41	b.	Bureaux de transmission et de réception, frais de loyer, de déplacements et d'intérim, primes et indemnités pour travail extraordinaire, etc.	1,833,211 "
42	"	Salaires des agents payés à la journée ou par mois	
		<i>Entretien des lignes, matériel, etc.</i>	
	a.	Imprimés, fournitures de bureaux, reliures, livres et journaux techniques, etc.	80,000 "
	b.	Éclairage et chauffage	41,000 "
	c.	Entretien des locaux et du mobilier	17,000 "
43	d.	Entretien des lignes et des appareils.	90,000 "
	e.	Objets de consommation, menues dépenses	53,000 "
	f.	Loyers	8,000 "
	g.	Abonnements à des réseaux téléphoniques	1,000 "
44	"	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne.	
		(Les articles portés aux articles 31, 34 et 41 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
7,595,107	7,505,052	87,215	»	7,051,006	6,777,686 25	<i>N. B.</i> Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations des créances reportées à l'exercice 1884 et des créances arriérées rattachées audit exercice.
517,340	526,540	»	9,000	530,740	540,409 98	
645,000	645,000	»	»	715,000	604,775 25	Somme transférée à l'article 35.
10,600	10,000	»	»	10,000	94,694 66	
					27,260 78	
754,820	754,820	»	»	710,820	740,854 09	
					4,528 26	
5,250	5,250	»	»	5,250	2,519 81	
9,501,577	9,225,362	87,215	9,000	9,020,906	8,708,405 10	
					96,219 92	
AUGMENTATION		78,215				
2,281,261	2,289,621	»	8,360	2,177,841	2,053,539 85	En tenant compte d'un transfert à l'article 31, d'une somme de 12,060 francs.
1,068,180	1,068,180	»	»	1,068,070	1,017,469 56	
200,000	200,000	»	»	276,351	283,620 32	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,000	
3,641,441	3,649,801	»	8,360	3,524,262	3,335,629 73	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre III.		
•	1 ^{re}	SECTION. — Services communs.
•	2 ^e	— — Postes.
•	3 ^e	— — Télégraphes.
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
45	a.	Direction centrale du service fr. 100,900
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la Tête-de-Flandre. 453,372
	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques. 385,514
	d.	Frais de route et jetons de présence des jurys 20,800
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois, et indemnités à des agents non salariés :</i>		
46	•	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
47	•	Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. (Credat non limitatif)
48	a.	Subsides aux caisses de pêcheurs; surveillance de la grande pêche et participation à la police internationale des pêcheries dans la mer du Nord, encouragements à l'éducation pratique des marins . 191,155
	b.	Subside pour l'école des enfants de pilotes belges à Flessingue 2,000
<i>Traction et matériel :</i>		
	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. fr. 940,142
	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. 337,864
49	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel. 1,500
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc. 9,200
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
580,500	567,461	12,845	•	565,176	515,899 89 7,067 50	<i>N. B.</i> Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant de liquidations de créances reportées à l'exercice 1884 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
9,501,577	9,223,562	78,215	•	9,020,006	8,708,405 16 96,219 92	
5,641,441	5,649,801	•	8,500	5,524,262	5,535,629 75	
15,523,324	15,240,624	91,080	8,500	12,008,544	12,559,954 78 103,287 42	
AUGMENTATION. . . fr.		82,700				
960,586	905,119	55,467	•	865,586	851,805 85	
189,180	185,180	4,000	•	186,540	180,564 84	
1,400,000	1,400,000	•	•	1,400,000	1,546,861 05	
103,155	105,155	•	•	58,155	55,049 17	
1,508,706	1,080,671	228,035	•	1,079,004	966,952 96 10,052 02	
4,051,027	3,764,125	287,502	•	3,588,185	3,001,254 75 10,052 02	
AUGMENTATION. . . fr.		287,502				

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
Comité mixte de législation.		
50	°	Jetons de présence des membres et frais accessoires
		TOTAL DU CHAPITRE V fr.
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
51	°	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
52	°	Premier terme des pensions conférées à d'anciens fonctionnaires et employés.
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
53	a.	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés fr. 17,325
	b.	Secours à des ouvriers ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés. 12,000
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
54	°	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 53
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,000 »	5,000 »	»	»	5,000 »	3,445 60 800 »	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations de créances reportées à l'exercice 1884 et de créances arriérées rattachées audit exercice.
5,000 »	5,000 »	»	»	5,000 »	3,445 60 800 »	
67,000 »	67,000 »	»	»	67,000 »	63,144 79	
67,000 »	67,000 »	»	»	67,000 »	63,144 79	
22,200 »	22,200 »	»	»	22,200 »	14,766 91 105 67	
22,200 »	22,200 »	»	»	22,200 »	14,766 91 105 67	
20,525 »	20,525 »	»	»	20,525 »	27,850 »	
20,525 »	20,525 »	»	»	20,525 »	27,850 »	
15,750 »	15,750 »	»	»	15,750 »	227,270 47 911 82	
15,750 »	15,750 »	»	»	15,750 »	227,270 47 911 82	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	Chemins de fer
III.	Postes et télégraphes
IV.	Marine
V.	Comité mixte de législation
VI.	Traitements de disponibilité
VII.	Pensions
VIII.	Secours
IX.	Dépenses imprévues
TOTAL DU BUDGET.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.	
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.				
357,250	357,250	•	•	347,250	357,868 26	N. B. Les chiffres portés en italique dans la dernière colonne représentent le montant des liquidations des créances reportées à l'exercice 1885 et de créances arriérées rattachées audit exercice.	
60,303,095	60,303,095	•	•	71,871,420	71,500,675 08 889,934 17		
15,323,524	15,240,624	82,700	•	12,008,544	12,350,934 78 103,287 42		
4,051,627	3,764,125	287,502	•	3,588,185	3,601,354 75 10,052 02		
5,000	5,000	•	•	5,000	3,445 60 800 •		
67,000	67,000	•	•	67,000	65,144 70		
22,200	22,200	•	•	22,200	14,766 91 105 67		
29,525	29,525	•	•	29,525	27,850 •		
15,750	15,750	•	•	15,750	227,279 47 911 82		
87,245,471	86,875,260	370,202	•	88,854,474	86,158,200 54 1,005,091 10		
AUGMENTATION. . . fr.		370,202 •					

(306)

IX.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1887.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits portés au Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1887, sont basés sur l'effectif moyen de 48.203 hommes et de 8,974 chevaux qui a servi de base aux prévisions du Budget de 1886 amendé.

Les crédits demandés pour 1887 s'élèvent comme suit :

Dépenses ordinaires et permanentes . . . fr.	45,484,100	»
id. extraordinaires et temporaires.	140,000	»
	45,624,100	»
Le crédit général proposé pour 1886, Budget révisé, s'élève à. fr.	45,624,100	»
Il n'y a donc pour 1887 ni augmentation ni diminution.	»	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de l'avis de Notre Ministre des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre Nom à la Chambre des Représentants par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1887 est fixé à la somme de quarante-cinq millions six cent vingt-quatre mille cent francs (45,624,100 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ARTICLE 2.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suifs, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendues par les soins de l'Administration de la Guerre et le produit en sera déduit du montant des achats de bétail.

ART. 3.

La présente loi sera exécutoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 25 février 1886.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre de la Guerre,***PONTUS.***Le Ministre des Finances,***A. BEERNAERT.**

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1887.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	} 492,000 »
2	— des fonctionnaires et employés civils	200,000 »	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre	16,000 »	
4	Matériel	65,000 »	
6	Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire (Y compris 140,000 francs en charges extraordinaires et temporaires.)	100,000 »	
CHAPITRE II.			
ÉTATS-MAJORS.			
6	Traitement de l'état-major général	878,600 »	} 1,406,700 »
7	— — des provinces et des places	270,400 »	
8	— du service de l'intendance	257,700 »	
CHAPITRE III.			
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.			
9	Traitement des officiers de santé	808,400 »	} 1,218,200 »
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	700,800 »	
11	Service pharmaceutique	200,000 »	
CHAPITRE IV.			
SOLDE DES TROUPES.			
12	Traitement et solde de l'infanterie	14,593,200 »	} 25,768,700 »
13	— — de la cavalerie	5,800,500 »	
14	— — de l'artillerie	5,557,700 »	
15	— — du génie	1,345,000 »	
16	— — du bataillon d'administration	678,400 »	
Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.			
A REPORTER fr.			28,885,600 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	>	28,885,800
CHAPITRE V.			
ACADÉMIE MILITAIRE.			
17	Personnel de l'École militaire et de l'École de guerre	282,100 >	277,000 >
18	Dépenses d'administration	44,900 >	
CHAPITRE VI			
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements	66,875 >	1,568,825
20	Matériel de l'artillerie	1,502,450 >	
CHAPITRE VII.			
MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie	1,470,000 >	1,470,000 >
CHAPITRE VIII.			
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
22	Pain et viande	6,078,500 >	18,287,800 >
23	Fourrages en nature	4,209,400 >	
24	Casernement des hommes	767,000 >	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	105,000 >	
26	Frais de route et de séjour	150,000 >	
27	Transports généraux	100,000 >	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	170,000 >	
29	Remonte	852,700 >	
CHAPITRE IX.			
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires.	145,000 >	105,000 >
31	Frais de représentation.	20,000 >	
	À REPORTER. fr.	>	45,454,025 >

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE (*suite*).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	45,454,025 •
	CHAPITRE X		
	PENSIONS ET SECOURS.		
32	Pensions et secours	185,000 •	185,000 •
	CHAPITRE XI.		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
35	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	15,075 •	15,075 •
	TOTAL DU BUDGET DE LA GUERRE. fr.	•	45,624,100 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1886.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

PONTUS.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1887.

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1887.	votés pour l'exercice 1886.
CHAPITRE I^{er}.					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	•	Traitement du Ministre fr.		21,000	21,000
2	•	— de 50 fonctionnaires et employés civils (1).	162,700	200,000	200,000
	•	— des huissiers, messagers et gens de service.	37,300		
3	•	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre.	10,000	16,000	16,000
	•	— aux sous-officiers — — — — —	6,000		
<i>Matériel.</i>					
4	•	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais.	25,000	65,000	65,000
	•	Chauffage et éclairage	15,000		
	•	Entretien des locaux, achat et entretien du mobilier, etc.	25,000		
Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire.					
<i>Dépôt de la Guerre.</i>					
a.		Alimentation de la bibliothèque, supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Dépôt de la Guerre fr.	14,000		
<i>Institut cartographique militaire.</i>					
Charges ordinaires et permanentes.					
b.		Reconnaisances militaires, achat d'instruments, levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées, etc. fr.	15,000	36,000	190,000
		Traitements de 6 graveurs et dessinateurs permanents (2)	21,000		
Charges extraordinaires et temporaires.					
		Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays	140,000		
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}.				492,000	492,000

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1885.	DÉPENSES de l'exercice 1884.	OBSERVATIONS.																																																
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																			
				(1) Composition de ce personnel.																																																
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nombre.</th> <th rowspan="2">EMPLOIS.</th> <th rowspan="2">Traitement maximum et minimum.</th> <th colspan="2">MONTANT</th> <th rowspan="2">TOTALS.</th> </tr> <tr> <th>des traitements.</th> <th>des suppléments pour ancienneté de service et de grade.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3</td> <td>Chefs de division</td> <td>{ 7,800 6,400 }</td> <td>21,300</td> <td>»</td> <td>21,300</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>Chefs de bureau</td> <td>{ 5,400 4,400 }</td> <td>39,200</td> <td>3,500</td> <td>42,700</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>Sous-chefs de bureau</td> <td>{ 3,000 3,300 }</td> <td>32,400</td> <td>1,800</td> <td>34,200</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>Employés de 1^{re} classe</td> <td>{ 3,000 2,400 }</td> <td>32,400</td> <td>»</td> <td>32,400</td> </tr> <tr> <td>18</td> <td>Employés de 2^e classe</td> <td>{ 2,200 1,400 }</td> <td>32,400</td> <td>»</td> <td>32,400</td> </tr> <tr> <td>50</td> <td></td> <td>TOTAUX.</td> <td>157,700</td> <td>5,000</td> <td>162,700</td> </tr> </tbody> </table>					Nombre.	EMPLOIS.	Traitement maximum et minimum.	MONTANT		TOTALS.	des traitements.	des suppléments pour ancienneté de service et de grade.	3	Chefs de division	{ 7,800 6,400 }	21,300	»	21,300	8	Chefs de bureau	{ 5,400 4,400 }	39,200	3,500	42,700	9	Sous-chefs de bureau	{ 3,000 3,300 }	32,400	1,800	34,200	12	Employés de 1 ^{re} classe	{ 3,000 2,400 }	32,400	»	32,400	18	Employés de 2 ^e classe	{ 2,200 1,400 }	32,400	»	32,400	50		TOTAUX.	157,700	5,000	162,700
Nombre.	EMPLOIS.	Traitement maximum et minimum.	MONTANT		TOTALS.																																															
			des traitements.	des suppléments pour ancienneté de service et de grade.																																																
3	Chefs de division	{ 7,800 6,400 }	21,300	»	21,300																																															
8	Chefs de bureau	{ 5,400 4,400 }	39,200	3,500	42,700																																															
9	Sous-chefs de bureau	{ 3,000 3,300 }	32,400	1,800	34,200																																															
12	Employés de 1 ^{re} classe	{ 3,000 2,400 }	32,400	»	32,400																																															
18	Employés de 2 ^e classe	{ 2,200 1,400 }	32,400	»	32,400																																															
50		TOTAUX.	157,700	5,000	162,700																																															
		21,000	21,000																																																	
		200,000	109,085 15																																																	
		16,000	15,091 34																																																	
		65,000	85,000																																																	
				(2) Composition de ce personnel.																																																
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nombre.</th> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th rowspan="2">Traitement annuel.</th> <th rowspan="2">Montant des traitements.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2</td> <td>Maîtres graveurs ou dessinateurs</td> <td>{ 4,500 3,500 }</td> <td>8,000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Graveurs ou dessinateurs</td> <td>3,500</td> <td>7,000</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Idem. Idem.</td> <td>3,000</td> <td>6,000</td> </tr> <tr> <td>6</td> <td></td> <td>TOTAL . .</td> <td>21,000</td> </tr> </tbody> </table>					Nombre.	GRADES.	Traitement annuel.	Montant des traitements.	2	Maîtres graveurs ou dessinateurs	{ 4,500 3,500 }	8,000	2	Graveurs ou dessinateurs	3,500	7,000	2	Idem. Idem.	3,000	6,000	6		TOTAL . .	21,000																								
Nombre.	GRADES.	Traitement annuel.	Montant des traitements.																																																	
				2	Maîtres graveurs ou dessinateurs	{ 4,500 3,500 }	8,000																																													
2	Graveurs ou dessinateurs	3,500	7,000																																																	
2	Idem. Idem.	3,000	6,000																																																	
6		TOTAL . .	21,000																																																	
		190,000	200,000																																																	
		492,000	521,976 47																																																	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

N° DES ARTICLES.	LITTEBAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1887.	revisés pour l'exercice 1886.
CHAPITRE II.					
ÉTATS-MAJORS.					
État-major général.					
Officiers généraux.					
SECTION D'ACTIVITÉ					
		EFFECTIF.			
		NOMBRES.	COUTAVX		
		9	36	Lieutenants-généraux, à fr. 18,500	fr. 166,500 *
		18	54	Généraux-majors, à	12,700 228,600 *
					395,100 *
		27	90	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.	1,975 50
					393,124 50
SECTION DE RÉSERVE.					
		2	6	Lieutenants-généraux employés à un service sédentaire, à fr. 14,800	fr. 29,600 *
		4	8	Généraux-majors en service actifsédentaire, à	10,160 40,640 *
					70,240 *
		6	14	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.	551 20
					69,688 80
a.				TOTAL. fr.	463,013 50
A DÉDUIRE :					
				Pour un lieutenant-général de la section d'activité (Ministre de la Guerre) fr.	18,500 *
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{4}$ p. % pour médicaments	92 50
					18,407 50
				RESTE fr.	444,605 80
A AJOUTER :					
				Le supplément de traitement pour un général-major, chargé provisoirement des fonctions attribuées aux lieutenants-gé- néraux fr.	2,000 *
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{4}$ p. % pour médicaments	10 *
					1,990 *
				TOTAL. fr.	446,605 80
Corps d'état-major.					
		4	12	Colonels, à fr.	9,500 fr. 38,000 *
		4	8	Lieutenants-colonels, à	7,100 28,400 *
		8	16	Majors, à	6,300 50,400 *
		18	36	Capitaines de 1 ^{re} classe, à	5,100 91,800 *
		12	24	— de 2 ^e classe	4,400 52,800 *
				Supplément des capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier.	400 *
					261,800 *
		48	96	A DÉDUIRE : $\frac{1}{4}$ p. % pour médicaments.	1,309 *
					260,491 *
		79	200	A REPORTER. fr.	707,086 80

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS volés pour l'exercice 1885.	DÉPENSES de l'exercice 1884.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
		HOMMES.	CHEVAUX.		demandés pour l'exercice 1887.	votés pour l'exercice 1886.
				REPORT.		
				fr. 707,086 80		
				Aides de camp et officiers d'ordonnance		
				Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près les gé- néraux commandants de division et de brigade, savoir :		
				» 6 5 capitaines d'infanterie en premier . . . à. fr. 1,100 . . . fr. 5,500 »		
				» 6 5 — — en 2 ^d de 1 ^e classe. à. . . 1,000 . . . 5,000 »		
				» 12 6 — — en 2 ^d de 2 ^e classe. à. . . 850 . . . 5,100 »		
				» 12 6 lieutenants d'infanterie. à. . . 850 . . . 5,100 »		
				» 2 1 lieutenant d'artillerie à. . . 575 . . . 575 »		
				» 2 1 capitaine en premier du génie à. . . 500 . . . 500 »		
				» 2 1 lieutenant du génie. à. . . 575 . . . 575 »		
				» 42	17,750 »	
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}\%$ pour médicaments 88 75		
				17,661 25		
				TOTAL.		
				fr. 724,748 05		
				Indemnité de vivres de campagne.		
				d. Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo (dépense approximative)	1,700 45	
				Indemnité de fourrages.		
				e. 242 chevaux \times 365 = 88,330 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^t	fr. 132,495 »	
				A ajouter pour 1 ration supplémentaire pour un général-major commandant de division	547 50	
				133,042 50	878,600 »	878,600 »
				Frais de bureau.		
				f. 2 lieutenants-généraux commandant les circonscriptions militaires à 2,000 francs.	fr. 4,000 »	
				1 chef d'état-major du commandement supérieur de la cavalerie	800 »	
				2 — des circonscriptions militaires. $\left\{ \begin{array}{l} 1 \text{ à } 1,500 \text{ »} \\ 1 \text{ à } 1,200 \text{ »} \end{array} \right\}$	2,700 »	
				4 — des divisions d'infanterie, à	600 . . . 2,400 »	
				2 — de cavalerie, à	600 . . . 1,200 »	
				16 généraux-majors, commandant une brigade, à	500 . . . 8,000 »	
				19,100 »		
				A REPORTER.	fr. 878,600 »	878,600 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1885.	DÉPENSES de l'exercice 1884.	OBSERVATIONS.
ACCROISSMENT.	DIMINUTION.			
•	•	878,600 •	808,540 51	
•	•	878,600 •	808,540 51	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

N° DES ARTICLES.	LITRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1887.	votés pour l'exercice 1886.
			REPORT. fr.	878,600	878,600
			État-major des provinces et des places.		
			État-major des provinces.		
	a.	5 10	Généraux-majors, à 10,160 francs fr.	50,800	
		9	Supplément de traitement aux aides de camp des commandants de province, à 500 francs	4,500	
		5 19		55,300	
			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	276 50	
				55,025 50	
			État-major des places.		
		5	Commandants de 1 ^{re} classe, à fr.	7,500	57,500
		4	— de 2 ^e — , à	6,000	24,000
		9	— de 3 ^e — , à	5,000	45,000
	b.	2 a) 6	Majors, à	4,500	9,000
		9	Adjudants de 1 ^{re} classe, à	3,500	31,500
		8	— de 2 ^e — , à	2,400	10,200
		4	— de 3 ^e — , à	2,100	8,400
			Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans ou 12 ans de grade d'officier	2,800	
		41 6		177,400	
			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	887	
		46 25		176,513	
			Indemnité de vivres de campagne.		
				270,400	270,400
	c.		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative).	816	
			Indemnité de fourrages.		
	d.		25 chevaux \times 565 = 9,125 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50c'	13,687 50	
			Frais de bureau.		
		9	commandants de province à	1,000	9,000
		1	— de place, à	1,200	1,200
		2	— , à	1,000	2,000
		1	— , à	800	800
	e.	8	— , à	500	4,000
		13	— , à	400	5,200
		4	— , à	240	960
		6	— , à	150	900
		3	— , à	100	300
				24,560	
			A REPORTER. fr.	1,149,000	1,149,000

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1885.	DÉPENSES de l'exercice 1884.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
•	•	878,600	808,340 51	
•	•	268,200	270,955 62	a) A répartir par le Ministre, selon les besoins du service.
•	•	1,146,800	1,079,296 13	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

N° DES ARTICLES.	LITTERES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1887.	votés pour l'exercice 1886.
			REPORT. fr.	1,149,000 •	1,142,000 •
			<i>Intendance militaire a).</i>		
			<i>Effectif.</i>		
			<i>Tratements.</i>		
			Intendant en chef, à fr. 12,700	12,700 •	
			Intendants de 1 ^{re} classe, à 9,500	28,500 •	
			— de 2 ^{me} id., à 7,100	42,600 •	
a.			Sous-intendants de première classe, à 6,500	75,600 •	
			— de deuxième classe, à 4,600	59,800 •	
			Supplément des capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier	400 •	
			-----	219,600 •	
			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.	1,098 •	
			-----	218,502 •	
			<i>Indemnité de vivres de campagne.</i>		
b.			Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative.)	458 •	
			-----	257,700 •	257,700 •
			<i>Indemnité de fourrages.</i>		
c.			16 chevaux \times 505 = 8,080 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c'	8,760 •	
d.			Frais de bureau. b) 30,000 •		
			TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	1,406,700 •	1,406,700 •

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies pour l'exercice 1885.	DÉPENSES de l'exercice 1884.	OBSERVATIONS.																															
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																		
.	.	1,140,800	1,070,290 15	<p>a)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">COMPOSITION ORGANIQUE.</th> </tr> <tr> <th>INTENDANTS.</th> <th>Officiers COMPTABLES des corps.</th> <th>TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Intendant en chef.</td> <td>1</td> <td rowspan="3">} 35</td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe.</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Sous-intendants de 1^{re} classe.</td> <td>12</td> <td rowspan="2">} 150</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>Capitaines quartiers-mâtres</td> <td>»</td> <td>38</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs</td> <td>»</td> <td>76</td> </tr> <tr> <td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem^t.</td> <td>»</td> <td>37</td> </tr> <tr> <td></td> <td>38</td> <td>(*) 180</td> <td>183</td> </tr> </tbody> </table> <p>(*) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.</p>	COMPOSITION ORGANIQUE.			INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.	Intendant en chef.	1	} 35	— de 1 ^{re} classe.	3	— de 2 ^{me} —	6	Sous-intendants de 1 ^{re} classe.	12	} 150	— de 2 ^{me} —	12	Capitaines quartiers-mâtres	»	38	Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	»	76	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	»	37		38	(*) 180	183
COMPOSITION ORGANIQUE.																																			
INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.																																	
Intendant en chef.	1	} 35																																	
— de 1 ^{re} classe.	3																																		
— de 2 ^{me} —	6																																		
Sous-intendants de 1 ^{re} classe.	12	} 150																																	
— de 2 ^{me} —	12																																		
Capitaines quartiers-mâtres	»	38																																	
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	»	76																																	
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	»	37																																	
	38	(*) 180	183																																
.	.	257,700	254,825 16	<p>b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.</p>																															
.	.	1,404,500	1,333,921 29																																

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

N° DES ARTICLES.	LITRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1887.	voies pour l'exercice 1886.
CHAPITRE III.					
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX a).					
Traitement des officiers de santé.					
		EFFECTIF.			
		SOMMES. CHEQUES.			
	a.	1 2	Inspecteur général, à fr. 12,700 12,700 •		
		4 •	Médecins principaux de 1 ^{re} classe, à 9,500 38,000 •		
		8 •	— principaux de 2 ^e classe, à 7,100 56,800 •		
		1 •	— de bataillon de 1 ^{re} classe, à 4,200 4,200 •		
		20 •	— adjoints, à 2,625 52,500 •		
		1 •	Pharmacien en chef, à 6,500 6,500 •		
		2 •	Pharmaciens principaux, à 5,100 10,200 •		
		10 •	Pharmaciens de 1 ^{re} classe, à 4,200 42,000 •		
		12 •	— de 2 ^e classe, à 3,250 39,000 •		
		12 •	— de 3 ^e classe, à 2,800 35,600 •		
		1 1	Vétérinaire en chef, à 6,500 6,500 •		
			Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans ou 12 ans de grade d'officier. 2,400 •		
		72 3		304,400 •	
			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. 1,522 •	502,878 •	
			Indemnité de vivres de campagne.		
	b.		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative) 1,870 50		
			Indemnité de fourrages	308,400 •	308,400 •
	c.		5 chevaux \times 565 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c' 1,642 50		
			Frais de bureau.		
	d.		Inspecteur général du service de santé. 3,000 •		
			Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.		
	10		443,000 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux, à 1 fr. 60 c' fr. 708,800 •	709,800 •	709,800 •
			625 journées de miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condam- nation. 1,000 •		
			Service pharmaceutique.		
	11		Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés, pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires ma- lades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses 200,000 •	200,000 •	200,000 •
			TOTAL DU CHAPITRE III. . . fr.	1,218,200 •	1,218,200 •

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies pour l'exercice 1885.	DÉPENSES de l'exercice 1884.	OBSERVATIONS.																																																															
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																		
		307,400	307,262 20	<p>a)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">COMPOSITION organique.</th> </tr> <tr> <th>SERVICE des HÔPITAUX.</th> <th>SERVICE des CORPS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général</td> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Médecins principaux de 1^{re} classe</td> <td>4</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— principaux de 2^e classe</td> <td>8</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de régiment { de 1^{re} classe 15</td> <td rowspan="2">»</td> <td rowspan="2">25</td> </tr> <tr> <td> de 2^{me} — 20</td> </tr> <tr> <td>— de bataillon de 1^{re} classe</td> <td>1</td> <td>35</td> </tr> <tr> <td>— — de 2^{me} —</td> <td>»</td> <td>40</td> </tr> <tr> <td>— adjoints</td> <td>20</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Pharmacien en chef</td> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Pharmaciens principaux</td> <td>2</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td> <td>10</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>12</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 3^{me} —</td> <td>12</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Vétérinaire en chef</td> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Vétérinaires principaux</td> <td>»</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td> <td>»</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>»</td> <td>14</td> </tr> <tr> <td>— de 3^{me} —</td> <td>»</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td></td> <td>72</td> <td>(*) 150</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">228</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	COMPOSITION organique.		SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.	Inspecteur général	1	»	Médecins principaux de 1 ^{re} classe	4	»	— principaux de 2 ^e classe	8	»	— de régiment { de 1 ^{re} classe 15	»	25	de 2 ^{me} — 20	— de bataillon de 1 ^{re} classe	1	35	— — de 2 ^{me} —	»	40	— adjoints	20	»	Pharmacien en chef	1	»	Pharmaciens principaux	2	»	— de 1 ^{re} classe	10	»	— de 2 ^{me} —	12	»	— de 3 ^{me} —	12	»	Vétérinaire en chef	1	»	Vétérinaires principaux	»	2	— de 1 ^{re} classe	»	10	— de 2 ^{me} —	»	14	— de 3 ^{me} —	»	8		72	(*) 150	228			
COMPOSITION organique.																																																																			
SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.																																																																		
Inspecteur général	1	»																																																																	
Médecins principaux de 1 ^{re} classe	4	»																																																																	
— principaux de 2 ^e classe	8	»																																																																	
— de régiment { de 1 ^{re} classe 15	»	25																																																																	
de 2 ^{me} — 20																																																																			
— de bataillon de 1 ^{re} classe	1	35																																																																	
— — de 2 ^{me} —	»	40																																																																	
— adjoints	20	»																																																																	
Pharmacien en chef	1	»																																																																	
Pharmaciens principaux	2	»																																																																	
— de 1 ^{re} classe	10	»																																																																	
— de 2 ^{me} —	12	»																																																																	
— de 3 ^{me} —	12	»																																																																	
Vétérinaire en chef	1	»																																																																	
Vétérinaires principaux	»	2																																																																	
— de 1 ^{re} classe	»	10																																																																	
— de 2 ^{me} —	»	14																																																																	
— de 3 ^{me} —	»	8																																																																	
	72	(*) 150																																																																	
228																																																																			
		709,800	764,541 56																																																																
		200,000	248,940 21																																																																
		1,217,200	1,520,545 86																																																																
				<p>b)</p> <table> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>379,100</td> <td>jours.</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>75,700</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>72,300</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>11,500</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>4,600</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>443,000</td> <td>jours.</td> </tr> </tbody> </table>	Infanterie	379,100	jours.	Cavalerie	75,700	»	Artillerie	72,300	»	Génie	11,500	»	Bataillon d'administration	4,600	»	Total	443,000	jours.																																													
Infanterie	379,100	jours.																																																																	
Cavalerie	75,700	»																																																																	
Artillerie	72,300	»																																																																	
Génie	11,500	»																																																																	
Bataillon d'administration	4,600	»																																																																	
Total	443,000	jours.																																																																	

(*) Ces officiers de santé figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

N° DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS										
				demandés pour l'exercice 1887.	voies pour l'exercice 1886.										
		CHAPITRE IV. SOLDE DES TROUPES. <i>Traitement et solde de l'infanterie.</i> Traitement, solde et accessoires.													
		<table border="1" style="width: 100px; margin-left: 20px;"> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">HOMMES.</th> <th style="text-align: center;">CHEVAUX.</th> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1888</td> <td style="text-align: center;">254</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">28611</td> <td style="text-align: center;">"</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">50490</td> <td style="text-align: center;">254</td> </tr> </table>		EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	1888	254	28611	"	50490	254		
EFFECTIF.															
HOMMES.	CHEVAUX.														
1888	254														
28611	"														
50490	254														
		Officiers de tous grades fr.	5,827,050 94												
		Sous-officiers et soldats	8,116,709 10												
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. fr. 40,000 »													
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers. 10,200 »													
12	a.	Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres 50,000 »													
		Première mise de petit équipement à allouer à 9,204 miliciens et à 600 volontaires à incorporer, soit, à 56 francs 552,944 »													
		Allocation supplémentaire pour l'habillement 46,000 »													
		Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes 42,700 »													
			Fr. 14,474,874 04												
		A DÉDUIRE :													
		Pour 270,100 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 64 centimes. fr. 178,624 »													
		Pour vacances et petites permissions 407,090 04													
			585,714 04												
			13,888,960 »												
		A REPORTER. . . . fr. 13,888,960 »													

(326 bis)

1885-86

N° 104

Infanterie

la composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

N° DES ARTICLES.	LITTEAAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1887.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1886
		REPORT. fr. 13,888,960 °		
		Indemnité de fourrages.		
	b.	254 chevaux × 385 = 92,710 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c' 150,065 °		
		Moyens de transport.		
	e.	Moyens de transport aux troupes en marche 171,000 °		
		Logement et nourriture.		
			14,593,200 °	14,593,200 °
12 suite)	d.	Miliciens à incorporer 22,500 journées.		
		Mouvements éventuels pendant l'année. 51,000 —		
		73,500 journées à fr. 1 25 c' 91,875 °		
		Frais d'administration et d'instruction.		
		1 régiment de carabiniers, à 16,000 °		
		Les 18 autres régiments, à 14,500 francs 261,000 °		
	e.	2 compagnies sédentaires, à 400 francs 800 °		
		1 école d'enfants de troupe. 12,000 °		
		1 école de tir et de perfectionnement. 7,200 °		
		Le corps de discipline et de correction 5,300 °		
		302,500 °		
		A REPORTER. fr. 14,593,200 °	14,593,200 °	14,593,200 °

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		votés	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice	l'exercice	
		1885.	1884.	
.	.	14,401,009	14,330,715 79	
.	.	14,404,000	14,330,715 79	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

N° DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1887.	voies pour l'exercice 1886.
		REPORT. fr.	14,593,200	14,593,200
		EFFECTIF.		
		—————		
		HOMMES. CHEVAUX.		
		<i>Traitement et solde de la cavalerie.</i>		
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
		588 656 Officiers de tous grades fr. 1,470,167		
		8,680 4,840 Sous-officiers, brigadiers et soldats 2,077,470 50		
		6,048 5,490		
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire . fr. 16,000		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers. 6,000		
15	a.	— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres. 6,000		
		Première mise de petit équipement à allouer à 1,200 miliciens et à 200 volontaires à incorporer, à 50 francs 70,000		
		Allocation supplémentaire pour l'habillement. 3,000		
		3,057,657 50		
		A DÉDUIRE :		
		Pour 75,700 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 87 centimes. fr. 65,850		
		Pour vacances et petites permissions 84,872 50		
		150,721 50		
		3,506,006		
		A REPORTER. fr. 3,506,006	14,593,200	14,593,200

(330 bis)

1885-86

N° 104

Cavalerie

la composition de cette arme

cfr 35 mm film

1 plan(s)

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1885.	DÉPENSES de l'exercice 1884.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
"	"	14,404,000	14,339,715 79	
"	"	14,404,000	14,339,715 79	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

N ^o DES ARTICLES. des développements. LITTÉRÉS.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
		demandés pour l'exercice 1887.	votés pour l'exercice 1886.
	REPORT. . . . fr. 3,508,906 »	14,503,200 »	14,503,200 »
	Harnachement, etc		
b.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure des 4,840 chevaux de troupe, soit 1,768,600 journées, à 9 centimes fr. 158,904 »		
	Moyens de transport.		
c.	Moyens de transport aux troupes en marche. fr. 6,000 »	5,800,500 »	5,800,500 »
15 (suite)	Logement et nourriture.		
d.	Mouvements éventuels pendant l'année 42,400 journées, à fr. 1 25 c. fr. 53,000 »		
	Frais d'administration et d'instruction.		
e.	Huit régiments à 5 escadrons actifs, à . . . fr. 7,200 fr. 57,000 »		
	Une école d'équitation 18,000 »		
	75,000 »		
	▲ REPORTER. . . . fr.	18,395,700 »	18,395,700 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice	l'exercice	
		1883.	1884.	
.	.	14,404,000	14,539,715 70	
.	.	8,787,000	8,780,874 68	
.	.	18,181,000	18,120,090 42	

(334 bis)

1885-86

N° 104

Artillerie

la composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		votes	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1885.	l'exercice 1884	
.	.	18,161,000	18,120,000 42	
.	.	18,161,000	18,120,000 42	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

N° DES ARTICLES. LITTELLAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
		demandés pour l'exercice 1887.	votés pour l'exercice 1886.
	REPORT fr. 5,130,624 80	18,595,700	18,595,700
	Indemnité de fourrages.		
b.	Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 58 chevaux \times 365 = 15,870 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c' fr. 20,805		
	Harnachement.		
c.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 2,572 chevaux de troupe, soit pour 865,780 journées, à 9 centimes fr. 77,020 20		
	Moyens de transport.	5,357,700	5,357,700
14 (suite)	d. Moyens de transport aux troupes en marche fr. 15,000		
	Logement et nourriture.		
e.	Mouvements éventuels pendant l'année 29,800 journées, à fr. 1 25 c' . . . fr. 37,250		
	Frais de bureau, d'administration et d'instruction.		
	Inspecteur général fr. 2,500		
	Deux directeurs dans les divisions territoriales 2,400		
	Inspecteur des armes de guerre 500		
f.	Directeur de la fonderie de canons 500		
	Sept régiments, à 9,000 francs 65,000		
	Bataillon du train et compagnies spéciales 6,800		
	Une école de tir 700		
	76,400		
	A REPORTER fr. 23,751,400	23,751,400	23,751,400

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		reçus	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1885.	l'exercice 1884.	
"	"	18,101,000	18,120,000 42	
"	"	5,510,000	5,510,120 81	
"	"	23,471,000	23,430,220 23	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

N° DES ARTICLES.	LITTRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1887.	voies pour l'exercice 1886.
			REPORT. fr.	25,751,400	25,751,400
		Traitement et solde du génie.			
		Traitement, solde et accessoires.			
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.			
		<i>Officiers.</i>			
		3	6	Colonels, à	9,500 . . . fr. 28,500 .
		0	6	Lieutenants-colonels, à	7,100 42,600 .
		6	6	Majors, à	6,500 37,800 .
		17	7	Capitaines en 1 ^{re} , à	4,600 78,200 .
		11		— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à	3,700 40,700 .
		11		Lieutenants, à	2,875 51,625 .
		54	25		250,425 .
				A DÉDUIRE: $\frac{1}{2}$ p. 100 pour médicaments	1,207 12
				RESTE.	258,127 88
		<i>Gardes.</i>			
		7	°	Gardes principaux de 1 ^{re} classe, à 3,200.	22,400 .
		7	"	— de 2 ^e —, à 2,800.	19,600 .
		12	"	— de 1 ^{re} classe, à 2,525.	30,500 .
		12	"	— de 2 ^e —, à 2,100.	25,200 .
		12	"	— de 3 ^e —, à 1,800.	21,600 .
		50	"		119,100 .
		<i>Commis.</i>			
		8	"	Commis principaux de 1 ^{re} classe, à 2,525.	20,200 .
		6	"	— de 2 ^e —, à 2,325.	15,550 .
		6	"	— de 1 ^{re} classe, à 1,925.	11,550 .
		6	"	— de 2 ^e —, à 1,625.	9,750 .
		6	"	— de 3 ^e —, à 1,325.	7,950 .
		52	"		62,800 .
		<i>Employés.</i>			
		6	"	Eclusiers, à 1,525.	7,950 .
		8	"	Portiers, à 400.	5,200 .
		41	"	Agents de casernement, à 240.	9,840 .
		41	"	—, à 150.	6,150 .
		1	"	Chef mécanicien 2,200.	2,200 .
		1	"	Garde forestier 2,100.	2,100 .
		1	"	Garde particulier 1,000.	1,000 .
		99	"		32,440 .
		<i>Régiment.</i>			
		89	17	Officiers de tous grades	550,849 94
		1590	"	Sous-officiers et soldats	460,268 65
		1479	17	Compagnie de marinière	10,840 50
				Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire	2,000 .
				Indemnité aux sous-officiers promus officiers	800 .
				Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres	2,000 .
				Première mise de petit équipement à allouer à 408 miliciens et à 62 volontaires à incorporer, à 36 francs	16,920 .
				Allocation supplémentaire pour l'habillement	5,000 .
					1,200,146 97
		A DÉDUIRE :			
				Pour 11,300 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 75 centimes	8,475 .
				Pour vacances et petites permissions	24,201 97
					32,766 97
				RESTE.	1,266,580 .
				A REPORTER. fr.	1,266,580 .
				25,751,400	25,751,400

GÉNIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier;

2° D'un régiment formé de 5 bataillons de sapeurs-mineurs à 4 compagnies et d'un dépôt;

3° De 5 compagnies spéciales, savoir : . . . } 1 compagnie de télégraphistes de campagne; de place et d'artificiers;
 } 1 — de pontonniers de place;
 } 1 — de chemin de fer;
 } 1 — d'ouvriers.

OFFICIERS.

GRADE.	EFFECTIF par unité.		SOIT POUR :				TOTALS.		TRAITEMENT annuel.	MONTANT	
	Hommes.	Chevaux.	le régiment.		les 5 compagnies spéciales.		Hommes.	Chevaux.		GRADE.	CATEGORIE
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.					
<i>État-major du régiment.</i>											
Colonel.	1	2	1	2	»	»	1	2	9,500	»	9,500
Lieutenant-colonel	1	2	1	2	»	»	1	2	7,100	»	7,100
Majors	3	6	3	6	»	»	3	6	6,300	»	18,900
Capitaine en 1 ^{er} adjudant-major	1	1	1	1	»	»	1	1	5,100	»	5,100
Lieutenants adjudants-majors	3	»	3	»	»	»	3	»	2,875	»	8,625
Médecin de régiment, de 1 ^{re} classe	1	»	1	»	»	»	1	»	6,300	»	6,300
— de bataillon de 1 ^{re} —	1	»	1	»	»	»	1	»	4,200	»	4,200
— — 2 ^e —	1	»	1	»	»	»	1	»	3,250	»	3,250
	12	11									62,975
<i>12 Compagnies de sapeurs-mineurs</i>											
Capitaines en premier	1	»	12	»	»	»	12	»	4,600	»	55,200
— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe	1	»	12	»	»	»	12	»	3,700	»	44,400
Lieutenants	1	»	12	»	»	»	12	»	2,875	»	34,500
Sous-lieutenants	1	»	12	»	»	»	12	»	2,475	»	29,700
	4	»									163,800
<i>Dépôt.</i>											
Major	1	1	1	1	»	»	1	1	6,300	»	6,300
Lieutenant officier d'armement	1	»	1	»	»	»	1	»	2,875	»	2,875
Capitaine quartier-maître de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	1	»	1	»	»	»	1	»	3,800	»	3,800
Lieutenant ou sous-lieutenant officier-payeur	1	»	1	»	»	»	1	»	2,462 50	»	2,462 50
Capitaine administrateur d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	1	»	1	»	»	»	1	»	3,450	»	3,450
Capitaine en premier	1	»	1	»	»	»	1	»	4,600	»	4,600
Lieutenant	1	»	1	»	»	»	1	»	2,875	»	2,875
Sous-lieutenant	1	»	1	»	»	»	1	»	2,475	»	2,475
	8	1									28,831 50
<i>Officiers à la suite.</i>											
Capitaines en premier	»	»	»	»	»	»	2	»	4,600	»	9,200
<i>1 Compagnie de télégraphistes de campagne.</i>											
Capitaine en premier	1	1	»	»	1	1	1	1	5,100	»	5,100
— en second de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe	1	1	»	»	1	1	1	1	4,200	»	4,200
Lieutenant	1	1	»	»	1	1	1	1	3,250	»	3,250
Sous-lieutenant	1	1	»	»	1	1	1	1	2,950	»	2,950
	4	4									15,500
<i>1 Compagnie de télégraphistes de place et d'artificiers.</i>											
Capitaine en premier	1	1	»	»	1	1	1	1	5,100	»	5,100
— en second de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe	1	»	»	»	1	»	1	»	3,700	»	3,700
Lieutenant	1	»	»	»	1	»	1	»	2,875	»	2,875
Sous-lieutenant	1	»	»	»	1	»	1	»	2,475	»	2,475
	4	1									14,150
<i>1 Compagnie de chemins de fer et une compagnie de pontonniers de place.</i>											
Capitaine en premier	1	»	»	»	2	»	2	»	4,600	»	9,200
— en second de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	1	»	»	»	2	»	2	»	3,700	»	7,400
Lieutenants	1	»	»	»	2	»	2	»	2,875	»	5,750
Sous-lieutenants	1	»	»	»	2	»	2	»	2,475	»	4,950
	4	»									27,300
<i>1 Compagnie d'ouvriers.</i>											
Capitaine en premier	1	»	»	»	1	»	1	»	4,600	»	4,600
Lieutenant	1	»	»	»	1	»	1	»	2,875	»	2,875
Sous-lieutenant	1	»	»	»	1	»	1	»	2,475	»	2,475
	3	»									9,950
TOTAUX			68	12	19	5	(4)89	17			331,712 50

À AJOUTER LES SUPPLÉMENTS DE TRAITEMENT.

(1) Officiers de l'arme 82 }
 Comptables 3 } 85
 Médecins 3 }

Pour ancienneté de grade. } Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier 800

TOTAL 332,512 50

À déduire 1/2 p. % pour médicaments 1,662 50

RESTE fr. 330,849 94

(338 B)

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF par unité.	SOIT POUR :			NOMBRE de journées.	SOLDE journalière.	MONTANT	
		le régiment.	les 3 compagnies spéciales.	le total.			par GRADE.	par CATÉGORIE.
<i>État-major du régiment.</i>								
Adjudants sous-officiers	3	3	»	3	1,095	3 25	3,558 75	
Sergent-major secrétaire	1	1	»	1	365	2 50	912 60	
Sergent-clairon	1	1	»	1	365	2 44	890 60	
Caporaux-clairons	3	3	»	3	1,095	1 20	1,314 »	
	8							6,675 85
<i>12 Compagnies de sapeurs mineurs.</i>								
Sergents-majors	1	12	»	12	4,380	2 50	10,950 »	
Premiers sergents	1	12	»	12	4,380	2 30	10,074 »	
Sergents-fourriers	1	12	»	12	4,380	2 15	9,417 »	
Sergents	5	60	»	60	21,900	2 15	47,085 »	
Caporaux	10	120	»	120	43,800	» 98	42,924 »	
Clairons	3	36	»	36	13,140	» 87	11,431 80	
Sapeurs mineurs de 1 ^{re} classe	21	252	»	252	91,980	» 78	71,744 40	
— de 2 ^e classe	39	468	»	468	170,820	» 66	112,741 20	
	81							310,367 40
<i>Dépôt.</i>								
Sergent garde-magasin	1	1	»	1	365	2 15	784 75	
Sergent armurier	1	1	»	1	365	2 15	784 75	
Maîtres tailleur et cordonnier	2	2	»	2	730	» 84	613 20	
Sergent-major	1	1	»	1	365	2 50	912 50	
Premier sergent	1	1	»	1	365	2 30	839 50	
Sergent-fourrier	1	1	»	1	365	2 15	784 75	
Sergents	3	3	»	3	1,095	2 15	2,334 25	
Caporaux	8	8	»	8	2,920	» 98	2,811 60	
Clairons	2	2	»	2	730	» 87	635 10	
	20							10,570 40
<i>3 Compagnies spéciales.</i>								
Sergents-majors	1	»	5	5	1,825	2 50	4,562 50	
Premiers sergents	1	»	5	5	1,825	2 30	4,197 50	
Sergents-fourriers	1	»	5	5	1,825	2 15	3,923 75	
Sergents	5	»	25	25	9,125	2 15	19,618 75	
Caporaux	8	»	40	40	14,000	» 98	14,308 »	
Clairons	2	»	10	10	3,650	» 87	3,175 50	
Soldats de 1 ^{re} classe	21	»	105	105	38,325	» 78	29,893 50	
— de 2 ^e classe	39	»	195	195	71,175	» 66	46,975 50	
	78							126,855 »
TOTAUX	1,000	390	1,390	507,330				TOTAL . . 480,268 65

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1885.	DÉPENSES de l'exercice 1884.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
.	.	25,471,000	25,456,220	25
.	.	25,471,000	25,456,220	25

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

N° DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1887.	voies pour l'exercice 1886.
		REPORT fr. 1,266,380	25,751,400	25,751,400
		Indemnité de fourrages.		
b.		Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 42 chevaux × 365 = 15,330 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c' 23,995		
		Moyens de transport.		
c.		Moyens de transport aux troupes en marche 6,500		
			1,345,900	1,345,900
		Logement et nourriture.		
d.		Mouvements éventuels pendant l'année. 3,100 journées, à fr. 1 25 c'. 3,875		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction.		
		Inspecteur général. 2,500		
e.		4 directeurs dans les divisions territoriales 6,000		
		Commandants du génie dans les places 21,150		
		Le régiment et les compagnies spéciales 14,500		
		44,150		
		A REPORTER fr. 25,095,300	25,095,300	25,095,300

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies pour l'exercice 1885.	DÉPENSES de l'exercice 1884.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
•	•	25,471,000	25,436,220 25	
•	•	1,550,000	1,324,562 18	
•	•	24,801,000	24,760,782 41	

BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

N ^o DES ARTICLES.	LITTEAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1887.	volés pour l'exercice 1886.
		REPORT. fr.	25,095,300	25,095,300
		<i>Traitement et solde du bataillon d'administration.</i>		
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
	EFFECTIF.			
	74	Officiers de tous grades fr. 177,209 50		
	60	Commis aux écritures. 84,000		
	760	Sous-officiers et soldats 362,985 20		
a.	804			
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire 10,000 »		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers 400 »		
		Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers campés à Beverloo 1,500 »		
		Première mise de petit équipement à 250 miliciens à incorporer, à 15 francs 3,450 »		
		Allocation supplémentaire pour l'habillement. 1,000 »		
		646,544 70		
		A DÉDUIRE :		
		Pour 4,600 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 10 c ^e 5,060 »		
		Pour vacances et petites permissions 11,084 70		
		16,144 70		
		RESTE. fr. 630,400 »		
b.		41 Sœurs hospitalières, à 900 francs. 36,900 »		
c.		Frais d'administration 5,000 »	673,400	673,400
d.		Moyens de transport aux troupes en marche 600 »		
e.		Logement et nourriture : 400 journées, à fr. 1 25 c ^e 500 »		
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	25,768,700	25,768,700

Récapitulation de l'effectif.

AUGMENTATION fr.

	ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.		
	Officiers.	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.
ART. 12. — Infanterie	»	»	»	1,888	28,611	30,499
» 13. — Cavalerie	»	»	»	308	5,680	6,048
» 14. — Artillerie	63	76	139	509	7,861	8,370
» 15. — Génie	54	181	235	89	1,300	1,479
» 16. — Bataillon d'administration .	»	»	»	74	820	894
	117	257	374	2,028	44,362	47,290

(342 A)

BATAILLON D'ADMINISTRATION.Ce corps se compose : 1^o d'un état-major (Administration centrale);

2^o de huit compagnies formées chacune de quatre sections, savoir . . .

1 ^{re} section	Hôpitaux
2 ^e	Boulangeries
3 ^e	Boucheries.
4 ^e	Fourrages.

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections						Traitement annuel	MONTANT	
	État major	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulang.	3 ^e Boucheries	4 ^e Fourrages	TOTAL		par	par
								GRADE	CATÉGORIE
Officier supérieur d'administration . . .	1	»	»	»	»	1	5,100	5,100 »	
Officiers d'administration . . .	de 1 ^{re} classe	1	5	5	5	4	17	3,000	51,000 »
	de 2 ^e id	1	5	5	5	4	18	2,500	45,000 »
	de 3 ^e id	»	5	5	5	5	19	2,200	41,800 »
de 4 ^e id.	»	5	5	5	5	19	1,800	34,200 »	
TOTAUX . . .	3	21	21	11	18	74			177,100 »

A AJOUTER LES SUPPLÉMENTS DE TRAITEMENT

Pour ancienneté de grade } Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier 1,000 »

TOTAL 178,100 »

A déduire 1/2 p. % pour médicaments 800 50

RESTE . fr 177,299 50

Commis.

Commis aux écritures	COMPOSITION de l'état-major et des sections						Traitement annuel	MONTANT	
	État major	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulang.	3 ^e Boucheries	4 ^e Fourrages	TOTAL		par	par
								GRADE	CATÉGORIE
de 1 ^{re} classe	9	9	1	5	6	30	1,450	43,500 »	
de 2 ^e id	10	9	»	6	5	30	1,550	40,500 »	
TOTAL fr.	19	18	1	11	11	60		84,000 »	

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections						Nombre de journées	Solde journalière	MONTANT	
	État major	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulang.	3 ^e Boucheries	4 ^e Fourrages	TOTAL			par	par
									GRADE	CATÉGORIE
Hôpitaux.										
Magasiniers-dépensiers de 1 ^{re} classe	»	11	»	»	»	11	4,015	1 95	7,829 25	
Id. 2 ^e id.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 70	6,825 50	
Infirmiers-majors de 1 ^{re} id.	1	16	»	»	»	17	6,205	1 95	12,099 75	
Id. 2 ^e id.	1	16	»	»	»	17	6,205	1 70	10,548 50	
Portiers de 1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65	
Id. 2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,763 25	
Cuisiniers 1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65	
Id. 2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,763 25	
Tisseries 1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65	
Id. 2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,763 25	
Infirmiers 1 ^{re} id.	»	81	»	»	»	81	29,565	1 10	32,821 50	
Id. 2 ^e id.	»	81	»	»	»	81	29,565	1 »	29,565 »	
Boulangeries.										
Sergents surveillants	»	»	20	»	»	20	7,300	2 21	16,153 »	150,534 50
Brigadiers	»	»	28	»	»	28	10,220	1 60	16,352 »	
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	40	»	»	40	14,600	1 20	17,520 »	
Id. de 2 ^e id	»	»	80	»	»	80	29,200	1 10	32,120 »	
Boucheries.										
Sergents surveillants	»	»	»	12	»	12	4,580	2 21	9,679 80	82,125 »
Brigadiers	»	»	»	12	»	12	4,380	1 60	7,008 »	
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	»	24	»	24	8,760	1 20	10,512 »	
Id. de 2 ^e id	»	»	»	48	»	48	17,520	1 10	19,272 »	
Fourrages										
Sergents surveillants	»	»	»	»	20	20	7,300	2 21	16,153 »	46,471 80
Brigadiers	»	»	»	»	22	22	8,050	1 60	12,848 »	
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	»	»	60	60	21,900	1 20	26,280 »	
Id. de 2 ^e id	»	»	»	»	120	120	43,800	1 10	48,180 »	
État-major.										
Maîtres tailleur et cordonnier	2	»	»	»	»	2	730	» 84	»	103,441 »
TOTAUX . . . fr.	4	270	168	96	222	760	178,120			562,985 20

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		votés	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1885.	l'exercice 1884.	
.	.	24,801,000	24,760,782 41	
.	.	672,400	659,251 16	
.	.	25,473,400	25,420,013 57	
.	.			

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1887.	voies pour l'exercice 1886.
CHAPITRE V.				
ACADÉMIE MILITAIRE.				
École militaire.				
<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>				
<i>État-major et employés du service intérieur.</i>				
		1 commandant. fr. 5,000 •		
		• commandant en second.		
		1 directeur des études et commandant en second 2,000 •		
		2 examinateurs permanents. 5,000 •		
		1 instructeur 800 •		
		2 instructeurs adjoints 1,200 •		
		4 inspecteurs des études 6,000 •		
		• secrétaire.		
		2 dessinateurs 7,000 •		
		1 aumônier. 2,500 •		
		1 médecin 1,000 •		
		1 mécanicien 3,000 •		
a.		1 préparateur de chimie 5,000 •		
		1 vauemestre conservateur des bâtiments 650 •		
		1 garde conservateur du matériel 600 •		
		1 conservateur des modèles 400 •		
		1 infirmier 600 •		
		3 portiers 1,560 •		
		8 hommes de peine 4,800 •		
		3 clairons 547 50		
		2 surveillants à l'école d'équitation 850 •		
		2 brigadiers et 32 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (les brigadiers à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour) 1,535 •		
			46,740 50	
Corps enseignant.				
		10 professeurs militaires. 10,600 •		
		8 — civils 42,500 •		
17	b.	13 répétiteurs militaires 9,200 •		
		1 — civil 2,000 •		
		3 maîtres militaires 2,000 •		
		3 — civils 10,600 •		
			77,500 •	
Solde des élèves.				
c.		Solde des élèves de l'École militaire. 87,509 50	232,100 •	232,100 •
École de guerre.				
État-major et corps enseignant.				
		1 commandant. 1,500 •		
		1 commandant en second 1,000 •		
		2 professeurs civils 5,100 •		
		3 maîtres civils. 2,650 •		
		9 professeurs militaires 8,000 •		
		2 maîtres militaires 1,700 •		
		1 secrétaire. 600 •		
			20,550 •	
A REPORTER. fr.			232,100 •	232,100 •

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DEPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice	l'exercice	
		1885.	1884.	
•	•	252,100 •	225,129 17	
•	•	252,100 •	225,129 17	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

N° DES ARTICLES, LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
		demandés pour l'exercice 1887.	voies pour l'exercice 1886
	REPORT. fr.	252,100 »	252,100 »
	<i>Dépenses d'administration.</i>		
	ÉCOLE MILITAIRE.		
	Frais de bureau	2,500 »	
	Chauffage et éclairage	14,000 »	
	Maniplations des élèves au laboratoire	2,600 »	
	Indemnité aux travailleurs	755 »	
	Ménage des domestiques : 12 hommes, à 50 centimes par jour.	2,100 »	
a.	Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc	1,100 »	
	Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	2,000 »	
	Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement, et dépenses imprévues	8,857 »	
	Achat et entretien des appareils et des instruments des cabinets de physique, de géodésie, de topographie, etc.	3,000 »	
18	<u>37,000 »</u>		
	ÉCOLE DE GUERRE.		
	Frais de bureau	600 »	
	Chauffage et éclairage	2,600 »	44,900 »
	Indemnité aux travailleurs	450 »	44,900 »
b.	Ménage des domestiques: 3 hommes, à 50 c' par jour.	547 50	
	Frais de transport des élèves et des instruments	700 »	
	Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier de l'établissement; dépenses imprévues.	3,002 50	
	<u>7,900 »</u>		
	TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	277,000 »	277,000 »

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1885.	DÉPENSES de l'exercice 1884.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
.	.	252,100	225,120 17	
.	.	44,000	44,858 27	
.	.	277,000	269,967 44	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

N° DES ARTICLES. LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
		demandés pour l'exercice 1887.	voteés pour l'exercice 1886.
CHAPITRE VI.			
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>			
10	a.	Traitement du personnel de la manufacture d'armes fr. 13,150 *	66,375 *
	b.	— — de la fonderie de canons 25,200 *	
	c.	— — de l'arsenal de construction 22,600 *	
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 1,025 *	
	e.	— — de l'école de tir 5,500 *	
<i>Matériel de l'artillerie.</i>			
10	a.	Dépenses diverses dans les places, les arsenaux et les magasins de guerre, le polygone et l'école de tir, les hatteries et le parc de l'armée de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement aux gardes d'artillerie non logés aux frais de l'État. Indemnités aux officiers et gardes chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire 261,855 20	66,375 *
	b.	Fabrication de cartouches embouties capsules, étoupilles à friction, culots, charges, munitions et artifices divers; emplombage de projectiles, etc., achat de capsules à balle, de métaux et de matières diverses 365,858 80	
	c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 *	
Manufacture d'armes.			
20	Fabrication ou achat d'armes neuves y compris celles destinées aux officiers de l'armée; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps et des officiers de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins des corps et dans les arsenaux.		66,375 *
	d.	<i>L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :</i>	
	Achat de matériaux fr. 85,886 23	304,686 23	66,375 *
	Salaires des ouvriers 218,800 *		
	Menues dépenses 2,000 *		
Fonderie de canons.			
Fabrication de bouches à feu, projectiles, matériel en fer, etc.		66,375 *	66,375 *
e.	<i>L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :</i>		
	Achat de matériaux fr. 62,841 70	93,339 70	66,375 *
	Salaires des ouvriers 28,648 *		
	Menues dépenses 1,850 *		
A REPORTER. fr. 1,105,608 11		66,375 *	66,375 *

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1885	DÉPENSES de l'exercice 1884.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
.	.	66,375 .	66,375 .	
.	.	66,375 .	66,375 .	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

N° DES ARTICLES.	LIGNES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1887.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1886.
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements, dépendances et barnais, réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 69,451 89		
		Salaire des ouvriers 88,100 •		
		Menues dépenses 2,800 •	1,302,450 •	1,302,450 •
		————— 160,351 89		
20 (suite)	g.	Frais de bureau, achat et dépenses diverses de l'école de pyrotechnie 5,400 •		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 •		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie. 4,000 •		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 •		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.	1,368,825 •	1,368,825 •

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies pour l'exercice 1885.	DÉPENSES de l'exercice 1884.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
•	•	66,375 •	66,375 •	
•	•	1,302,450 •	1,302,450 •	
•	•	1,368,825 •	1,368,825 •	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

N° DES ARTICLES.	MONTANTS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1887.	votés pour l'exercice 1886.
CHAPITRE VII.				
MATÉRIEL DU GÉNIE.				
Entretien ordinaire.				
a.	}	Bâtiments militaires fr. 311,662 »		
		Ouvrages de fortification 28,265 »		
		Ouvrages mixtes 10,715 »		
		————— 350,642 »		
Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.				
b.	}	Bâtiments militaires fr. 441,431 »		
		Ouvrages de fortification 271,841 »		
		Ouvrages mixtes 16,086 »		
		————— 729,558 »		
c.		Frais de surveillance générale et service des bureaux du génie 100,000 »	1,470,000 »	1,470,000 »
d.		Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments et frais d'ameublement pour les généraux qui ont droit au logement, ou indemnité représentative pour ceux de ces officiers qui sont privés d'un logement gratuit; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux gardes du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage des bâtiments militaires. 147,500 »		
e.		Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et téléphonique et acquisition de matériel 100,000 »		
f.		Achat d'outils et de matériel roulant pour le parc du génie. 20,000 »		
g.		Levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires; indemnité aux officiers et gardes chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc. 2,500 »		
h.		Indemnités à payer pour dégâts causés aux propriétés et aux récoltes par les manœuvres en terrain varié. 20,000 »		
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.			1,470,000 »	1,470,000 »

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

N° DES ARTICLES.	LITÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1887.	CRÉDITS voies pour l'exercice 1886.
CHAPITRE VIII.				
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.				
<i>Pain.</i>				
	a)	15,501,250 rations de pain, à 16 centimes fr. 2,480,200 *		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 153,200 *		
		RESTE fr. 2,327,000 *		
92		<i>Viande.</i>		
	b)	15,470,835 rations, à 32 centimes. fr. 4,950,660 86	6,973,500 *	6,073,500 *
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 504,166 56		
		4,646,500 *		
		TOTAL fr. 6,973,500 *		
<i>Fourrages en nature.</i>				
		1,724,260 rations fortes, pour tous les chevaux d'officiers et pour les chevaux de troupe des guides et de l'artillerie, à fr. 1 44 c. fr. 2,482,034 40		
93		885,500 rations mixtes, pour les chevaux de troupe des régiments de lanciers, à fr. 1 39 c. 1,227,787 *		
		441,650 rations légères, pour les chevaux de troupe des régiments de chasseurs à fr. 1 30 c. 574,145 *		
		3,049,210 c)	4,209,400 *	4,209,400 *
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. 75,466 40		
		RESTE fr. 4,209,400 *		
À REPORTER fr.			11,182,000 *	11,182,000 *

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1885.	DÉPENSES de l'exercice 1884.	OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																																				
ACCROISSMENT.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																																																							
				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th colspan="2">RATIONS.</th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4">a) Décomposition de ces rations . . .</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Infanterie</td> <td>10,445,015</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Cavalerie</td> <td>2,073,900</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Artillerie</td> <td>2,869,965</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Génie</td> <td>507,350</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Bataillon d'administration</td> <td>178,120</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td>16,070,950</td> </tr> <tr> <td colspan="2">A déduire :</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Infanterie</td> <td>51,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Génie</td> <td>3,100</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Bataillon d'administration</td> <td>400</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td>126,700</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td>443,000</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td>569,700</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td>15,501,250</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>7,274,300</td> <td>7,204,437 58</td> <td> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th colspan="2">Le 1/6 des journées des pupilles de l'armée.</th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4">b) Décomposition de ces rations . . .</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Infanterie</td> <td>10,443,015</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Cavalerie</td> <td>2,073,900</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Artillerie</td> <td>2,869,965</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Génie</td> <td>507,350</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Bataillon d'administration</td> <td>178,120</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td>16,070,950</td> </tr> <tr> <td colspan="2">A déduire :</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Infanterie</td> <td>51,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Génie</td> <td>3,100</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Bataillon d'administoa</td> <td>400</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td>126,700</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td>443,000</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td>30,417</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td>600,117</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td>15,470,833</td> </tr> </tbody> </table> </td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>4,200,000</td> <td>5,840,851 15</td> <td> <p>c) Décomposition du nombre de rations de fourrages :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">ARMES.</th> <th colspan="2">NOMBRE de chevaux</th> <th colspan="3">NOMBRE DE RATIONS</th> </tr> <tr> <th>d'officiers.</th> <th>de troupe.</th> <th>fortes.</th> <th>mixtes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Cavalerie .</td> <td>Guides</td> <td>164</td> <td>1,210</td> <td>591,510</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Lanciers</td> <td>528</td> <td>2,420</td> <td>119,720</td> <td>885,500</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Chasseurs</td> <td>164</td> <td>1,210</td> <td>59,860</td> <td>»</td> <td>441,650</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Artillerie .</td> <td>De campagne et train.</td> <td>447</td> <td>2,572</td> <td>1,028,955</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>De siège</td> <td>39</td> <td>»</td> <td>14,255</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Totaux</td> <td>1,142</td> <td>7,212</td> <td>1,724,260</td> <td>885,500</td> <td>441,650</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>8,354</td> <td></td> <td colspan="3">3,049,210</td> </tr> </tbody> </table> </td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>11,474,300</td> <td>11,104,788 63</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	JOURNÉES		RATIONS.		de marche.	d'hommes aux hôpitaux.			a) Décomposition de ces rations . . .						Infanterie	10,445,015			Cavalerie	2,073,900			Artillerie	2,869,965			Génie	507,350			Bataillon d'administration	178,120				16,070,950	A déduire :						Infanterie	51,000			Cavalerie	42,400			Artillerie	29,800			Génie	3,100			Bataillon d'administration	400				126,700				443,000				569,700				15,501,250			7,274,300	7,204,437 58	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th colspan="2">Le 1/6 des journées des pupilles de l'armée.</th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4">b) Décomposition de ces rations . . .</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Infanterie</td> <td>10,443,015</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Cavalerie</td> <td>2,073,900</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Artillerie</td> <td>2,869,965</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Génie</td> <td>507,350</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Bataillon d'administration</td> <td>178,120</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td>16,070,950</td> </tr> <tr> <td colspan="2">A déduire :</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Infanterie</td> <td>51,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Génie</td> <td>3,100</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Bataillon d'administoa</td> <td>400</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td>126,700</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td>443,000</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td>30,417</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td>600,117</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td>15,470,833</td> </tr> </tbody> </table>	JOURNÉES		Le 1/6 des journées des pupilles de l'armée.		de marche.	d'hommes aux hôpitaux.			b) Décomposition de ces rations . . .						Infanterie	10,443,015			Cavalerie	2,073,900			Artillerie	2,869,965			Génie	507,350			Bataillon d'administration	178,120				16,070,950	A déduire :						Infanterie	51,000			Cavalerie	42,400			Artillerie	29,800			Génie	3,100			Bataillon d'administoa	400				126,700				443,000				30,417				600,117				15,470,833			4,200,000	5,840,851 15	<p>c) Décomposition du nombre de rations de fourrages :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">ARMES.</th> <th colspan="2">NOMBRE de chevaux</th> <th colspan="3">NOMBRE DE RATIONS</th> </tr> <tr> <th>d'officiers.</th> <th>de troupe.</th> <th>fortes.</th> <th>mixtes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Cavalerie .</td> <td>Guides</td> <td>164</td> <td>1,210</td> <td>591,510</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Lanciers</td> <td>528</td> <td>2,420</td> <td>119,720</td> <td>885,500</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Chasseurs</td> <td>164</td> <td>1,210</td> <td>59,860</td> <td>»</td> <td>441,650</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Artillerie .</td> <td>De campagne et train.</td> <td>447</td> <td>2,572</td> <td>1,028,955</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>De siège</td> <td>39</td> <td>»</td> <td>14,255</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Totaux</td> <td>1,142</td> <td>7,212</td> <td>1,724,260</td> <td>885,500</td> <td>441,650</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>8,354</td> <td></td> <td colspan="3">3,049,210</td> </tr> </tbody> </table>	ARMES.	NOMBRE de chevaux		NOMBRE DE RATIONS			d'officiers.	de troupe.	fortes.	mixtes.	légères.	Cavalerie .	Guides	164	1,210	591,510	»	»	Lanciers	528	2,420	119,720	885,500	»	Chasseurs	164	1,210	59,860	»	441,650	Artillerie .	De campagne et train.	447	2,572	1,028,955	»	»	De siège	39	»	14,255	»	»	Totaux		1,142	7,212	1,724,260	885,500	441,650			8,354		3,049,210					11,474,300	11,104,788 63	
JOURNÉES		RATIONS.																																																																																																																																																																																																																																						
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																																																																																																																																																																																																							
a) Décomposition de ces rations . . .																																																																																																																																																																																																																																								
		Infanterie	10,445,015																																																																																																																																																																																																																																					
		Cavalerie	2,073,900																																																																																																																																																																																																																																					
		Artillerie	2,869,965																																																																																																																																																																																																																																					
		Génie	507,350																																																																																																																																																																																																																																					
		Bataillon d'administration	178,120																																																																																																																																																																																																																																					
			16,070,950																																																																																																																																																																																																																																					
A déduire :																																																																																																																																																																																																																																								
		Infanterie	51,000																																																																																																																																																																																																																																					
		Cavalerie	42,400																																																																																																																																																																																																																																					
		Artillerie	29,800																																																																																																																																																																																																																																					
		Génie	3,100																																																																																																																																																																																																																																					
		Bataillon d'administration	400																																																																																																																																																																																																																																					
			126,700																																																																																																																																																																																																																																					
			443,000																																																																																																																																																																																																																																					
			569,700																																																																																																																																																																																																																																					
			15,501,250																																																																																																																																																																																																																																					
		7,274,300	7,204,437 58	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th colspan="2">Le 1/6 des journées des pupilles de l'armée.</th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4">b) Décomposition de ces rations . . .</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Infanterie</td> <td>10,443,015</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Cavalerie</td> <td>2,073,900</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Artillerie</td> <td>2,869,965</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Génie</td> <td>507,350</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Bataillon d'administration</td> <td>178,120</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td>16,070,950</td> </tr> <tr> <td colspan="2">A déduire :</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Infanterie</td> <td>51,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Génie</td> <td>3,100</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Bataillon d'administoa</td> <td>400</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td>126,700</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td>443,000</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td>30,417</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td>600,117</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td>15,470,833</td> </tr> </tbody> </table>	JOURNÉES		Le 1/6 des journées des pupilles de l'armée.		de marche.	d'hommes aux hôpitaux.			b) Décomposition de ces rations . . .						Infanterie	10,443,015			Cavalerie	2,073,900			Artillerie	2,869,965			Génie	507,350			Bataillon d'administration	178,120				16,070,950	A déduire :						Infanterie	51,000			Cavalerie	42,400			Artillerie	29,800			Génie	3,100			Bataillon d'administoa	400				126,700				443,000				30,417				600,117				15,470,833																																																																																																																																																				
JOURNÉES		Le 1/6 des journées des pupilles de l'armée.																																																																																																																																																																																																																																						
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																																																																																																																																																																																																							
b) Décomposition de ces rations . . .																																																																																																																																																																																																																																								
		Infanterie	10,443,015																																																																																																																																																																																																																																					
		Cavalerie	2,073,900																																																																																																																																																																																																																																					
		Artillerie	2,869,965																																																																																																																																																																																																																																					
		Génie	507,350																																																																																																																																																																																																																																					
		Bataillon d'administration	178,120																																																																																																																																																																																																																																					
			16,070,950																																																																																																																																																																																																																																					
A déduire :																																																																																																																																																																																																																																								
		Infanterie	51,000																																																																																																																																																																																																																																					
		Cavalerie	42,400																																																																																																																																																																																																																																					
		Artillerie	29,800																																																																																																																																																																																																																																					
		Génie	3,100																																																																																																																																																																																																																																					
		Bataillon d'administoa	400																																																																																																																																																																																																																																					
			126,700																																																																																																																																																																																																																																					
			443,000																																																																																																																																																																																																																																					
			30,417																																																																																																																																																																																																																																					
			600,117																																																																																																																																																																																																																																					
			15,470,833																																																																																																																																																																																																																																					
		4,200,000	5,840,851 15	<p>c) Décomposition du nombre de rations de fourrages :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">ARMES.</th> <th colspan="2">NOMBRE de chevaux</th> <th colspan="3">NOMBRE DE RATIONS</th> </tr> <tr> <th>d'officiers.</th> <th>de troupe.</th> <th>fortes.</th> <th>mixtes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Cavalerie .</td> <td>Guides</td> <td>164</td> <td>1,210</td> <td>591,510</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Lanciers</td> <td>528</td> <td>2,420</td> <td>119,720</td> <td>885,500</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Chasseurs</td> <td>164</td> <td>1,210</td> <td>59,860</td> <td>»</td> <td>441,650</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Artillerie .</td> <td>De campagne et train.</td> <td>447</td> <td>2,572</td> <td>1,028,955</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>De siège</td> <td>39</td> <td>»</td> <td>14,255</td> <td>»</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Totaux</td> <td>1,142</td> <td>7,212</td> <td>1,724,260</td> <td>885,500</td> <td>441,650</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>8,354</td> <td></td> <td colspan="3">3,049,210</td> </tr> </tbody> </table>	ARMES.	NOMBRE de chevaux		NOMBRE DE RATIONS			d'officiers.	de troupe.	fortes.	mixtes.	légères.	Cavalerie .	Guides	164	1,210	591,510	»	»	Lanciers	528	2,420	119,720	885,500	»	Chasseurs	164	1,210	59,860	»	441,650	Artillerie .	De campagne et train.	447	2,572	1,028,955	»	»	De siège	39	»	14,255	»	»	Totaux		1,142	7,212	1,724,260	885,500	441,650			8,354		3,049,210																																																																																																																																																																													
ARMES.	NOMBRE de chevaux		NOMBRE DE RATIONS																																																																																																																																																																																																																																					
	d'officiers.	de troupe.	fortes.	mixtes.	légères.																																																																																																																																																																																																																																			
Cavalerie .	Guides	164	1,210	591,510	»	»																																																																																																																																																																																																																																		
	Lanciers	528	2,420	119,720	885,500	»																																																																																																																																																																																																																																		
	Chasseurs	164	1,210	59,860	»	441,650																																																																																																																																																																																																																																		
Artillerie .	De campagne et train.	447	2,572	1,028,955	»	»																																																																																																																																																																																																																																		
	De siège	39	»	14,255	»	»																																																																																																																																																																																																																																		
Totaux		1,142	7,212	1,724,260	885,500	441,650																																																																																																																																																																																																																																		
		8,354		3,049,210																																																																																																																																																																																																																																				
		11,474,300	11,104,788 63																																																																																																																																																																																																																																					

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

N ^o DES ARTICLES.	LITTÉRAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1887.	votés pour l'exercice 1886.
		REPORT. fr.	11,182,900	11,182,900
		<i>Casernement des hommes a).</i>		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires. (Contrat du 1 ^{er} octobre 1872 modifié par celui du 31 décembre 1877.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000		
		89,000 — à une — 15 — 585,000		
		609,000		
		Fournitures appartenant aux communes.		
	b.	b) 2,200,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes fr. 110,000		
24		Fournitures appartenant à l'État.		
	c.	c) 605,250 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes. fr. 13,305	767,000	767,000
		Dépenses diverses.		
	d.	Lavage de couvertures, sacs de campement et menus réparations fr. 4,695		
		Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivacs, matelas, draps de lit, laine, et cou- chettes de fer et de bois 50,000		
		54,695		
		TOTAL. fr. 767,000		
		<i>Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.</i>		
		Infanterie fr. 45,000		
		Cavalerie. 40,000		
25		Artillerie. 12,000		
		Génie. 1,900		
		Bataillon d'administration 100		
		105,000	105,000	
		A REPORTER. fr.	12,054,900	12,054,900

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.																						
		alloués	de																							
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1885.	l'exercice 1884.																							
.	.	11,474,500	11,104,788 55	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a) Décomposition des journées d'occupation.</td> <td> <table border="0"> <tr> <td>{</td> <td>Infanterie</td> <td>10,443,015</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Cavalerie</td> <td>2,073,200</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Artillerie</td> <td>2,860,263</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Génie</td> <td>507,350</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Bataillon d'administration</td> <td>178,190</td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAL</td> <td>16,070,950</td> </tr> </table></td></tr></tbody> </table>	JOURNÉES.		a) Décomposition des journées d'occupation.	<table border="0"> <tr> <td>{</td> <td>Infanterie</td> <td>10,443,015</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Cavalerie</td> <td>2,073,200</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Artillerie</td> <td>2,860,263</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Génie</td> <td>507,350</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Bataillon d'administration</td> <td>178,190</td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAL</td> <td>16,070,950</td> </tr> </table>	{	Infanterie	10,443,015		Cavalerie	2,073,200		Artillerie	2,860,263		Génie	507,350		Bataillon d'administration	178,190		TOTAL	16,070,950
JOURNÉES.																										
a) Décomposition des journées d'occupation.	<table border="0"> <tr> <td>{</td> <td>Infanterie</td> <td>10,443,015</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Cavalerie</td> <td>2,073,200</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Artillerie</td> <td>2,860,263</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Génie</td> <td>507,350</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Bataillon d'administration</td> <td>178,190</td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAL</td> <td>16,070,950</td> </tr> </table>	{	Infanterie	10,443,015		Cavalerie	2,073,200		Artillerie	2,860,263		Génie	507,350		Bataillon d'administration	178,190		TOTAL	16,070,950							
{	Infanterie	10,443,015																								
	Cavalerie	2,073,200																								
	Artillerie	2,860,263																								
	Génie	507,350																								
	Bataillon d'administration	178,190																								
	TOTAL	16,070,950																								
				<p>40,000 fournitures de la Comp^{te} des lits militaires, à 365 jours d'occupation 14,673,000 journées. A déduire 1/10 pour non-occupation. 1,467,300 » Reste 13,205,700 » b) Fournitures appartenant aux communes 2,200,000 » c) — — à l'État 668,250 » TOTAL ÉGAL. 16,070,950</p>																						
.	.	767,000	766,467 44																							
.	.	105,000	101,060 91																							
.	.	12,546,500	11,072,316 88																							

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

N° DES ARTICLES.	LITRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1887.	ouverts pour l'exercice 1886
		REPORT. fr.	12,054,000	12,054,000
		<i>Frais de route et de séjour.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires des officiers et des fonctionnaires et employés civils des administrations ressortissant au Département de la Guerre fr. 125,000	150,000	150,000
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre 5,000		
		<i>Transports généraux.</i>		
27		Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	100,000	100,000
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28		Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes; location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	170,000	170,000
		<i>Remonte.</i>		
		(Remonte ordinaire, calculée à raison de 11 $\frac{1}{2}$ % de l'effectif en chevaux pour la cavalerie et de 8 % pour l'artillerie.)		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
		426 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 1,100. . fr. 468,600		
		142 — de guides, à 1,150. . . 163,500		
	a.	63 — de selle d'artillerie, à 1,150. . . 72,450		
		120 — de trait — , à 825. . . 105,950		
		808,500		
20		757		
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000	852,700	852,700
	c.	Achat des chevaux destinés à remplacer ceux qui sont donnés aux sous-officiers nommés sous-lieutenants dans la cavalerie et l'artillerie. 14,400		
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	13,287,600	13,287,600

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies pour l'exercice 1885.	DÉPENSES de l'exercice 1884.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
°	°	12,546,500	° 11,972,516 88	
°	°	130,000	° 140,012 35	
°	°	100,000	° 96,858 10	
°	°	170,000	° 199,874 02	
°	°	832,700	° 1,310,482 58	
°	°	13,579,000	° 13,729,421 93	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
				demandés pour l'exercice 1887.	votés pour l'exercice 1886.
CHAPITRE IX.					
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.					
<i>Traitements de non-activité.</i>					
<i>1° Pour motifs de santé.</i>					
	1	Colonel, à	6,575	6,575	*
	6	Majors, à	4,125	24,750	*
	12	Capitaines de 1 ^{re} classe ou en premier ou commandants	5,000	56,000	*
	8	— de 2 ^e — ou en second de 1 ^{re} classe	2,550	20,400	*
	4	— de 3 ^e — ou en second de 2 ^e classe	2,500	9,440	*
	3	Lieutenants, à	1,800	5,400	*
	2	Sous-lieutenants, à	1,575	5,150	*
	36	TOTAL	105,515		
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments	527	57	
				104,987	45
<i>2° Par mesure d'ordre</i>					
	2	Capitaines de 1 ^{re} classe ou en premier ou commandants	2,000	4,000	*
	4	— de 2 ^e — ou en second de 1 ^{re} classe	1,700	6,800	*
	4	— de 3 ^e — ou en second de 2 ^e classe	1,575	6,300	*
	7	Lieutenants, à	1,200	8,400	*
	2	Sous-lieutenants, à	1,050	2,100	*
	10	TOTAL	27,600		
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments	158		
				27,462	*
				145,000	*
				145,000	*
<i>3° Employés civils.</i>					
	4	Employés civils de l'administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département		5,500	*
	4				
	50				
<i>Honoraires.</i>					
	b.	Honoraires d'avocats et frais de procédure		7,050	57
<i>Frais de représentation.</i>					
	31	Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale		20,000	*
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		165,000	*
				165,000	*

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1885.	DÉPENSES de l'exercice 1884.	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION			
.	.	145,000	129,590 79	
.	.	20,000	15,252 10	
.	.	165,000	144,842 89	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

N° DES ARTICLES.	LITTE- RAS des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1887.	votés pour l'exercice 1888.
CHAPITRE X.				
PENSIONS ET SECOURS.				
82	}	a. Pensions temporaires et arriérés fr. 125,000 •	155,000 •	155,000 •
		b. Premier terme des pensions civiles et militaires 6,000 •		
		c. Secours à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre. 24,000 •		
		TOTAL fr. 155,000 •		
TOTAL DU CHAPITRE X fr.			155,000 •	155,000 •
CHAPITRE XI.				
DÉPENSES IMPRÉVUES.				
85	•	Dépenses imprévues non libellées au Budget; achat de décorations militaires; secours à accorder éventuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre; frais de l'école pratique des travaux de campagne; dépenses occasionnées par la réception des officiers étrangers qui assistent aux manœuvres, etc.	15,075 •	15,075 •
TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.			15,075 •	15,075 •

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
		voies	de	
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	pour l'exercice 1885.	l'exercice 1884.	
.	.	155,000	156,459 14	
.	.	155,000	156,459 14	
.	.	15,075	40,125 08	
.	.	15,075	40,125 08	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉROS des CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS demandés pour l'exercice 1887.	CRÉDITS votés pour l'exercice 1886.
<i>Récapitulation.</i>			
I.	Administration centrale	492,000	492,000
II.	États-majors.	1,406,700	1,406,700
III.	Service de santé des hôpitaux	1,218,200	1,218,200
IV.	Solde des troupes	25,768,700	25,768,700
V.	Académie militaire	277,000	277,000
VI.	Établissements et matériel de l'artillerie	1,568,825	1,568,825
VII.	Matériel du génie	1,470,000	1,470,000
VIII.	Pain, viande, fourrages et autres allocations.	15,287,600	15,287,600
IX.	Traitements divers et honoraires	165,000	165,000
X.	Pensions et secours.	155,000	155,000
XI.	Dépenses imprévues	15,075	15,075
TOTAUX. fr.		45,624,100	45,624,100

AUGMENTATION. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	OBSERVATIONS.
AUGMENTATION.	DIMINUTION.	voies	de	
		pour l'exercice 1885.	l'exercice 1884.	
•	•	492,000	521,976 47	
•	•	1,404,500	1,553,921 29	
•	•	1,217,200	1,320,543 86	
•	•	25,473,400	25,420,013 57	
•	•	277,000	269,967 44	
•	•	1,368,825	1,368,825	
•	•	1,470,000	1,550,000	
•	•	13,579,000	13,729,421 93	
•	•	165,000	144,642 89	
•	•	155,000	158,459 14	
•	•	15,073	40,125 08	
•	•	45,617,000	45,835,896 67	

(366)

X.

BUDGET

DU

CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1887.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1887 est basé sur l'effectif de 2,084 officiers, sous-officiers et gendarmes, et de 1,379 chevaux.

Les crédits demandés pour l'exercice 1887 s'élèvent à . fr. 3,493,800 »

Le crédit général proposé pour 1886 s'élève à 3,493,800 »

Il n'y a donc pour 1887, ni augmentation ni diminution . »

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit, sera présenté en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie, pour l'exercice 1887, est fixé à la somme de trois millions quatre cent quatre-vingt-treizemille huit cents francs (3,493,800 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 25 février 1886.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

PONTUS.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(310)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE

pour l'exercice 1887.



BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

N° DES ARTICLES. LIGNES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	CRÉDITS
			demandés pour l'exercice 1887.	volés pour l'exercice 1886.
GENDARMERIE. a)				
	TRAITEMENT, SOLDE ET ACCESSOIRES.			
	Effectif.			
	—			
	TRAITEMENT, SOLDE ET ACCESSOIRES.			
	—			
	Officiers de tous grades		fr. 211,188 75	
	Sous-officiers, brigadiers et gendarmes		2,315,607 25	
a.	2,084	1,579		
	Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et pour la décoration militaire		75,000 "	
	Supplément de solde aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes employés hors de leur résidence, dans un but de sécurité générale. Première mise d'habillement et d'équipement pour les gendarmes nouvellement admis, savoir :			
		80 hommes à cheval, à 400 francs	32,000 "	
		50 — à pied, à 150 francs	7,500 "	
		TOTAL	39,500 "	
		A DÉDUIRE, pour vacances et congés	4,500 25	
			2,659,296 "	
			2,654,998 75	
	Fourrages.			
	24,455 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 50 c.		36,682 50	
	114,975 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes qui résident dans les villes de garnison, où le service des fourrages est assuré par la régie, à fr. 1 44 c.		165,504 "	
b.	565,005 journées d'indemnité représentative pour ceux qui résident dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré par la régie, à fr. 1 50 c.		473,076 50	
	505,555		TOTAL	
			675,325 "	
		A DÉDUIRE, pour incomplets	7,596 "	
			667,727 "	
	Entretien de la buffleterie et du harnachement.			
	719 gendarmes à pied, à 1 franc par an		719 "	
	1,512 — à cheval, à 2 francs par an		2,824 "	
c.	2,051		TOTAL	
			8,543 "	
	Casernement des hommes.			
d.	741,515 journées de casernement des hommes, à raison de 5 centimes		37,065 75	
	Casernement des chevaux.			
e.	478,880 journées de casernement des chevaux, à raison de 4 centimes		19,155 20	
	Dépenses diverses.			
f.	Frais de bureau des officiers et des sous-officiers		66,825 "	
g.	Moyens de transport aux troupes en marche		5,000 "	
h.	Frais de route, de séjour et de tournée des officiers		17,700 "	
i.	Armement et munitions		14,200 "	
k.	Service sanitaire des officiers, sous-officiers et gendarmes ainsi que des chevaux de la gendarmerie, dans les localités où le service n'est pas assuré par le personnel de l'armée		20,000 "	
l.	Transport de fonds, d'effets, etc		1,500 "	
m.	Dépenses imprévues non libellées au Budget, achat de décorations militaires, pertes de chevaux dans l'exécution d'un service commandé, traitement des officiers en non-activité, etc		6,288 50	
		TOTAL	fr. 3,493,800 "	
		TOTAUX	fr. 3,493,800 "	3,493,800 "

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés pour l'exercice 1885.	DÉPENSES de l'exercice 1884.	OBSERVATIONS.																																																																																																									
AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																												
				(a) Ce corps est composé d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après:																																																																																																									
				Officiers.																																																																																																									
				<table border="1"> <thead> <tr> <th>Officiers de gendarmerie.</th> <th>Officiers complémentaires, suédoises et vétérinaires.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>RATIONS de fourrages.</th> <th>TRAITEM. annuel.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>3</td> <td>Général-major (*)</td> <td>1,095</td> <td>12,700 »</td> <td>12,700 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Lieutenant-colonel</td> <td>730</td> <td>7,500 »</td> <td>7,500 »</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>Majors</td> <td>2,190</td> <td>6,600 »</td> <td>19,800 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Capitaine adjudant-major de 1^{re} cl.</td> <td>730</td> <td>5,500 »</td> <td>5,500 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— quartier-maître</td> <td>»</td> <td>3,800 »</td> <td>3,800 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— administrateur d'habil.</td> <td>»</td> <td>3,450 »</td> <td>3,450 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td>1</td> <td>1</td> <td>Médecin de bataillon de 2^e classe .</td> <td>365</td> <td>3,250 »</td> <td>3,250 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td>1</td> <td>1</td> <td>Vétérinaire de 2^e classe</td> <td>365</td> <td>3,250 »</td> <td>3,250 »</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>»</td> <td>10</td> <td>Capitaines de 1^{re} classe</td> <td>3,650</td> <td>5,500 »</td> <td>27,500 »</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>»</td> <td>8</td> <td>— de 2^e classe</td> <td>2,920</td> <td>4,700 »</td> <td>18,800 »</td> </tr> <tr> <td>18</td> <td>»</td> <td>18</td> <td>Lieutenants</td> <td>6,570</td> <td>3,250 »</td> <td>58,500 »</td> </tr> <tr> <td>16</td> <td>»</td> <td>16</td> <td>Sous-lieutenants</td> <td>5,810</td> <td>2,950 »</td> <td>47,200 »</td> </tr> <tr> <td>49</td> <td>4</td> <td>67</td> <td></td> <td>24,435</td> <td></td> <td>211,250 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>53</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Officiers de gendarmerie.	Officiers complémentaires, suédoises et vétérinaires.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.	1	»	3	Général-major (*)	1,095	12,700 »	12,700 »	1	»	2	Lieutenant-colonel	730	7,500 »	7,500 »	3	»	6	Majors	2,190	6,600 »	19,800 »	1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	730	5,500 »	5,500 »		1	»	— quartier-maître	»	3,800 »	3,800 »		1	»	— administrateur d'habil.	»	3,450 »	3,450 »		1	1	Médecin de bataillon de 2 ^e classe .	365	3,250 »	3,250 »		1	1	Vétérinaire de 2 ^e classe	365	3,250 »	3,250 »	5	»	10	Capitaines de 1 ^{re} classe	3,650	5,500 »	27,500 »	4	»	8	— de 2 ^e classe	2,920	4,700 »	18,800 »	18	»	18	Lieutenants	6,570	3,250 »	58,500 »	16	»	16	Sous-lieutenants	5,810	2,950 »	47,200 »	49	4	67		24,435		211,250 »			53				
Officiers de gendarmerie.	Officiers complémentaires, suédoises et vétérinaires.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.																																																																																																							
1	»	3	Général-major (*)	1,095	12,700 »	12,700 »																																																																																																							
1	»	2	Lieutenant-colonel	730	7,500 »	7,500 »																																																																																																							
3	»	6	Majors	2,190	6,600 »	19,800 »																																																																																																							
1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	730	5,500 »	5,500 »																																																																																																							
	1	»	— quartier-maître	»	3,800 »	3,800 »																																																																																																							
	1	»	— administrateur d'habil.	»	3,450 »	3,450 »																																																																																																							
	1	1	Médecin de bataillon de 2 ^e classe .	365	3,250 »	3,250 »																																																																																																							
	1	1	Vétérinaire de 2 ^e classe	365	3,250 »	3,250 »																																																																																																							
5	»	10	Capitaines de 1 ^{re} classe	3,650	5,500 »	27,500 »																																																																																																							
4	»	8	— de 2 ^e classe	2,920	4,700 »	18,800 »																																																																																																							
18	»	18	Lieutenants	6,570	3,250 »	58,500 »																																																																																																							
16	»	16	Sous-lieutenants	5,810	2,950 »	47,200 »																																																																																																							
49	4	67		24,435		211,250 »																																																																																																							
		53																																																																																																											
				A AJOUTER :																																																																																																									
				<table border="1"> <tbody> <tr> <td> Pour le supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 25 et 12 ans de grade d'officier </td> <td>1,000 »</td> </tr> <tr> <td>TOTAL fr.</td> <td>212,250 »</td> </tr> <tr> <td>A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments</td> <td>1,061 25</td> </tr> <tr> <td>RESTE fr.</td> <td>211,188 75</td> </tr> </tbody> </table>	Pour le supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 25 et 12 ans de grade d'officier	1,000 »	TOTAL fr.	212,250 »	A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments	1,061 25	RESTE fr.	211,188 75																																																																																																	
Pour le supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent respectivement 25 et 12 ans de grade d'officier	1,000 »																																																																																																												
TOTAL fr.	212,250 »																																																																																																												
A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments	1,061 25																																																																																																												
RESTE fr.	211,188 75																																																																																																												
		3,448,000 »	3,426,463 26	(*) Lorsque le corps est commandé par un colonel, le traitement est de 10,000 francs.																																																																																																									
				Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.																																																																																																									
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Hommes.</th> <th rowspan="2">Chevaux.</th> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE JOURNÉES</th> <th rowspan="2">SOLDE journalière.</th> <th rowspan="2">MONTANT.</th> </tr> <tr> <th>de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</th> <th>de fourrages.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 60</td> <td>6,718 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Maréchaux des logis chefs</td> <td>3,285</td> <td>3,285</td> <td>4 10</td> <td>13,468 50</td> </tr> <tr> <td>76</td> <td>76</td> <td>Maréchaux des logis à cheval</td> <td>27,740</td> <td>27,740</td> <td>3 90</td> <td>108,186 »</td> </tr> <tr> <td>37</td> <td>»</td> <td>— — à pied</td> <td>15,505</td> <td>»</td> <td>3 10</td> <td>41,865 50</td> </tr> <tr> <td>187</td> <td>187</td> <td>Brigadiers à cheval</td> <td>68,253</td> <td>68,253</td> <td>3 60</td> <td>245,718 »</td> </tr> <tr> <td>99</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>36,155</td> <td>»</td> <td>2 90</td> <td>104,791 50</td> </tr> <tr> <td>1,036</td> <td>1,036</td> <td>Gendarmes à cheval</td> <td>378,140</td> <td>378,140</td> <td>3 25</td> <td>1,228,055 »</td> </tr> <tr> <td>583</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>212,795</td> <td>»</td> <td>2 65</td> <td>563,906 75</td> </tr> <tr> <td>2,031</td> <td>1,512</td> <td></td> <td>741,513</td> <td>478,880</td> <td></td> <td>2,513,607 25</td> </tr> </tbody> </table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE journalière.	MONTANT.	de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.	4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	6,718 »	9	9	Maréchaux des logis chefs	3,285	3,285	4 10	13,468 50	76	76	Maréchaux des logis à cheval	27,740	27,740	3 90	108,186 »	37	»	— — à pied	15,505	»	3 10	41,865 50	187	187	Brigadiers à cheval	68,253	68,253	3 60	245,718 »	99	»	— à pied	36,155	»	2 90	104,791 50	1,036	1,036	Gendarmes à cheval	378,140	378,140	3 25	1,228,055 »	583	»	— à pied	212,795	»	2 65	563,906 75	2,031	1,512		741,513	478,880		2,513,607 25																																	
Hommes.	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES					SOLDE journalière.	MONTANT.																																																																																																				
			de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.																																																																																																									
4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	6,718 »																																																																																																							
9	9	Maréchaux des logis chefs	3,285	3,285	4 10	13,468 50																																																																																																							
76	76	Maréchaux des logis à cheval	27,740	27,740	3 90	108,186 »																																																																																																							
37	»	— — à pied	15,505	»	3 10	41,865 50																																																																																																							
187	187	Brigadiers à cheval	68,253	68,253	3 60	245,718 »																																																																																																							
99	»	— à pied	36,155	»	2 90	104,791 50																																																																																																							
1,036	1,036	Gendarmes à cheval	378,140	378,140	3 25	1,228,055 »																																																																																																							
583	»	— à pied	212,795	»	2 65	563,906 75																																																																																																							
2,031	1,512		741,513	478,880		2,513,607 25																																																																																																							
				A AJOUTER : Chevaux d'officiers																																																																																																									
				24,435																																																																																																									
		3,448,000 »	3,426,463 26	TOTAL GÉNÉRAL																																																																																																									
				505,535																																																																																																									

(374)

XI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1887.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1887, est présenté sans augmentation ni diminution comparativement à celui de l'exercice 1886; il reste fixé au chiffre de 13,302,133 francs.

Les seules modifications qui y soient apportées sont expliquées ci-après.

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

ART. 24. -- *Enregistrement et timbre. — Personnel.*

Par suite de la mise à la retraite d'un second commis-contrôleur du timbre, le poste litt. G peut être diminué de 300 francs; mais il convient de reporter cette somme au litt. O qui, avec cette adjonction, ne représente même pas les charges qui incombent à l'administration du chef de travaux extraordinaires et de maladies.

En conséquence, le chiffre de 493,650 francs, inscrit au Budget de 1886, est également postulé pour l'exercice 1887.

ART. 27. — *Domaines. — Traitements.*

Le crédit inscrit à l'article 27 du projet de Budget pour cet exercice est de fr.	119,010 »
Il n'était que de	117,110 »
pour l'exercice 1886.	

L'augmentation de fr.	1,900 »
---------------------------------	---------

est nécessaire, à concurrence de 1,803 francs, par la mise en vigueur du nouveau règlement de police et de navigation sur la Meuse et la création qui en résulte de bureaux de perception des péages.

Il a été décidé que les nouveaux titulaires, qui ne seront autres que les éclusiers, seraient rémunérés au moyen d'une indemnité, en attendant que l'expérience ait permis de se prononcer sur l'importance de ces bureaux et de fixer les traitements.

C'est pour ce motif que les 1,803 francs ont été portés intégralement aux litt. T. T. des développements.

Le complément (93 francs) de la différence dégagée plus haut a sa cause dans de légères modifications de traitements.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 28. — *Remises des receveurs.*

Le crédit inscrit au Budget de l'exercice 1886, qui s'élève à fr.	1,322,600 »
peut être réduit, pour l'exercice 1887, à	1,320,700 »
	<hr/>
d'où une diminution de	1,900 »
	<hr/>



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES.

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances est fixé, pour l'exercice 1887, à la somme de quinze millions trois cent deux mille cent cinquante-cinq francs (15,302,155 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1886.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES
POUR L'EXERCICE 1887.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'Administration centrale. — Traitements de disponibilité . . .	809,550 »	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	73,000 »	
4	Frais de tournées.	6,400 »	1,556,200 »
5	Matériel.	151,100 »	
6	Magasin général des papiers.	171,140 »	
7	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie	4,200 »	
8	Service de la monnaie	12,100 »	
9	Documents statistiques	18,000 »	
CHAPITRE II.			
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
10	Traitements des agents du Trésor	166,500 »	
11	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents	46,400 »	212,700 »
CHAPITRE III.			
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.			
12	Surveillance générale. Traitements.	471,350 »	
15	Service de la conservation du cadastre. Traitements	708,600 »	
14	— des contributions directes, des accises et de la comptabilité.	2,112,300 »	
15		2,265,000 »	
16	— des douanes et de la recherche maritime. (Les excédents disponibles sur les articles 12, 14, 18, et 19 pourront être reportés à l'article 16.)	4,845,925 »	
17	— des essais des ouvrages d'or et d'argent.	9,500 »	11,571,905 »
18	Suppléments de traitement.	254,225 »	
19	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	56,000 »	
20	Frais de bureau et de tournées	94,580 »	
21	Indemnités, primes et dépenses diverses	548,200 »	
22	Police douanière	5,000 »	
23	Matériel.	201,425 »	
A REPORTER. . . . fr.			13,140,895 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	13,140,895 »
CHAPITRE IV.			
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
24	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre	495,650 »	
25	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	7,500 »	
26	Frais de bureau et dépenses diverses	48,500 »	
27	Traitements du personnel du domaine	110,010 »	
28	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>).	1,320,700 »	
29	— des greffiers (<i>crédit non limitatif</i>)	75,000 »	2,115,460 »
30	Matériel.	15,800 »	
31	Dépenses du domaine	33,200 »	
32	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés domaniales de l'État autres que les forêts	1,000 »	
33	Domages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (<i>crédit non limitatif</i>)	1,500 »	
CHAPITRE V.			
PENSIONS ET SECOURS.			
34	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	27,200 »	
35	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	13,700 »	40,900 »
CHAPITRE VI.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
36	Dépenses imprévues non libellées au budget	4,000 »	4,000 »
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES fr.		»	15,302,155 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 23 février 1886.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :
Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

pour l'exercice 1887.



BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
CHAPITRE I^{er}.							
ADMINISTRATION CENTRALE.							
1	»	Traitement du Ministre.					
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :					
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Nombre d'agents.</th> <th style="width: 35%;">Traitements annuels.</th> <th style="width: 50%;">Dépense.</th> </tr> </thead> </table>	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Dépense.		
Nombre d'agents.	Traitements annuels.	Dépense.					
		1	12,000	12,000			
		3	10,000 et 12,000	32,000			
		1	10,000	10,000			
		3	9,600	28,800			
		5	9,000 et 9,600	45,600			
		14	7,500 à 9,000	115,000			
		21	6,000 à 6,500	129,000			
		1	6,500	6,500			
2		1	6,500	6,500			
		2	5,000 et 6,000	11,000			
		22	4,200 à 6,000	105,850			
		33	5,200 à 4,200	115,150			
		65	1,200 à 2,900	122,900			
		55	800 à 4,120	85,970			
	b.	Traitements et indemnités des employés des provinces détachés à l'administration centrale.					
		31,870		31,870			
		8,100		8,100			
	c.	Indemnités pour travaux extraordinaires (cabinet du Ministre, comité permanent du Budget, salaire, frais de maladie, etc.)					
				31,100			
	d.	Traitements de disponibilité					
				4,000			
		TOTAUX.	225	899,350			
À REPORTER. fr.							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,000	
899,350	899,550	»	»	919,150	864,699 06	
920,350	920,550	»	»	940,150	885,699 06	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			MONTANT de la dépense.
			73,000
4	»	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs	
		<i>Matériel.</i>	MONTANT de la dépense.
5	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres, frais de transport de matériel et autres menus frais	64,150
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux	19,950
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles	67,000
			151,100
		<i>Magasin général des papiers.</i>	
6	a.	Papiers à timbrer	85,000
	b.	Papier électoral	15,000
	c.	Autres papiers de toute espèce	71,140
			171,140
		<i>Service de la Monnaie.</i>	
7	»	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie	4,200
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
920,530	920,350	»	»	940,150	885,699 06	
75,000	75,000	»	»	75,000	77,206 94	
6,400	6,400	»	»	7,000	5,102 05	
151,100	151,400					
		»	»	324,500	329,531 85	
171,140	171,140					
4,200	4,200	»	»	4,200	4,200 »	
1,326,190	1,326,190	»	»	1,348,650	1,304,739 90	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
				REPORT. . . . fr.	
		ADMINISTRATION CENTRALE (<i>suite</i>).			MONTANT de la dépense.
8	a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais, et service des bureaux de garantie		3,700	
	b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.		6,600	
	c.	Frais pour le service du contrôle		4,000	
	d.	Abonnement à l'eau et au gaz		600	
	e.	Remboursement de pièces de monnaie de bon aloi découpées par erreur		200	
				12,100	
		<i>Documents statistiques.</i>			
9	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i>		12,000	
	b.	— de publication		6,000	
				18,000	
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.			
		CHAPITRE II.			
		ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
			Nombre d'agents.	Traitements par an.	MONTANT de la dépense.
10	a.	Traitements des agents	32	3,000 à 8,000	161,700
	b.	— des agents auxiliaires	11	300 à 600	4,600
11	>	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents			46,400
		TOTAL DU CHAPITRE II fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,526,490	4,526,490	>	>	4,548,650	1,301,739 96	
12,100	12,100	>	>	12,100	8,787 70	
18,000	18,000	>	>	18,000	17,998 94	
4,556,290	4,556,290	>	>	4,578,750	1,328,526 54	
166,500	166,500	>	>	166,500	169,423 95	
46,400	46,400	>	>	46,400	48,000 >	
212,700	212,700	>	>	212,700	217,423 95	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE III.						
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.						
			Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
		<i>Surveillance générale.</i>				
12	a.	Traitements des directeurs	9	»	8,000	72,000
	b.	— du directeur spécial	1	»	8,000	8,000
	c.	— des inspecteurs provinciaux.	6	1 ^{re}	6,500	39,000
	d.	— des contrôleurs spéciaux.	5	2 ^e	6,000	50,000
	e.	— d'un chimiste-avisur.	2	»	Max. 4,200 Min. 3,150	7,350
	f.	— des premiers commis de direction.	1	»	Max. 5,000 Min. 3,500	5,000
			3	1 ^{re}	5,000	15,000
			3	2 ^e	4,000	12,000
			3	3 ^e	3,500	10,500
			14	1 ^{re}	Max. 5,100 Min. 2,500	39,200
	g.	— des seconds commis de direction	15	2 ^e	2,100	31,500
			21	3 ^e	1,700	35,700
			27	4 ^e	1,500	35,100
	h.	Indemnités id. id.	»	»	»	20,000
	i.	— aux surnuméraires	»	»	»	114,000
			110	471,350
		<i>Service de la conservation du cadastre.</i>				
13	a.	Traitement du directeur spécial	1	»	8,000	8,000
	b.	— de l'inspecteur spécial.	1	»	6,500	6,500
	c.	— des contrôleurs	7	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,200	34,300
			6	2 ^e	3,600	21,600
			6	3 ^e	3,150	18,900
			65	1 ^{re}	2,650	172,250
	d.	— des géomètres	65	2 ^e	2,150	139,750
			65	3 ^e	1,700	110,500
			66	4 ^e	1,300	85,800
	e.	Indemnités aux géomètres	»	»	»	114,000
			282	708,600
		A REPORTER. . . . fr				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CREDITS volés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
471,350	471,350	»	»	471,350	423,444 26	
708,600	708,600	»	»	708,600	692,722 85	
1,179,950	1,179,950	»	»	1,179,950	1,118,167 11	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).			
		Nombre d'agents.	Classes	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
		<i>Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.</i>			
14	a.	27	1 ^{re}	5,000	135,000
		26	2 ^e	4,200	109,200
		26	3 ^e	3,600	93,600
		26	4 ^e	3,150	81,900
		27	»	} <i>Max. 2,650</i> <i>Min. 2,150</i>	67,550
		3	1 ^{re}	9,000	27,000
		4	2 ^e	7,500	30,000
		4	3 ^e	6,000	24,000
		5	4 ^e	4,700	23,500
		3	5 ^e	5,600	18,000
		14	6 ^e	2,800	39,200
		25	7 ^e	2,100	52,500
		25	1 ^{re}	} <i>Max. 4,650</i> <i>Min. 3,150</i>	84,450
		d.	— des vérificateurs	26	2 ^e
34	3 ^e			2,100	71,400
61	4 ^e			1,600	97,600
30	1 ^{re}			2,300	69,000
e.	— des commis aux écritures	30	2 ^e	1,900	57,000
		25	3 ^e	1,600	40,000
		63	4 ^e	1,300	81,900
f.	— des commis des accises	192	1 ^{re}	1,650	316,800
		197	2 ^e	1,300	256,100
		99	3 ^e	1,100	108,900
g.	Indemnités de résidence	104	4 ^e	1,000	104,000
		»	»	»	54,800
		1076	2,112,500
15	a.	Remises proportionnelles et indemnités (537 agents)			2,052,500
		b. Indemnités aux receveurs pour confection des rôles des contributions directes			66,500
		c. — — — pour copies des rôles des contributions directes			146,000
		(Crédits non limitatifs.)			2,265,000
		A REPORTER. . . . fr.			

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
1,179,950	1,179,950	»	»	1,179,950	1,118,167 11	
2,112,500	2,112,500	»	»	2,112,500	2,086,286 56	
2,265,000	2,265,000	»	»	2,265,000	2,284,048 47	
5,557,250	5,557,250	»	»	5,557,250	5,488,452 14	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
				REPORT. . . . fr.	
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).			
		<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>			
		Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
		16	1 ^{re}	Max. 5,000 Min. 4,200	72,000
a.		16	2 ^e	3,600	57,600
		18	3 ^e	3,150	56,700
		44	»	Max. 2,650 Min. 2,150	110,100
b.	—	46	»	1,950	89,700
c.	—	590	»	1,550	604,500
d.	—	554	»	1,200	664,800
e.	—	740	»	1,100	814,000
		759	»	1,000	759,000
f.	—	825	»	900	742,500
		54	1 ^{re}	1,200	40,800
g.	—	28	2 ^e	1,100	30,800
h.	—	4	»	700	2,800
		1	»	Max. 2,000 Min. 1,600	2,000
	Service du bateau à vapeur de la douane.	1	»	Max. 1,500 Min. 1,400	1,500
i.		1	»	2,000	2,000
		1	»	1,200	1,200
		50	»	1,200	60,000
j.	Service des fabriques de sucre.	300	»	»	515,000
		475	»	900	178,125
k.	Service de la masse d'habillement	»	»	»	9,800
l.	Indemnités de résidence	»	»	»	245,300
m.	Indemnités aux agents chargés du service des jaugeages de navires	»	»	»	5,700
		4283	4,843,925
		<i>Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.</i>			
17	»	2	1 ^{re}	3,500	7,000
		2	»	»	»
		2	7,000
		À REPORTER. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,557,250	5,557,250	»	»	5,557,250	5,488,452 14	
4,845,925	4,845,925	»	»	4,839,925	4,864,907 89	
(²) 9,300	9,300	»	»	12,800	12,799 80	(²) y compris une charge temporaire de 2,300 francs.
10,412,475	10,412,475	»	»	10,409,975	10,366,159 83	

(¹) Dont 150 à 1,100 fr., et 150 à 1,000 fr.

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	MONTANT de la dépense.
		REPORT. fr.	
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).	
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>	
18	"	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique	
		<i>Traitements temporaires.</i>	
19	"	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés	
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>	
20	a.	Frais de bureau	38,100
	b.	Frais de tournées	56,480
			94,580
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>	
21	a.	Indemnités aux commis ambulants du service des accises	32,400
	b.	— aux experts de la contribution personnelle	100,300
	c.	— aux répartiteurs du droit de patente	35,000
	d.	— aux porteurs de contraintes	50,000
	e.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution personnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes	1,500
	f.	— de déplacement aux employés des provinces	12,000
	g.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs supplémentaires dans les bureaux de la conservation du cadastre	70,000
	h.	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs	1,000
	i.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs	26,000
	j.	Frais d'escorte et de transport des employés de la douane	30,000
k.	Indemnités aux employés de la douane pour travaux extraordinaires	175,000	
l.	Indemnités aux agents chargés de la surveillance et du recouvrement de l'impôt sur la culture du tabac et frais de déplacement aux membres de la commission que nomme la députation permanente, pour l'exécution de l'article 1 ^{er} de la loi du 23 août 1884 sur le tabac	15,000	
			548,200
		A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
10,412,473	10,412,473	»	»	10,409,973	10,306,159 83	
234,225	234,225	»	»	260,225	237,437	
56,000	56,000	»	»	56,000	46,748 56	
94,580	94,580	»	»	94,580	82,260	
548,200	548,200	»	»	548,200	495,022 57	
11,365,480	11,365,480	»	»	11,368,980	11,227,627 76	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . . fr.
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).			
<i>Police douanière.</i>			
22	a	Mesures de police douanière	
<i>Matériel.</i>			
	a.	Frais d'impression, de reliure, etc.; achat et réparation d'instruments, balances et ustensiles de bureau, etc.	35,000
	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations .	136,523
25	c.	Construction et acquisition de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations . . .	23,600
	d.	Ports de lettres, contributions, passages d'eau, etc.	5,900
	e.	Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement	400
			204,423
TOTAL DU CHAPITRE III.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		ACCROISSMENT	DIMINUTION.			
11,365,480	11,365,480	»	»	11,368,980	11,227,627 76	
5,000	5,000	»	»	5,000	4,999 57	
201,425	201,425	»	»	201,425	176,518 71	
11,571,905	11,571,905	»	»	11,575,405	11,409,148 04	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE IV.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.				
<i>Enregistrement et timbre. — Personnel.</i>				
		Nombre d'agents	Traitement par an	MONTANT de la dépense.
a.	Directeurs	9	8,000	72,000
b.	Inspecteurs	6 1 ^{re} classe.	7,000	42,000
		6 2 ^e classe.	6,500	39,000
		16 3 ^e classe.	5,000	70,000
c.	Vérificateurs	15 2 ^e classe.	4,500	58,500
		15 3 ^e classe.	4,000	52,000
d.	Premiers commis de direction	9	3,500 à 4,500	56,000
e.	Seconds — — — — —	21	1,700 à 2,600	45,150
f.	Seconds commis adjoints	2	1,200 à 1,600	3,200
g.	Suppléments de traitement des seconds commis de direction qui sont chargés du contrôle du timbre extraordinaire	1	500	500
h.	Conservateur de l'atelier du timbre à Bruxelles	1	5,000	5,000
24	i. Contrôleur garde-magasin du timbre à la Direction de Bruxelles	1	3,200	3,200
j.	Timbreurs, compteurs et tourne-feuilles dans les diverses provinces	31	1,100 à 2,000	49,000
k.	Surveillants aux ventes publiques de meubles et du timbre à Anvers	1	2,200 à 2,600	2,600
l.	Rémunérations aux surnuméraires chargés de la surveillance du timbre et des ventes publiques de meubles à Bruxelles, Gand et Liège.	1	2,200	2,200
m.	Rémunérations aux receveurs chargés, en cas de nécessité, de remplir temporairement les fonctions de vérificateur	2	1,800	3,600
		variable.	Indéterminé	6,000
n.	Rémunérations aux surnuméraires attachés aux Directions provinciales, pour être mis au courant du service de second commis	1d.	1d.	600
o.	Indemnités aux divers fonctionnaires pour maladies, et travaux extraordinaires	»	»	3,300
TOTAUX		151		495,650
A REPORTER. fr.				

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
493,650	493,650	,	,	493,650	499,520	
493,650	493,650	,	,	493,650	499,520	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
				REPORT. . . . fr.
				ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).
25				Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés
				<i>Frais de bureaux et dépenses diverses.</i>
	a.	Frais de bureau et de loyer des directeurs	9	» 30,800
	b.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs	»	» 12,400
26	c.	Indemnités aux agents de change pour la publication du prix des effets publics	4	» 2,100
	d.	Indemnités pour travaux extraordinaires exécutés en matière d'enregistrement par les agents et préposés forestiers	»	» 1,000
			13	46,300
				<i>Domaines. --- Traitements.</i>
				<i>Canal de Pommerœul.</i>
	a.	Receveur principal	1	Max. 5,500 4,500
	b.	Éclusier-receveur	1	id. 1,500 880
	c.	Percepteur	1	id. 2,100 1,200
	d.	Sergent d'eau chargé du versement des recettes	1	id. 1,500 110
				<i>Canal de Charleroi et ses embranchements.</i>
	e.	Receveurs	4	id. 3,500 13,430
	f.	Éclusiers et autres agents au service du contrôle	10	id. 1,500 1,970
				<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>
	g.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	2	id. 1,500 675
	h.	Percepteur	1	id. 2,100 525
	i.	Garde-canal messenger	1	id. 1,500 150
27				<i>Sambre canalisée.</i>
	j.	Receveurs	2	id. 5,500 9,200
	k.	Éclusiers-receveurs	11	id. 1,500 5,805
	l.	Messagers gardes-canal	2	id. 1,500 2,365
				<i>Canal de Mons à Condé.</i>
	m.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500 2,965
	n.	Pontonier au service du contrôle	1	id. 1,500 165
	o.	Garde-canal chargé des versements	1	id. 1,500 300
				<i>Meuse.</i>
	p.	Percepteurs	4	id. 2,100 4,325
	q.	Éclusier-receveur	1	id. 1,500 50
		A REPORTER.	48	50,615

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
495,650	495,650	»	»	495,650	499,520	
7,300	7,500	»	»	(¹) 7,300	2,500	(¹) Transféré de l'article 28.
46,300	46,300	»	»	(²) 47,500	46,199	(²) Y compris 1,000 francs montant du salaire de 2 expéditionnaires (litt. b) dont l'emploi a été supprimé en 1886.
549,250	549,250	»	»	550,250	548,019	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTEHA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.		
			Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>			
		REPORT.			50,615
		<i>Escaut.</i>			
	r.	Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500	2,270
	s.	Percepteur	1	id. 2,100	1,100
	t.	Pontonier au service du contrôle.	1	id. 1,500	220
		<i>Demer.</i>			
	u.	Éclusier-receveur	1	id. 1,500	100
	v.	Pontonier au service du contrôle	1	id. 1,500	165
		<i>Lys.</i>			
	w.	Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500	1,510
		<i>Canal de Gand à Ostende.</i>			
	x.	Percepteurs	1	Max. 2,100	880
	y.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	2	id. 1,500	1,345
	z.	Éclusier au service du contrôle.	2	id. 1,500	275
27 (suite)		<i>Canal de Terneuzen et Moervaert.</i>			
	aa.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	1,430
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.</i>			
	bb.	Receveur	1	id. 5,500	2,400
	cc.	Percepteur	1	id. 2,100	770
	dd.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	11	id. 1,500	6,135
	ee.	Éclusiers au service du contrôle	5	id. 1,500	440
	ff.	Gardes-canal messagers	5	id. 1,500	125
		<i>Grande Nèthe et Petite Nèthe canalisées.</i>			
	gg.	Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500	840
	hh.	Pontonniers au service du contrôle	2	id. 1,500	275
		A REPORTER.			70,895

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
549,250	549,250	»	»	550,250	548,019	
549,250	549,250	»	»	550,250	548,019	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTEIRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. . . . fr.		
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).		
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>		
		REPORT. . . .	94	70,895
		<i>Canal de Liège à Muestricht.</i>		
	ii.	Éclusiers-receveurs	4	Max. 1,500 1,950
	jj.	Gardes-canal messagers	2	id. 4,500 345
		<i>Yser et canal de Plasschendaale.</i>		
	kk.	Éclusiers-receveurs	4	id. 4,500 1,450
		<i>Canal de Roulers à la Lys.</i>		
	ll.	Éclusiers-receveurs	2	id. 4,500 880
		<i>Canal de dérivation de la Lys.</i>		
	mm.	Éclusiers-receveurs	2	id. 4,500 945
		<i>Ourthe.</i>		
	nn.	Éclusiers-receveurs	3	id. 4,500 980
	oo.	Garde-canal messenger.	1	id. 4,500 100
	pp.	Contrôleurs des différentes voies navigables.	6	3,200 à 4,500 26,500
	qq.	Sous-contrôleur	1	" 2,000
		<i>Extraction du minerai de fer.</i>		
	rr.	Indemnités à un agent, pour direction et surveillance des travaux, et frais de voyage	1	" 300
		<i>Palais de Teroueren.</i>		
	ss.	Personnel	5	" 5,685
	tt.	Services nouveaux et extraordinaires, intérim, frais de maladie, etc.	"	" 7,480
		125	119,010
		À REPORTER. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
549,250	549,250	»	»	550,250	548,019	
119,040	117,110	1,900	»	118,950	119,244	
668,260	666,360	1,900	»	669,180	667,263	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
668,260	666,360	1,900	>	669,180	667,263	
1,320,700	1,322,600	>	1,900	1,330,000	1,311,122	
75,000	75,000	>	>	75,000	73,730	
15,800	15,800	>	>	12,100	10,819	
53,200	53,200	>	>	28,000	22,269	
1,000	1,000	>	>	1,000	500	
1,500	1,500	>	>	1,500	787	
2,115,460	2,115,460	1,900	1,900	2,116,780	2,085,506	
DIFFÉRENCE. . . fr.		>				

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PENSIONS ET SECOURS.		
34	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances.
35	»	Secours à d'anciens employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.		
CHAPITRE VI.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
36	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
27,200	27,200	»	»	28,000	27,596 19	
15,700	15,700	»	»	14,000	14,000 »	
40,900	40,900	»	»	42,000	41,596 19	
4,900	4,900	»	»	5,000	7,426 55	
4,900	4,900	»	»	5,000	7,426 55	

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉROS des Chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<p>Récapitulation.</p> <hr style="width: 10%; margin: auto;"/>	
I.	Administration centrale.
II.	— de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces
III.	— des Contributions directes, douanes et accises dans les provinces
IV.	— de l'enregistrement et des domaines dans les provinces
V.	Pensions et secours
VI.	Dépenses imprévues
<p>TOTAL. fr.</p>	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,356,290 »	1,536,290 »	»	»	1,378,780 »	1,528,526 54	
212,700 »	212,700 »	»	»	212,700 »	217,423 95	
11,571,905 »	11,571,905 »	»	»	11,575,405 »	11,409,146 04	
2,115,460 »	2,115,460 »	1,900 »	1,900 »	2,116,780 »	2,085,506 »	
40,900 »	40,900 »	»	»	42,000 »	41,596 19	
4,900 »	4,900 »	»	»	5,000 »	7,426 55	
15,502,155 »	15,302,155 »	1,900 »	1,900 »	15,330,655 »	15,089,625 25	
DIFFÉRENCE . . fr.		»				

(412)

XII.

BUDGET

DES

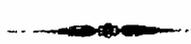
NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

POUR L'EXERCICE 1887.



NOTE PRÉLIMINAIRE

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1887 reste fixé à 1,687,000 francs, chiffre voté pour 1886. Aucune des prévisions de dépense inscrites à ce Budget ne doit être modifiée pour le prochain exercice.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements est fixé, pour l'exercice 1887, à la somme de un million six cent quatre-vingt-sept mille francs (1,687,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1886.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS
POUR L'EXERCICE 1887.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER.			
NON-VALEURS.			
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	195,000	654,000
2	— — personnelle	315,000	
3	— sur le droit de patente.	130,000	
4	— sur les redevances des mines.	5,000	
5	Frais de poursuites irrecouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000	
CHAPITRE II.			
REMBOURSEMENTS.			
6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers	250,000	1,033,000
7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers	520,000	
8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget. — Remboursements divers	1,000	
9	Marine. — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine	2,000	
10	Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux	220,000	
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000	
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. . fr.		•	1,687,000

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1886.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,
A BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS

pour l'exercice 1887.

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.	
NON-VALEURS.	
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière fr.
2	— — — personnelle
3	— sur le droit de patente
4	— sur les redevances des mines
5	Frais de poursuites irrecevables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	
CHAPITRE II.	
REMBOURSEMENTS.	
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds re- connus appartenir à des tiers
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Rembour- sements divers
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine
10	<i>Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	
<h2>Récapitulation.</h2>	
CHAPITRE I. Non-Valeurs fr.	
— II. Remboursements.	
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
195,000	195,000	»	»	200,000	238,374 61	
315,000	315,000	»	»	300,000	386,800 11	
150,000	150,000	»	»	130,000	144,287 49	
5,000	5,000	»	»	15,000	3,184 42	
9,000	9,000	»	»	6,000	7,440 95	
654,000	654,000	»	»	654,000	749,787 58	
DIFFÉRENCE. . fr.		»				
250,000	250,000	»	»	250,000	351,483 90	
520,000	520,000	»	»	520,000	584,996 34	
1,000	1,000	»	»	1,000	34,363 34	
2,000	2,000	»	»	1,500	3,348 25	
220,000	220,000	»	»	220,000	160,359 95	
40,000	40,000	»	»	40,000	12,193 52	
1,033,000	1,033,000	»	»	1,032,500	1,146,727 30	
DIFFÉRENCE. . fr.		»				
654,000	654,000	»	»	654,000	749,787 58	
1,033,000	1,033,000	»	»	1,032,500	1,146,727 30	
1,687,000	1,687,000	»	»	1,686,500	1,806,514 88	
DIFFÉRENCE. . fr.		»				

(420)

XIII.

BUDGET

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

POUR L'EXERCICE 1887.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre est dressé en exécution de l'article 24 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique; il comprend tous les fonds étrangers à l'État (fonds de tiers ou particuliers), mais dont le Trésor est chargé d'effectuer la recette et le remboursement, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comptables. Ces opérations sont renseignées pour ordre dans le compte annuel de l'administration des finances.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1886 s'élève à	fr. 683,236,450 »
Les évaluations pour l'exercice 1887 montent à	746,397,150 »
	<hr/>
DIFFÉRENCE EN PLUS POUR 1887.	fr. 61,160,700 »

Cette différence résulte des augmentations et des diminutions proposées aux articles ci-après afin de les mettre en harmonie avec les faits constatés en 1885.

Augmentations.

ART. 5. — Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860.	fr. 173,500 »
ART. 6. — Réserve du fonds communal	28,200 »
ART. 11. — Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour le compte de la Caisse générale d'épargne.	20,000,000 »
ART. 54. — Impôts et produits recouvrés au profit des communes	fr. 2,200,000 »
ART. 42. — Encaissements et paiements pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises	56,000,000 »
ART. 44. — Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers	6,000,000 »
ART. 64. — Chemin de fer. — Services en général	17,500 »
ART. 66. — Postes et télégraphes. — 1 ^o service de postes.	2,500 »
	<hr/>
TOTAL DES AUGMENTATIONS.	fr. 84,421,700 »

Diminutions.

ART. 27. — Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État pour compte du service de la marine, des sociétés concessionnaires et des administrations étrangères avec lesquelles elle est en relation	fr. 4,000,000 »
ART. 51. — Encaissement et paiement des effets de commerce par la poste	18,000,000 »

A REPORTER.	fr. 22,000,000 »	<hr/>	84,421,700 »
---------------------	------------------	-------	--------------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . fr.	22,000,000	»	84,421,700	»
ART. 36. — Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	200,000	»		
ART. 59. — Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	50,000	»		
ART. 41. — Consignations de toute nature.	1,000,000	»		
ART. 43. — Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (ports au delà).	10,000	»		
ART. 49. — Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 18 juin 1822).	1,000	»		
ART. 74 (ancien). — Frais d'administration de la masse d'habillement du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	20,000	»		
			<u>23,261,000</u>	»
DIFFÉRENCE ÉGALE. . . fr.			61,160,700	»

ART. 3. — *Fonds communal.*

Le tableau ci-après indique, suivant les évaluations des Voies et Moyens de 1887, les revenus du fonds communal.

NATURE DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS.		
	PRODUIT BRUT.	PART DU FONDS COMMUNAL.	
		p. ‰	Montant.
<i>Droits de douane.</i>			
Café.	3,100,000	75	2,325,000
Eaux-de-vie.	1,560,000	32,1267 ⁽¹⁾	456,900
Bières et vinaigres.	700,000	35	206,000
Sucres.	1,500,000		325,000
<i>Droits d'accise.</i>			
Vins	4,550,000	35	1,585,500
Eaux-de-vie.	54,000,000	32,1267 ⁽¹⁾	10,923,100
Bières	14,010,000	35	4,905,500
Vinaigres.	14,000		4,900
Sucres.	4,500,000		1,575,000
<i>Postes.</i>			
Recettes de toute nature, sauf le droit sur les effets de commerce.	14,825,000	41	6,078,250
	TOTAL.		28,023,150

(1) Pour cette proportion voir la note à l'appui des évaluations de recette sur les accises (art. 6). — Voies et Moyens.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La somme de 28,623,150 francs est supérieure à la moyenne des sommes réparties et à répartir pendant les trois dernières années (*) et l'excédent devrait en conséquence être attribué à la réserve, conformément au § 2 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862. Mais comme, d'après la situation actuelle, le montant de la réserve atteindra au 31 décembre 1887 le maximum fixé par le § 3 dudit article, il n'y aura pas lieu d'opérer la retenue mentionnée ci-dessus. Dès lors, la somme de 28,623,150 francs représente le montant à répartir entre les communes en 1887.

Le revenu de la réserve en 1887 comprendra les intérêts à échoir sur les titres déjà acquis et sur les placements à effectuer en 1886 et en 1887. Ces intérêts peuvent être évalués à 365,000 francs.

Compte rendu de la situation du fonds communal pour l'année 1885.

Aux termes de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1860, portant abolition des octrois, il doit être rendu compte, chaque année, aux Chambres de la situation du fonds communal.

Pour se conformer à cette disposition, on donne ci-après :

- 1° Le décompte des revenus du fonds communal en 1885 (annexe A);
- 2° Le compte de la réserve à la fin de ladite année (annexe B);
- 3° L'état de la répartition du fonds communal pour l'année 1885 (annexe C);
- 4° Un relevé présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal depuis sa création (annexe D).

Il résulte de l'annexe A que le revenu du fonds communal a été en 1885 de fr. 29,351,848 33 c. Ce revenu étant supérieur à la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années (*), il a été opéré, conformément au § 2 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862, une retenue au profit de la réserve, mais seulement jusqu'à concurrence de fr. 441,304 63 c, la réserve ne pouvant dépasser, suivant le § 3 de l'article 2 de ladite loi, le tiers de la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années (voir annexe B).

(*) Les sommes réparties et à répartir entre les communes pendant les années 1884 à 1886 s'élèvent, savoir :

En 1884.	fr. 26,958,972.14
— 1885.	29,240,543.70
— 1886 (prévision)	28,449,630. »
	ENSEMBLE. fr. 84,649,163.84
	Moyenne. 28,216,388.61

(²) Les sommes réparties entre les communes pendant les années 1882 à 1884 s'élèvent, savoir :

En 1882.	fr. 27,133,028.08
— 1883.	27,603,894.62
— 1884.	26,958,972.14
	ENSEMBLE. fr. 81,695,894.84
	MOYENNE 27,231,964.94

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 34. — *Impôts et produits recouvrés au profit des communes.*

Crédit demandé pour 1887.	fr.	16,400,000	»
— — 1886.		14,200,000	»
		2,200,000	»
EN PLUS POUR 1887.		fr.	2,200,000

Il importe de mettre les crédits portés au projet de Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre en harmonie avec les faits constatés; ils doivent être fixés de manière à couvrir les dépenses prévues.

En ce qui concerne les impôts et produits recouvrés au profit des communes, il est à remarquer qu'ils ont une tendance à augmenter constamment. Dans cet état de choses il y a lieu d'augmenter de 2,200,000 francs le crédit porté à l'article 34.

ART. 36. — *Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus.*

Crédit demandé pour 1887	fr.	600,000	»
— — 1886		800,000	»
		200,000	»
EN MOINS POUR 1887.		fr.	200,000

Les recettes et les dépenses se rapportant à l'article 36 sont, de leur nature, essentiellement variables. Après s'être élevées jusqu'à près d'un million, elles n'atteignent depuis quelques années que 400,000 francs au plus; en raison de ces circonstances, on croit pouvoir évaluer les prévisions de 1887 à 600,000 francs sans avoir à craindre de mécompte.

ART. 37. — *Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie.*

La moyenne quinquennale des recettes s'élève à fr. 269,382 54

La dépense de toute l'année 1885 n'est pas connue à ce jour; on ne pourrait que la déterminer d'une manière fictive en ajoutant à la dépense des onze premiers mois, $\frac{1}{11}$. Cette opération accuse, pour l'année 1885, une dépense totale de fr. 120,333, 84 c. Ce chiffre est, selon toutes probabilités, au-dessous de la réalité. Il est préférable de ne pas y avoir égard.

Moyenne des années 1881 à 1884		312,691	53
	fr.	582,074	07
	$\frac{1}{11} =$	291,037	03
On propose d'inscrire au Budget de 1887.	fr.	300,000	»
Prévisions pour 1886		330,000	»
		30,000	»
DIMINUTION.		fr.	30,000

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 58. — Amendes et frais de justice en matière forestière.

Moyenne quinquennale des recettes.	fr.	23,288 50
La dépense de l'exercice 1885, fixée en ajoutant à la dépense des onze premiers mois, ci.	fr.	26,617 13
	1/10 ^e ou	2,419 74
est de.	fr.	<u>29,056 87</u>

Ce chiffre n'étant que fictif, il n'y a pas lieu de le faire entrer en ligne de compte.

Moyenne des années 1881 à 1884		22,253 57
	fr.	<u>45,541 67</u>
	1/2 =	<u>22,770 83</u>

On propose d'inscrire au Budget de 1887 le même chiffre que celui qui a été inscrit au Budget précédent, soit fr. 22,500 »

ART. 59. — Consignations de toute nature.

La recette et la dépense de l'année 1882 sont exceptionnellement élevées : pareille remarque a été faite dans les notes à l'appui des Budgets de 1885 et de 1886 ; il est prudent d'éliminer cette année, comme précédemment.

Recettes des années 1881-1883-1884 et 1885	fr.	77,972,906 29
Moyenne 1/4.		19,493,226 57
Dépenses des mêmes années	fr.	75,541,000 02
Moyenne 1/4.		18,385,250 »
	fr.	<u>57,878,476 57</u>
	1/2 =	18,959,238 28
Soit en arrondissant		19,000,000 »
Prévisions pour 1886		20,000,000 »
D'où une diminution de	fr.	<u>1,000,000 »</u>



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Les recettes et les dépenses pour ordre de l'exercice 1887 sont évaluées respectivement à la somme de sept cent quarante-six millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cent cinquante francs (746,597,150 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 23 février 1886.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DES RECETTES ET DES DEPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1887.

N° DES ARTICLES	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
TITRE I — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE			
CHAPITRE PREMIER			
<i>Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances</i>			
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour surêté de leur gestion, et par des contribuables négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc	4,800,000	•
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux	2,100,000	•
3	Fonds spécial créé en vertu de l'article 57 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	40,000	•
4	Fonds provinciaux	Versements faits directement dans la caisse de l'État	1,200,000
		Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception	10 000 000
		Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception	500,000
5	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	28,623,150	•
6	Réserve du fonds communal	365,000	•
7	Fonds locaux — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	850,000	•
8	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	600,000	•
9	Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement et des domaines, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	50,000	•
10	Remboursement de prêts agricoles faits par la Caisse générale d'épargne	50,000	•
11	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	85,000,000	•
12	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	50,000	•
13	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,200,000	•
14	— — — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,000,000	•
15	— — — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	250,000	•
16	— — — des Affaires Étrangères	100,000	•
17	— — — de la Justice	150,000	•
18	— — — des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'Administration de l'Instruction publique	250,000	•
19	— — — des professeurs et instituteurs communaux	530,000	•
20	— — — de l'ordre judiciaire	380,000	•
21	— — — des officiers de l'armée	1,000,000	•
22	Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	100,000	•
23	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	255,000	•
24	Masse d'habillement des employés du Département des Chemins de fer Postes et Télégraphes	700,000	•
25	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	2,700,000	•
26	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	900,000	•
27	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État pour compte du service de la marine, des sociétés concessionnaires et des administrations étrangères avec lesquelles elle est en relation	5,000,000	•
28	Recettes effectuées par l'administration des postes et télégraphes pour le compte des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation	3,750,000	•
29	Fonds pour l'encouragement du service militaire	17,000	•
30	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers	100,000	•
31	Encaissement et paiement des effets de commerce par la poste	322,000,000	•
A REPORTER		fr	444,150,150 •

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N.° DES ARTICLES	DESIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT.	fr.	444,150,150 »
	CHAPITRE II.		
	<i>Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
	Ministère des Finances.		
	<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>		
32	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	500,000 .	
35	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	175,000 .	
34	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	16,400,000 .	
35	Masse d'habillement et d'équipement de la douane	170,000 .	
36	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	600,000 .	
37	Travaux d'irrigation dans la Campine	2,000 .	
38	Frais payés aux commissaires spéciaux (art. 88 de la loi communale).	0,000 .	
	<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>		
39	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	500,000 .	
40	Amendes et frais de justice en matière forestière	22,500 .	
41	Consignations de toute nature	19,000,000 .	
	Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.		
	<i>A. — Administration des chemins de fer.</i>		
42	Encaissement et paiement pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises	65,000,000 .	
43	Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (ports au delà)	250,000 .	
	<i>B. — Administration des postes et télégraphes.</i>		
44	Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers	38,000,000 .	
45	Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	130,000,000 .	
46	Abonnements pris aux journaux et payés aux éditeurs	2,500,000 .	
47	Encaissement et paiement de coupons	2,000,000 .	
	<i>C. — Administration de la Marine.</i>		
48	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	20,000 .	
49	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822).	6,000 .	
	Ministère de la Justice.		
50	Masse des détenus (administration des prisons)	218,500 .	
	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.		
51	Pensions payées par les élèves de l'institut agricole de l'État	50,000 .	
52	Pensions payées par les élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État	35,000 .	
53	Produit du Jardin Botanique	1,000 .	
	A REPORTER.	fr.	295,058,000 »
			789,166,150 »

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS DES RECETTES ou des DÉPENSES.	TOTAL par CHAPITRE.
	REPORT. fr.	•	759,166150 •
	TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.		
	<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds des tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des Comptes.</i>		
	§ 1 ^{er} . — SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.		
54	Subsides offerts à l'État pour construction de routes	100,000 •	
55	Subsides pour travaux d'utilité publique.	1,000,000 •	
56	Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de travaux d'amélioration du régime de l'Yser	50,000 •	2,150,000 •
57	Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement des chemins de fer	1,000,000 •	
	§ 2. — FONDS DE REMPLI.		
	<i>Fonds de rempli provenant soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :</i>		
	Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.		
58	Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées. Fournitures diverses; frais de surveillance et de confection de clichés photographiques, autographiques, etc., et salaires d'ouvriers supplémentaires et temporaires.	10,000 •	
59	Produits des laboratoires agricoles de l'État.	50,000 •	
	Ministère des Chemins de fer, postes et télégraphes.		
	A. — Chemin de fer.		
60	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.	5,500,000 •	
61	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent.	100,000 •	
62	Service de la traction et du matériel	500,000 •	
63	Service des transports	50,000 •	
64	Services en général.	84,500 •	
65	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services . . .	400,000 •	
	B. — Postes et télégraphes.		5,991,000 •
66	1 ^{er} Service des postes 12,500 •	42,500 •	
	2 ^o Service des télégraphes 30,000 •		
	C. — Marins.		
67	Service de la traction et du matériel.	20,000 •	
	A REPORTER. fr.	•	746,207,150 •

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS DES RECETTES et des DÉPENSES.	TOTAL par CHAPITRE.
	Report. fr.	»	746,297,150 »
	Ministère de la Guerre.		
68	Service des établissements de fabrication de l'artillerie	20,000 »	
69	Service de l'Institut cartographique militaire	15,000 »	
70	Service des objets de couchage de l'État	5,000 »	
71	Service de la pharmacie centrale de l'armée.	18,000 »	
72	Service de la remonte spéciale des officiers.	200,000 »	
	§ 5. — SERVICES DIVERS.		
73	Cautionnements des entrepreneurs défallants.	10,000 »	} 100,000 »
74	Fonds de provision pour l'aménagement des terrains des anciennes fortifications de Nieupoort	90,000 »	
	TOTAL DU BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. fr.		746,507,150 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté du 26 février 1885.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(432)

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1887.

ANNEXE A.

DECOMPTE DES REVENUS DU FONDS COMMUNAL EN 1885

NATURE DES PRODUITS	Évaluations du BUDGET	MONTANT DES RECETTES effectuées en 1885			Retenue sur de droits indument perçus	RESTE	Part attribuée au FONDS COMMUNAL	
		Exercice 1884	Exercice 1885	TOTAL			TALX	MONTANT
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Café . . . (Droit de douane)	5 100,000 "	"	3,469,859	3,469,859	3,450 23	3,466,509 77	75 %	2,599,799 85
Faux-de-vie étrangères id	1,560,000 "		1,538 987 12	1,538 987 12	11,150 96	1,527,836 16	35 ^(*) / ₁₀₀	448,594 78
Bieres et vinaigres id	700,000 "		881,249 35	881,249 35	842 32	880,407 03	35 %	308,142 46
Vins (Droit d'accise)	4,506,000 "		4,619,144 15	4,619,144 15	24,742 34	4,594,401 70	35 %	1,604,040 62
Faux-de-vie indigènes id	20,570,000 "	170,651 15	34,746,048 75	34,917,599 90	478 40	34,917,121 50	35 ^(*) / ₁₀₀	11,796,502 91
Bieres id	14,058,000 "	572 40	15,607,447 65	15,608,020 05	26,801 06	15,581,218 97	35 %	4,753,426 64
Vinaigres id	12,000 "	"	17,724 28	17,724 28	"	17,724 28	35 %	6,205 50
Sucres (Droits de douane et d'accise)	6,000,000 "	53,444 66	6,116,405 12	6,169,847 78	35,828 10	6,134,019 68		2,146 906 89
TOTAL des droits de douane et d'accise, le droit sur le café excepté	56 186,000 "	224,668 21	61,327,904 58	61,552,572 59	90,845 18	61,452,720 41		21,067,677 77
Postes	14,150,200 "	842,958 13	13,021,580 74	13,864,518 87	"	13,864,518 87	41 %	5,644,570 75
TOTAL	fr 75,425,200 "	1,067,666 34	77,819,144 12	78,886,750 46	105,502 41	78,785,448 05		20,351,848 55
Prélèvement effectué en exécution du § 2 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862 (*)								111,504 63
								Somme répartie fr 20,240,343 70

(*) D'après l'article 7 de la loi du 30 juillet 1883, la quote part revenant au fonds communal dans le produit des droits d'accise sur les eaux-de-vie indigènes et des droits d'entrée sur les eaux-de-vie étrangères, reste fixée à 35 %. D'un autre côté la quote part annuelle de l'Etat dans ces produits est fixée par ledit article à 24,000,000 de francs, au minimum, sans que, pour les années 1883-1884 et 1885, la somme à attribuer au fonds communal puisse, par suite de cette dernière disposition, descendre au-dessous de la moyenne des sommes qui lui ont été allouées pour les années 1880-1881-1882, soit fr 9,590,804 92 c, déduction faite de la part proportionnelle des communes dans le montant des ordonnances de restitution de droits indument perçus. La quote part dévolue au fonds communal pour 1885 sur les eaux-de-vie étant de fr 12,244,957 66 c, elle dépasse ainsi ladite moyenne de fr 2,654,152 74 c.

2) La retenue de 1 % dont parle le § 2 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862, s'élève à fr 740,576 84 c, mais elle a été réduite à fr 141 304 63 c, la réserve ne pouvant dépasser suivant le § 3 de l'article 3 de ladite loi, le tiers de la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années (Voir annexe B)

ANNEXE B.

COMPTÉ

DE LA RÉSERVE DU FONDS COMMUNAL A LA FIN DE L'ANNÉE 1885.

A. — Comptes des recettes et des dépenses pour l'année 1885.

D'après le décompte annexé au Budget des Recettes et des Dépenses pour Ordre de l'exercice 1886, la réserve ordinaire du fonds communal présentait, au 31 décembre 1884, un solde disponible de fr. 472 41

<i>Recettes.</i> — Produit de la réalisation d'un capital nominal de 554,000 francs de la Dette publique à 4 % (1 ^{re} série)	583,614 35
Semestres d'intérêts échus le 1 ^{er} janvier et le 1 ^{er} juillet 1885, d'un capital nominal de 237,400 francs de la Dette publique à 2 ½ %	2,967 30
Semestre d'intérêts échus le 1 ^{er} juillet 1885, d'un capital nominal de 251,800 francs de la même Dette	3,147 80
Semestres d'intérêts échus le 1 ^{er} mai et le 1 ^{er} novembre 1885, d'un capital nominal de 7,876,900 francs de la Dette publique à 3 %	236,307 »
Semestre d'intérêts échus le 1 ^{er} mai 1885 d'un capital nominal de 2,362,000 francs de la Dette publique à 4 % (1 ^{re} série)	47,240 »
Semestre d'intérêts échus le 1 ^{er} novembre 1885, d'un capital nominal de 2,362,100 francs de la même Dette.	47,242 »
Semestre d'intérêts échus le 1 ^{er} février 1885, d'un capital nominal de 134,000 francs de la Dette publique à 4 % (2 ^e série).	2,680 »
Semestre d'intérêts échus le 1 ^{er} août 1885, d'un capital nominal de 287,900 francs de la même Dette	5,758 »

TOTAL DES RECETTES. . . fr. 929,128 76

<i>Dépenses.</i> — Prélèvement effectué en exécution de l'article 2, § 4 de la loi du 20 décembre 1862	586,226 15
Prix d'achat d'un capital nominal de 4,000 francs de la Dette publique à 2 ½ % (1) fr.	2,868 38
Idem de 7,200 francs de la même Dette (1)	5,140 35
Idem de 4,200 francs id. (1)	3,091 83
Idem de 7,600 francs id. (1)	5,727 30
Idem de 100 francs de la Dette publique à 4 % (1 ^{re} série) (1)	103 71
Idem de 160,800 francs de la même Dette (1)	165,360 34
Idem de 153,900 francs de la même Dette (2 ^e série) (2)	160,135 73

SOMME DISPONIBLE. . . fr. 474 97

(1) Y compris fr.	1 52,	montant des intérêts bonifiés.
(2) —	60 28	— —
(3) —	1 73	— —
(4) —	18 80	— —
(5) —	0 08	— —
(6) —	53 60	— —
(7) —	1,631 80	— —

B. — Situation de la réserve au 31 décembre 1885.

Prélèvements sur le revenu du fonds communal	{ 1863 à 1884 . . 7,162,669 71 1885 . . (1) 111,304 63 }	7,273,974 54	} 12,117,429 08
Bénéfice sur la vente de titres	{ 1875 à 1884 . . 158,922 68 1885 . . 52,481 95 }	191,404 6	
Intérêts des capitaux placés	{ 1864 à 1884 . . 4,308,475 74 1885 . . (2) 343,574 37 }	4,652,050 11	

A déduire :

Prélèvement sur la réserve au profit des communes	{ 1864 à 1884 . . 3,035,675 61 1885 . . — }	3,035,675 61	} 5,040,107 44
Perte sur la vente de titres	{ 1875 à 1884 . . 4,433 83 1885 . . — }	4,433 83	

RESTE. fr. 9,077,321 64

Maximum de la réserve (art. 2, § 3, de la loi du 20 décembre 1862) (3),
fr. 9,077,321 64 c.

Au 31 décembre 1885, la réserve possédait les valeurs ci-après :

En 2 1/2 p. c. un capital nominal de	fr. 263,600 »
— 3 p. c. — —	7,876,900 »
— 4 p. c. (1 ^{re} série) — —	2,522,900 »
— 4 p. c. (2 ^e série) — —	287,900 »
Le coût de ces valeurs a été de	fr. 8,965,542 04

Il restait à cette date à employer :

1 ^o Le solde disponible	fr. 474 97	} 111,779 60
2 ^o Le prélèvement sur le revenu du fonds communal de 1885, effectué en exécution de l'article 2, § 4, de la loi du 20 décembre 1862 (voir annexe A)	111,304 63	
TOTAL.	fr. 9,077,321 64	

(1) Voir le renvoi (2) de l'annexe A.

(2) Déduction faite d'une somme de fr. 1,767 63 c^t montant des intérêts bonifiés par suite d'achats de titres

(3) Sommes réparties pendant les trois dernières années :

1882	fr. 27,133,028 08
1883	27,003,894 62
1884	26,958,972 14

ENSEMBLE fr. 81,095,894 84

MOYENNE 27,231,964 94

1/3 9,077,321 64

Le montant de la réserve ne peut dépasser le tiers de la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années (art. 2, § 3, de la loi du 20 décembre 1862).

ANNEXE C.

État de la répartition du fonds communal de 1885. — Communes à octroi.

N° D'ORDRE.	COMMUNES	CONTRIBUTIONS	Revenu net des OCTROIS EN 1859	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART
		directes en 1884 (principal).	Minimum de quote part des communes à octroi.	de	de chaque commune
1.	2.	3.	4.	5.	6.
1	Nieuport	15,212 78	25,576 27	•	25,576 27
2	Termonde	58,466 50	82,117 02	•	82,117 02
3	Bruges	404,597 55	445,684 61	•	445,684 61
4	Gand	1,408,103 80	1,549,051 •	•	1,549,051 •
5	Lokere	70,618 22	86,732 55	•	86,732 55
6	Arlon	48,258 98	50,914 47	•	50,914 47
7	Mons	500,589 43	517,815 50	•	517,815 50
8	Hodimont	51,046 01	52,090 50	•	52,090 50
9	Hasselt	91,422 15	91,105 80	•	91,105 80
10	Saint-Nicolas	144,740 56	144,157 27	14 44	144,171 71
11	Tournai	298,954 65	294,761 71	2,998 00	297,759 80
12	Malines	505,420 26	297,258 08	4,005 08	302,233 70
13	Naeseyck	15,065 •	14,180 65	825 15	15,005 80
14	Louvain	566,808 12	540,740 50	24,626 02	565,566 52
15	Ypres	125,112 98	114,011 25	10,610 04	124,621 27
16	Ostende	198,946 80	180,507 21	17,857 80	198,105 01
17	Liège	1,414,647 47	1,267,562 98	141,724 76	1,400,087 74
18	Turnhout	72,556 28	64,000 •	7,571 13	72,271 13
19	Furnes	55,565 56	29,761 93	5,071 72	55,453 63
20	Lierre	95,613 45	82,582 54	10,663 18	95,245 52
21	Audenarde	50,736 85	54,591 32	4,089 54	50,580 66
22	La Bouverie	16,608 44	14,192 55	2,550 82	16,543 17
23	Diest	48,420 52	40,098 58	7,251 64	48,250 22
24	Poperinghe	48,829 00	40,556 65	8,501 45	48,658 08
25	Bruxelles	5,458,558 45	2,865,166 07	581,690 60	5,444,766 67
26	Verviers	554,055 26	282,551 57	70,112 41	552,663 78
27	Namur	270,890 76	214,715 74	55,119 55	269,835 00
28	Tirlemont	88,466 05	70,054 07	18,084 28	88,118 55
29	Menin	55,504 05	41,662 70	15,623 21	55,285 91
30	Huy	97,504 71	72,242 06	24,870 45	97,121 51
31	Dinant	52,064 22	58,000 •	15,859 60	51,850 60

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1884 (principal).	Revenu net des OCTROIS EN 1880. — Ménagements de QUOTE-PART des COMMUNES à octroi.	SONNES recevant AUX COMMUNES dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente	QUOTE-PART de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
52	Ath.	61,893 98	44,705 98	16,854 73	61,650 73
53	Philippeville.	8,651 14	6,242 72	2,574 42	8,617 14
54	Frameries	35,652 29	24,996 86	10,405 39	35,492 25
55	Courtrai	234,286 95	165,798 76	69,567 42	235,566 18
56	Saint-Trond	64,599 92	44,489 .	19,057 82	64,146 82
57	Alost	155,351 62	92,492 00	42,528 68	134,810 67
58	Lessines	31,606 70	21,506 92	9,975 53	31,542 25
59	Tongres	53,541 17	35,696 50	17,654 59	53,350 73
40	Dixmude.	28,072 82	18,500 .	9,462 49	27,962 49
41	Hérentbals	17,718 24	11,118 41	6,550 20	17,648 61
42	Quaregnon.	48,476 75	27,059 42	20,626 81	47,286 23
43	Spa	60,643 21	54,094 .	20,510 88	60,404 88
44	Grammont.	48,466 08	26,725 .	21,550 60	48,275 00
45	Stavelot	20,723 91	11,250 60	9,411 86	20,642 46
46	Aerschot.	22,358 14	11,515 31	10,754 76	22,270 37
47	Nivelles	70,990 12	56,410 .	44,501 12	70,711 12
48	Renaix.	64,547 60	52,102 62	51,992 09	64,094 71
49	Ninove.	51,550 68	15,000 .	6,426 68	51,426 68
50	Gheel	51,291 56	14,822 54	16,546 04	51,168 58
51	Anvers	2,970,509 43	1,350,578 98	1,617,021 41	2,967,600 39
52	Dour	59,750 94	17,664 55	21,930 17	59,504 72
53	Péruwelz.	47,642 78	21,151 96	20,305 58	47,455 54
54	Mariembourg.	4,224 93	1,790 01	2,418 32	4,208 53
55	Charleroi.	177,476 41	70,585 17	106,193 74	176,778 01
56	Wavre.	42,222 78	15,690 20	26,566 64	42,056 64
57	Herve	25,084 64	9,651 88	16,230 64	25,882 53
58	Rœulx.	15,756 06	4,900 .	8,712 .	13,702 .
59	Pâturages	35,462 80	12,179 55	23,144 08	35,523 43
60	Jodoigne.	28,575 50	9,494 35	18,769 45	28,265 78
61	Beaumont	14,620 52	4,625 .	9,940 06	14,563 06
62	Leuze.	58,541 11	12,137 12	26,252 52	58,389 64
63-64	Basel et Steendorp.	9,129 14	5,044 13	11,623 53	9,093 26
		7,004 28			7,574 40
65	Gembloux	21,057 20	6,500 .	14,674 44	20,974 44
66	Soignies	45,163 13	12,500 .	32,483 64	44,983 64

N° d'ordre.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1884 (principal).	Revenu net des OCTROIS EN 1889. — Même de OCTROIS des communes à octroi.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
67	Enghien	27,206 20	7,500 "	19,799 28	27,099 28
68	Binche	54,643 47	14,610 "	59,818 72	54,428 72
69	Roulers	92,750 03	24,749 "	67,656 51	92,385 51
70	Hornu	53,874 92	8,746 09	24,995 70	53,741 79
71	Blankenberghe	46,947 87	12,000 "	54,765 36	46,765 36
72	Wasmes	43,213 07	10,751 57	52,201 67	43,045 24
73	Tamise	59,724 56	8,666 91	59,901 55	59,568 24
74	Vilvorde	52,008 92	9,948 46	41,856 06	51,804 52
75	Bouillon	10,751 30	1,546 99	9,357 87	10,704 86
76	Fontaine-l'Évêque	29,578 55	5,455 "	26,007 28	29,462 28
77	Bastogne	11,476 75	1,240 86	10,184 79	11,431 65
78	Chimay	25,593 67	2,459 90	25,033 10	25,493 09
79-80	Jemappes et Flénu	50,978 09	2,503 92	65,482 40	50,777 74
		15,067 80			15,008 58
81	Eecloo	40,143 58	1,540 "	58,645 81	59,985 81
	Communes à octroi	15,215,302 45	11,558,145 80	5,842,947 46	15,401,093 26
	Communes sans octroi	15,894,055 73	"	15,859,450 44	15,859,450 44
	TOTAUX	39,109,358 16	11,558,145 80	17,682,397 90	39,240,543 70

ANNEXE D.

RELEVÉ

*présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal
depuis sa création.*

(1860 à 1885.)

ANNÉES.	REVENU BRUT.	INDENNITÉS pour les traitements d'attente.	FONDS DE RÉSERVE.			SOMME à répartir entre les communes. (TOTAL des col. 4, 5 et 6.)	MONTANT DES CONTRA (de l'année précéd servant de base à la répartition du	
			Revenu sur le revenu du FONDS communal.	Prélèvement au profit du FONDS communal.	MONTANT au 31 décembre.		Communes à octroi.	Communes sans octroi.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
1860 (144 jours)	0,721,511 48	220,470 66	.	.	.	6,491,840 82	9,572,505 51	7,606,887 02
1861	15,253,570 57	580,657 55	.	.	.	14,872,052 82	9,475,462 60	7,694,848 52
1862	15,795,568 82	550,040 44	.	.	.	15,444,428 58	9,548,095 25	7,778,737 95
1863	16,357,282 51	176,727 04 (pour 101 jours)	(b) 184,706 08	.	(b) 184,706 08	15,905,757 30	9,624,554 05	7,884,542 44
1864	16,445,052 67	.	(b) 407,246 25	.	(b) 505,573 25	16,056,706 42	9,747,546 70	8,009,877 70
1865	17,522,080 27	.	(b) 429,701 01	.	(b) 1,050,252 54	16,895,188 60	9,837,500 55	8,140,614 53
1866	17,056,590 03	.	(b) 440,926 70	.	(b) 1,542,291 63	17,489,065 14	10,044,507 87	8,280,550 29
1867	18,378,368 54	.	(b) 452,712 87	.	(b) 2,052,440 07	17,925,055 47	10,157,882 75	8,456 150 19
1868	17,752,716 08	.	(b) 310,546 60	.	(b) 2,442,325 86	17,456,109 42	10,257,819 26	8,550,524 95
1869	19,089,221 58	.	(b) 474,660 60	.	(b) 5,000,685 25	18,614,560 08	10,812,511 83	9,014,288 88
1870	22,592,848 40	.	(b) 570,280 27 (e) 5,022,550 15	.	(b) 5,676,200 02 (e) 5,022,550 15	19,000,000 "	10,981,755 96	9,229,315 82
1871	18,946,640 94	.	(b) 462,250 78 " (e) 1,465,590 84	.	(b) 4,504,711 05 (e) 5,120,446 46	19,950,000 "	11,184,146 16	9,421,868 47
1872	21,408,476 20	.	(b) 556,471 99 (f) 14,504 50	.	(b) 5,015,072 06 (e) 1,755,169 94	20,947,500 "	11,550,915 56	9,599,652 42
1873	25,459,041 46	.	(b) 592,105 02	.	(b) 5,770,515 22 (e) 1,797,087 70	22,866,955 54	11,740,588 24	9,944,578 53
1874	25,485,850 01	.	(b) 601,850 22 " (e) 212,618 06	.	(b) 6,652,860 18 (e) 1,655,568 95	23,094,618 75	11,960,465 09	10,204,189 14
1875	25,045,770 08	.	(b) 657,711 57	.	(b) 7,576,708 99 (e) 1,721,906 98	24,408,050 41	12,511,521 50	10,599,586 27
1876	25,500,910 18	.	.	(b) 56,516 74 (e) 54,500 25	(b) 7,818,845 96 (e) 1,775,252 41	25,461,817 17	12,615,575 12	10,950,298 98
1877	24,705,442 54	.	.	(b) 58,861 55 (e) 1,915,782 56	(b) 8,107,166 14 "	26,658,086 65	12,944,498 58	11,555,960 63
1878	25,774,678 20	.	.	(b) 1,754,642 67	(b) 8,445,856 11	25,509,520 87	13,176,174 70	11,751,585 27
1879	25,790,268 96	.	.	(b) 86,139 07	(b) 7,106,619 44	25,876,408 05	13,481,500 89	12,157,082 58
1880	25,666,900 59	.	.	(b) 547,704 59	(b) 7,518,992 59	26,014,604 98	13,755,281 41	12,541,795 69
1881	26,815,065 48	.	(b) 675,071 76	.	(b) 7,978,455 53	26,159,995 72	14,029,509 04	12,643,855 81
1882	27,598,111 56	.	(b) 574,267 44	.	(b) 8,670,111 85	27,155,028 08	14,285,684 15	12,901,810 74
1883	27,598,111 56	.	.	(b) 205,785 06	8,809,756 06	27,605,894 62	14,545,934 87	13,161,599 15
1884	26,572,745 99	.	.	(b) 586,226 15	8,580,960 69	26,958,972 14	14,792,917 44	13,411,754 10
1885	29,551,818 55	.	(b) 111,504 65	.	9,077,521 64	29,240,545 70	15,215,502 43	13,894,055 75

DÉSIGNATION des communes fonds communaux.	MONTANT DES SOMMES RÉPARTIES ENTRE				Mars le franc de la répartition annuelle.	NOMBRE de communes dont LA QUOTE-PART		Observations.
	les communes à octroi		les communes sans octroi.			est égale au revenu de l'octroi en 1859.	dépasse le revenu de l'octroi en 1859.	
TOTAL.	à titre de minimum.	proportionnellement au montant des contributions.						
10.	11.	12.	13.		14.	15.	16.	17.
16,970,482 55	5,164,388 35	52,177 25	1,205,275 22		(a) 0.58000764	60	9	N. B. Pour les 81 communes à octroi, le montant total du revenu de 1859 s'élevait à fr. 11,558,145 80 c.
17,170,511 01	11,510,410 05	07,087 14	5,265,485 05		0.424879389	67	11	
17,526,851 16	11,485,773 31	158,586 56	3,320,068 31		0.49109101	65	13	(a) Pour la période qui s'est écoulée, du 31 juillet au 31 décembre 1860, le marc le franc réel de la répartition a été de 0.170276648, qui correspond, pour une année entière, au chiffre de 0.58000764.
17,508,786 47	11,425,002 15	220,505 34	4,350,135 90		0.55178900	59	10	(b) Réserve ordinaire, article 2 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 237).
17,757,424 40	11,400,311 95	256,206 81	4,591,007 06		0.54331083	58	20	
18,027,023 86	11,351,821 06	342,884 74	5,198,482 86		0.65858606	53	25	
18,333,847 16	11,275,048 05	450,017 80	(c) 5,754,891 30		0.60223536	49	20	(c) Par suite d'une erreur qui n'a été constatée dans la comptabilité d'un reco- veur que lorsque la répartition était ter- minée, une somme de 194 francs a été distribuée en trop entre les communes. Cette erreur a été régularisée par la dé- duction de 194 francs de la somme répartie en 1867.
18,594,018 02	11,250,210 00	534,301 79	(d) 6,160,748 78		0.73020086	46	32	
18,797,544 21	11,202,713 50	434,088 54	5,700,567 58		0.60701931	50	28	
19,826,600 71	11,161,698 28	658,805 47	6,794,057 25		0.75360864	44	34	(d) Voir le renvoi (c).
20,211,067 78	9,765,906 89	2,086,462 55	7,147,630 58		0.77488763	41	37	
20,006,014 05	9,619,065 94	2,498,101 58	7,851,925 48		0.83148323	37	42	(e) Réserve extraordinaire, article 15 de la loi du 15 mai 1870 (Moniteur n° 127).
20,939,505 98	9,486,458 24	2,802,205 80	8,568,855 06		0.89269565	35	46	
21,684,966 77	5,786,889 82	7,155,597 73	9,944,647 99		1.000098691	20	59	(f) Recette constatée après la répartition de 1872. Il a été tenu compte aux com- munes de la somme de fr. 14,504 50 c., lors de la répartition de 1872.
22,164,652 25	8,664,256 54	4,329,604 17	10,100,778 04		0.99866539	22	57	
22,919,707 57	5,365,350 56	8,121,467 72	10,921,261 33		1.03056783	13	62	
23,563,872 10	5,585,530 36	8,545,598 07	11,550,887 84		1.05184686	18	62	
24,300,459 21	3,660,452 10	10,721,147 08	12,276,486 76		1.05106105	14	56	
24,927,759 97	5,351,138 01	8,451,894 31	11,706,288 55		0.99614548	17	63	
25,638,383 27	5,351,138 01	8,557,559 85	11,067,710 17		0.98449289	17	63	
26,077,075 10	5,351,138 01	8,649,418 38	12,014,048 59		0.97344439	17	63	
26,073,564 85	5,365,318 66	8,677,060 76	12,097,614 30		0.95679787	18	62	
27,187,494 89	3,595,552 19	10,872,001 94	12,665,473 95		0.98168189	13	68	
27,705,554 02	5,415,244 98	11,272,064 32	12,916,585 52		0.98138419	12	69	
28,204,671 54	5,770,166 13	10,617,246 26	12,571,559 75		0.95783588	14	67	
29,109,358 16	2,679,087 32	12,722,005 94	13,859,450 44		0.99609386	9	72	